



COMMUNE DE LOZZI

(HAUTE-CORSE)

Zonage, Diagnostic et Schéma Directeur d'Assainissement

Rapport final

CETA Environnement

6 parc Belvédère

20 000 AJACCIO

Tél. 33 (0)4.95.21.23.25 - Fax 33 (0)4.95.25.37.21

Courriel : ceta@ceta-environnement.fr

RCo01030b/O04036/CCoZ0201927	
NCL – PLF	
Janvier 2021	Page : 1/134

COMMUNE DE LOZZI (2B)

Zonage, Diagnostic et Schéma Directeur d'Assainissement

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport intermédiaire	02/2020		NCL		PLF		PLF	
Diagnostic et proposition de scénarios	03/2020	a	NCL		PLF		PLF	
Rapport final	01/2021	b	NCL		PLF		PLF	
		c						
		d						

Numéro de rapport :	RCo01030b
Numéro d'affaire :	O04036
N° de contrat :	CCoZ0201927
Domaine technique :	RT21
Mots clés du thésaurus :	Assainissement - Zonage et aménagement

CETA Environnement
6 parc Belvédère
20 000 AJACCIO

Téléphone : 04.95.21.23.25

Télécopie : 04.95.25.37.21

E-Mail : ceta@ceta-environnement.fr

RCo01030b/O04036/CCoZ0201927

NCL – PLF

Janvier 2021

Page : 2/134

SOMMAIRE

PARTIE 1 : CONTEXTE GENERAL	13
1 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE	14
2 CONTEXTE ECONOMIQUE	14
3 URBANISME	14
4 CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE	16
4.1 Situation actuelle	16
4.1.1 Population permanente	16
4.1.2 Type de logements	17
4.1.3 Population estivale	18
4.2 Situation à l'horizon 2040	19
5 CONTEXTE NATUREL	23
5.1 Contexte hydrographique	23
5.2 Contexte géologique, hydrogéologique et amiantifère	24
5.3 Contexte météorologique	26
5.4 Protections environnementales et patrimoniales	27
6 SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	28
PARTIE 2 : DIAGNOSTIC DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	30
1 PRESENTATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	31
1.1 Secteur Lozzi	31
1.2 Secteur Poggio-di-Lozzi	32
2 RECONNAISSANCE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	33
2.1 Secteur Lozzi	33
2.2 Secteur Poggio-di-Lozzi	35
3 CAMPAGNES DE MESURES	36
3.1 Campagne de mesures estivale	36
3.1.1 Secteur Lozzi	36
3.1.1.1 Mesures de débit	37
3.1.1.2 Mesures de pollution	40
3.1.2 Secteur Poggio-di-Lozzi	41
3.1.2.1 Mesures de débit	42
3.1.2.2 Mesures de pollution	43
3.1.3 Synthèse de la campagne de mesures estivale	45
3.2 Campagne de mesures hivernale	45
3.2.1 Secteur Lozzi	46
3.2.2 Secteur Poggio-di-Lozzi	48
4 INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES	50
4.1 Tests à la fumée	50
4.1.1 Secteur Lozzi	50
4.1.2 Secteur Poggio-di-Lozzi	50
4.2 Inspection nocturne	52
4.2.1 Secteur Lozzi	52
4.2.2 Secteur Poggio-di-Lozzi	53
PARTIE 3 : DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	54

1	LOCALISATION DES INSTALLATIONS D'ANC	55
2	DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ANC EXISTANTES	55
PARTIE 4 : ETUDES PREALABLES AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT		56
1	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	57
2	INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF TYPES	59
2.1	Conception des dispositifs d'assainissement autonome	59
2.1.1	Dispositifs d'assainissement autonome conventionnels	59
2.1.1.1	Le prétraitement ou traitement primaire	59
2.1.1.2	Le traitement	60
2.1.1.3	L'évacuation des effluents traités	61
2.1.2	Dispositifs d'assainissement autonome non conventionnels	62
2.1.3	Entretien des systèmes	63
2.2	Impact des filières d'assainissement autonome sur le milieu récepteur	64
3	ETUDE DES CONTRAINTES A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME - METHODOLOGIE	65
3.1	Milieu physique	65
3.2	Contraintes environnementales	67
3.3	Contraintes d'habitat	67
4	ANALYSE DES CONTRAINTES A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME	68
4.1	Zones d'étude	68
4.2	Aptitude des sols à l'assainissement autonome	68
4.2.1	Reconnaissance de terrain	68
4.2.2	Interprétation des reconnaissances de terrain	76
4.2.3	Synthèse de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome	77
4.2.4	Cas généraux	78
4.3	Contraintes d'habitat	79
4.4	Contraintes environnementales	80
4.4.1	Protections environnementales et patrimoniales	80
4.4.2	Aléa amiante	80
4.4.3	Protection des captages AEP	80
4.4.4	Zones inondables	80
4.5	Synthèse des contraintes à l'assainissement non collectif	81
5	SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT ENVISAGEABLES	82
6	GESTION DES EAUX PLUVIALES	84
6.1	Contexte réglementaire	84
6.2	Contexte de la commune	84
PARTIE 5 : PROPOSITIONS DE TRAVAUX CHIFFREES		85
1	PREAMBULE	86
1.1	Méthodologie	86
1.2	Aide à l'investissement	87
1.3	Solutions d'assainissement	87
2	REHABILITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EXISTANTS	88
2.1	Réduction des intrusions d'eaux claires parasites	88
2.2	Réhabilitation des regards de visite	91

2.3	Réhabilitation du réseau de collecte	91
3	TRAITEMENT DES EAUX USEES	93
3.1	Scénario 1	93
3.1.1	Création d'une unité de traitement à Poggio-di-Lozzi	93
3.1.2	Création d'une unité de traitement à Lozzi	97
3.2	Scénario 2	104
3.2.1	Création d'une unité de traitement	104
3.2.2	Installation d'un réseau de transfert entre San Martino et la STEP	106
3.2.3	Installation d'un réseau de transfert entre Poggio-di-Lozzi et la STEP	106
3.3	Scénario 3	108
3.3.1	Création d'un réseau de transfert entre Lozzi et Calacuccia	108
3.3.2	Création d'un réseau de transfert entre Poggio et Albertacce	110
3.4	Comparatif technico-économique entre les 3 scénarios	113
4	MODALITES D'ASSAINISSEMENT ENVISAGEABLES DANS LES ZONES ACTUELLEMENT EN ASSAINISSEMENT AUTONOME	114
4.1	Zones où le maintien en ANC est préconisé	114
4.1.1	Battaiola	114
4.1.2	Muro Nuovo	115
4.1.3	Vignarella	115
4.2	Zones où l'assainissement collectif et l'assainissement autonome peuvent être envisagés	116
4.2.1	Chiochette	116
4.2.2	L'Acqualello/Maestrella	118
4.2.3	San Martino	122
4.2.4	Camprignoso/Martinella	123
PARTIE 6 :	SCHEMA DIRECTEUR	124
D'ASSAINISSEMENT		
1	CHOIX DE LA COMMUNE	125
2	PROGRAMME DE TRAVAUX RETENU	126
2.1	Dépense subventionnable et coût total de l'opération	127
2.2	Financement envisageable	127
2.3	Impact sur le prix de l'eau	128
PARTIE 7 :	ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	129
1	ZONAGE D'ASSAINISSEMENT RETENU PAR LA COMMUNE	130
2	OBJECTIFS REGLEMENTAIRES RELATIFS AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	130
2.1	Portée des obligations relatives au zonage défini	131
2.1.1	Cohérence entre le zonage et la lutte contre la pollution de l'eau	131
2.1.2	Lien entre le zonage d'assainissement et la police de l'urbanisme	131
FIGURES		135
ANNEXES		147

PLANS

Plan n°1	Réseau d'assainissement de Lozzi
Plan n°2	Résultats des tests à la fumée – Secteur Lozzi
Plan n°3	Résultats de l'inspection nocturne – Secteur Lozzi
Plan n°4	Programme de travaux retenu – Secteur Lozzi

TABLEAUX

Tableau 1 : Recensement de la population entre 1968 et 2015	16
Tableau 2 : Répartition des types de logements entre 1968 et 2015	17
Tableau 3 : Estimation de la population en période de pointe (CETA Environnement)	18
Tableau 4 : Répartition des populations actuelles	18
Tableau 5 : Estimation des populations permanente et estivale à l'horizon 2040	19
Tableau 6 : Estimation des populations permanente et estivale à l'horizon 2040	21
Tableau 7 : Synthèse des estimations de la population à l'horizon 2040	22
Tableau 8 : Répartition de la population à l'horizon 2040	22
Tableau 9 : Caractéristiques du réseau d'assainissement de Lozzi	31
Tableau 10 : Caractéristiques du réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi	32
Tableau 11 : Synthèse des désordres observés sur le réseau d'assainissement de Lozzi	33
Tableau 12 : Synthèse des désordres observés sur le réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi	35
Tableau 13 : Charges polluantes mesurées le 1 ^{er} jour	40
Tableau 14 : Charges polluantes mesurées le 2 ^{ème} jour	40
Tableau 15 : Charges polluantes mesurées le 3 ^{ème} jour	40
Tableau 16 : Charges polluantes moyennes mesurées au cours du bilan 72h	41
Tableau 17 : Charges polluantes mesurées le 1 ^{er} jour	44
Tableau 18 : Charges polluantes mesurées le 2 ^{ème} jour	44
Tableau 19 : Charges polluantes mesurées le 3 ^{ème} jour	44
Tableau 20 : Charges polluantes moyennes mesurées au cours du bilan 72h	44
Tableau 21 : Synthèse des populations équivalentes estimées	45
Tableau 22 : Evaluation de l'indice linéaire d'intrusions d'ECP permanentes	52
Tableau 23 : Répartition des habitations non raccordées aux réseaux d'assainissement	55
Tableau 24 : Evaluation des installations d'ANC existantes	55
Tableau 25 : Choix et dimensionnement des filières de traitement « classiques », préconisées par la DTU 64-1	61
Tableau 26 : Entretien d'une filière d'assainissement non collectif	63

Tableau 27 : Codification S.E.R.P	65
Tableau 28 : Correspondance entre les filières et les contraintes des sols	66
Tableau 29 : Classification des terrains selon la méthode S.E.R.P	76
Tableau 30 : Synthèse des contraintes et filières préconisées	77
Tableau 31 : Correspondances entre filières de traitement et contraintes de sol	78
Tableau 32 : Contraintes d'habitat	79
Tableau 33 : Synthèse des contraintes	81
Tableau 34 : Coût des aménagements visant à réduire les intrusions d'eaux claires parasites	88
Tableau 35 : Coût des travaux sur les regards de visite	91
Tableau 36 : Coût des travaux sur les réseaux de collecte existants	92
Tableau 37 : Population à considérer pour dimensionner la STEP de Poggio-di-Lozzi	93
Tableau 38 : Coût de l'unité de traitement pour le secteur Poggio-di-Lozzi	95
Tableau 39 : Population à considérer pour dimensionner la STEP de Lozzi	97
Tableau 40 : Performances minimales à respecter pour la future STEP de Lozzi	98
Tableau 41 : Rendements et concentrations en sortie des filières de traitement	100
Tableau 42 : Emprise au sol des projets de STEP	100
Tableau 43 : Avantages et inconvénients des filières de traitement proposées	101
Tableau 44 : Coût de l'unité de traitement pour le secteur Lozzi	102
Tableau 45 : Performances minimales à respecter pour la future STEP	105
Tableau 46 : Coût de l'unité de traitement – Scénario 2	105
Tableau 47 : Coût de l'installation du réseau de transfert entre San Martino et la STEP	106
Tableau 48 : Coût de l'installation du réseau de transfert entre Poggio-di-Lozzi et la STEP	106
Tableau 49 : Coût de l'installation du réseau de transfert entre Lozzi et Calacuccia	108
Tableau 50 : Coût de l'installation du réseau de transfert entre Poggio-di-Lozzi et Pietra-Zitamboli	110
Tableau 51 : Coût de la construction d'une nouvelle STEP à Albertacce	111
Tableau 52 : Estimation du coût des travaux dans la zone Muro Nuovo	115
Tableau 53 : Estimation du coût des travaux dans la zone Vignarella	115
Tableau 54 : Estimation du coût des travaux dans la zone Chiochette	116
Tableau 55 : Estimation du coût des travaux liés à la mise en place de l'assainissement collectif dans la zone « Chiochette »	116
Tableau 56 : Estimation du coût des travaux dans la zone L'Acqualello/Maestrella	118
Tableau 57 : Estimation du coût des travaux liés à la mise en place partielle de l'assainissement collectif dans la zone « L'Acqualello/Maestrella »	118
Tableau 58 : Estimation du coût des travaux liés à la mise en place totale de l'assainissement collectif dans la zone « L'Acqualello/Maestrella »	120

Tableau 59 : Estimation du coût des travaux dans la zone San Martino – Scénario 1	122
Tableau 60 : Estimation du coût des travaux dans la zone San Martino – Scénario 2	122
Tableau 61 : Estimation du coût des travaux dans la zone Camprignoso/Martinella – Scénario 1	123
Tableau 62 : Estimation du coût des travaux dans la zone Camprignoso/Martinella – Scénario 2	123
Tableau 63 : Montant estimatif de la dépense subventionnable	127
Tableau 64 : Plan de financement des travaux	127
Tableau 65 : Impact du programme de travaux sur le prix de l’eau	128

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de la population de Lozzi entre 1968 et 2015	16
Graphique 2 : Evolution des types de logements de 1968 à 2015	17
Graphique 3 : Evolution de la population permanente	19
Graphique 4 : Evolution du nombre de résidences permanentes	20
Graphique 5 : Evolution du nombre de résidences secondaires	21
Graphique 6 : Débits horaires mesurés entre le 1 ^{er} et le 9 août 2018	38
Graphique 7 : Volumes journaliers d’effluents rejetés au milieu naturel	38
Graphique 8 : Profil moyen journalier en période estivale	39
Graphique 9 : Débits horaires mesurés entre le 1 ^{er} et le 9 août 2018	42
Graphique 10 : Volumes journaliers d’effluents rejetés au milieu naturel	42
Graphique 11 : Profil moyen journalier en période estivale	43
Graphique 12 : Profil journalier moyen de temps sec hivernal	46
Graphique 13 : Distribution des débits horaires et de la pluviométrie lors de la campagne de mesures hivernale	47
Graphique 14 : Profil journalier moyen hivernal	48
Graphique 15 : Distribution des débits horaires et de la pluviométrie lors de la campagne de mesures hivernale	49

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Projet d'urbanisation dans le secteur de Lozzi	15
Illustration 2 : Evaluation de l'état des masses d'eau superficielles	23
Illustration 3 : Contexte géologique sur le territoire communal	24
Illustration 4 : Evaluation de l'état des masses d'eau souterraines	25
Illustration 5 : Emprise du site inscrit « Massif du Cinto »	27
Illustration 6 : Localisation des captages exploités pour alimenter en eau potable la commune de Lozzi	29
Illustration 7 : Défaut d'étanchéité du réseau d'assainissement entre R81a et R81b	34
Illustration 8 : Intrusion d'ECP via un branchement non étanche	35
Illustration 9 : Localisation du point de mesures – secteur Lozzi	36
Illustration 10 : Méthode utilisée pour mesurer le débit	37
Illustration 11 : Localisation du point de mesures – secteur Poggio-di-Lozzi	41
Illustration 12 : Connexions entre le réseau pluvial et le réseau d'assainissement de Poggio	51
Illustration 13 : Localisation des branchements qui génèrent des intrusions d'ECP permanentes	52
Illustration 14 : Compétences et missions du SPANC	58
Illustration 15 : Localisation du caniveau pluvial à étanchéifier	89
Illustration 16 : Localisation des avaloirs à réhabiliter	90
Illustration 17 : Localisation des tronçons à remplacer	92
Illustration 18 : Localisation du site proposé pour implanter la STEP de Poggio-di-Lozzi	94
Illustration 19 : Projet d'assainissement pour le secteur de Poggio-di-Lozzi – Scénario 1	96
Illustration 20 : Localisation du site proposé pour implanter la STEP de Lozzi	98
Illustration 21 : Projet d'assainissement pour le secteur de Lozzi – Scénario 1	103
Illustration 22 : Localisation du site proposé pour implanter la STEP	104
Illustration 23 : Projet d'assainissement communal – Scénario 2	107
Illustration 24 : Projet de raccordement au réseau d'assainissement de Calacuccia – Scénario 3	109
Illustration 25 : Projet de raccordement au réseau d'assainissement d'Albertacce – Scénario 3	112
Illustration 26 : Proposition d'extension du réseau d'assainissement jusqu'au quartier Chiochette	117
Illustration 27 : Proposition d'extension du réseau d'assainissement jusqu'à la zone L'Acqualello/Maestrella	119
Illustration 28 : Projet de collecte des eaux usées dans la zone L'Acqualello/Maestrella	121
Illustration 29 : Tracé du réseau de transfert entre Lozzi et Calacuccia	125

Avant-propos

La commune de Lozzi a pour projet d'améliorer l'assainissement sur son territoire. Elle a donc confié au bureau d'études CETA Environnement l'élaboration des études suivantes :

- Le **diagnostic du système d'assainissement collectif** afin de connaître l'état et le fonctionnement des installations existantes ;
- Le **zonage d'assainissement** qui a pour objectif de définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif ;
- Le **schéma directeur d'assainissement** dans lequel sera présenté un programme de travaux visant à remédier aux désordres actuels.

Diagnostic des systèmes d'assainissement collectif existants

Les investigations menées sur les systèmes d'assainissement collectif existants visent à :

- **dresser un diagnostic de l'état et du fonctionnement actuel** des systèmes d'assainissement collectif existants ;
- **mesurer les volumes d'eaux usées** en période de pointe et en période hivernale ;
- **évaluer les volumes d'eaux claires parasites** arrivant dans les réseaux d'assainissement ;
- **apprécier l'importance des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement collectif** par rapport à l'état général du milieu ;
- **définir les moyens de collecte et de traitement** des eaux par filière à mettre en place ;
- **étudier les possibilités de création d'unités de traitement.**

Zonage d'assainissement

L'étude de zonage, soumise à enquête publique, conduit à définir les filières d'assainissement adaptées à chacune des zones comprises dans un périmètre défini en concertation avec la commune en fonction des secteurs urbanisés et des secteurs urbanisables (projets en cours et à venir).

L'essentiel de l'étude de zonage repose sur :

- une analyse sommaire du parc des systèmes d'assainissement individuels ;
- un diagnostic de l'état et du fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif ;
- une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif ;
- l'étude et la prise en compte des contraintes environnementales et de l'habitat.

Le zonage précise :

- les zones relevant de l'assainissement collectif ;
- les zones relevant de l'assainissement non collectif et les dispositifs de traitement conseillés ;
- l'emplacement souhaitable des ouvrages de traitement.

La proposition de zonage (ou « prézonage »), une fois validée par le maître d'ouvrage, fait l'objet d'un dossier de présentation qui permet à la commune étudiée d'engager la procédure de validation par la préfecture.

Schéma directeur avec programme d'investissement

L'objet du schéma directeur est de définir les solutions techniques adaptées et de permettre un phasage annuel des investissements selon l'urgence.

Le schéma directeur donnera une vision claire des programmes d'actions et d'investissements à engager par la commune.

Le schéma directeur d'assainissement constitue un outil de gestion de l'assainissement pour la maîtrise d'ouvrage, sur les 10 à 15 prochaines années. Il comprend notamment un programme chiffré de travaux, hiérarchisé dans le temps. Ce programme de travaux englobe :

- les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement ;
- les travaux de création d'unités de traitement ;
- les travaux d'extension des réseaux de collecte ;
- les orientations à adopter pour la gestion des boues et des matières de vidange ;
- les orientations pour la gestion de l'assainissement non collectif (SPANC).

L'élaboration du programme d'actions et de travaux permettra :

- de garantir la qualité des rejets d'eaux épurées, le fonctionnement, la pérennité et le rendement des systèmes d'assainissement collectif de la commune à court, moyen et long termes ;
- de définir, hiérarchiser et programmer les investissements ;
- d'établir le plan de financement prévisionnel et analyser l'incidence sur le prix de l'eau final.

PARTIE 1 : CONTEXTE GENERAL

1 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Lozzi est située dans la microrégion du Niolu en Haute-Corse. D'une superficie de 30 km², son territoire s'étend sur le versant sud du Monte Cinto (2 706 m NGF).

La commune de Lozzi est constituée de deux secteurs habités implantés à environ 1 000 m NGF :

- Le village de Lozzi et les quartiers Acquale, Battaiola et San Martino. Ce secteur est accessible par la RD 218 ;
- Le hameau de Poggio-di-Lozzi dont l'accès s'effectue par la RD 518.

Les communes limitrophes sont les suivantes :

- Corscia à l'est ;
- Albertacce à l'ouest ;
- Asco au nord ;
- Calacuccia au sud.

La **figure 1** présente la situation géographique de la commune de Lozzi.

2 CONTEXTE ECONOMIQUE

L'agriculture et le bâtiment sont les principaux secteurs d'activités. On note l'absence de commerces et d'industries sur la commune de Lozzi.

En période estivale, la commune de Lozzi est fréquentée par de nombreux randonneurs. Ainsi, on note la présence de deux campings (55 emplacements) au lieu-dit Battaiola, ainsi que d'un gîte pouvant accueillir 24 personnes dans le secteur de Muro Nuovo.

3 URBANISME

Aucun document d'urbanisme n'est en vigueur sur la commune de Lozzi. La commune se réfère donc au **RNU** (Règlement National d'Urbanisme) et est soumise à la **Loi Montagne**. Une carte communale est en cours d'élaboration.

La municipalité projette de créer un accès direct entre San Martino et le village de Lozzi (cf. **illustration 1**). Ce projet pourrait déboucher sur de nouvelles constructions à proximité immédiate du village de Lozzi.

La municipalité envisage également d'accorder quelques permis de construire dans les secteurs de Muro Nuovo et de Camprignoso.

Illustration 1 : Projet d'urbanisation dans le secteur de Lozzi



4 CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

4.1 Situation actuelle

4.1.1 Population permanente

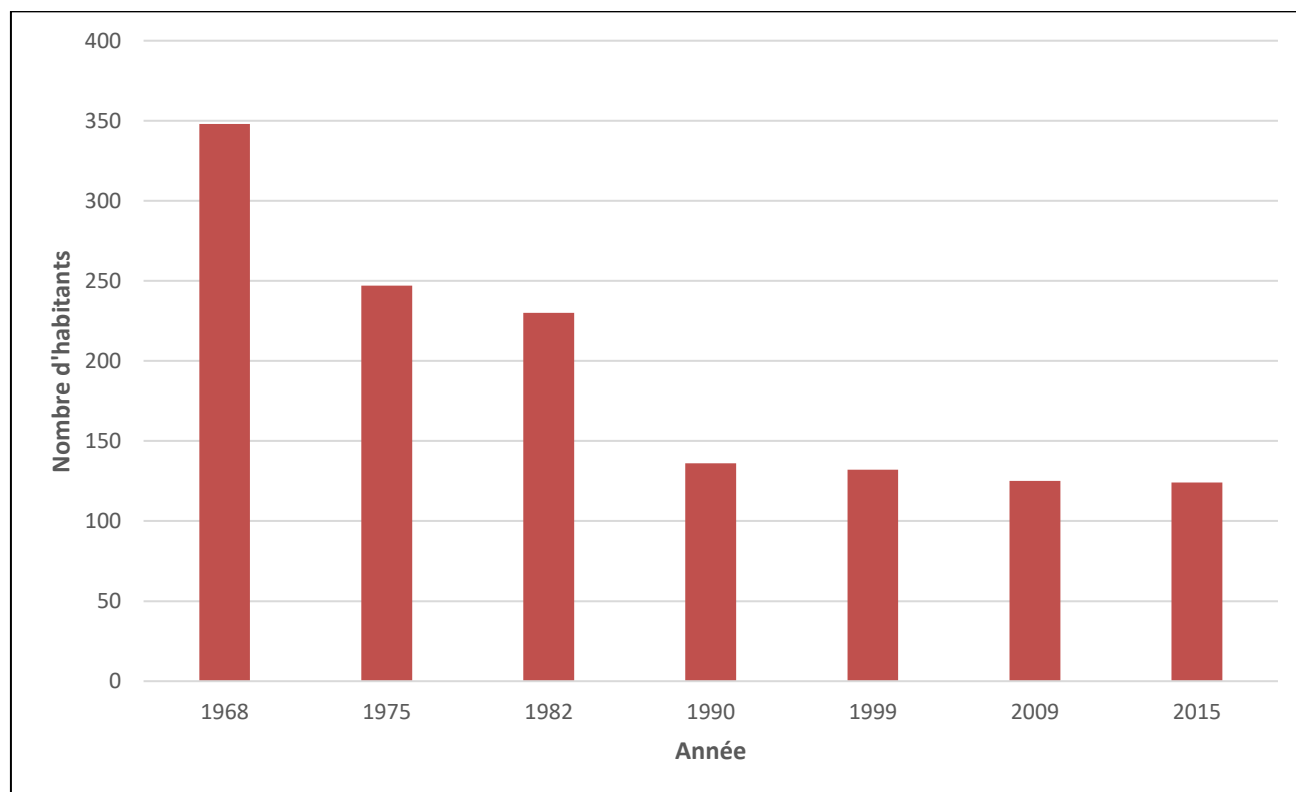
Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population entre 1968 et 2015 sur la commune de Lozzi d'après les données INSEE.

Tableau 1 : Recensement de la population entre 1968 et 2015

Année	Population	Variation (en %)	Variation annuelle (en %)
1968	348		
1975	247	-29,0%	-4,1%
1982	230	-6,9%	-1,0%
1990	136	-40,9%	-5,1%
1999	132	-2,9%	-0,3%
2009	125	-5,3%	-0,5%
2015	124	-0,8%	-0,1%

La commune de Lozzi a connu un déclin démographique au cours des années 1970 et 1980. Elle compte aujourd'hui 125 habitants permanents.

Graphique 1 : Evolution de la population de Lozzi entre 1968 et 2015



4.1.2 Type de logements

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des types de logements entre 1968 et 2015 sur la commune de Lozzi d'après les données INSEE.

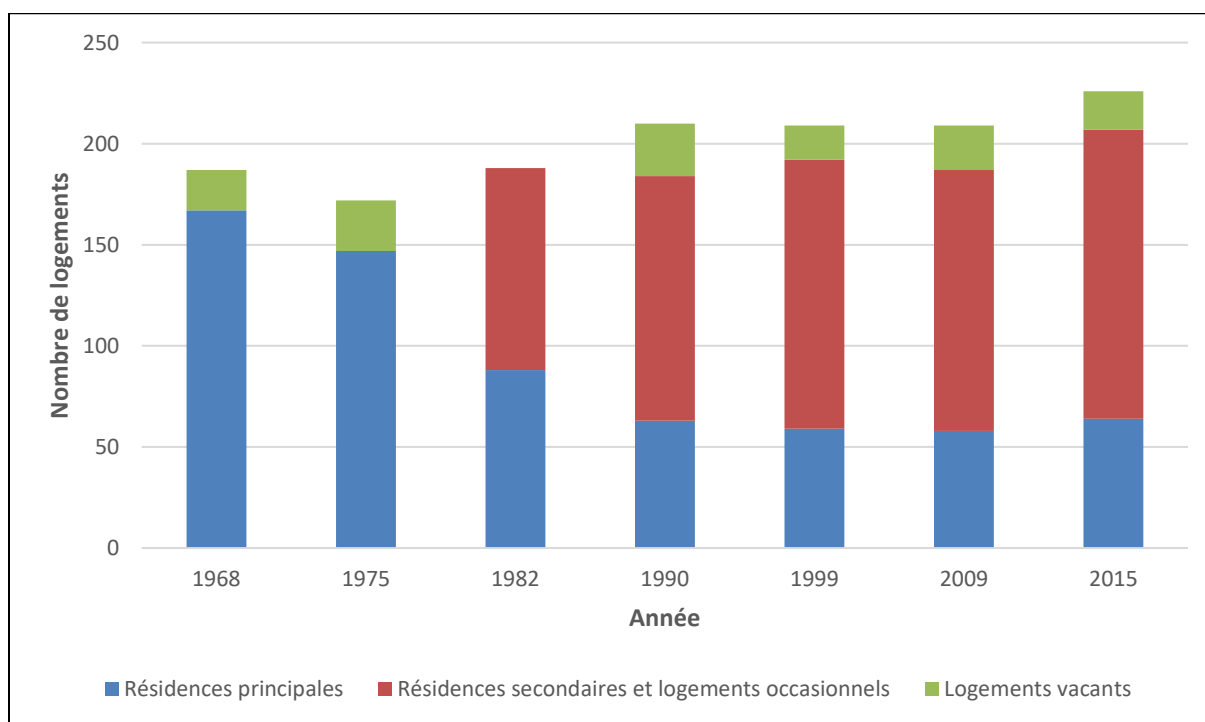
Tableau 2 : Répartition des types de logements entre 1968 et 2015

Année de recensement	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2015
Résidences principales	167	147	88	63	59	58	64
Résidences secondaires et logements occasionnels	0	0	100	121	133	129	143
Logements vacants	20	25	0	26	17	22	19
Ensemble des logements	187	172	188	210	209	209	227

La commune de Lozzi compte une soixantaine de résidences principales depuis les années 1990. Le taux d'occupation était de 1,94 hab./rés. principale en 2015.

Les résidences secondaires et les logements occasionnels représentent plus de 60% du parc de logements.

Graphique 2 : Evolution des types de logements de 1968 à 2015



4.1.3 Population estivale

La population estivale de la commune de Lozzi a été estimée à l'aide de ratios communément employés et sur la base des données collectées auprès des services communaux.

Tableau 3 : Estimation de la population en période de pointe (CETA Environnement)

Décompte	Habitants	Modalité de calcul
Population 2015(<i>source : INSEE</i>)	124	A
Type de résidence		
Résidences principales(<i>source : INSEE</i>)	64	B
Résidences secondaires(<i>source : INSEE</i>)	143	C
Potentiel touristique(<i>Source : mairie</i>)		
Chambres d'hôtel	0	D
Places de camping	55	E
Maisons d'hôte et gîtes (nombre de chambres)	20	F
Hébergement touristique	764	$G=(C\times 3)+(D\times 2)+(E\times 5)+(F\times 3)$
Population du pic estival	888	A+G
Taux de variation saisonnier	7,16	$(A+G)/A$
Logements estivaux totaux	282	$H=B+C+D+E+F$
Taux d'occupation estival	3,15	$(A+G)/H$

D'après les ratios utilisés, la population en période de pointe est estimée à 888 habitants, soit plus de 7 fois la population permanente.

Synthèse

À la suite des échanges avec la municipalité, les populations actuelles retenues sont les suivantes :

- **125 habitants permanents ;**
- **550 habitants à la pointe estivale.**

Tableau 4 : Répartition des populations actuelles

Secteur	Population permanente	Population estivale
LOZZI	100	500
POGGIO-DI-LOZZI	25	50
Total	125	550

4.2 Situation à l'horizon 2040

La population future peut être estimée à partir des méthodes suivantes :

- D'après l'évolution de la population permanente à partir des données INSEE ;
- D'après l'évolution des résidences principales et secondaires à partir des données INSEE ;

A partir des données INSEE relatives à l'évolution de la population permanente depuis 1990

On estime la population permanente et la population estivale en 2030 et en 2040 en faisant les hypothèses suivantes :

- Evolution linéaire de la population permanente ;
- Taux de variation saisonnier constant, égal à celui existant actuellement (x 7,16).

Graphique 3 : Evolution de la population permanente

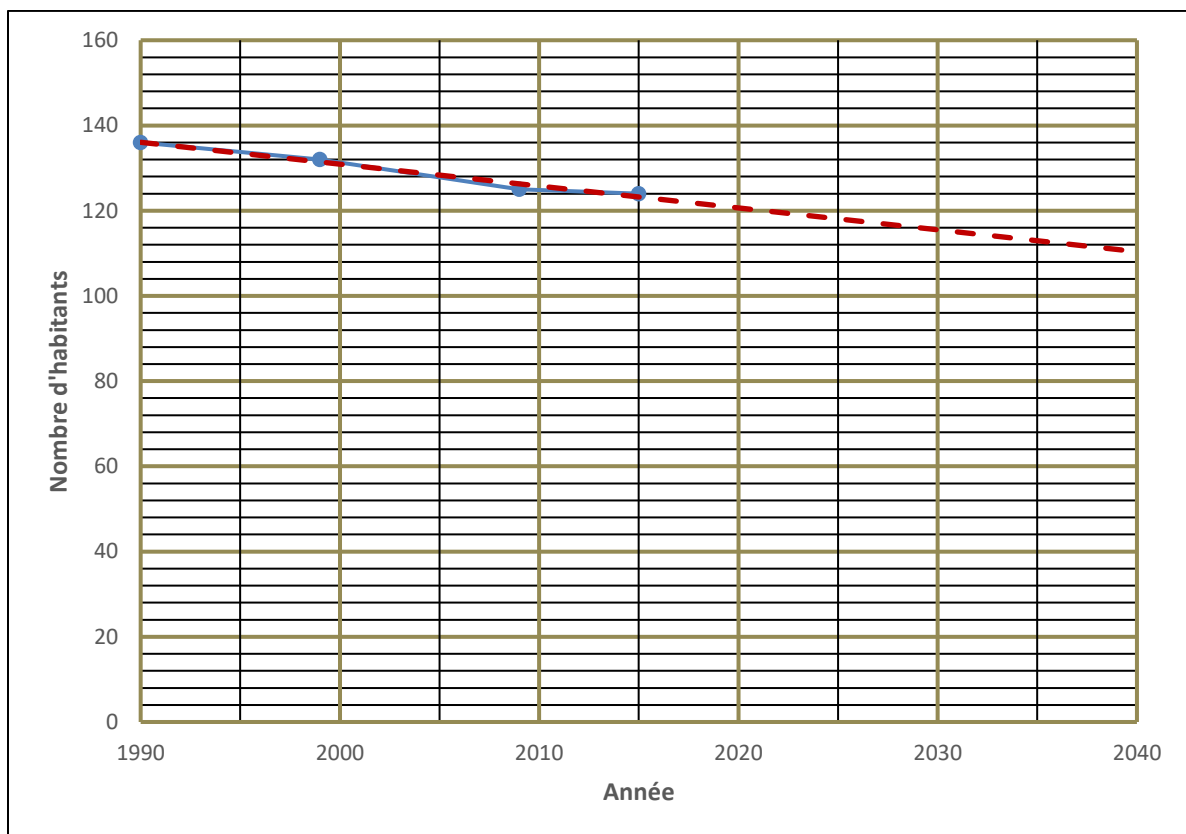


Tableau 5 : Estimation des populations permanente et estivale à l'horizon 2040

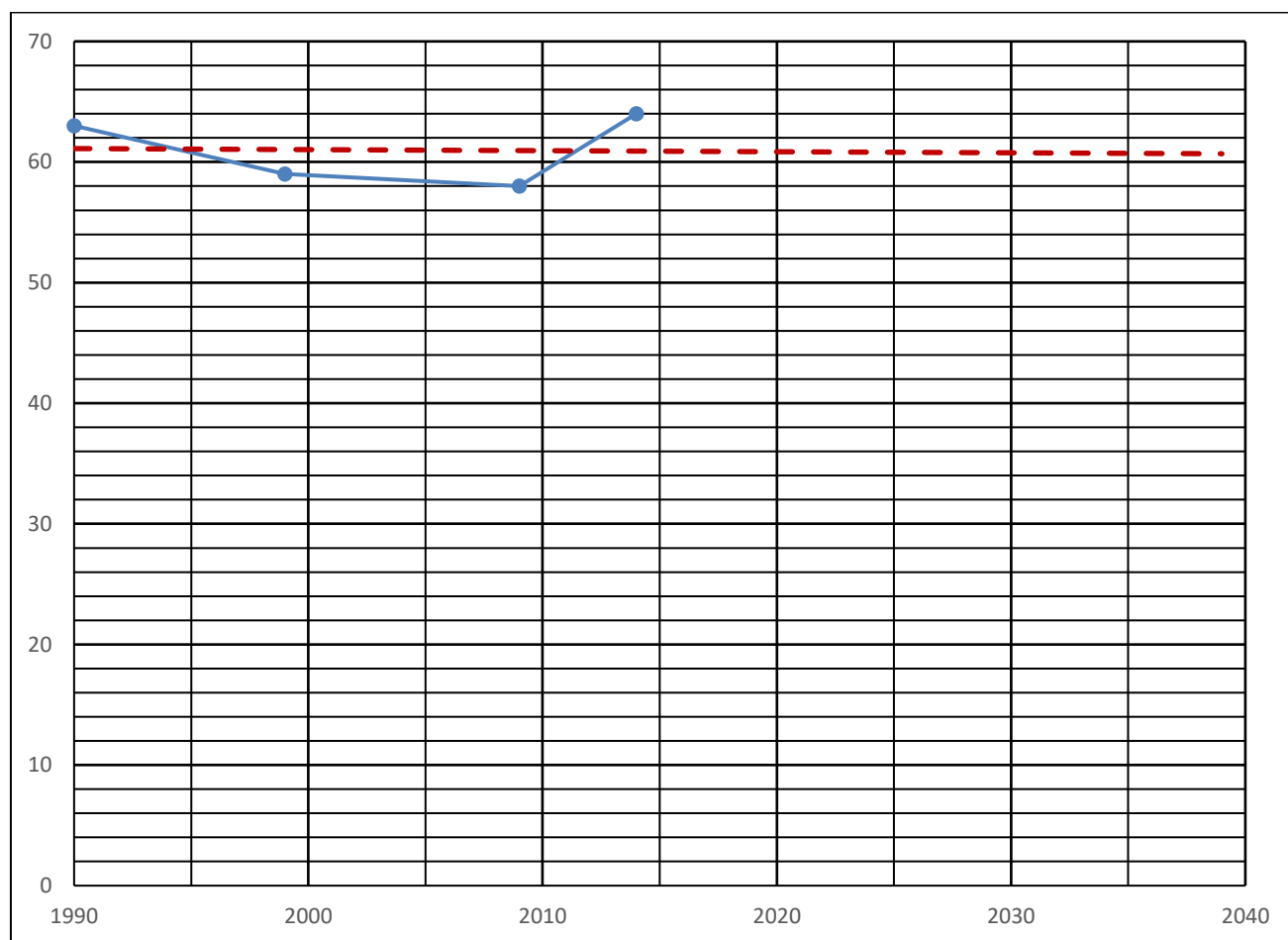
	1990	1999	2009	2015	2030	2040
Population permanente	136	132	125	124	120	110
Population estivale				888	859	788

A partir des données INSEE relatives à l'évolution du nombre de résidences principales et secondaires depuis 1990

On estime la population permanente et la population estivale en 2030 et en 2040 en faisant les hypothèses suivantes :

- Evolution linéaire du nombre de résidences principales et secondaires ;
- Capacité touristique égale à la capacité actuelle (55 emplacements de camping et 20 chambres en gîte) ;
- Taux d'occupation constant, égal à celui existant actuellement (1,94 en période hivernale et 3,15 en période estivale).

Graphique 4 : Evolution du nombre de résidences permanentes



Graphique 5 : Evolution du nombre de résidences secondaires

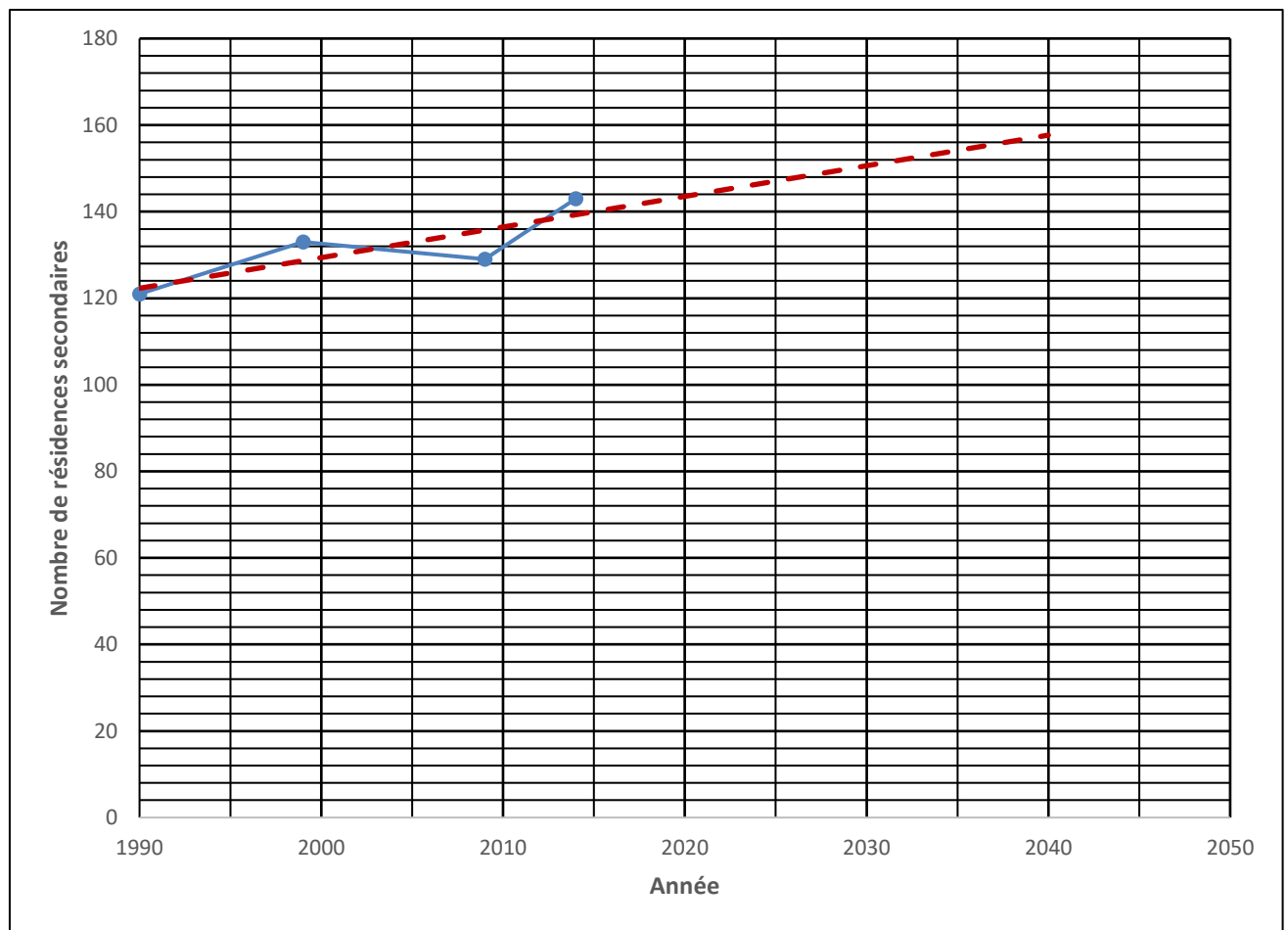


Tableau 6 : Estimation des populations permanente et estivale à l'horizon 2040

	1990	1999	2009	2015	2030	2040
Résidences permanentes	63	59	58	64	61	61
Résidences secondaires	121	133	129	143	150	158
Population permanente	136	132	125	124	118	118
Population estivale				888	900	926

Synthèse et conclusion

Tableau 7 : Synthèse des estimations de la population à l'horizon 2040

Méthode	Population permanente	Population estivale
Evolution de la population permanente	110	788
Evolution des résidences principales et secondaires	118	926
Moyenne	114	857

À la suite des échanges avec la municipalité, les populations futures retenues sont les suivantes :

- **125 habitants permanents ;**
- **600 habitants à la pointe estivale.**

Tableau 8 : Répartition de la population à l'horizon 2040

Secteur	Population permanente	Population estivale
LOZZI	100	550
POGGIO-DI-LOZZI	25	50
Total	125	600

5 CONTEXTE NATUREL

5.1 Contexte hydrographique

Réseau hydrographique

Le ruisseau d'Erco (*masse d'eau superficielle **FRER11633***) constitue le principal cours d'eau qui traverse la commune de Lozzi. Prenant sa source à 2 400 m NGF au pied du Monte Cinto, il est alimenté par de nombreux petits ruisseaux (Monte Cinto, Tileri, Pulella, Alzi Mozzi, Travizzolu, Capiaghia, Osu, Forcu Ario, Forcioli). Ainsi, son bassin versant s'étend sur 23 km². D'une longueur de 11,2 km, il se rejette dans le Golo (*masse d'eau superficielle **FRER69a***) sur la commune de Corscia à 700 m NGF.

La commune de Lozzi est également traversée par les cours d'eau suivants :

- Le ruisseau de Vergalellu dont le tracé passe à proximité du hameau de Poggio-di-Lozzi. Ce cours d'eau se rejette dans le lac de Calacuccia au niveau du hameau de Sidossi (commune de Calacuccia).
- Le ruisseau de Grimondo dont le tracé passe entre les quartiers Acquale et Battaiola. Il a pour exutoire le lac de Calacuccia (*masse d'eau superficielle **FREL133***).

L'ossature du réseau hydrographique du secteur d'étude apparaît sur la **figure 1**.

Actuellement, le rejet du réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi s'effectue sur le bassin versant du ruisseau de Vergalellu. Le rejet du réseau d'assainissement de Lozzi s'effectue sur le bassin versant du ruisseau de Grimondo.

Objectif de bon état des masses d'eau superficielles

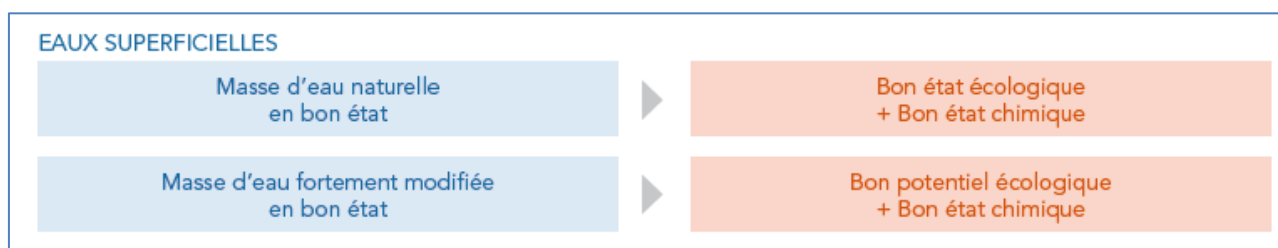
L'état des eaux superficielles s'évalue à partir de leur état écologique et de leur état chimique. Une masse d'eau superficielle est en bon état si elle présente à la fois un bon état écologique et un bon état chimique.

L'état écologique est déterminé à partir de critères biologiques, physico-chimiques et hydromorphologiques.

L'état chimique est déterminé en mesurant la concentration de 41 substances prioritaires (métaux lourds, pesticides, polluants industriels) dans le milieu aquatique. Si la concentration mesurée dans le milieu dépasse une valeur limite pour au moins une substance, alors la masse d'eau n'est pas en bon état chimique.

Remarque : Les masses d'eau artificielles (MEA) et les masses d'eau fortement modifiées (MEFM) sont des cas particuliers. En effet, pour les milieux qui ont subi de profondes altérations physiques pour les besoins de certains usages anthropiques (MEFM) et pour ceux créés entièrement par l'homme (MEA), la notion d'état écologique est remplacée par celle de potentiel écologique.

Illustration 2 : Evaluation de l'état des masses d'eau superficielles



Source : SDAGE Corse 2016 - 2021

D'après le SDAGE de Corse 2016-2021, l'objectif d'atteinte du bon état écologique et du bon état chimique des masses d'eau superficielle FRER11633, FRER69a et FREL133 était fixé à 2015.

Risque inondation

Les variations de débit sont très importantes dans cette partie du département de la Haute-Corse. Les ruisseaux se transforment régulièrement en de véritables torrents lorsque des orages se produisent.

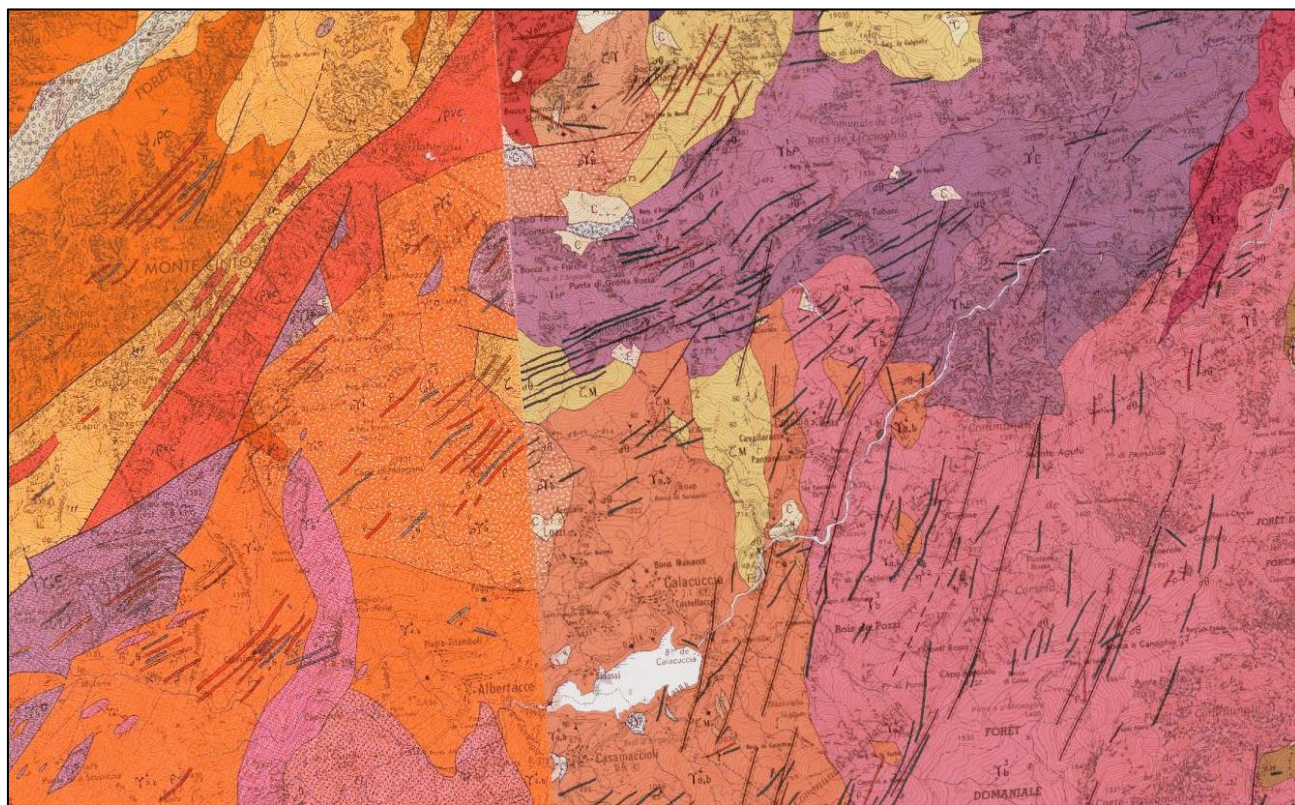
Aucun Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) ne concerne la commune de Lozzi. En outre, l'Atlas des Zones Inondables (AZI) n'inclue pas les territoires des communes du Niolu.

5.2 Contexte géologique, hydrogéologique et amiantifère

Géologie

La commune de Lozzi est située sur des terrains magmatiques issus du plutonisme permo-carbonifère. Les secteurs habités sont implantés sur des granodiorites à amphibole-biotite et enclaves, à grain moyen ($Y_{a,b}^4$).

Illustration 3 : Contexte géologique sur le territoire communal



Source : BRGM, extrait de la carte géologique au 1 / 50 000ème

Hydrogéologie

En principe, dans les secteurs granitiques de forte pente, les circulations d'eau souterraine sont peu importantes en raison de la faible porosité de ce type de substratum. Néanmoins, des circulations peuvent se produire via des arènes granitiques et des fractures.

Le territoire communal est concerné par la masse d'eau souterraine FREG619 « Socle granitique du nord-ouest de la Corse ».

Objectif de bon état des masses d'eau souterraines

L'état des eaux souterraines s'évalue à partir de leur état quantitatif et de leur état chimique. Une masse d'eau souterraine est en bon état si elle présente à la fois un bon état quantitatif et un bon état chimique.

L'état quantitatif est déterminé en observant l'équilibre entre prélèvements et recharge de la nappe. Lorsque les prélèvements d'eau effectués ne dépassent pas la capacité de réalimentation de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des eaux de surface et des zones humides directement dépendantes, la masse d'eau souterraine présente un bon état quantitatif.

L'état chimique est déterminé en mesurant la concentration de certains polluants (nitrates, pesticides, arsenic, cadmium, ...). Si la concentration mesurée dans le milieu dépasse une valeur limite pour au moins une substance, alors la masse d'eau n'est pas en bon état chimique.

Illustration 4 : Evaluation de l'état des masses d'eau souterraines



Source : SDAGE Corse 2016 - 2021

D'après le SDAGE de Corse 2016-2021, l'objectif d'atteinte du bon état quantitatif et du bon état chimique était fixé à 2015 pour la masse d'eau souterraine FREG619.

Aléa amiante environnemental naturel

Les travaux de terrassement effectués sur des roches ou des sols comportant de l'amiante ont un impact sur le risque sanitaire et environnemental. En effet, si des moyens efficaces de rabattement des poussières engendrées par le chantier ne sont pas mis en œuvre, une émission de fibres d'amiante accompagne les travaux. Celle-ci peut provoquer une exposition des personnels et une contamination de l'environnement du chantier. De plus, lorsqu'il n'est pas procédé en fin de travaux au recouvrement de toutes les zones découvertes, la potentialité de mise en suspension des fibres persiste durablement. Les zones amiantifères à nu émettent des fibres lorsqu'elles sont soumises à des contraintes mécaniques, naturelles comme l'action du vent, ou anthropiques. Elles engendrent ainsi une exposition régulière et passive des populations.

La présence d'amiante environnemental induit donc des plus-values pouvant atteindre 35 % du montant des travaux.

Afin de prévenir les risques liés à l'exposition des populations à ces minéraux qui présentent un caractère cancérigène, le BRGM a cartographié l'aléa amiante environnemental naturel.

L'aléa amiante environnemental naturel a été évalué nul à très faible sur l'ensemble du territoire communal.

5.3 Contexte météorologique

Le climat de la Corse est de type méditerranéen, mais le relief joue un rôle important dans la répartition des pluies et des températures entre la Corse occidentale et orientale.

La commune de Lozzi se situe dans la microrégion du Niolu et connaît un climat différent du reste de l'île en raison de sa position centrale et des hauts reliefs environnants. On y observe des étés secs et frais, et des hivers humides et tempérés.

La commune de Lozzi est située à l'adret (versant exposé au Sud), favorisant ainsi son ensoleillement.

Les précipitations moyennes dans la microrégion sont de l'ordre de 800 mm et peuvent atteindre 2 000 mm sur les sommets supérieurs à 2000 m NGF. Celles-ci sont généralement maximales en novembre et minimales en juillet.

L'abondance des précipitations est donc une caractéristique essentielle du climat corse qui s'explique par l'arrivée de masses d'air chargées d'humidité apportées par les vents marins qui viennent se heurter aux reliefs.

Les principaux vents dominants de Corse sont :

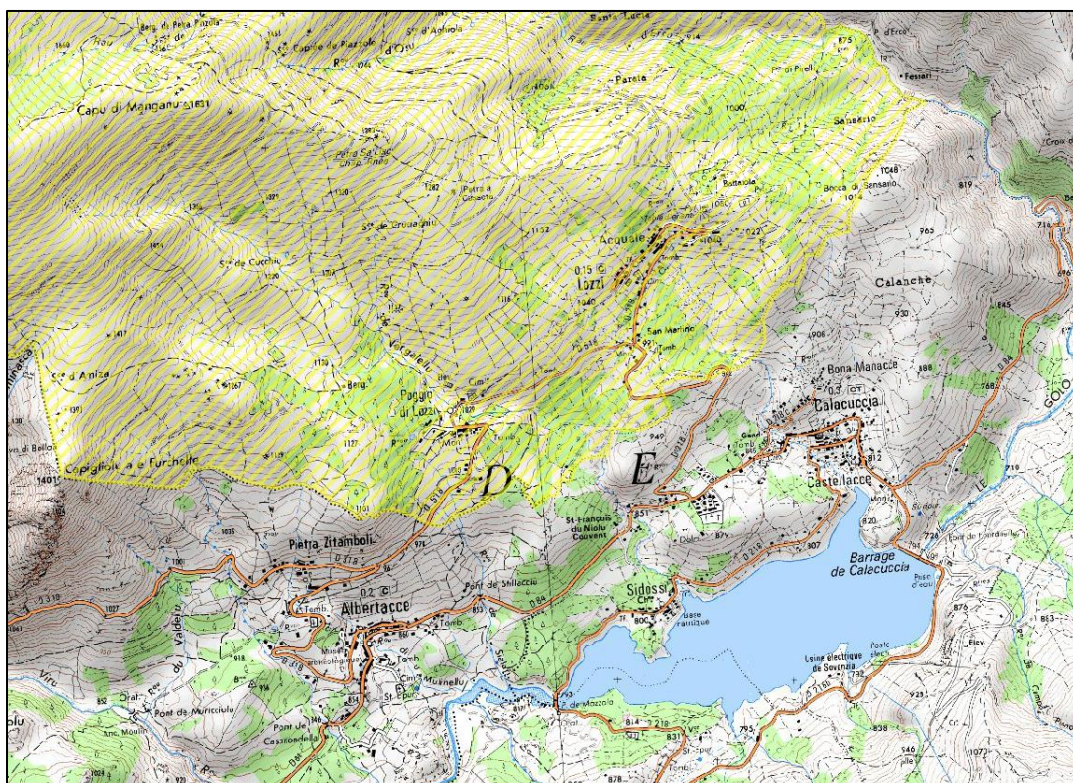
- **Le Grécale** : de composante Nord-Est, c'est un grand vent tyrrhénien. Il est fréquent en automne et au printemps, et est très lié à des tempêtes en Méditerranée. Il amène beaucoup de pluie sur la face orientale de la Corse.
- **Le Levante** : c'est le vent d'Est. Lorsqu'il est très soutenu, il est fréquent qu'il franchisse la ligne des sommets de la Corse et qu'il atteigne les côtes occidentales.
- **Le Libeccio** : c'est le grand vent de la Corse. Ses effets se font sentir sur toute l'île mais à des degrés différents. De direction Sud-Ouest sur le Sud de la Corse, il devient, du fait de l'orientation du relief, un vent d'Ouest en Balagne et sur le cap Corse occidental. En été, il est généralement sec, alors qu'en hiver il se charge d'humidité et devient porteur de pluie principalement sur les versants occidentaux.
- **Le Mistral** : de direction Nord-Ouest, c'est un vent brusque, violent, sec en été et humide en hiver.
- **Le Ponente** : c'est le vent d'Ouest. Il se mélange souvent au Libeccio.
- **Le Sirocco** : c'est un vent de Sud, chaud et humide. Il est souvent accompagné de poussières rouges d'origine saharienne, de brumes et de brouillards côtiers.
- **La Tramontane** : c'est le grand vent du Nord, violent, sec et froid. Il sévit en hiver en longues rafales et purifie l'air.

5.4 Protections environnementales et patrimoniales

Classée dans le territoire du Parc Naturel Régional de Corse, la commune de Lozzi correspond au versant Sud-Est du massif du Cinto. Ce site est inscrit à l'inventaire national du patrimoine depuis 1967.

En site inscrit, les demandes d'autorisation de travaux susceptibles d'affecter l'espace sont soumises à l'architecte des Bâtiments de France qui émet un avis simple sauf pour les travaux de démolition qui sont soumis à un avis conforme. Les sites inscrits en fonction de leurs enjeux diagnostiqués dans l'étude paysagère peuvent éventuellement accepter des aménagements et une évolution de l'urbanisation, sous réserve de vérifications des impacts, et de la mise en place de dispositions d'encadrement appropriées.

Illustration 5 : Emprise du site inscrit « Massif du Cinto »



Le territoire communal est également concerné par deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

- **Les pelouses sommitales du Monte Cinto** (ZNIEFF de type 1) ;
- **Les crêtes et hauts versants asylvatiques du Monte Cinto** (ZNIEFF de type 2).

Les ZNIEFF sont des espaces du territoire national pour lesquels les scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel (botanique, faunistique, paysager). Les ZNIEFF ne constituent pas un outil de protection réglementaire des zones, mais un inventaire généralisé et régionalisé de la faune et de la flore lancé en 1982 par le Ministère de l'Environnement. Cet outil de connaissance conduit à encourager une politique de prise en compte du patrimoine naturel.

Les ZNIEFF de type I sont des sites d'une superficie limitée caractérisés par leur intérêt biologique remarquable (espèces, associations d'espèces ou milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel, régional ou national).

Les ZNIEFF de type II concernent les grands ensembles naturels riches et peu modifiés qui offrent des potentialités biologiques importantes.

6 SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le système d'alimentation en eau potable de la commune de Lozzi est géré en régie communale. Il présente deux UDI :

- UDI du village de Lozzi qui comprend les quartiers Acquale, Battaiola et San Martino ;
- UDI du hameau de Poggio-di-Lozzi.

➤ UDI du village de Lozzi

L'UDI du village de Lozzi est alimentée par 8 captages : Chjarina, Piazzole, Rinaghju, Sposata, Burgone 1, Burgone 2, Funtana Longa et Cavallu Mare.

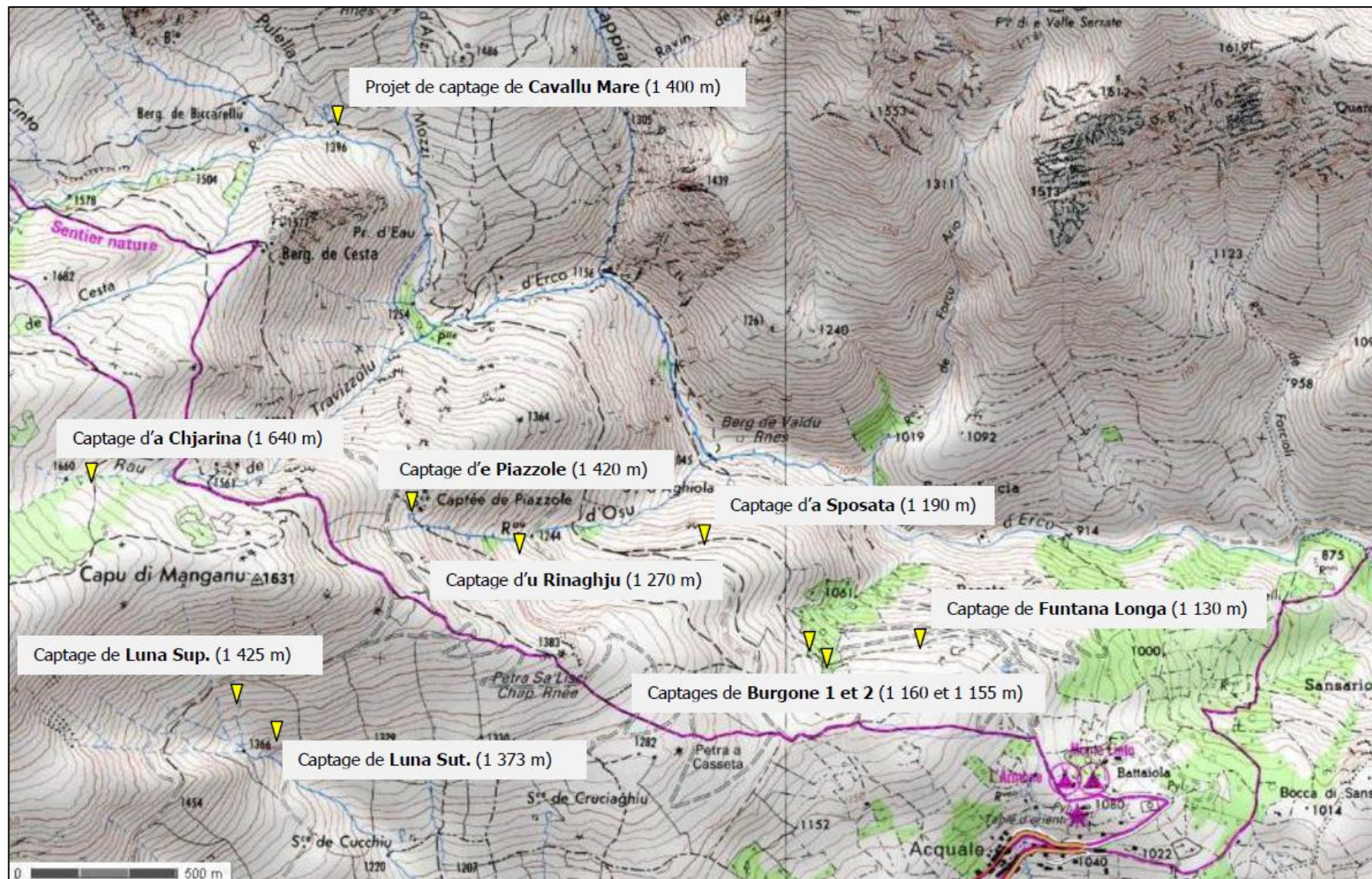
L'eau brute est acheminée vers une station de traitement constituée d'un filtre à sable et d'une chloration. L'eau traitée alimente le réservoir de Lozzi d'une capacité de 150 m³. Ce dernier dessert en eau potable le village de Lozzi.

➤ UDI du hameau de Poggio-di-Lozzi

L'UDI du hameau de Poggio-di-Lozzi est alimentée par les sources de Luna suprana et suddana. L'eau brute est acheminée vers le réservoir de Poggio-di-Lozzi. Ce dernier dessert sans traitement préalable le hameau de Poggio-di-Lozzi.

Les captages qui alimentent en eau potable la commune de Lozzi ont été déclarés d'utilité publique en 2015 (cf. **annexe 1**). Ils sont situés en amont des secteurs urbanisés.

Illustration 6 : Localisation des captages exploités pour alimenter en eau potable la commune de Lozzi



PARTIE 2 : DIAGNOSTIC DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 PRESENTATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les secteurs équipés d'un système d'assainissement collectif sont les suivants :

- Le village de Lozzi, ainsi que les secteurs d'Acquale et de San Martino (en partie) ;
- Le hameau de Poggio-di-Lozzi.

1.1 Secteur Lozzi

Dans le secteur de Lozzi, le réseau d'assainissement présente un linéaire total d'environ 2,5 km. Il a été installé en 1960. La collecte des eaux usées s'effectue de façon gravitaire. On note la présence de 2 chasses d'eau au village de Lozzi.

Le système d'assainissement collectif de Lozzi n'est pas équipé d'une station d'épuration. Les effluents sont directement rejetés dans un talweg en contrebas du lieu-dit San Martino. Ce talweg oriente les écoulements vers le ruisseau de Grimondo.

Tableau 9 : Caractéristiques du réseau d'assainissement de Lozzi

Matériau	Diamètre	Linéaire (m)	Pourcentage
Béton	200 mm	15	9,5 %
	250 mm	15	
	300 mm	200	
PVC	120 mm	35	69,5 %
	160 mm	430	
	200 mm	1 000	
	315 mm	185	
Non connu		500	21 %
TOTAL		2 380	

Plusieurs regards situés sur la RD 218 ne sont pas accessibles car ils sont recouverts par l'enrobé. Ainsi, les caractéristiques d'une partie du réseau d'assainissement implanté sur la RD 218 ne sont pas connues.

Le réseau d'assainissement de Lozzi est représenté sur le **plan n°1**.

1.2 Secteur Poggio-di-Lozzi

Dans le secteur de Poggio-di-Lozzi, le réseau d'assainissement présente un linéaire total d'environ 1 km. Il a été installé en 1960. La collecte des eaux usées s'effectue de façon gravitaire.

Le réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi est constitué de deux branches principales :

- La **branche Nord** est implantée sous la voirie communale et sous la RD 518. La plupart des regards de visite se trouvent sous enrobé ;
- La **branche Sud** traverse des jardins privés. Les regards de visite sont enterrés ou inaccessibles.

Les branches Nord et Sud se rejoignent au niveau du regard de visite n°12. Elles sont équipées d'une chasse d'eau. Celles-ci sont fuyardes.

Tableau 10 : Caractéristiques du réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi

Matériau	Diamètre	Linéaire (m)
PVC	120 mm	30
	160 mm	35
	200 mm	875
TOTAL		940

Le système d'assainissement collectif de Poggio-di-Lozzi n'est pas équipé d'une station d'épuration. Les effluents sont directement rejetés dans un talweg qui oriente les écoulements vers le ruisseau de Vergalellu.

Le réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi est représenté sur la **figure 2**.

2 RECONNAISSANCE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

2.1 Secteur Lozzi

Le réseau d'assainissement de Lozzi a fait l'objet d'une inspection. Celle-ci a permis de mettre en évidence plusieurs anomalies qui sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Ces anomalies peuvent être à l'origine de difficultés d'écoulement (obstacle, contrepente, racines, ...) ou générer un défaut d'étanchéité (casse, coffrage ou radier dégradé).

Un total de **38 regards** a fait l'objet d'une fiche descriptive avec photographie (cf. **annexe 2**).

Tableau 11 : Synthèse des désordres observés sur le réseau d'assainissement de Lozzi

Anomalies observées	Localisation	Intervention à prévoir
Réduction de section	Au niveau du regard R33 à San Martino Au niveau du regard R59 à Acquale	Remplacement du tronçon aval par une conduite d'un plus gros diamètre
Développement de racines	R16, R47, R59, R116	Arrachage manuel des racines
Absence de tampon	R34	Pose d'un tampon
Dépôt	R97a, R106, R107, R116	Curage de l'ensemble du réseau
Contrepente	R97a	Réhabilitation du radier
Obstacle	R6 et R25 (Planches en bois provenant du coffrage des regards)	Retirer les planches en bois
Casse	Sur une branche secondaire, entre les regards R81a et R81b (au niveau de la traversée d'un ruisseau, cf. illustration 7) Sur le branchement de l'habitation implantée sur la parcelle C 847, en amont du regard R34	Remplacement de la conduite impactée
Coffrage dégradé	R70	Réhabilitation du regard

Par ailleurs, de nombreux regards de visite ne sont pas accessibles :

- Les regards R2, R3 et R4 à Lozzi sont sous enrobé ;
- Les regards R17 à R21 entre Lozzi et la RD 218 car le réseau d'assainissement traverse des parcelles privées ;
- Les regards R57, R58, R61, R63, R64, R92 à R94, R97, R98, R100, R100b, R101a et R108 à Acquale sont sous enrobé ou enterrés ;
- Les regards R74 à R83 et R85 à R88 sur la RD 2018 sont sous enrobé ;
- Les regards R26 à R28 se trouvent sur le tracé d'un talweg où s'est développée une végétation très dense (ronces).

Illustration 7 : Défaut d'étanchéité du réseau d'assainissement entre R81a et R81b



2.2 Secteur Poggio-di-Lozzi

Le réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi a fait l'objet d'une inspection. Celle-ci a permis de mettre en évidence plusieurs anomalies qui sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Un total de **10 regards** a fait l'objet d'une fiche descriptive avec photographie (cf. **annexe 3**).

Tableau 12 : Synthèse des désordres observés sur le réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi

Anomalies observées	Localisation	Intervention à prévoir
Développement de racines	R1, R11bis, R12, R33, R35	Arrachage manuel des racines
Dépôt	R1, R33	Curage de l'ensemble du réseau
Couronne dégradé	R13	Reprise de la couronne

Les chasses d'eau qui équipent le réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi coulent en permanence. Par ailleurs, des entrées d'eaux claires parasites sont possibles via un branchement raccordé au regard de visite n°3 (cf. **illustration 8**).

Illustration 8 : Intrusion d'ECP via un branchement non étanche



Par ailleurs, de nombreux regards de visite ne sont pas accessibles :

- Les regards R5 à R11 sont sous enrobé ;
- Les regards R27 à R32 car le réseau d'assainissement traverse des parcelles privées ;
- Les regards R16 et R17, en amont du point de rejet, sont probablement enterrés.

3 CAMPAGNES DE MESURES

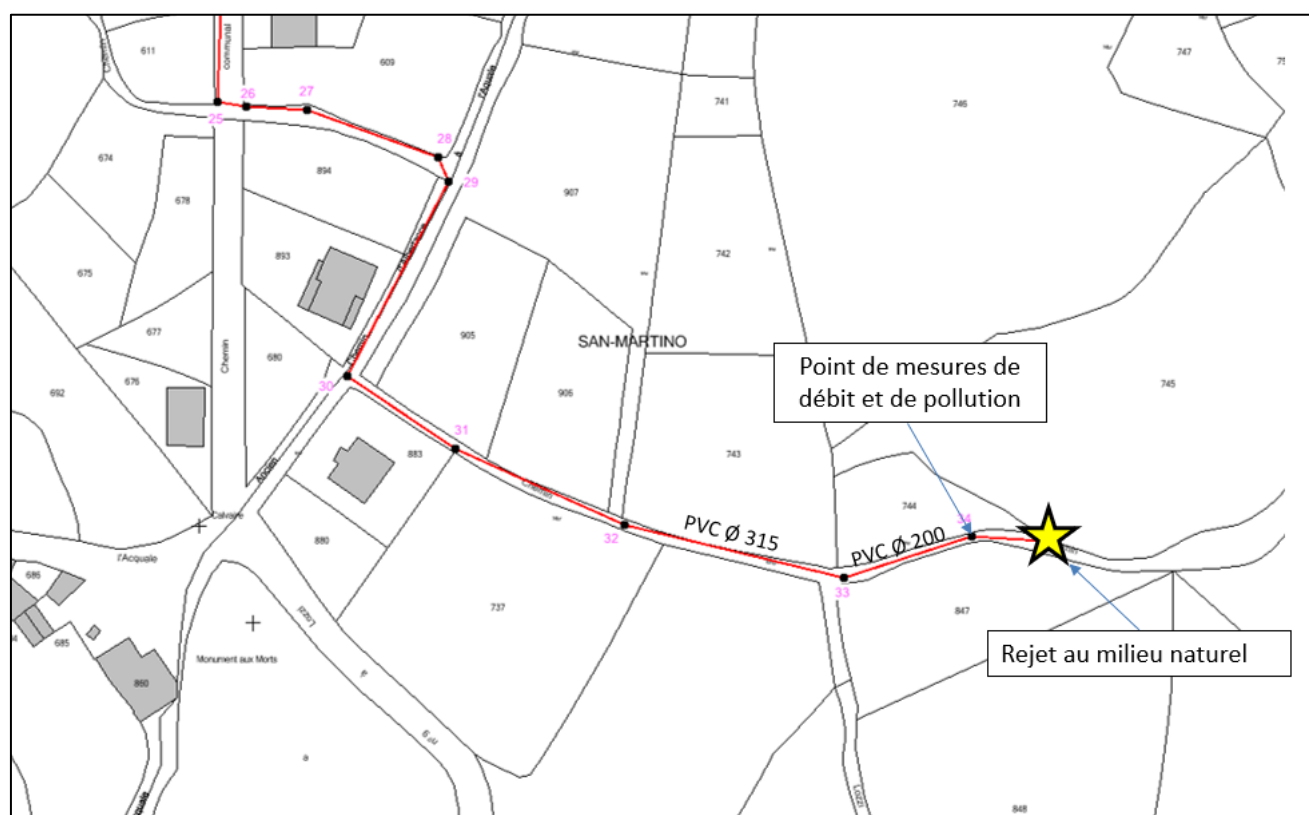
3.1 Campagne de mesures estivale

3.1.1 Secteur Lozzi

Dans le secteur de Lozzi, les mesures de débit et de pollution ont été réalisées au niveau du regard n°34 qui se trouve en amont du rejet des effluents au milieu naturel.

Le réseau étudié collecte les eaux usées de Lozzi, Acquale et San Martino (en partie).

Illustration 9 : Localisation du point de mesures – secteur Lozzi



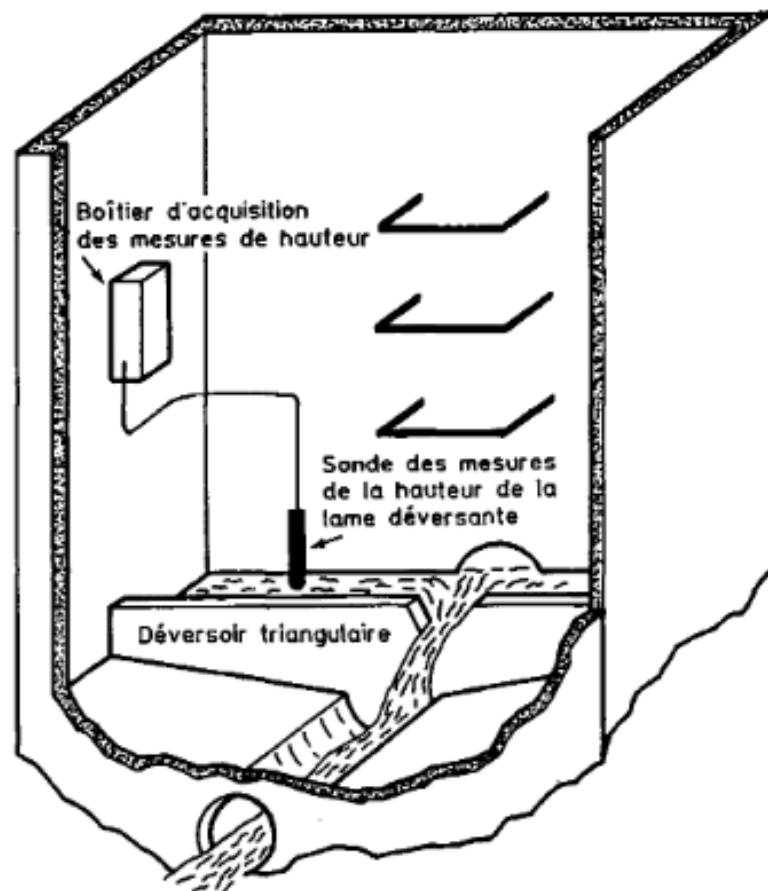
3.1.1.1 Mesures de débit

Le débit d'effluents bruts rejeté au milieu naturel a été suivi du 1^{er} au 9 août 2018 à l'aide du matériel suivant :

- Un déversoir triangulaire installé au niveau du regard de visite n°34 ;
- Une sonde de pression 150 mbar posée au fond du regard n°34, en amont du déversoir. Cette sonde permet de suivre la hauteur de la lame déversante. Elle est raccordée à un boîtier qui enregistre les hauteurs mesurées.

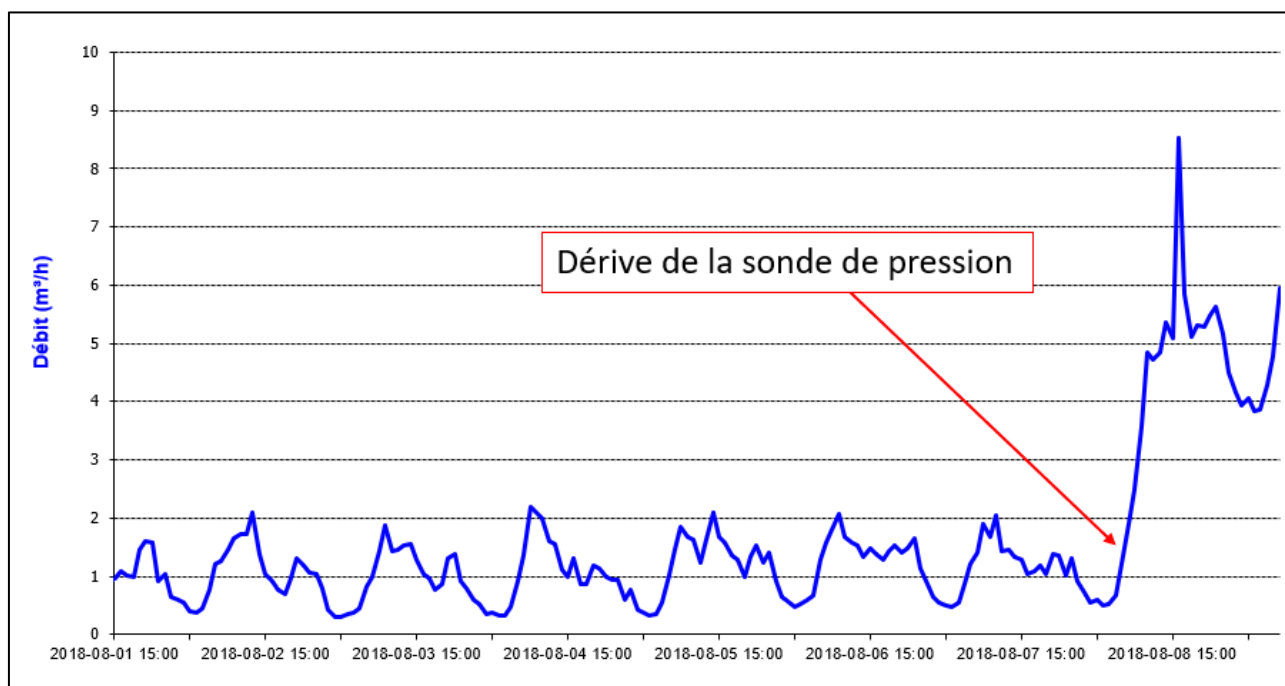
Le débit est déterminé via une formule hydraulique qui met en relation le débit et la hauteur de la lame déversante.

Illustration 10 : Méthode utilisée pour mesurer le débit



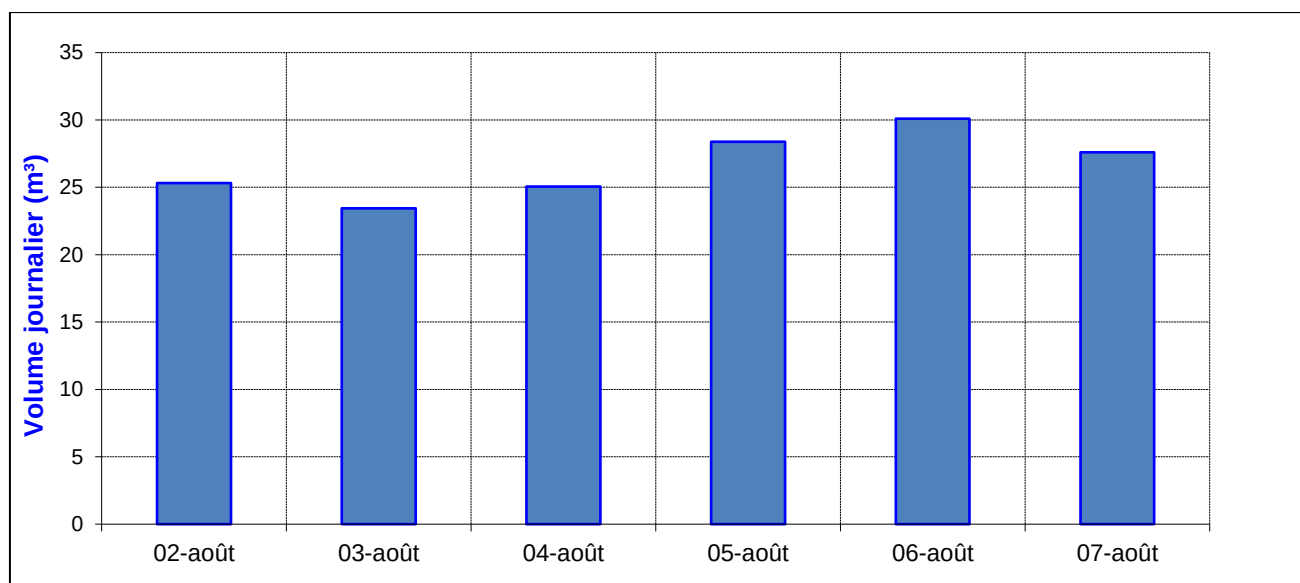
Les débits horaires mesurés entre le 1^{er} et le 9 août 2018 sont représentés sur le graphique ci-dessous.

Graphique 6 : Débits horaires mesurés entre le 1^{er} et le 9 août 2018



On constate une dérive de la sonde à partir du 8 août 2018 à 8h. Aussi, l'analyse de la charge hydraulique tient compte uniquement des débits enregistrés entre le 1^{er} août 2018 à 16h et le 8 août 2018 à 8h.

Graphique 7 : Volumes journaliers d'effluents rejetés au milieu naturel

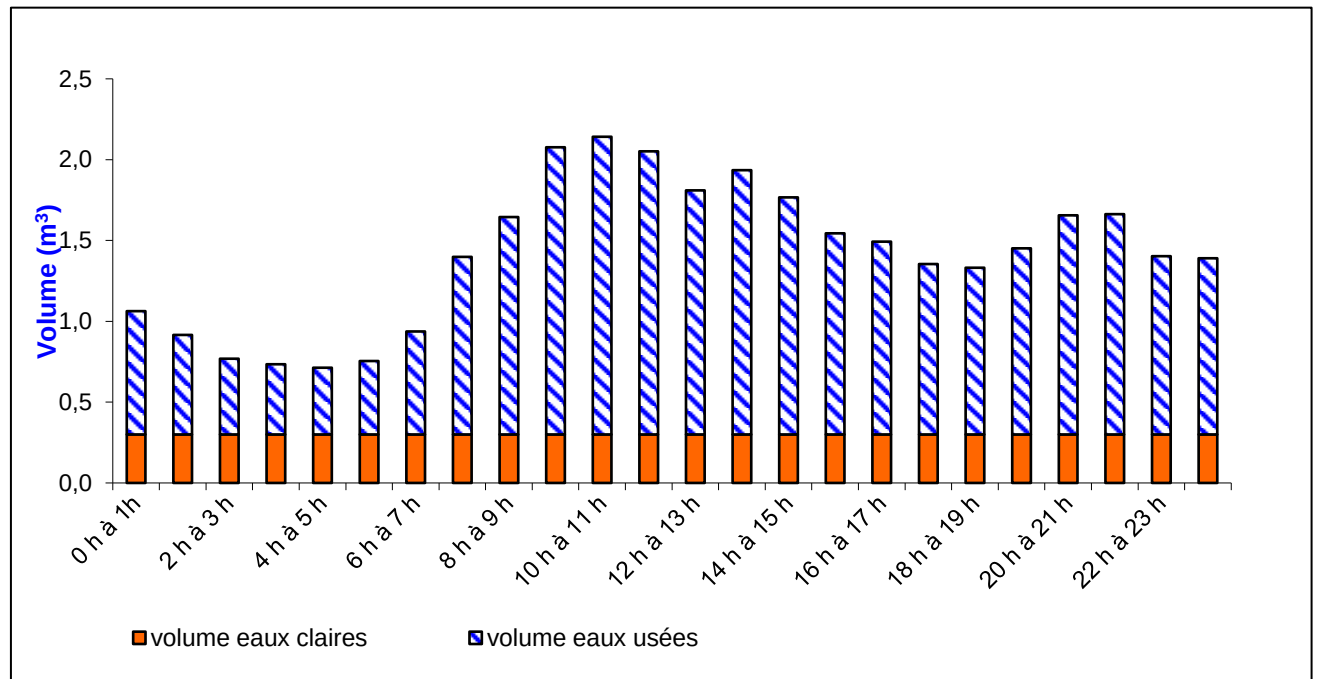


Le débit moyen journalier d'effluents rejetés au milieu naturel en période estivale est égal à **26,7 m³/j**, dont 19,5 m³/j d'eaux usées « strictes » et 7,20 m³/j d'eaux claires parasites. Ainsi, les entrées d'eaux claires parasites permanentes dans le réseau d'assainissement représentent **27%** du volume moyen journalier d'effluents rejetés au milieu naturel en période estivale.

Le débit journalier maximal a été mesuré le lundi 6 août 2018. Il est égal à **30 m³/j**.

En se basant sur un rejet journalier théorique égal à 120 L/j/EH, la **population équivalente hydraulique est égale à 163 EH**.

Graphique 8 : Profil moyen journalier en période estivale



3.1.1.2 Mesures de pollution

Afin d'étudier la charge polluante, un bilan 72h a été réalisé du 6 au 9 août 2018. Les effluents ont été prélevés au niveau du regard de visite n°34, en amont du déversoir installé le 1^{er} août 2018. L'analyse des échantillons a été effectuée par l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse (cf. **annexe 4**).

Les paramètres analysés sont les suivants :

- **Paramètres Azotés et Phosphorés** : Azote Kjeldahl (NTK) et Phosphore Total (Pt) ;
- **Oxygène et Matières Organiques** : Matières En Suspension (MEST), Demande Chimique en Oxygène (DCO) et la Demande Biochimique en Oxygène après 5 jours (DBO5).

Afin de vérifier la fiabilité des charges polluantes évaluées à partir des mesures de terrain, elles ont été comparées aux charges polluantes théoriques calculées à partir des ratios de rejets journaliers théoriques par personne pour la Haute-Corse.

Tableau 13 : Charges polluantes mesurées le 1^{er} jour

	Concentration	Charges polluantes	Ratio usuels (g/j/hab.)	Pop.équ. polluante (équ.hab)
DBO5	290mg/l	8,72kg/j	60	145 EH
DCO	552 mg/l	16,60kg/j	135	123 EH
MEST	232mg/l	6,98kg/j	70	100 EH
Azote Kjeldahl	50,7mg/l	1,52kg/j	12	127 EH
Phosphore	8,54mg/l	0,26kg/j	2	128 EH

Tableau 14 : Charges polluantes mesurées le 2^{ème} jour

	Concentration	Charges polluantes	Ratio usuels (g/j/hab.)	Pop.équ. polluante (équ.hab)
DBO5	520 mg/l	14,61 kg/j	60	244 EH
DCO	917 mg/l	25,77 kg/j	135	191 EH
MEST	232 mg/l	6,52 kg/j	70	93 EH
Azote Kjeldahl	68,5 mg/l	1,92 kg/j	12	160 EH
Phosphore	13,3 mg/l	0,37 kg/j	2	187 EH

Tableau 15 : Charges polluantes mesurées le 3^{ème} jour

	Concentration	Charges polluantes	Ratio usuels (g/j/hab.)	Pop.équ. polluante (équ.hab)
DBO5	440 mg/l	11,73 kg/j	60	195 EH
DCO	541 mg/l	14,42 kg/j	135	107 EH
MEST	394 mg/l	10,5 kg/j	70	150 EH
Azote Kjeldahl	61,5 mg/l	1,64 kg/j	12	137 EH
Phosphore	12,9 mg/l	0,34 kg/j	2	172 EH

Tableau 16 : Charges polluantes moyennes mesurées au cours du bilan 72h

	Concentrations (mg/l)	Charges (kg/j)	Ratio usuels (g/l/hab.)	Pop.éq. polluante (éq.hab)
DBO5	416,7	11,7	60	195 EH
DCO	670,0	18,9	135	140 EH
MEST	286,0	8,0	70	114 EH
Azote Kjeldahl	60,2	1,7	12	141 EH
Phosphore	11,6	0,3	2	162 EH

En réalisant une moyenne sur l'ensemble des paramètres étudiés, **la population équivalente polluante est estimée à 151 EH.**

La DBO5 permet d'évaluer la fraction biodégradable des matières organiques dans les eaux usées. La DCO permet d'évaluer la matière organique totale dans les eaux usées. Le rapport DCO sur DBO5 détermine la biodégradabilité de l'effluent à traiter.

- $DCO/DBO5 < 2$: Effluent facilement biodégradable
- $2 < DCO/DBO5 < 4$: Effluent moyennement biodégradable
- $DCO/DBO5 > 4$: Effluent difficilement biodégradable

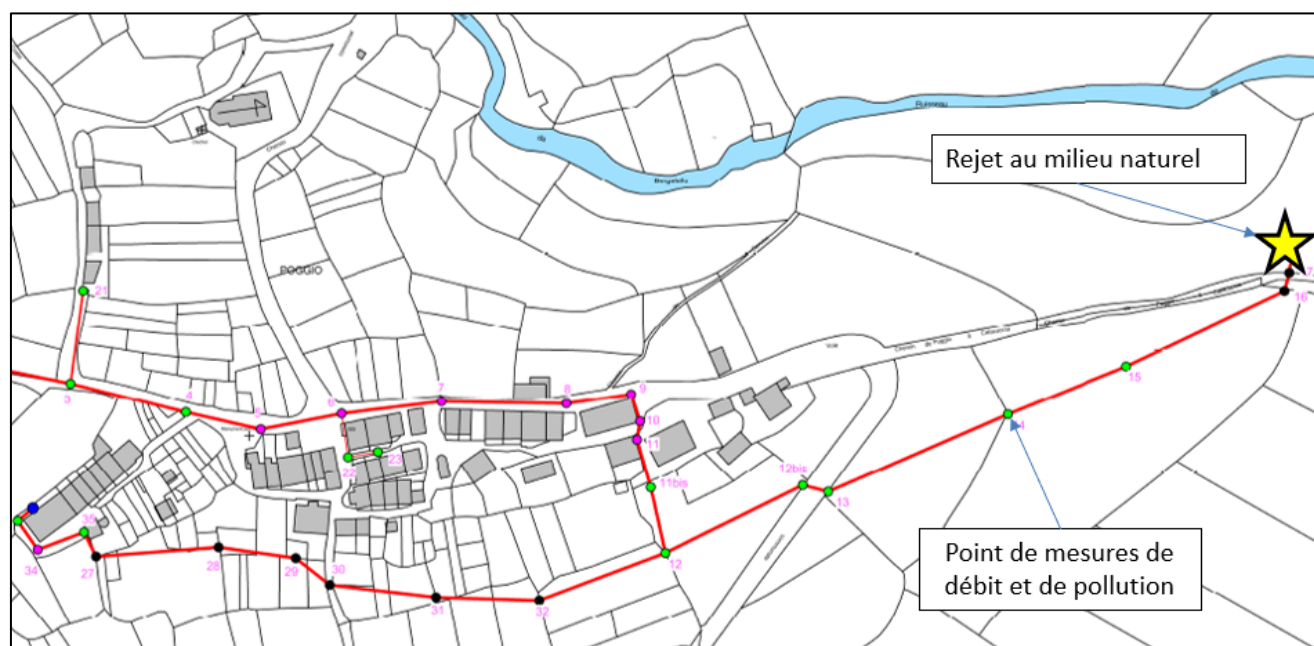
Le rapport DCO/DBO5 de l'effluent a été estimé à 1,6. L'effluent est donc facilement biodégradable.

3.1.2 Secteur Poggio-di-Lozzi

Dans le secteur de Poggio-di-Lozzi, les mesures de débit et de pollution ont été réalisées au niveau du regard n°14 qui se trouve en amont du rejet des effluents au milieu naturel.

Le réseau étudié collecte les eaux usées du hameau de Poggio-di-Lozzi.

Illustration 11 : Localisation du point de mesures – secteur Poggio-di-Lozzi



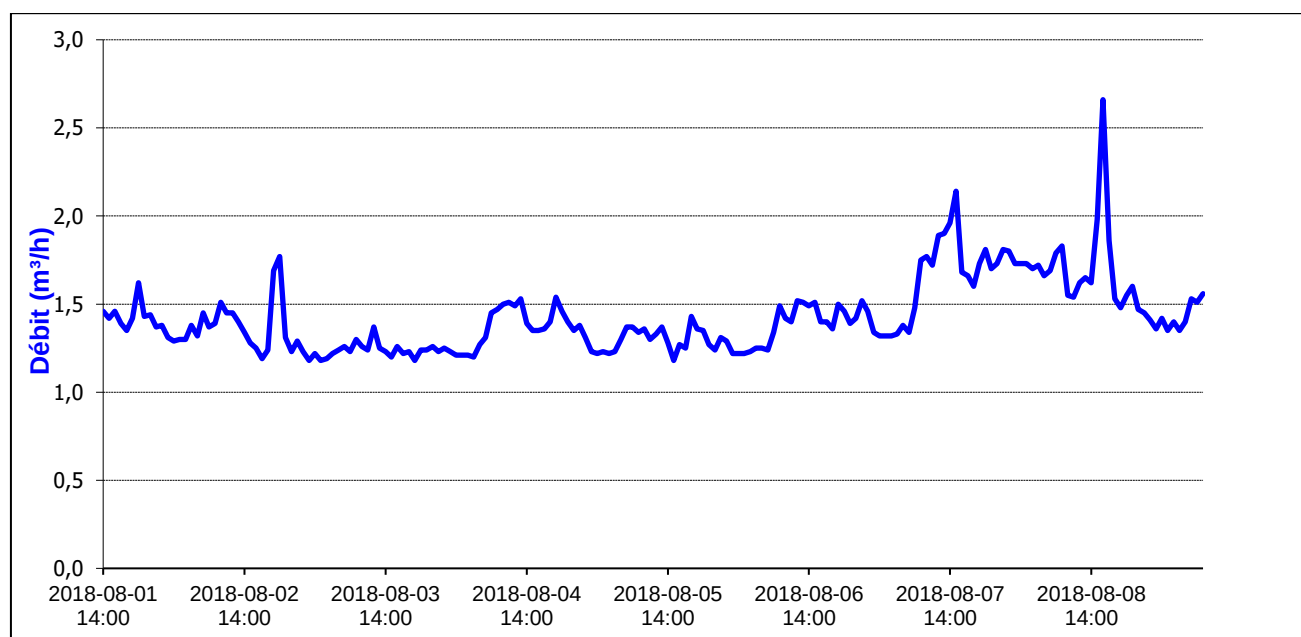
3.1.2.1 Mesures de débit

Le débit d'effluents bruts rejeté au milieu naturel a été suivi du 1^{er} au 9 août 2018 à l'aide du matériel suivant :

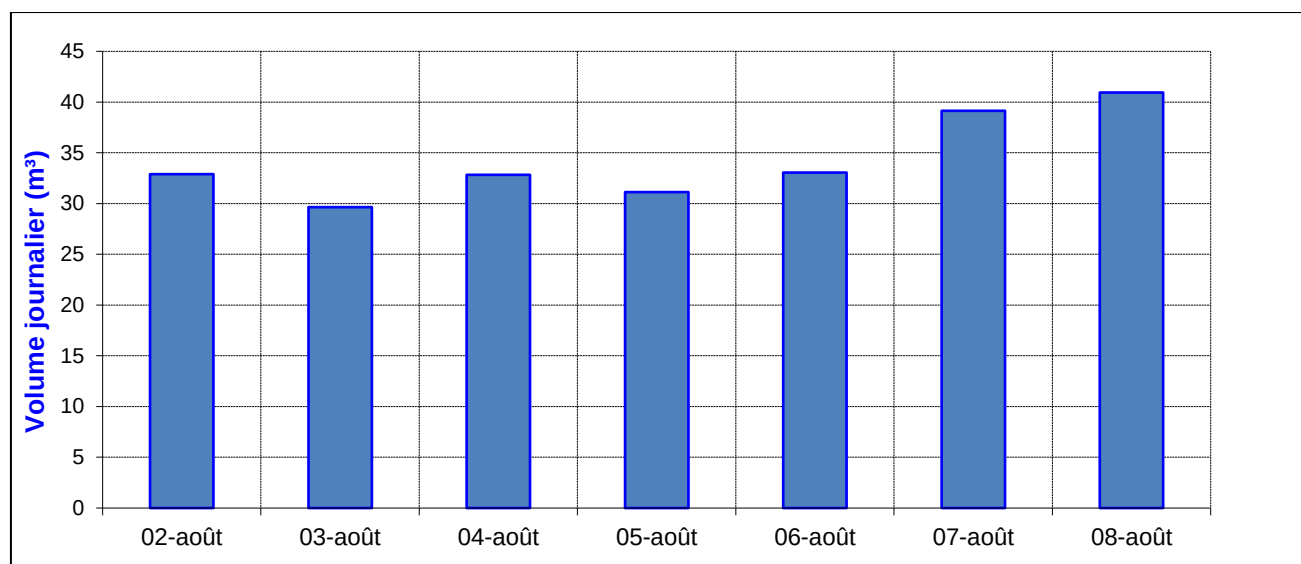
- Un déversoir triangulaire installé au niveau du regard de visite n°14 ;
- Une sonde de pression 150 mbar posée au fond du regard n°14, en amont du déversoir. Cette sonde permet de suivre la hauteur de la lame déversante. Elle est raccordée à un boîtier qui enregistre les hauteurs mesurées (cf. *illustration 10*).

Le débit est déterminé via une formule hydraulique qui met en relation le débit et la hauteur de la lame déversante. Les débits horaires mesurés entre le 1^{er} et le 9 août 2018 sont représentés sur le graphique ci-dessous.

Graphique 9 : Débits horaires mesurés entre le 1^{er} et le 9 août 2018



Graphique 10 : Volumes journaliers d'effluents rejetés au milieu naturel

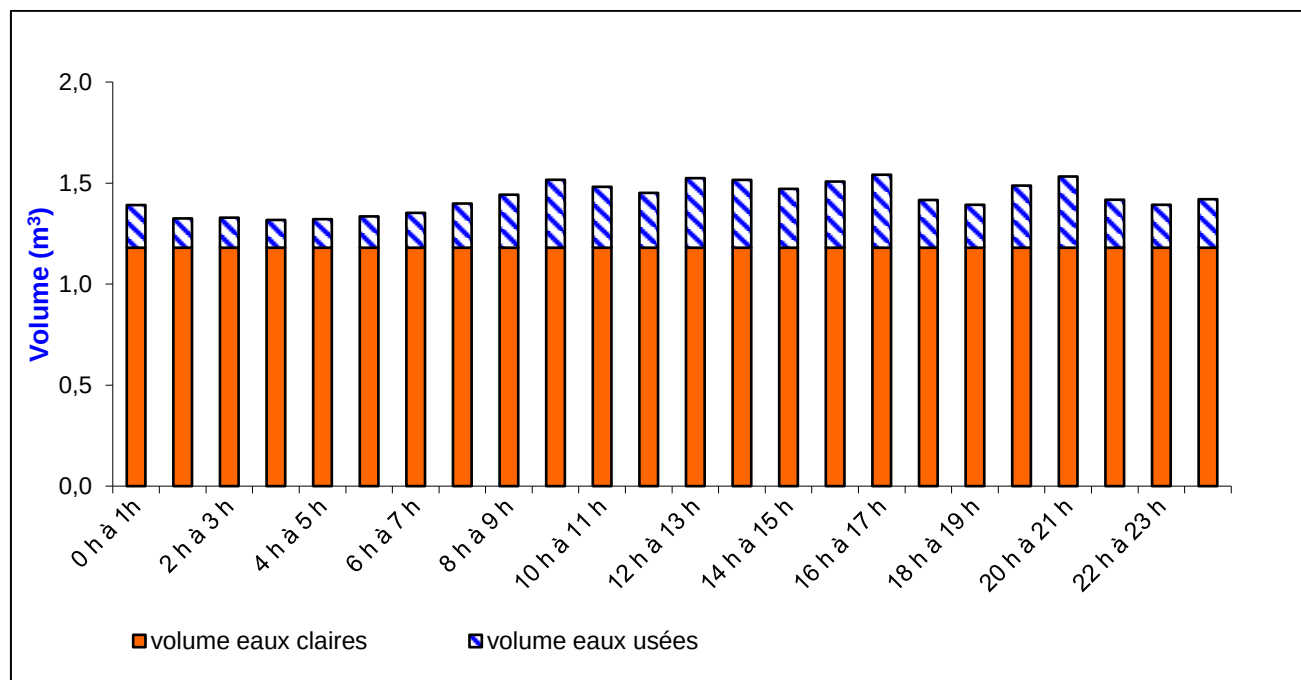


Le débit moyen journalier d'effluents rejetés au milieu naturel en période estivale est égal à **34,3 m³/j**, dont 6 m³/j d'eaux usées « strictes » et 28,3 m³/j d'eaux claires parasites. Ainsi, les entrées d'eaux claires parasites permanentes dans le réseau d'assainissement représentent plus de **80%** du volume moyen journalier d'effluents rejetés au milieu naturel en période estivale.

Le débit journalier maximal a été mesuré le mercredi 8 août 2018. Il est égal à **41 m³/j**.

En se basant sur un rejet journalier théorique égal à 120 L/j/EH, **la population équivalente hydraulique est égale à 50 EH.**

Graphique 11 : Profil moyen journalier en période estivale



3.1.2.2 Mesures de pollution

Afin d'étudier la charge polluante, un bilan 72h a été réalisé du 6 au 9 août 2018. Les effluents ont été prélevés au niveau du regard de visite n°14, en amont du déversoir installé le 1^{er} août 2018. L'analyse des échantillons a été effectuée par l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (cf. **annexe 5**).

Les paramètres analysés sont les suivants :

- **Paramètres Azotés et Phosphorés** : Azote Kjeldahl (NTK) et Phosphore Total (Pt) ;
- **Oxygène et Matières Organiques** : Matières En Suspension (MEST), Demande Chimique en Oxygène (DCO) et la Demande Biochimique en Oxygène après 5 jours (DBO5).

Afin de vérifier la fiabilité des charges polluantes évaluées à partir des mesures de terrain, elles ont été comparées aux charges polluantes théoriques calculées à partir des ratios de rejets journaliers théoriques par personne pour la Haute-Corse.

Tableau 17 : Charges polluantes mesurées le 1^{er} jour

	Concentration	Charges polluantes	Ratio usuels (g/l/hab.)	Pop.éq. polluante (éq.hab)
DBO5	36 mg/l	1,22 kg/j	60	20 EH
DCO	54 mg/l	1,83 kg/j	135	14 EH
MEST	37 mg/l	1,26 kg/j	70	18 EH
Azote Kjeldahl	1,10 mg/l	0,04 kg/j	12	3 EH
Phosphore	1,28 mg/l	0,04 kg/j	2	22 EH

Tableau 18 : Charges polluantes mesurées le 2^{ème} jour

	Concentration	Charges polluantes	Ratio usuels (g/l/hab.)	Pop.éq. polluante (éq.hab)
DBO5	3 mg/l	0,13 kg/j	60	2 EH
DCO	37 mg/l	1,57 kg/j	135	12 EH
MEST	19 mg/l	0,81 kg/j	70	12 EH
Azote Kjeldahl	2,20 mg/l	0,09 kg/j	12	8 EH
Phosphore	0,91 mg/l	0,04 kg/j	2	19 EH

Tableau 19 : Charges polluantes mesurées le 3^{ème} jour

	Concentration	Charges polluantes	Ratio usuels (g/l/hab.)	Pop.éq. polluante (éq.hab)
DBO5	11 mg/l	0,42 kg/j	60	7 EH
DCO	44 mg/l	1,68 kg/j	135	12 EH
MEST	19 mg/l	0,72 kg/j	70	10 EH
Azote Kjeldahl	0,90 mg/l	0,03 kg/j	12	3 EH
Phosphore	1,34 mg/l	0,05 kg/j	2	26 EH

Tableau 20 : Charges polluantes moyennes mesurées au cours du bilan 72h

	Concentrations (mg/l)	Charges (kg/j)	Ratio usuels (g/l/hab.)	Pop.éq. polluante (éq.hab)
DBO5	16,7	0,6	60	10 EH
DCO	45,0	1,7	135	13 EH
MEST	25,0	0,9	70	13 EH
Azote Kjeldahl	1,4	0,1	12	5 EH
Phosphore	1,2	0,0	2	22 EH

En tenant compte de tous les paramètres, **la population équivalente polluante est estimée à 12 EH.**

La DBO5 permet d'évaluer la fraction biodégradable des matières organiques dans les eaux usées. La DCO permet d'évaluer la matière organique totale dans les eaux usées. Le rapport DCO sur DBO5 détermine la biodégradabilité de l'effluent à traiter.

- $DCO/DBO5 < 2$: Effluent facilement biodégradable
- $2 < DCO/DBO5 < 4$: Effluent moyennement biodégradable
- $DCO/DBO5 > 4$: Effluent difficilement biodégradable

Le rapport DCO/DBO5 de l'effluent a été estimé à 2,7. L'effluent est donc moyennement biodégradable.

3.1.3 Synthèse de la campagne de mesures estivale

Tableau 21 : Synthèse des populations équivalentes estimées

	Secteur Lozzi	Secteur Poggio-di-Lozzi
Population équivalente hydraulique	163 EH	50 EH
Population équivalente polluante	151 EH	12 EH
Moyenne	157 EH	31 EH
Population totale à la pointe estivale	500 habitants	50 habitants
Population raccordée au réseau d'assainissement à la pointe estivale	200 habitants	35 habitants
Ratio	0,79 EH/hab	0,88 EH/hab

Remarque : Dans le secteur de Poggio-di-Lozzi, la part importante des ECP contribue à diluer fortement les effluents collectés.

3.2 Campagne de mesures hivernale

La campagne de mesures hivernale s'est déroulée du 30 octobre au 13 novembre 2019. Les points de mesures sont identiques à ceux de la campagne de mesures estivale :

- Regard de visite n°34 du réseau d'assainissement de Lozzi (cf. *illustration 9*) ;
- Regard de visite n°14 du réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi (cf. *illustration 11*).

Afin de suivre le débit d'effluents bruts rejeté au milieu naturel, le matériel suivant a été installé dans les regards cités ci-dessus :

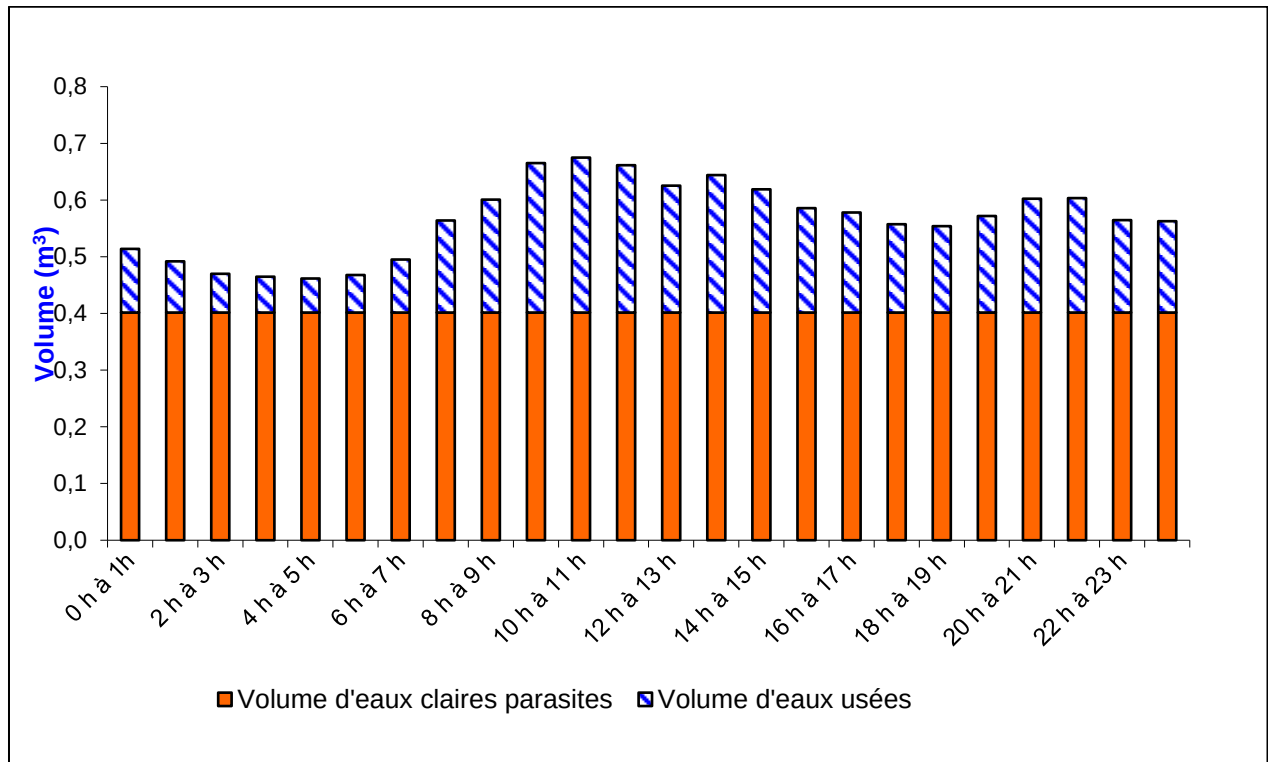
- Un déversoir triangulaire ;
- Une sonde de pression 150 mbar posée au fond des regards, en amont du déversoir. Cette sonde permet de suivre la hauteur de la lame déversante. Elle est raccordée à un boîtier qui enregistre les hauteurs mesurées (cf. *illustration 10*).

Un pluviomètre à augets a également été installé au hameau de Poggio-di-Lozzi afin de suivre les précipitations.

3.2.1 Secteur Lozzi

➤ Débits par temps sec

Graphique 12 : Profil journalier moyen de temps sec hivernal

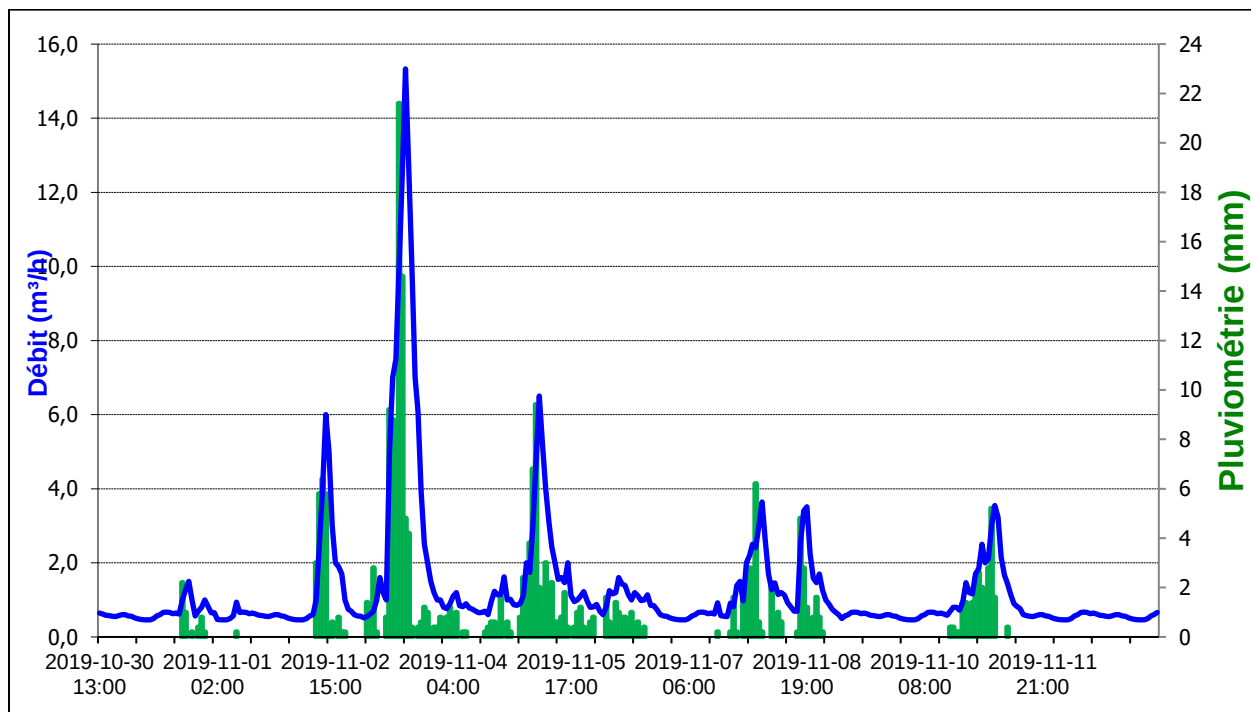


Le débit moyen journalier d'effluents rejeté au milieu naturel par temps sec est égal à **13,6 m³/j**, dont 4 m³/j d'eaux usées « strictes » et 9,6 m³/j d'eaux claires parasites permanentes. Ainsi, les entrées d'ECP permanentes dans le réseau d'assainissement représentent 70% du volume moyen journalier d'effluents rejeté au milieu naturel en période hivernale par temps sec.

En se basant sur un ratio de 100 L/j/EH et en tenant compte uniquement des eaux usées strictes, **la population équivalente hydraulique est évaluée à 40 EH.**

➤ Débits par temps de pluie

Graphique 13 : Distribution des débits horaires et de la pluviométrie lors de la campagne de mesures hivernale



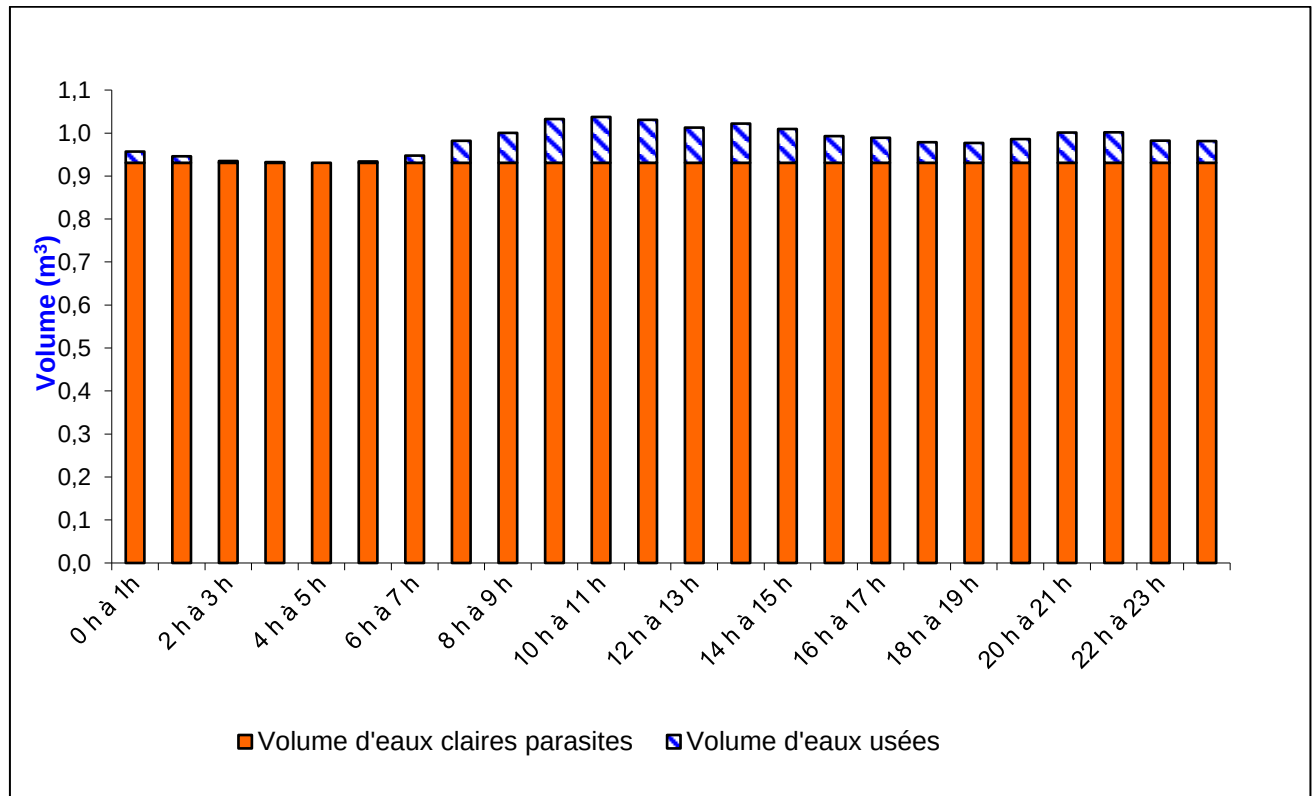
Au cours de la campagne de mesures hivernale, plusieurs épisodes pluvieux significatifs (précipitations supérieures à 5 mm/j) sont intervenus.

Le suivi des débits et de la pluviométrie a mis en évidence que **le réseau d'assainissement de Lozzi est sensible aux intrusions d'ECP par temps de pluie**. Pour un cumul de précipitations de 81 mm, le volume pluvial intrusif est égal à 57 m³. **Ainsi, la surface active est estimée à 700 m².**

3.2.2 Secteur Poggio-di-Lozzi

➤ Débits par temps sec

Graphique 14 : Profil journalier moyen hivernal

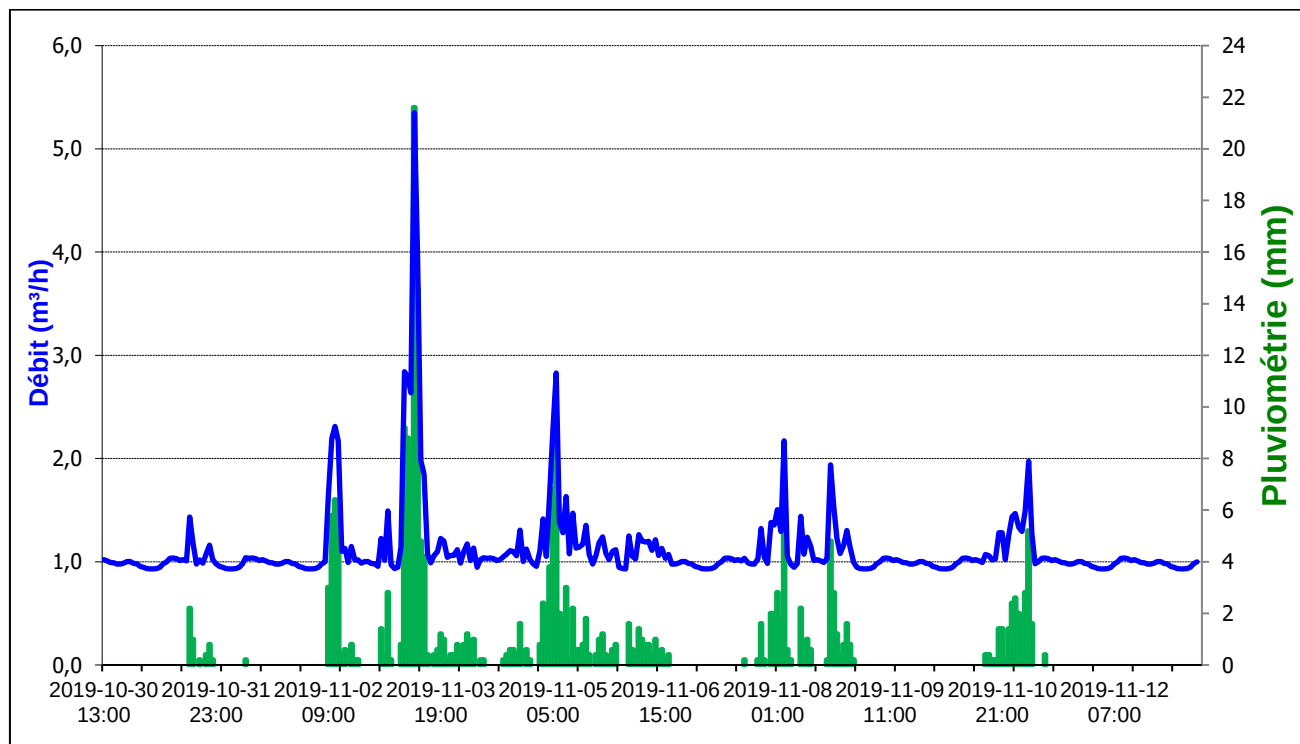


Le débit moyen journalier d'effluents rejeté au milieu naturel est égal à **23,6 m³/j**, dont 1,3 m³/j d'eaux usées « strictes » et 22,3 m³/j d'eaux claires parasites permanentes. Ainsi, les entrées d'ECP permanentes dans le réseau d'assainissement représentent 95% du volume moyen journalier d'effluents rejeté au milieu naturel en période hivernale par temps sec.

En se basant sur un ratio de 100 L/j/EH et en tenant compte uniquement des eaux usées strictes, **la population équivalente hydraulique est évaluée à 13 EH.**

➤ Débits par temps de pluie

Graphique 15 : Distribution des débits horaires et de la pluviométrie lors de la campagne de mesures hivernale



Le suivi des débits et de la pluviométrie a mis en évidence que **le réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi est sensible aux intrusions d'ECP par temps de pluie**. Pour un cumul de précipitations de 81 mm, le volume pluvial intrusif est égal à 16 m³. **Ainsi, la surface active est estimée à 200 m².**

4 INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 Tests à la fumée

Des tests à la fumée ont été réalisés le lundi 27 janvier 2020 sur les réseaux d'assainissement de Lozzi et de Poggio-di-Lozzi.

La manœuvre consiste à injecter de la fumée blanchâtre dense inoffensive dans le système d'assainissement. Elle a pour objectif de détecter certaines anomalies (raccordement de gouttières ou d'avaloirs, casses sur le réseau, ...).

Les anomalies repérées sont présentées sur des fiches individuelles (cf. **annexes 6 et 7**) sur lesquelles apparaissent les éléments suivants :

- Une photographie mettant en évidence l'anomalie ;
- La localisation de l'anomalie sur un fond de plan cadastral ;
- L'estimation de la surface active en lien avec l'anomalie.

4.1.1 Secteur Lozzi

Les tests à la fumée ont mis en évidence le raccordement au réseau d'assainissement de 12 gouttières et de trois grilles pluviales, **soit une surface active totale de 510 m²**. A titre d'exemple, une pluie de 10 mm génère un apport de 5,1 m³ d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement.

Les tests à la fumée ont également mis en évidence des problèmes d'étanchéité sur le réseau de collecte des eaux usées installées en bordure de la RD 218, entre Lozzi et San Martino. Ce tronçon se trouve en-dessous d'un caniveau pluvial.

Enfin, une casse a été détectée sur un branchement au droit d'un talweg. Celle-ci avait déjà été constatée lors de la reconnaissance du réseau en juillet 2018 (cf. **illustration 7**).

Les anomalies détectées sur le réseau d'assainissement de Lozzi sont localisées sur le **plan n°2**.

4.1.2 Secteur Poggio-di-Lozzi

Les tests à la fumée ont mis en évidence le raccordement au réseau d'assainissement d'une gouttière. **La surface active correspondant à cette gouttière est égale à 30 m²**.

Les tests à la fumée ont également permis de détecter des connexions entre un réseau pluvial et le réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi (cf. **illustration 12**). Il pourrait s'agir d'un ancien réseau unitaire. En effet, des branchements partent des grilles pluviales en direction du réseau de collecte des eaux usées. Ces branchements sont fermés par des bouchons non étanches. **Ainsi, une partie des eaux pluviales collectées rejoignent le réseau d'assainissement.**

Les anomalies constatées sur le réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi sont localisées sur la **figure 3**.

Illustration 12 : Connexions entre le réseau pluvial et le réseau d'assainissement de Poggio



4.2 Inspection nocturne

L'inspection nocturne des réseaux d'assainissement vise à localiser les tronçons concernés par des intrusions d'ECP permanentes. Elle s'est déroulée dans la **nuît du jeudi 13 au vendredi 14 février 2020**.

Les réseaux d'assainissement ont été inspectés de l'aval vers l'amont. Les regards correspondant aux nœuds hydrauliques ont été ouverts. Quand cela était possible, les débits transitant dans les réseaux ont été mesurés à l'aide d'un seau et d'un chronomètre.

La sensibilité du réseau aux intrusions d'ECP permanentes est évaluée à l'aide de l'indice linéaire d'intrusion.

Tableau 22 : Evaluation de l'indice linéaire d'intrusions d'ECP permanentes

Caractérisation du tronçon	Valeur de l'ILD
Antenne très sensible	ILD > 1,5 L/s/km
Antenne sensible	0,5 < ILD < 1,5 L/s/km
Antenne peu sensible	0,1 < ILD < 0,5 L/s/km
Antenne très peu sensible	ILD < 0,1 L/s/km

La sensibilité du réseau d'assainissement de Lozzi aux ECP permanentes est représentée sur le **plan n°3**. Celle du réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi apparaît sur la **figure 4**.

4.2.1 Secteur Lozzi

Le trop-plein de la fontaine qui se trouve en bordure de la RD 218 s'écoule en permanence dans le caniveau pluvial implanté en bordure de la voirie. Or, ce caniveau présente des défauts d'étanchéité. Le réseau de collecte des eaux usées qui équipe la RD 218 a été installé sous le caniveau pluvial. Cette situation génère des intrusions d'ECP permanentes (cf. **plan n°3**).

Le réseau d'assainissement qui équipe le secteur de l'Acquale est également sujet aux intrusions d'ECP permanentes, notamment les tronçons qui se trouvent en amont de la RD 218 (cf. **plan n°3**). Trois branchements raccordés au regard de visite n°59 génèrent une arrivée d'ECP **d'environ 5 L/min**.

Illustration 13 : Localisation des branchements qui génèrent des intrusions d'ECP permanentes



4.2.2 Secteur Poggio-di-Lozzi

Les deux chasses d'eau qui équipent le réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi sont fuyardes :

- Le débit de fuite de la chasse installée sur la branche Nord a été estimé à **5,5 L/min**.
- Le débit de fuite de la chasse installée sur la branche Sud a été estimé à **20 L/min**. Toutefois, le regard dans lequel est installée cette chasse d'eau n'est pas étanche. Aussi, une grande partie de ce débit s'infiltre sur le terrain autour de la chasse d'eau.

Le tronçon du réseau situé entre les regards n°3 et n°12 est légèrement sensible aux intrusions d'ECP permanentes. Le débit d'intrusions sur ce tronçon a été évalué à **1,8 L/min**. Sur ce tronçon, les regards de visite ne sont pas accessibles (sous enrobé). Aussi, il n'a pas été possible de déterminer de façon plus précise l'origine des intrusions. Cependant, on note l'existence d'un réseau pluvial parallèle au réseau d'assainissement. Un écoulement d'eau continu se produit dans ce réseau pluvial.

PARTIE 3 : DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 LOCALISATION DES INSTALLATIONS D'ANC

Sur la commune de Lozzi, 33 habitations, ainsi que les deux campings situés au lieu-dit Battaiola, ne sont pas raccordés aux réseaux d'assainissement. Leur répartition est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : Répartition des habitations non raccordées aux réseaux d'assainissement

Secteur	Nombre d'habitations non raccordées aux réseaux d'assainissement
En rive gauche du ruisseau de Grimondo	18 + 2 campings
En contrebas de la RD 218 entre Acquale et San Martino	3
San Martino	4
Secteur Poggio-di-Lozzi	8
TOTAL	33 + 2 campings

Les zones qui sont actuellement en assainissement non collectif dans le secteur de Lozzi apparaissent sur la **figure 5**. Celles qui sont actuellement en assainissement non collectif dans le secteur de Poggio-di-Lozzi sont représentées sur la **figure 6**.

2 DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ANC EXISTANTES

Afin de connaître les caractéristiques des installations d'ANC existantes, un questionnaire a été envoyé aux habitants concernés.

Dix questionnaires nous ont été retournés complétés, soit un taux de retour proche de 30 %. Les installations correspondant aux questionnaires retournés sont localisées sur la **figure 5**.

Tableau 24 : Evaluation des installations d'ANC existantes

Identifiant	Localisation	Prétraitement	Traitement	Évaluation de la filière	Classification
N°1	En contrebas de la RD 218	Fosse toutes eaux (V = 2000 L)	Puits perdu	Incomplète	Priorité 2
N°2	San Martino	Fosse septique + bac dégraisseur	Puits perdu	Incomplète	Priorité 2
N°3	L'Acqualello	Fosse toutes eaux	Inexistant ou non connu	Méconnue	Priorité 2
N°4	Chiochette	Fosse toutes eaux (V = 1000 L)	Épandage linéaire	Mal dimensionnée	Priorité 2
N°5	Muro Nuovo	Fosse toutes eaux (V ≥ 3000 L)	Tranchées d'épandage	Complète	Priorité 3
N°6	L'Acqualello	-	-	Inexistante	Priorité 1
N°7	L'Acqualello	Fosse septique	Inexistant ou non connu	Méconnue	Priorité 2
N°8	San Martino	Fosse toutes eaux (V = 1000 L)	Épandage linéaire	Mal dimensionnée	Priorité 2
N°9	San Martino	Fosse septique	Épandage linéaire	Mal dimensionnée	Priorité 2
N°10	Chiochette	Microstation		Complète	Priorité 3

D'après les informations collectées auprès des usagers, la plupart des installations sont incomplètes ou mal dimensionnées. On note également l'existence d'un rejet direct dans le milieu naturel au lieu-dit L'Acqualello.

PARTIE 4 : ETUDES PREALABLES AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Zonage d'assainissement

D'après l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ou leurs établissements publics de coopération doivent délimiter après enquête publique :

- **les zones d'assainissement collectif** où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- **les zones relevant de l'assainissement non collectif** où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

D'après l'article R2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les parties du territoire d'une commune dans lesquelles l'installation d'un système de collecte des eaux usées ne se justifie pas, soit parce qu'elle ne présente pas d'intérêt pour l'environnement et la salubrité publique, soit parce que son coût serait excessif, peuvent être placées en zones d'assainissement non collectif.

D'après l'article R2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, **l'enquête publique préalable à la délimitation des zones mentionnées à l'article L. 2224-10 est conduite par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent**, dans les formes prévues par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement.

L'article R2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le dossier soumis à l'enquête publique comprend **un projet de délimitation des zones d'assainissement de la commune**, faisant apparaître les agglomérations d'assainissement comprises dans le périmètre du zonage, ainsi qu'une **notice justifiant le zonage envisagé**.

Protection de la santé et de l'environnement

D'après l'article R2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, **les systèmes d'assainissement non collectif doivent permettre la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines**.

Les prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg sont fixées par l'arrêté du 7 septembre 2009 (modifié par l'arrêté du 7 mars 2012).

Contrôles des installations d'assainissement non collectif

La loi sur l'eau de 1992 impose aux communes de mettre en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC) avant le 31 décembre 2005.

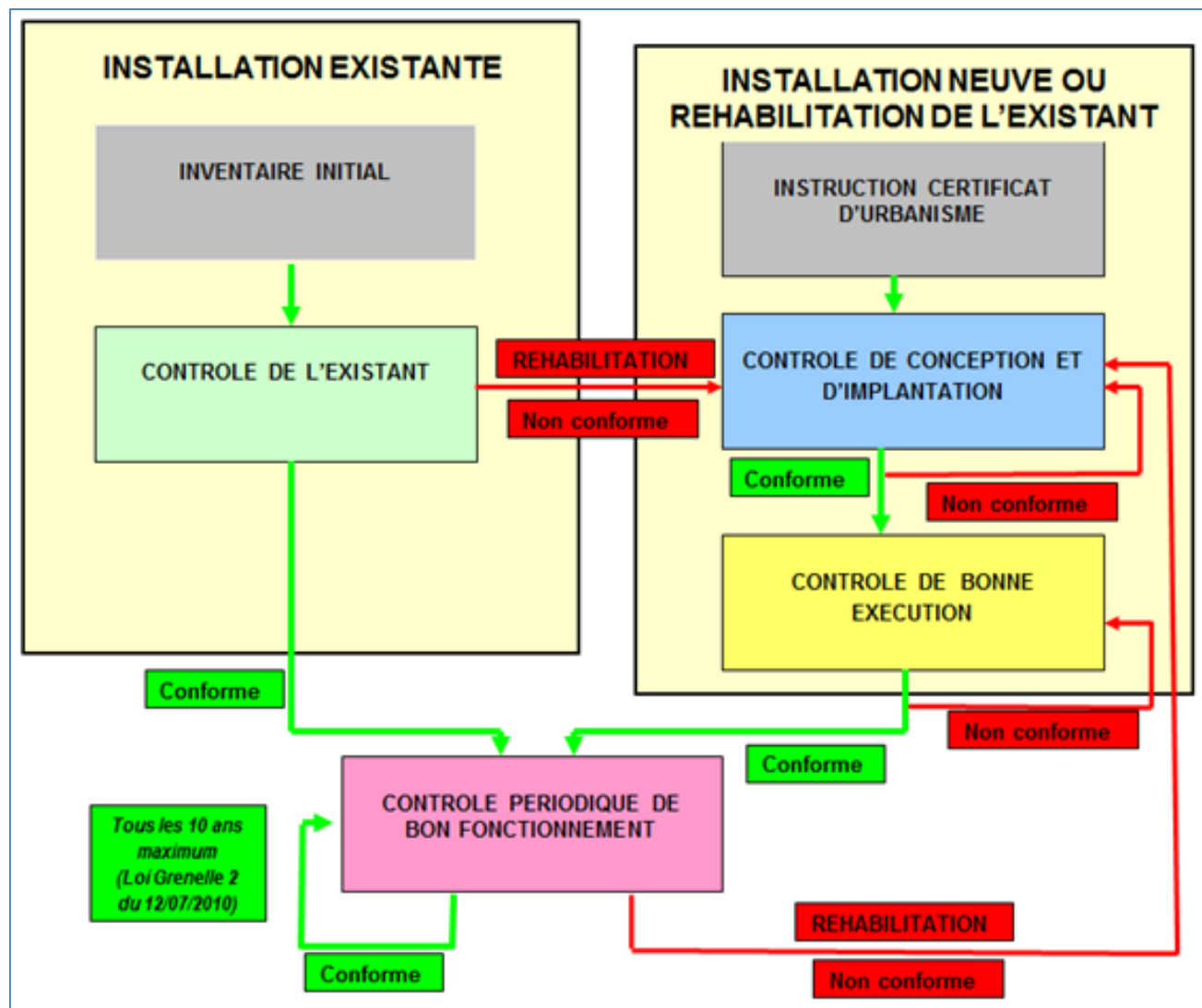
D'après l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, **la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif**. Cette mission consiste :

- Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, la commune établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;
- Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement.

Les communes doivent effectuer un premier contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder dix ans.

Les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les dispositifs d'assainissement non collectif sont définies par l'arrêté du 27 avril 2012.

Illustration 14 : Compétences et missions du SPANC



Les travaux de réhabilitation ne sont à prévoir que si les installations présentent des risques sanitaires ou environnementaux. En outre, l'impact d'une installation d'assainissement non collectif ne respectant pas strictement les prescriptions techniques est à relativiser au regard des autres sources de pollution.

En cas de vente immobilière, le propriétaire devra présenter un rapport de contrôle de moins de 3 ans. En cas de non-conformité, le nouveau propriétaire dispose d'un délai d'un an à compter de la vente pour réhabiliter l'installation. La date d'entrée en vigueur de cette disposition a été avancée au 1er janvier 2011.

En cas d'insalubrité constatée lors du contrôle, le pouvoir de police du Maire en matière de salubrité publique doit s'appliquer.

Redevance d'assainissement non collectif

D'après l'article R2224-19-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public compétent pour tout ou partie du service public d'assainissement collectif ou non collectif institue une redevance d'assainissement pour la part du service qu'il assure et en fixe le tarif.

Lorsque le service d'assainissement concerne à la fois l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif, deux redevances distinctes sont instituées.

D'après l'article R2224-19-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, **la redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les charges de contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations** et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les charges d'entretien de celles-ci.

2 INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF TYPES

2.1 Conception des dispositifs d'assainissement autonome

Une installation d'assainissement non collectif doit assurer la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation de l'ensemble des eaux usées domestiques. Les dispositifs d'assainissement non collectif doivent respecter la **norme NF DTU 64.1**.

Le type d'installation retenu et son dimensionnement doivent être adaptés à l'habitation (nombre de pièces principales), ainsi qu'au site et à son environnement (pédologie, hydrogéologie, hydrologie, pente, superficie disponible pour installer le système d'ANC).

Une installation d'assainissement autonome est constituée des éléments suivants :

- Un dispositif de **collecte** (boîte, regard, ...) implanté directement en sortie de l'habitation. Les eaux usées domestiques brutes sont ensuite transportées vers un dispositif de traitement primaire via des canalisations.
- Un dispositif de **traitement primaire** (couramment appelé prétraitement) qui assure une première transformation des eaux usées.
- Un dispositif de **traitement secondaire** ;
- Un dispositif d'**évacuation** des eaux usées traitées. De préférence, l'évacuation s'effectue par infiltration dans le sol en place. Dans le cas où les caractéristiques de celui-ci ne le permettent pas (ex : perméabilité trop faible), les eaux usées traitées peuvent être rejetées dans le milieu hydraulique superficiel.

2.1.1 Dispositifs d'assainissement autonome conventionnels

2.1.1.1 Le prétraitement ou traitement primaire

Il correspond à la première transformation des eaux usées. Il est généralement assuré par la fosse toutes eaux. Celle-ci permet la collecte et la liquéfaction partielle des matières polluantes contenues dans les eaux usées et la rétention des matières solides et des déchets flottants.

L'installation peut être complétée par un préfiltre, interposé entre la fosse et le dispositif de traitement, dont le rôle est de permettre la vérification de la qualité de l'effluent en sortie de fosse et d'éviter le colmatage de l'installation de traitement par des boues relarguées.

La capacité nominale (ou volume utile minimal) de la fosse toutes eaux doit être d'au moins 3 m³ jusqu'à 5 pièces principales¹, à laquelle on ajoute un volume de 1 m³ par pièce principale supplémentaire).

Remarque :

- **Le bac dégraisseur** n'est pas indispensable pour une habitation domestique « classique ». De ce fait, il est facultatif si la fosse toutes eaux est implantée à moins de 10 m de l'habitation (hors usages particuliers).

Lorsqu'il est présent, il doit être situé à moins de 2 m de l'habitation en amont de la fosse toutes eaux et présenter un volume minimal de :

- 200 L dans le cas des eaux de cuisines seules ;
- 500 L dans le cas des eaux ménagères.

- **Préfiltre** : lorsqu'il est présent, il est soit intégré aux équipements de traitement primaire préfabriqués, soit implanté immédiatement en aval de la fosse toutes eaux.

Les fiches illustrant ces dispositifs sont présentées en **Annexe 8**.

2.1.1.2 Le traitement

Tout système de traitement doit être positionné hors de toute zone destinée à la circulation et au stationnement de véhicule. Il doit être situé à 3 m des limites séparatives et à 5 m de l'habitation.

En fonction de la classe d'aptitude des sols, il est proposé les filières de traitement suivantes (reprises dans la DTU 64-1) :

- tranchées d'épandage classiques,
- tranchées d'épandage surdimensionnées,
- lit d'épandage ;
- filtre à sable à flux vertical drainé ou non drainé,
- tertre d'infiltration.

Les fiches illustrant les dispositifs à mettre en œuvre par classe de sol rencontré sont présentées en **Annexe 9**.

¹Définition de « Pièces Principales » d'après le Code de la Construction et de l'Habitation, Article R111-1-1 : Un logement ou habitation comprend, d'une part, des pièces principales destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées et, d'autre part, des pièces de service, telles que cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances.

Tableau 25 : Choix et dimensionnement des filières de traitement « classiques », préconisées par la DTU 64-1

Valeur de K (mm/h)	De 15 à 30	De 30 à 50	De 50 à 200	Supérieure à 200
	Perméabilité médiocre	Moyennement perméable	Sol perméable	Sol très perméable
Jusqu'à 5 pièces principales (PP)	Tertre ou Filtre à sable	Tranchées d'épandage	Tranchées d'épandage	Lit d'épandage
	Dimensionnement : 50 m ² (surface au sommet pour le tertre)	Dimensionnement : 50 ml de tranchées pour 0,5 m de large	Dimensionnement : 45 ml de tranchées pour 0,5 m de large	Dimensionnement : 30 m ²
Au-delà de 5 PP	+ 5 m ² par PP supplémentaire	+ 10 ml pour 0,5 m de large par PP supplémentaire	+ 9 ml pour 0,5 m de large par PP supplémentaire	+ 6 m ² par PP supplémentaire

2.1.1.3 L'évacuation des effluents traités

Rappel réglementaire :

Extrait de l'Article 3 du Décret du 6 mai 1996 « *Sont interdits les rejets d'effluents, même traités, dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle. Si aucune des voies d'évacuation citées ci-dessus, y compris vers le milieu superficiel, ne peut être mise en œuvre, le rejet d'effluents ayant subi un traitement complet dans une couche sous-jacente perméable par puits d'infiltration tel que décrit en annexe est autorisé par dérogation du préfet, conformément à l'article 12 du présent Arrêté* ».

Une fois épurées, les eaux usées doivent être évacuées. Trois filières sont possibles :

- ***infiltration*** dans le sous-sol qui constitue la filière prioritaire de l'ANC quand la nature du sol ou du substratum le permet : les eaux usées traitées doivent être évacuées selon les règles de l'art, par le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement, au niveau de la parcelle de l'immeuble, ***si la perméabilité est comprise entre 10 et 500 mm/h*** ;
- ***irrigation souterraine des végétaux***, pour des conditions de perméabilité similaires, au niveau de la parcelle de l'immeuble, à l'exception de l'irrigation des végétaux destinés à la consommation humaine et sous réserve d'une absence de stagnation en surface ou de ruissellement des eaux usées traitées ;
- ***drainage et rejet vers le milieu hydraulique superficiel***, dans le cas où le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement présente une perméabilité hors des limites définies précédemment. L'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur est requise. Une étude particulière à la charge du pétitionnaire doit démontrer en outre, qu'aucune autre solution technique n'est envisageable.

En cas d'impossibilité de rejet conformément aux dispositions décrites précédemment, les eaux usées traitées peuvent être évacuées par puits d'infiltration dans une couche sous-jacente, de perméabilité comprise entre 10 et 500 mm/h. Ce mode d'évacuation est autorisé par la commune, au titre de sa compétence en ANC.

2.1.2 Dispositifs d'assainissement autonome non conventionnels

Conformément à l'Arrêté du 7 septembre 2009, les eaux usées domestiques peuvent être également traitées par microstation d'épuration. Ces systèmes compacts ayant une capacité de traitement de 5 EH à 20 EH sont soumis à **agrément ministériel** (Ministères en charge de l'Ecologie et de la Santé), à l'issue d'une procédure d'évaluation de l'efficacité et des risques. La liste des dispositifs agréés et les fiches techniques correspondantes sont publiées au Journal Officiel.

L'objectif est de disposer de systèmes compacts ou innovants pour des implantations dans des terrains présentant des contraintes particulières, à espace faible, en présence de roche à faible profondeur ou de faible perméabilité.

Tous ces systèmes imposent tout de même soit l'infiltration dans le sol des effluents traités ou le rejet au milieu suivant autorisation.

Ces systèmes se répartissent en 4 familles :

- filtres compacts (zéolithe, fibre de coco, laine de roche...) en aval d'une fosse toutes eaux,
- microstations à culture fixée (électricité requise),
- microstations à culture libre (électricité requise),
- systèmes utilisant la filtration dans un massif planté.

Il est possible d'accéder à une liste mise à jour de l'ensemble des dispositifs agréés sur <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>. Chaque agrément reprend les caractéristiques du dispositif, les conditions de mise en œuvre et d'entretien/fonctionnement.

Au-delà de 20 EH, les dispositifs sont soumis à obligation de résultats (le traitement doit atteindre au minimum un rendement de 60 % pour la DCO, de 60 % pour la DBO5 et de 50 % pour les MES, hors infiltration). Les modalités de diagnostic de ces installations sont renforcées par l'Arrêté du 21 juillet 2015.

2.1.3 Entretien des systèmes

Un bon entretien est la garantie de fonctionnement de la filière complète. Il est donné ci-dessous quelques règles.

Tableau 26 : Entretien d'une filière d'assainissement non collectif

Equipements	Objectifs de l'entretien	Actions à entreprendre	Périodicité de référence
Regard(s) de collecte	<i>Éviter toute obstruction ou dépôt</i>	Inspection et nettoyage si nécessaire	<i>Tous les trimestres</i>
Fosse septique (Eaux vannes uniquement) ou Fosse toutes eaux	<i>Éviter le départ des boues vers le traitement</i>	- Inspection et vidange des boues et des flottants si hauteur de boues supérieure à 50 % de la hauteur sous fil d'eau (fonction de la configuration de la fosse septique - <i>Une faible hauteur de boue résiduelle, quelques centimètres est souhaitable</i>) - Veiller à la remise en eau - Vidange à réaliser par un vidangeur agréé (liste disponible auprès du SPANC) - Conserver le bon de vidange	<i>Inspection tous les ans</i> <i>Vidange entre 2 et 10 ans maximum (périodicité de 4 ans en général, à adapter en fonction de la hauteur de boues)</i>
Préfiltre intégré ou non à la fosse septique et boîte de bouclage et de collecte	<i>Éviter son colmatage</i>	- Inspection et nettoyage si nécessaire - Remplacement du media filtrant dès que nécessaire	<i>Inspection tous les ans</i>
Bac dégraisseur (correctement dimensionné)	<i>Éviter le relargage des graisses</i>	Inspection et si nécessaire écrémage ou vidange	<i>Tous les 6 mois</i>
Dispositifs aérobies et autres équipements spécifiques	<i>Selon les instructions d'exploitation et de maintenance fournies par le fabricant</i>		
Poste de relevage	<i>Éviter toute panne de la pompe et tout débordement</i>	Vidange des boues / nettoyage / vérification de l'installation électrique	<i>Tous les trimestres</i>
Equipement de traitement	<i>Éviter le colmatage ou écoulement préférentiel</i>	Curage du réseau (lors de la vidange en particulier par le vidangeur agréé)	<i>Tous les quatre ans</i>
Regards de répartition et de bouclage	<i>Éviter toute obstruction ou dépôt</i>	Inspection et nettoyage si nécessaire	<i>Inspection tous les trimestres et nettoyage si regards de répartition et de bouclage en charge</i>

2.2 Impact des filières d'assainissement autonome sur le milieu récepteur

Les filières d'assainissement non collectif peuvent, si elles sont bien dimensionnées et adaptées au contexte pédologique, être un compromis tout à fait acceptable pour le particulier et le gestionnaire du milieu récepteur. Il convient néanmoins de distinguer les filières qui utilisent le **sol en place** et celles qui utilisent un **sol reconstitué**.

- Pour les premières, sous réserve d'une pédologie favorable, les contraintes sur le milieu récepteur sont minimales. Ces filières utilisent le sol en place pour parfaire le traitement et assurer la dispersion des effluents traités. Il est néanmoins obligatoire de vérifier que le dispositif de traitement ne soit pas situé :
 - o à moins de 35 m d'une ressource en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable,
 - o dans un périmètre de protection d'un prélèvement AEP (si c'est le cas, il faut vérifier la compatibilité de l'implantation du dispositif d'ANC avec les restrictions applicables au périmètre),
 - o à proximité d'une zone humide, d'un cours d'eau sensible, ou autre site à usages sensibles (si OUI, il faut vérifier s'il existe des prescriptions et des restrictions particulières en lien avec la protection de ces milieux).
- Pour les secondes, les impacts sur le milieu récepteur peuvent être significatifs si les filières sont mal conçues ou mal dimensionnées. Ce type de filière est utilisé pour pallier les capacités du sol en place à assurer une épuration et/ou une dispersion satisfaisante des eaux prétraitées.

Dans le cas de sous-sol fracturé et perméable à faible profondeur en contact avec un milieu souterrain vulnérable (sous-sol karstique), il conviendra d'utiliser soit :

- un filtre à sable non drainé. Ce sol rapporté viendra se substituer au déficit de sol en place,
- un système de traitement non conventionnel,

La dispersion des eaux traitées pourra se faire ensuite dans le sous-sol perméable.

Enfin dans les cas les plus contraignants (sol peu perméable, nappe à faible profondeur, substratum imperméable à faible profondeur), il conviendra également d'utiliser un sol reconstitué ou un système d'assainissement dit « non conventionnel ». La difficulté supplémentaire sera d'évacuer les eaux traitées. La solution retenue devra être conforme à la réglementation en vigueur présentée au chapitre précédent.

3 ETUDE DES CONTRAINTES A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME - METHODOLOGIE

La circulaire du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif fixe trois types de critères à étudier dans le cadre d'une étude de zonage : le milieu physique, les contraintes d'habitat et les contraintes environnementales.

3.1 Milieu physique

La réalisation d'un assainissement par infiltration doit prendre en compte l'ensemble des données caractérisant le site naturel. Les critères essentiels permettant cette caractérisation sont les suivants :

- **le sol** : texture, structure, porosité, conductivité hydraulique, paramètres globalement quantifiés par la vitesse de percolation de l'eau dans le sol (perméabilité en mm/h) ;
- **l'eau** : profondeur d'une nappe pérenne, remontée temporaire de la nappe en hiver, présence d'une nappe perchée temporaire, caractères pouvant être mesurés par l'observation des venues d'eau et des traces d'hydromorphie relevées lors des sondages et les mesures piézométriques dans les puits situés à proximité du secteur étudié ;
- **la roche** : profondeur de la roche altérée ou non ;
- **la pente** : pente du sol naturel en surface.

Les sondages de reconnaissance réalisés à la tarière mécanique et les observations de terrain (affleurement, topographie, cours d'eau, ...) permettent de caractériser le sol, la profondeur de la nappe et la profondeur de la roche.

Les tests de percolation à niveau constant (méthode Porchet) permettent la mesure de la conductivité hydraulique verticale du sol.

L'étude de l'aptitude des sols proposée consiste en une analyse multicritère des 4 paramètres précédemment évoqués selon la méthode dite « S.E.R.P. » (Sol, Eau, Roche, Pente).

Les valeurs limites permettant l'analyse sont récapitulées dans le tableau suivant.

Tableau 27 : Codification S.E.R.P

Paramètres	Favorable	Moyennement favorable	Défavorable
	Indice 1	Indice 2	Indice 3
S : Sol (vitesse de percolation en mm/h)	$30 < K < 500$	$15 < K < 30$	$K < 15$ ou $K > 500$
E : Eau (profondeur mini de la nappe en m)	$P > 1,5$	$0,8 < P < 1,5$	$P < 0,8$
R : Roche (profondeur du substratum en m)	$P > 1,5$	$1,0 < P < 1,5$	$P < 1,0$
P : Pente (en %)	0 à 5	5 à 15	> 15

L'analyse des indices SERP est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation présentée en **Annexe 10**.

Cette analyse permet de définir 4 classes d'aptitude :

- **Classe A** - Site convenable.
- **Classe B** - Site convenable dans son ensemble mais quelques difficultés locales de dispersion sont possibles. Des aménagements minimes sont à prévoir après examen détaillé du site.
- **Classe C** - Site présentant une contrainte majeure. Les difficultés de dispersion et d'épuration sont importantes. L'utilisation des dispositifs en sol substitué est à envisager.
- **Classe D** - Site présentant plusieurs contraintes majeures. L'épuration et l'infiltration par le sol naturel sont impossibles. Le caractère complexe et coûteux d'un dispositif fiable amène à déconseiller la pratique de l'assainissement autonome.

Le tableau suivant présente les filières proposées en fonction des contraintes des sols.

Tableau 28 : Correspondance entre les filières et les contraintes des sols

Contraintes du sol	Appréciation des sites Observations	Type de dispositif préconisé
Aucune	Aucune difficulté de dispersion des effluents. Un système classique d'épuration dispersion peut être mis en œuvre sans risque.	Tranchées filtrantes ou lit d'épandage
Perméabilité comprise entre 15 et 30 mm/h	Perméabilité faible. Difficulté de dispersion des effluents nécessitant un surdimensionnement des tranchées filtrantes.	Tranchées filtrantes surdimensionnées
Perméabilité supérieure à 500 mm/h	Perméabilité trop importante ne permettant pas une épuration des effluents dans le sol en place. Mise en œuvre d'un massif d'épandage avec sol reconstitué (sable).	Filtre à sable vertical non drainé
Présence d'eau occasionnelle ou perméabilité inférieure à 15 mm/h	La présence d'eau occasionnelle ou des sols imperméables ne permet pas une évacuation des eaux traitées en profondeur. Une surélévation de l'épandage est impérative pour évacuer les eaux usées dans la couche superficielle de sol non saturé.	Tertre d'infiltration
Substratum rocheux à faible profondeur	La faible épaisseur ou l'absence de sol superficiel ne permet pas une épuration correcte des effluents. Un recours à des techniques d'épandage avec apport de sable est indispensable.	Filtre à sable vertical non drainé ou tertre d'infiltration
Pente comprise entre 5 et 15%	La pente des terrains gêne la répartition homogène des effluents dans le système d'épandage.	Tranchées d'infiltration perpendiculaires à la pente
Pente supérieure à 15%	La forte pente des terrains de risque provoquer une résurgence des eaux à l'aval du dispositif. Un aménagement en terrasses est indispensable.	Aménagement d'un dispositif d'épuration dispersion en terrasse

3.2 Contraintes environnementales

On définit par contrainte environnementale toute entité vulnérable telle que :

- **les périmètres de protection réglementaires** de captage permettant l'alimentation en eau potable du public,
- les zones de protection environnementale telles que réserve naturelle (arrêté de protection de biotope, ...) ou inventaire environnemental (ZNIEFF, ...).

L'article 26 du décret n°94 - 469 du 3 juin 1994 précise que les dispositifs d'assainissement non collectif doivent « permettent de conserver la qualité des eaux superficielles et souterraines ». Ainsi :

- Les dispositifs d'assainissement non collectifs doivent être conçus, implantés et entretenus de manière à ne pas présenter de risque de contamination ou de pollution des eaux ;
- Il est interdit d'implanter un dispositif d'assainissement autonome à moins de 35 m d'un point de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine ;
- Il est interdit de rejeter des effluents, mêmes traités, dans un puits perdu ou désaffecté ou une cavité naturelle.

Les zones inondables représentent également une contrainte environnementale dans la mesure où les terrains inondables n'y sont pas constructibles. Néanmoins, pour les habitations existantes, l'aptitude des sols est déterminée indépendamment de cette contrainte.

3.3 Contraintes d'habitat

Afin de permettre l'implantation d'un système d'assainissement autonome conformément à la réglementation, une surface au minimum de 15 à 20 m sur 15 m de long est nécessaire. Lorsque la pente est supérieure à 15 %, la surface nécessaire après terrassement est de 25 à 30 m sur 15 m de long.

L'implantation du dispositif de traitement doit respecter une distance d'au moins :

- 35 m d'un puits ou autre captage réservé à l'alimentation en eau potable,
- 5 m de l'habitation,
- 3 m des limites de la parcelle,
- 3 m d'arbres et autres massifs plantés.

L'emplacement des dispositifs de prétraitement et de traitement doit être situé hors des zones destinées à la circulation et au stationnement de tout véhicule.

Le dispositif d'assainissement non collectif se situera en zone constructible prévue par les documents d'urbanisme ou bien conformément au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

La géométrie des parcelles rend l'assainissement autonome techniquement difficile lorsque les limites entre l'habitation et la parcelle voisine située en contrebas sont inférieures à 15 m.

La surface de la parcelle n'est pas un élément suffisant pour valider la faisabilité de l'assainissement individuel. Il est préférable de valider la faisabilité en fonction de la place disponible en contrebas de la parcelle. Dans certains cas (quand la place disponible se situe au-dessus de l'habitation) le particulier devra mettre un poste de refoulement entre la fosse toutes eaux et le système d'épandage.

Les hameaux où l'habitat est concentré doivent être équipés de réseaux collectifs. Dans ce cas, le raccordement de certaines zones périphériques est envisageable.

En règle générale, lorsque la distance entre les habitations excède 50 m, l'assainissement autonome peut devenir compétitif vis-à-vis de l'assainissement collectif.

L'association de ces différentes observations (issues des investigations de terrain) permet de définir les zones à étudier suivant quatre niveaux de contraintes d'habitat : fortes, moyennes, faibles ou nulles.

L'**Annexe 11** résume les différentes distances à prendre en compte lors de l'installation d'un système d'assainissement autonome.

4 ANALYSE DES CONTRAINTES A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

4.1 Zones d'étude

L'étude des contraintes à l'assainissement autonome a porté sur les zones où les habitations ne sont actuellement pas raccordées au système d'assainissement collectif. Ainsi, les 7 zones suivantes ont été étudiées :

- **ZONE 1** : Battaiola
- **ZONE 2** : Chiochette
- **ZONE 3** : Muro Nuovo
- **ZONE 4** : Maestrella/L'Acqualello
- **ZONE 5** : San Martino
- **ZONE 6** : Vignarella
- **ZONE 7** : Camprignoso/Martinella

Les zones étudiées sont localisées sur les **figures 7 et 8**.

4.2 Aptitude des sols à l'assainissement autonome

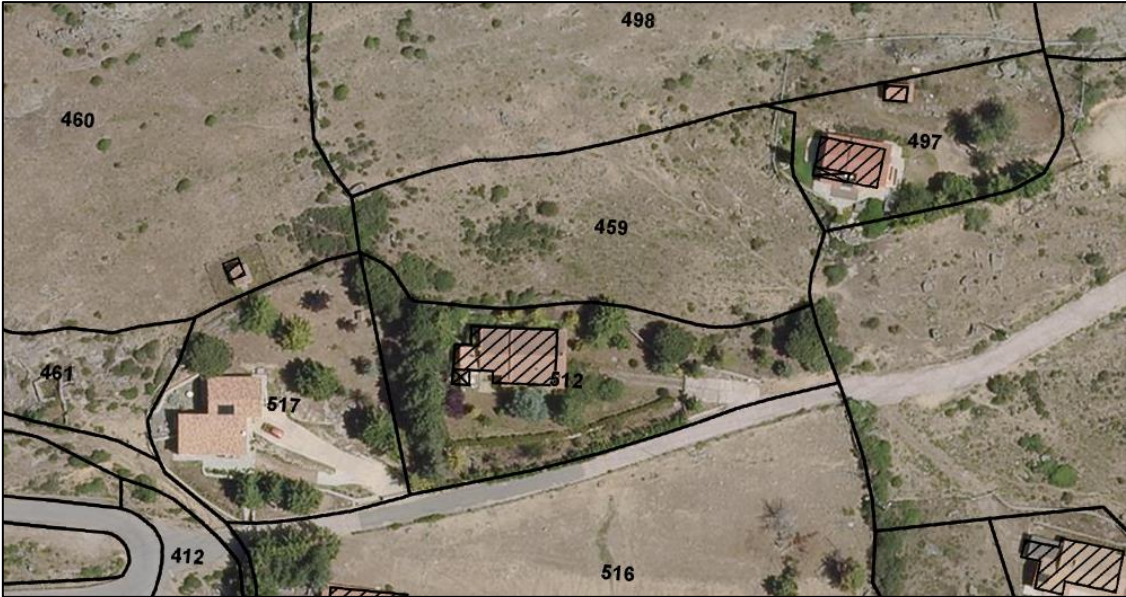
4.2.1 Reconnaissance de terrain

Une reconnaissance de terrain a été réalisée en octobre 2019 sur les zones étudiées. Lors de cette reconnaissance, des sondages à la tarière mécanique et des tests de perméabilité ont été effectués dans les zones 4, 5, 6 et 7. Les résultats de ces inspections sont présentés en **annexes 12 et 13**.

Ces investigations ont permis de compléter les études existantes :

- L'étude de conception à la parcelle (cf. **annexe 14**) réalisée par Jean-Thomas CHIARI en août 2017 sur la parcelle B 515 au lieu-dit Muro Nuovo (ZONE 3);
- Le test de perméabilité (cf. **annexe 15**) établi par Ziad ALAMY au lieu-dit Battaiola (ZONE 1).

ZONE 1 – BATTAIOLA	
Occupation des sols	La zone 1 est occupée par deux campings. 
Géomorphologie	La pente est relativement faible sur cette zone : inférieure à 5% sur une grande partie des campings. 
Hydrogéologie et hydrologie	Les sols ne sont pas hydromorphes. La zone n'est traversée par aucun cours d'eau.
Reconnaissance et pédologie	Des affleurements rocheux ont été observés sur cette zone. Ils témoignent de l'existence d'un substratum rocheux à faible profondeur.
Perméabilité	Un test de perméabilité a été réalisé par l'hydrogéologue agréé Ziad ALAMY. La perméabilité P1 mesurée était de 209 mm/h. Ainsi, la zone présente une bonne capacité d'infiltration.

ZONE 2 – CHIOCHETTE	
Occupation des sols	La zone 2 est occupée par trois habitations. 
Géomorphologie	La pente est comprise entre 5 et 15 %. 
Hydrogéologie et hydrologie	Les sols ne sont pas hydromorphes. La zone n'est traversée par aucun cours d'eau.
Reconnaissance et pédologie	Des affleurements rocheux ont été observés sur cette zone. Ils témoignent de l'existence d'un substratum rocheux à faible profondeur. Les caractéristiques du sol en place sont similaires à celles observées dans la zones 3 : • De la terre végétale sur une épaisseur très faible (inférieure à 10 cm) ; • Des colluvions de pente et une arène granitique sur environ 50 cm d'épaisseur.
Perméabilité	Aucun test de perméabilité n'a été réalisé dans la zone 2. Néanmoins, compte tenu du sol existant et des résultats des tests de perméabilité réalisés dans les zones 1 et 3, la perméabilité du sol est évaluée à 200 mm/h.

ZONE 3 – MURO NUOVO	
Occupation des sols	La zone 3 est occupée par quelques habitations, ainsi que par des espaces agricoles. 
Géomorphologie	La pente est comprise entre 5 et 15 %. 
Hydrogéologie et hydrologie	Les sols ne sont pas hydromorphes. La zone n'est traversée par aucun cours d'eau.
Reconnaissance et pédologie	Des affleurements rocheux ont été observés sur cette zone. Ils témoignent de l'existence d'un substratum rocheux à faible profondeur. Un sondage réalisé par l'hydrogéologue Jean Thomas CHIARI a mis en évidence : • De la terre végétale sur une épaisseur très faible (inférieure à 10 cm) ; • Des colluvions de pente et une arène granitique sur environ 50 cm d'épaisseur.
Perméabilité	Un test de perméabilité a été réalisé par l'hydrogéologue Jean Thomas CHIARI en août 2017 sur la parcelle B 515. La perméabilité P2 mesurée était de 176 mm/h. Ainsi, la zone présente une bonne capacité d'infiltration.

ZONE 4 – MAESTRELLA/L'ACQUALELLO	
Occupation des sols	La zone 3 est occupée par une dizaine d'habitations. On note la présence de jardins aménagés en terrasses. 
Géomorphologie	La pente est comprise entre 5 et 15 %. 
Hydrogéologie et hydrologie	Les sols ne sont pas hydromorphes. La zone est délimitée à l'ouest par le ruisseau de Grimondo.
Reconnaissance et pédologie	Les terrains sont aménagés en terrasses. La zone ne présente pas d'affleurements rocheux. Un sondage réalisé sur la parcelle C 431 a mis en évidence un sol sablo-limoneux sur au moins 50 cm d'épaisseur au niveau des terrasses. Le sol présente donc une bonne aptitude apparente à l'infiltration.
Perméabilité	Un test de perméabilité a été réalisé en octobre 2019 sur la parcelle C 431. La perméabilité P3 mesurée était de 170 mm/h. Ainsi, la zone présente une bonne capacité d'infiltration.

ZONE 5 – SAN MARTINO	
Occupation des sols	La zone 4 est occupée par quelques habitations, ainsi que par des espaces agricoles. 
Géomorphologie	Les terrains situés à proximité de la RD 218 présentent une pente inférieure à 5 %. Le reste de la zone présente des pentes plus marquées, comprises entre 5 et 15%. 
Hydrogéologie et hydrologie	Les sols ne sont pas hydromorphes. La zone est traversée par un talweg affluent du ruisseau de Vergalellu.
Reconnaissance et pédologie	Des affleurements rocheux ont été observés sur cette zone. Ils témoignent de l'existence d'un substratum rocheux à faible profondeur. Un sondage de reconnaissance a été réalisé sur la parcelle C 910. Cette dernière a la particularité d'avoir été aménagée pour accueillir un jardin potager. Les blocs rocheux ont été retirés par le propriétaire. Le sondage a mis en évidence un sol sablo-limoneux sur environ 50 cm d'épaisseur. Toutefois, sur le reste de la zone, l'épaisseur du sol semble moins importante. Le sol présente donc une aptitude apparente à l'infiltration moyenne.
Perméabilité	Un test de perméabilité a été réalisé en octobre 2019 sur la parcelle C 910. La perméabilité P4 mesurée était de 20 mm/h. Ainsi, la zone présente une capacité d'infiltration moyenne.

ZONE 6 – VIGNARELLA	
Occupation des sols	La zone 5 est occupée par quelques habitations, ainsi que par des espaces agricoles et un cimetière. 
Géomorphologie	La pente est comprise entre 5 et 15%. 
Hydrogéologie et hydrologie	Les sols ne sont pas hydromorphes. La zone se trouve sur la rive gauche du ruisseau de Vergalellu.
Reconnaissance et pédologie	Des affleurements rocheux ont été observés sur cette zone. Ils témoignent de l'existence d'un substratum rocheux à faible profondeur. Un sondage réalisé sur la parcelle D 590 a mis en évidence : • Un sol sablo-limoneux sur 30 cm d'épaisseur ; • Une arène granitique de 10 cm d'épaisseur. Le sol présente donc une aptitude apparente à l'infiltration moyenne.
Perméabilité	Un test de perméabilité a été réalisé en octobre 2019 sur la parcelle D 590. La perméabilité P5 mesurée était de 95 mm/h. Ainsi, la zone présente une bonne capacité d'infiltration.

ZONE 7 – CAMPRIGNOSO/MARTINELLA	
Occupation des sols	La zone 6 est occupée par quelques habitations, ainsi que par des espaces agricoles. 
Géomorphologie	La pente est comprise entre 5 et 15%. 
Hydrogéologie et hydrologie	Les sols ne sont pas hydromorphes. La zone se trouve sur la rive gauche du ruisseau de Sialari.
Reconnaissance et pédologie	Des affleurements rocheux ont été observés sur cette zone. Ils témoignent de l'existence d'un substratum rocheux à faible profondeur. Un sondage réalisé sur la parcelle D 886 a mis en évidence : • Un sol sablo-limoneux sur 30 cm d'épaisseur ; • Une arène granitique de 10 cm d'épaisseur. Le sol présente donc une aptitude apparente à l'infiltration moyenne.
Perméabilité	Un test de perméabilité a été réalisé en octobre 2019 sur la parcelle D 886. La perméabilité P6 mesurée était de 61 mm/h. Ainsi, la zone présente une bonne capacité d'infiltration.

4.2.2 Interprétation des reconnaissances de terrain

Le tableau suivant synthétise les résultats des investigations de terrain.

Tableau 29 : Classification des terrains selon la méthode S.E.R.P

Zones	PARAMETRES								Classe d'aptitude
	Sol		Eau		Roche		Pente		
	Perméabilité (mm/h)	S	Profondeur de nappe (en m)	E	Profondeur (en m)	R	%	P	
1	209	1	/	1	P < 1	3	< 5%	1	C
2	200	1	/	1	P < 1	3	Entre 5% et 15%	2	C
3	176	1	/	1	P < 1	3	Entre 5% et 15%	2	C
4	170	1	/	1	P < 1	3	Entre 5% et 15%	2	C
5	20	2	/	1	P < 1	3	< 5%	1	C
6	95	1	/	1	P < 1	3	Entre 5% et 15%	2	C
7	61	1	/	1	P < 1	3	Entre 5% et 15	2	C

La présence d'affleurements rocheux ou d'un substratum rocheux à faible profondeur constitue la principale contrainte rencontrée sur l'ensemble des zones étudiées. L'épaisseur du sol peut varier localement. Néanmoins, elle reste inférieure à 1 m. La faible épaisseur du sol peut être compensée par du sol rapporté.

Les zones 2, 3, 4, 6 et 7 ainsi qu'une partie de la zone 5, présentent des pentes importantes (> 5%). Toutefois, on note la présence de terrasses naturelles ou anthropiques. Les installations d'assainissement doivent être mises en place sur ces terrasses.

Hormis sur la zone 4, le sol naturel est favorable à l'infiltration.

Aucune hydromorphie n'a été détectée.

L'aptitude des sols à l'assainissement autonome dans le secteur de Lozzi est représentée sur la **figure 7**. L'aptitude des sols à l'assainissement autonome dans le secteur de Poggio-di-Lozzi est représentée sur la **figure 8**.

4.2.3 Synthèse de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome

Le tableau suivant synthétise les contraintes détectées sur les zones étudiées et précise les filières d'assainissement autonome qu'il est possible de mettre en œuvre.

Tableau 30 : Synthèse des contraintes et filières préconisées

Zone	Classe	Aptitude des sols à l'assainissement autonome	Paramètres limitants				Filières préconisées
			S	E	R	P	
1	C	Défavorable	Perméabilité suffisante	/	Très contraignant	Favorable	Filtre à sable vertical non drainé Tertre d'infiltration Filières agréées
2	C	Défavorable	Perméabilité suffisante	/	Très contraignant	Moyennement favorable	
3	C	Défavorable	Perméabilité suffisante	/	Très contraignant	Moyennement favorable	
4	C	Défavorable	Perméabilité suffisante	/	Très contraignant	Moyennement favorable	
5	C	Défavorable	Perméabilité moyenne	/	Très contraignant	Favorable	
6	C	Défavorable	Perméabilité suffisante	/	Très contraignant	Moyennement favorable	
7	C	Défavorable	Perméabilité suffisante	/	Très contraignant	Moyennement favorable	

Remarque : Dans le cas de l'aménagement d'une terrasse avec du sol rapporté, un nouveau test de perméabilité pourra être réalisé. Si l'épaisseur du sol rapporté est suffisante et s'il présente une bonne perméabilité, il pourra être envisagé de traiter les eaux usées par des tranchées d'épandage à faible profondeur installées au niveau de cette terrasse.

4.2.4 Cas généraux

Tableau 31 : Correspondances entre filières de traitement et contraintes de sol

Contraintes du sol	Aptitude des sols à l'ANC	Type de dispositif préconisé	Appréciation des sites / Observations
Aucune	<i>Bonne</i>	Tranchées filtrantes ou lit d'épandage	Site convenable. Pas de problème majeur. Aucune difficulté de dispersion des effluents. Un système classique d'épuration-dispersion peut être mis en œuvre sans risque.
Perméabilité comprise entre 15 mm/h et 30 mm/h	<i>Moyenne</i>	Tranchées filtrantes surdimensionnées	Perméabilité faible. Difficulté de dispersion des effluents nécessitant un surdimensionnement des tranchées filtrantes.
Perméabilité supérieure à 500 mm/h	<i>Défavorable</i>	Filtre à sable vertical non drainé	Perméabilité trop importante ne permettant pas une épuration des effluents dans le sol en place. Mise en œuvre d'un massif d'épandage avec sol reconstitué (sable).
Présence d'eau occasionnelle dans le sol	<i>Défavorable</i>	Tertre d'infiltration	La présence d'eau occasionnelle ne permet pas une évacuation des eaux traitées en profondeur. Une surélévation de l'épandage est impérative pour évacuer les eaux usées dans la couche superficielle de sol non saturé.
Substratum rocheux à faible profondeur	<i>Défavorable</i>	Filtre à sable vertical non drainé ou tertre d'infiltration	La faible épaisseur ou l'absence de sol superficiel ne permet pas une épuration correcte des effluents. Un recours à des techniques d'épandage avec apport de sable est indispensable.
Pente supérieure à 15 % ou perméabilité inférieure à 15 mm/h ou engorgement permanent en eau superficielle	<i>Inapte *</i>	Filtre à sable vertical drainé ou lit filtrant drainé à flux horizontal ou système ANC compact agréé	Site ne convenant pas ; la dispersion des effluents dans le sol n'est plus possible.

**Dans le cas où la pente du terrain excède 15 %, un aménagement en terrasse est envisageable. Toutefois, de nouveaux essais d'infiltration devront être réalisés dans les terrains rapportés.*

NB : Les filières drainées ne sont autorisées qu'en technique de réhabilitation des habitations existantes.

4.3 Contraintes d'habitat

Le tableau suivant présente les contraintes d'habitat sur les zones étudiées.

Tableau 32 : Contraintes d'habitat

Zone	Localisation	Habitat	Taille des parcelles	Implantation d'un dispositif à l'aval des habitations	Contraintes
1	Battaiola	Dispersé	Grande	Réalisable	Faibles
2	Chiochette	Regroupé	Moyenne	Réalisable à Difficile en fonction des parcelles	Moyennes
3	Muro Nuovo	Dispersé	Grande	Réalisable	Faibles
4	Maestrella/L'Acqualello	Regroupé	Moyenne	Réalisable à Difficile en fonction des parcelles	Moyennes
5	San Martino	Dispersé	Grande	Réalisable	Faibles
6	Vignarella	Dispersé	Grande	Réalisable	Faibles
7	Camprignoso/Martinella	Dispersé	Grande	Réalisable	Faibles

Les zones 2 et 4 présentent un habitat regroupé. Compte tenu de la topographie et de la configuration des habitations dans ces secteurs, l'implantation d'un dispositif ANC à l'aval de certains logements paraît délicate.

Les zones 1, 3, 5 et 7 présentent un habitat dispersé. Les parcelles sont de grandes tailles. Il est possible d'implanter un dispositif ANC à l'aval des habitations.

Concernant la zone 6, l'implantation d'un dispositif ANC paraît délicate pour une habitation située en bordure de la RD 518.

On note que les secteurs Muro Nuovo et Camprignoso sont amenés à se densifier. Dans ces secteurs, les parcelles sont de grandes tailles.

4.4 Contraintes environnementales

4.4.1 Protections environnementales et patrimoniales

Les zones étudiées se trouvent dans l'emprise d'un site inscrit à l'inventaire national du patrimoine. Il s'agit du site nommé **Massif du Cinto** (cf. **Partie 1 paragraphe 5.4**).

4.4.2 Aléa amiante

L'aléa amiante environnemental naturel a été évalué nul à très faible sur l'ensemble du territoire communal (cf. **Partie 1 paragraphe 5.2**).

4.4.3 Protection des captages AEP

Les zones d'étude ne sont pas concernées par les périmètres de protection des captages qui alimentent en eau potable la commune de Lozzi (cf. **Partie 1 paragraphe 6**).

4.4.4 Zones inondables

Les zones d'études ne sont pas concernées par un Plan de Prévention des Risques inondation (cf. **Partie 1 paragraphe 5.1**).

4.5 Synthèse des contraintes à l'assainissement non collectif

Le tableau suivant synthétise les contraintes sur les zones étudiées.

Tableau 33 : Synthèse des contraintes

Zone	Aptitude des sols à l'assainissement autonome	Contraintes d'habitat	Contraintes environnementales	Réseau de collecte existant	Solutions d'assainissement envisageables
1	Défavorable	Faibles	Faibles	Eloigné (> 250 m)	Autonome
2	Défavorable	Moyennes	Faibles	Proche (<250 m)	Autonome ou Collectif
3	Défavorable	Faibles	Faibles	Eloigné (> 250 m)	Autonome
4	Défavorable	Moyennes	Faibles	Proche (<250 m)	Autonome ou Collectif
5	Défavorable	Faibles	Faibles	Proche (<250 m)	Autonome ou Collectif
6	Défavorable	Faibles	Faibles	Proche (<250 m)	Autonome
7	Défavorable	Faibles	Faibles	Proche (<250 m) à Eloigné (> 250 m)	Autonome

5 SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT ENVISAGEABLES

Zone d'étude 1 : Battaiola

L'aptitude du sol à l'assainissement individuel a été classé défavorable en raison de la présence d'un substratum rocheux à faible profondeur. Néanmoins, ce secteur est faiblement pentu. De plus, le sol en place présente une bonne perméabilité.

Cette zone est occupée par deux campings qui sont ouverts uniquement en période estivale. Elle est située à l'écart du village. L'espace disponible est largement suffisant pour implanter un système d'assainissement autonome.

Ainsi, il est préconisé un unique scénario pour la zone « Battaiola » :

- **Le maintien en Assainissement Non Collectif.**

Zone d'étude 2 : Chiochette

L'aptitude du sol à l'assainissement individuel a été classé défavorable en raison de la présence d'un substratum rocheux à faible profondeur. De plus, le secteur est fortement pentu. En revanche, le sol en place présente une bonne perméabilité.

Cette zone est occupée par trois habitations. La surface disponible pour implanter une installation d'ANC à l'aval de ces habitations est réduite.

La zone est située à 250 mètres du réseau d'assainissement existant dans le secteur de l'Acquale. La topographie est favorable à une extension de ce réseau afin de raccorder les habitations situées au lieu-dit Chiochette.

Ainsi, il peut être envisagé deux scénarios pour la zone « Chiochette » :

- **Le maintien en Assainissement Non Collectif ;**
- **Le raccordement au système d'Assainissement Collectif du village.**

Zone d'étude 3 : Muro Nuovo

L'aptitude du sol à l'assainissement individuel a été classé défavorable en raison de la présence d'un substratum rocheux à faible profondeur. De plus, le secteur est fortement pentu. En revanche, le sol en place présente une bonne perméabilité.

La zone est occupée par 3 habitations, ainsi que par un gîte pouvant accueillir jusqu'à 24 personnes. Le gîte est principalement occupé en période estivale. De nouvelles habitations sont envisagées dans ce secteur.

Les parcelles sont de grandes tailles. La surface disponible à l'aval des habitations est suffisante pour y implanter une installation d'ANC.

La zone est située à plus de 300 mètres du réseau d'assainissement existant dans le secteur de l'Acquale. De plus, la topographie ne permet pas un raccordement de façon gravitaire au système d'assainissement collectif.

Ainsi, il est préconisé un unique scénario pour la zone « Muro Nuovo » :

- **Le maintien en Assainissement Non Collectif.**

Zone d'étude 4 : Maestrella/L'Acqualello

L'aptitude du sol à l'assainissement individuel a été classé défavorable en raison de la présence d'un substratum rocheux à faible profondeur. Le secteur est fortement pentu. Il a été aménagé en terrasses. Le sol en place présente une bonne perméabilité.

La zone est occupée par 11 habitations. Les parcelles sont de taille moyenne. La surface disponible pour implanter une installation d'ANC à l'aval du foyer rural et de l'habitation située sur la parcelle est réduite.

La zone est proche du réseau d'assainissement existant dans le secteur de l'Acquale. Néanmoins, un poste de relevage est nécessaire pour raccorder les habitations implantées en contrebas de la RD 218.

Ainsi, il peut être envisagé deux scénarios pour la zone « Maestrella/L'Acqualello » :

- **Le maintien en Assainissement Non Collectif ;**
- **Le raccordement au système d'Assainissement Collectif via un poste de relevage.**

Zone d'étude 5 : San Martino

L'aptitude du sol à l'assainissement individuel a été classé défavorable en raison de la présence d'un substratum rocheux à faible profondeur. Les terrains à proximité de la RD 218 sont faiblement pentus. Le sol en place présente une perméabilité moyenne.

L'habitat est dispersé. Les parcelles sont de grandes tailles. La surface disponible à l'aval des habitations est suffisante pour y implanter une installation d'ANC.

Ainsi, il peut être envisagé deux scénarios pour la zone « San Martino » :

- **Le maintien en Assainissement Non Collectif ;**
- **Le raccordement au système d'Assainissement Collectif.**

Zone d'étude 6 : Vignarella

L'aptitude du sol à l'assainissement individuel a été classé défavorable en raison de la présence d'un substratum rocheux à faible profondeur. Le secteur est fortement pentu. Il a été aménagé en terrasses. Le sol en place présente une bonne perméabilité.

On dénombre 3 habitations au lieu-dit Vignarella. Une seule est habitée à l'année. La zone est située à environ 200 m du réseau d'assainissement qui équipe le hameau de Poggio. De plus, elle se trouve en contrebas du réseau existant.

Ainsi, il est préconisé un unique scénario pour la zone « Vignarella » :

- **Le maintien en Assainissement Non Collectif.**

Zone d'étude 7 : Camprignoso/Martinella

L'aptitude du sol à l'assainissement individuel a été classé défavorable en raison de la présence d'un substratum rocheux à faible profondeur. Le secteur présente une pente supérieure à 5%. Néanmoins, des terrasses ont été aménagées. Le sol en place dispose d'une bonne capacité d'infiltration.

On dénombre 3 habitations sur cette zone. De nouvelles constructions sont envisagées au lieu-dit Camprignoso. Les parcelles sont de grandes tailles. La surface disponible à l'aval des habitations est suffisante pour y implanter une installation d'ANC. La zone est relativement éloignée du réseau d'assainissement existant. De plus, elle se trouve en contrebas du hameau de Poggio.

Ainsi, il peut être envisagé deux scénarios pour la zone « Camprignoso/Martinella » :

- **Le maintien en Assainissement Non Collectif ;**
- **Le raccordement au système d'Assainissement Collectif.**

6 GESTION DES EAUX PLUVIALES

6.1 Contexte réglementaire

Les effets négatifs de l'imperméabilisation sur la genèse des crues sont pris en compte sur le plan réglementaire par le Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992) qui impose deux types de mesures :

- à l'échelle communale, les collectivités doivent procéder à la délimitation des secteurs où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- à l'échelle d'un projet d'urbanisation de superficie supérieure à 1 hectare, soumis aux procédures prévues à l'article 10 de la loi sur l'eau, repris dans le Code de l'Environnement au chapitre IV section 1 Art. L214-1 à L214-6.

En particulier ce type d'aménagement est concerné par la rubrique 2.1.5.0 :

« Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, qui nécessite une procédure d'autorisation pour une superficie totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, supérieure à 20 hectares, et surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, supérieure à 20 hectares, et une déclaration pour une superficie entre 1 et 20 hectares. »

6.2 Contexte de la commune

L'imperméabilisation des sols, du fait de l'urbanisation, se traduit par une suppression de l'infiltration de l'eau dans le sol, provoquant par conséquent un ruissellement immédiat dès le début de la pluie, et des conséquences graves sur le ruissellement pluvial.

Les effets de l'imperméabilisation sont les suivants :

- réduction du temps de réponse du bassin versant, en supprimant l'infiltration des premières pluies, ce qui constitue un facteur aggravant en termes de risques,
- augmentation du débit de pointe, par rapport à un sol naturel qui aurait assuré l'infiltration de la pluie,
- accroissement des volumes ruisselés au cours de l'évènement.

La gestion pluviale doit être prise en compte dans tout nouveau projet pouvant générer des débits supplémentaires.

PARTIE 5 : PROPOSITIONS DE TRAVAUX CHIFFREES

1 PREAMBULE

Les coûts indiqués dans les pages qui suivent sont des estimations brutes qui pourront être modulées après analyse fine des conditions d'intervention lors des études d'avant-projet (linéaire et diamètre des réseaux, équipements et aménagements des ouvrages).

1.1 Méthodologie

Le schéma directeur d'assainissement a pour objectif de définir les solutions techniques adaptées par zone et de permettre un phasage annuel des investissements selon l'urgence.

Les propositions de travaux porteront sur :

- **La réhabilitation des systèmes d'assainissement existants.** En effet, le diagnostic des infrastructures existantes a mis en évidence des dysfonctionnements et des anomalies auxquels il est impératif de remédier.
- **Le traitement des eaux usées.** Actuellement, les effluents collectés sont directement rejetés dans le milieu naturel sans traitement préalable. Afin d'épurer les eaux usées, il est nécessaire de créer des unités de traitement ou de transférer les effluents vers des unités de traitement existantes sur les communes voisines (Calacuccia et Albertacce).
- **Les extensions des réseaux d'assainissement.** Pour certaines zones qui ne sont pas raccordées aux systèmes d'assainissement collectif existants, il peut être envisagé d'installer des réseaux d'assainissement.

Modalités d'assainissement envisageables dans les zones actuellement en ANC

Certains secteurs de la commune de Lozzi ne sont pas raccordés aux systèmes d'assainissement collectif existants. Les modalités d'assainissement envisageables dans ces secteurs ont fait l'objet d'une comparaison technico-économique.

Les scénarios proposés tiennent compte de l'urbanisation, de l'aptitude des sols et des contraintes environnementales. Ils intègrent également les problèmes de servitude, les contraintes topographiques et la délimitation des zones urbanisables.

Une proposition de zonage a été élaborée. Elle comporte des zones où les modalités d'assainissement sont définies soit par des projets, soit par des critères rédhitoires ou permanents.

Chaque zone fait l'objet de plusieurs fiches comprenant :

- un descriptif de la solution,
- un estimatif des coûts d'investissement et de fonctionnement de la solution,
- une synthèse financière.

1.2 Aide à l'investissement

Les aides et subventions envisageables de la part des organismes participant au financement des projets de travaux sont variables.

Une fois le programme d'assainissement choisi par la commune, les estimations d'investissement à effectuer, sur les 20 prochaines années, seront établies sur la base de subventions à hauteur de 60% et 80 % du coût HT du projet retenu.

1.3 Solutions d'assainissement

Les scénarios proposés visent à améliorer l'assainissement sur la commune de Lozzi. A ce titre, ils intègrent les aménagements suivants :

- La création d'unités de traitement adaptées aux besoins de la commune ;
- La pose de réseaux de collecte lorsque cela est nécessaire ;
- Le contrôle des installations d'assainissement autonome ;
- Le respect de la réglementation.

D'autre part, les solutions d'assainissement collectif sont définies en intégrant les problèmes de servitude (éviter de placer les collecteurs sur les terrains privés) et les contraintes topographiques.

2 REHABILITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EXISTANTS

2.1 Réduction des intrusions d'eaux claires parasites

Les tests à la fumée ont mis en évidence le raccordement de 13 gouttières et de 3 grilles pluviales privées au réseau d'assainissement. **La déconnexion des gouttières et des grilles pluviales privées est à la charge des propriétaires.**

Les deux chasses d'eau qui équipent le réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi sont fuyardes. **Elles seront supprimées afin d'éviter un écoulement permanent d'eaux claires.** Les deux chasses d'eau qui équipent le réseau d'assainissement de Lozzi seront également supprimées afin d'éviter qu'elles génèrent l'intrusion d'ECP.

Dans le secteur de Poggio-di-Lozzi, les tests à la fumée ont mis en évidence de possibles intrusions d'ECP via des connexions entre le réseau pluvial et le réseau d'assainissement. Il s'agit de conduites en PVC DN 125 mm qui partent du réseau pluvial et qui sont raccordées au réseau d'assainissement. L'amont des conduites est fermé par un bouchon à vis. Néanmoins, les tests à la fumée ont mis en évidence que l'étanchéité n'était pas assurée. Aussi, il est préconisé de réaliser les aménagements suivants :

- Reprendre ponctuellement l'étanchéité du caniveau pluvial qui apparaît sur l'*illustration 15* ;
- Réhabiliter le coffrage des 3 avaloirs localisés sur l'*illustration 16*.

Tableau 34 : Coût des aménagements visant à réduire les intrusions d'eaux claires parasites

Nature de l'intervention	Quantité	Montant unitaire	Coût (€ HT)
Suppression des ouvrages de chasse	4	1 000 €	4 000
Réhabilitation ponctuelle du caniveau pluvial à Poggio-di-Lozzi	1	500 €	500
Réhabilitation du coffrage de 3 avaloirs à Poggio-di-Lozzi	3	500 €	1 500
TOTAL		6 000 € HT	

Illustration 15 : Localisation du caniveau pluvial à étanchéifier

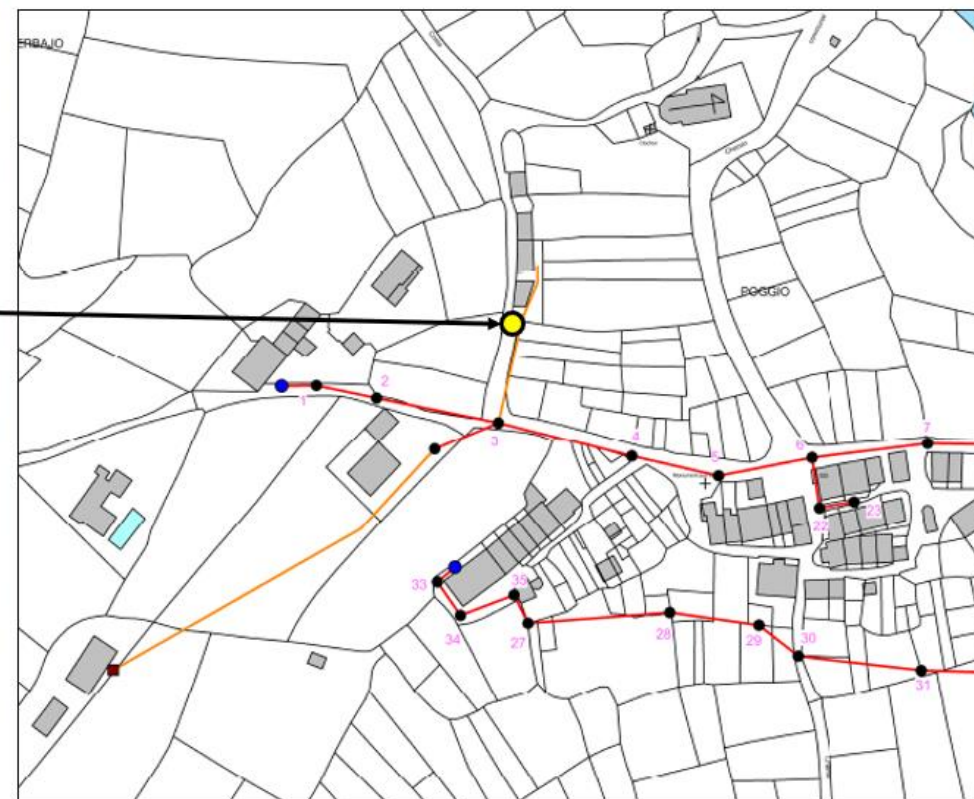
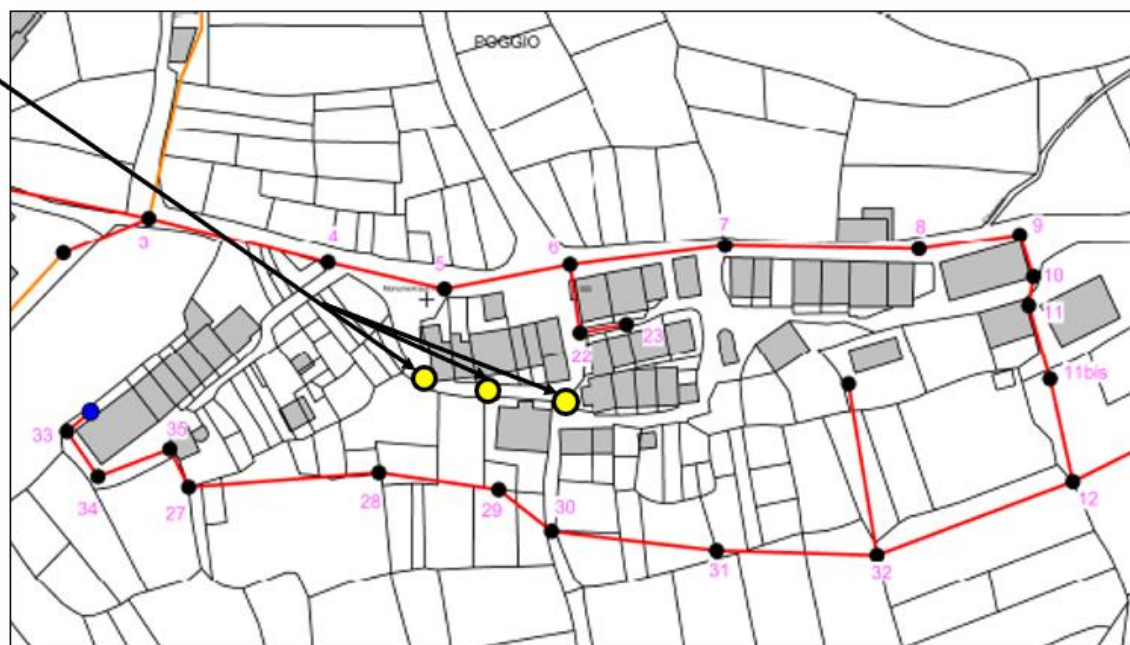


Illustration 16 : Localisation des avaloirs à réhabiliter



2.2 Réhabilitation des regards de visite

Concernant le système d'assainissement de Lozzi, les regards suivants se trouvent sous enrobé et devront être rehaussés :

- Les regards R2, R3 et R4 à Lozzi;
- Les regards R57, R58, R61, R63, R64, R92 à R94, R97, R98, R100, R100b, R101a et R108 à Acquale;
- Les regards R74 à R83 sur la RD 2018.

Concernant le système d'assainissement de Poggio-di-Lozzi, les regards R5 à R11 se trouvent sous enrobé et devront être rehaussés.

Tableau 35 : Coût des travaux sur les regards de visite

Nature de l'intervention	Quantité	Montant unitaire	Coût (€ HT)
Regards sous-enrobé à dégager et à rehausser	32	500 €	16 000
Réhabilitation du radier du regard R97a sur le réseau de Lozzi	1	500 €	500
Réhabilitation du coffrage du regard R70 sur le réseau de Lozzi	1	500 €	500
Remplacement du tampon du regard R13 sur le réseau de Poggio-di-Lozzi	1	500 €	500
TOTAL		17 500 € HT	

Par ailleurs, les regards suivants sont enterrés et devront être rendus accessibles :

- Les regards R17 à R21 entre Lozzi et la RD 218 ;
- Le regard R81b en contrebas du cimetière de Lozzi ;
- Les regards R27 à R32 sur la branche sud du réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi ;
- Les regards R16 à R17 en amont de l'exutoire du réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi.

2.3 Réhabilitation du réseau de collecte

Des dépôts de matériaux grossiers ont été repérés dans de nombreux tronçons. Un curage de l'ensemble des canalisations facilitera l'écoulement des eaux usées.

Les investigations ont mis en évidence des problèmes d'étanchéité sur le réseau d'assainissement qui longe la RD 218, notamment sur le tronçon qui se trouve en aval du rejet de la fontaine. **Aussi, il est préconisé le remplacement du tronçon situé entre les regards R83 et R29.**

Une casse a été détectée sur une branche secondaire entre les regards R81c et R81b. Ce tronçon est à remplacer.

Dans le secteur de l'Acquale, il est également préconisé le remplacement du tronçon sensible aux intrusions d'ECP permanentes entre les regards R65 et R92.

Illustration 17 : Localisation des tronçons à remplacer

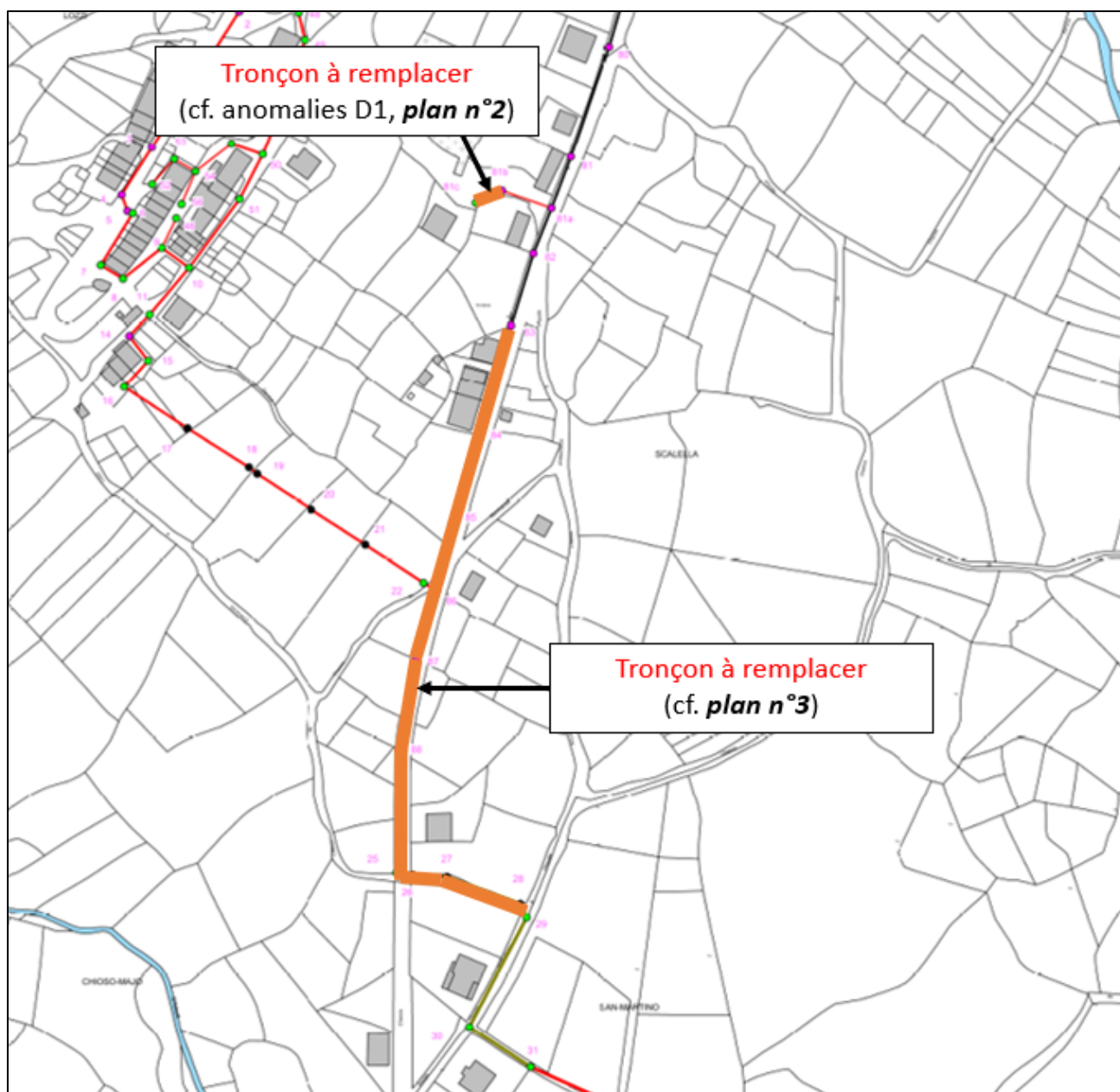


Tableau 36 : Coût des travaux sur les réseaux de collecte existants

Nature de l'intervention	Quantité	Montant unitaire	Coût (€ HT)
Curage de l'ensemble des réseaux de collecte	3 400 ml	3 €/ml	10 200 €
Remplacement de la branche secondaire entre les regards R81c et R81b - sous terrain naturel	20 ml	150 €/ml	3 000 €
Remplacement du tronçon qui longe la RD 218 entre les regards R83 et R29 - sous chemins et routes goudronnés	300 ml	250 €/ml	75 000 €
Remplacement du tronçon entre les regards R65 et R92 (quartier Acquale) - sous chemins dallés	50 ml	200 €/ml	10 000 €
TOTAL			98 200 € HT

3 TRAITEMENT DES EAUX USEES

Trois scénarios d'assainissement seront développés :

- Le **scénario 1** prévoit la création de deux unités de traitement. Une 1^{ère} unité pour traiter les effluents de Lozzi. Une deuxième unité pour traiter les effluents de Poggio-di-Lozzi.
- Le **scénario 2** prévoit la création d'une unique STEP pour traiter les effluents de Lozzi et de Poggio-di-Lozzi.
- Le **scénario 3** prévoit, d'une part, le raccordement du réseau d'assainissement de Lozzi à celui de Calacuccia, et d'autre part, le raccordement du réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi à celui d'Albertacce.

3.1 Scénario 1

3.1.1 Création d'une unité de traitement à Poggio-di-Lozzi

a) Détermination de la capacité de la STEP

L'unité de traitement devra être dimensionnée pour traiter les effluents de la population qui sera raccordée au système d'assainissement collectif de Poggio-di-Lozzi à l'horizon 2040.

Tableau 37 : Population à considérer pour dimensionner la STEP de Poggio-di-Lozzi

	Situation actuelle		Horizon 2040	
	Période creuse	Période de pointe	Période creuse	Période de pointe
Population totale	25 habitants	50 habitants	25 habitants	50 habitants
Population raccordée au système d'assainissement collectif	15 habitants	35 habitants	20 habitants	40 habitants
Part de la population raccordée au système d'assainissement collectif	60%	70%	80%	80%
Population équivalente raccordée au système d'assainissement collectif (en se basant sur un ratio égal à 0,85 EH)	13 EH	30 EH	17 EH	34 EH

Il est donc proposé de construire une unité de traitement d'une capacité de 35 EH.

c) Filière de traitement

Compte tenu de la capacité dont devra disposer l'unité de traitement (35 EH), il est proposé d'installer les dispositifs suivants :

- Une fosse toutes eaux (traitement primaire) ;
- Un système d'épandage (traitement secondaire).

Une étude à la parcelle sera nécessaire pour déterminer la perméabilité du sol naturel sur le site, et ainsi dimensionner le système d'épandage.

d) Réglementation et niveau de rejet

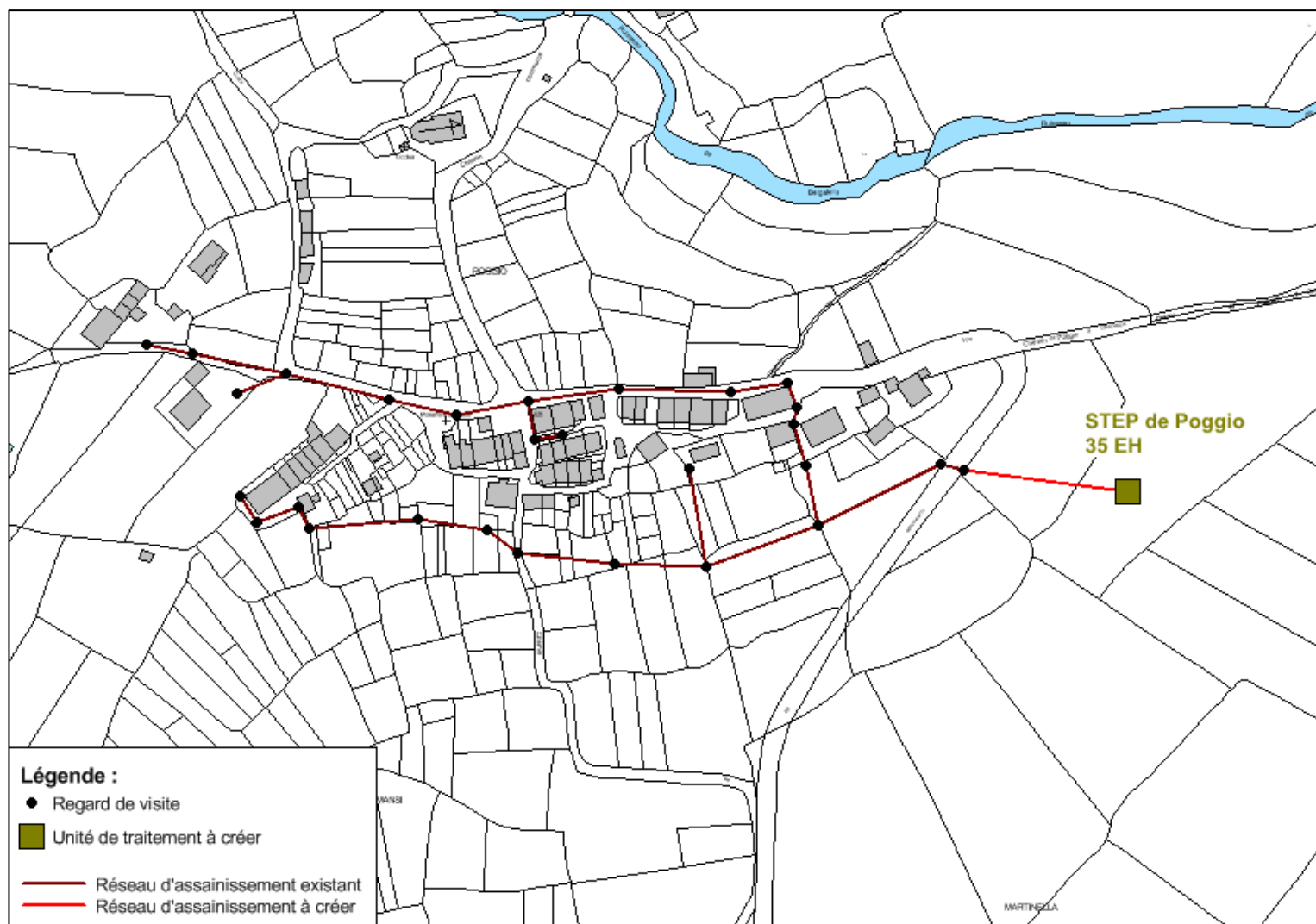
La capacité nominale de la station d'épuration étant inférieure à 200 EH, le projet n'est pas soumis à autorisation, ni à déclaration. Il est simplement soumis à la procédure de porter à connaissance.

e) Coût de l'opération

Tableau 38 : Coût de l'unité de traitement pour le secteur Poggio-di-Lozzi

Nature de l'intervention	Capacité	Montant unitaire	Coût (€ HT)
Construction de l'unité de traitement	35 EH	2 000 €/EH	70 000
Etude pédologique et hydrogéologique	1	2 500 €	2 500
Procédure de porter à connaissance	1	2 500 €	2 500
Acquisition foncière	1	10 000 €	10 000
Piste d'accès	1	5 000 €	5 000
Raccordement au réseau d'assainissement existant	50 ml	200 €/ml	10 000
TOTAL		100 000 € HT	

Illustration 19 : Projet d'assainissement pour le secteur de Poggio-di-Lozzi – Scénario 1



3.1.2 Création d'une unité de traitement à Lozzi

a) Détermination de la capacité de la STEP

L'unité de traitement devra être dimensionnée pour traiter les effluents de la population qui sera raccordée au système d'assainissement collectif de Lozzi à l'horizon 2040.

Tableau 39 : Population à considérer pour dimensionner la STEP de Lozzi

	Situation actuelle		Horizon 2040	
	Période creuse	Période de pointe	Période creuse	Période de pointe
Population totale	100 habitants	500 habitants	100 habitants	550 habitants
Population raccordée au système d'assainissement collectif	50 habitants	200 habitants	80 habitants	300 habitants
Part de la population raccordée au système d'assainissement collectif	50%	40%	80%	55%
Population équivalente raccordée au système d'assainissement collectif (en se basant sur un ratio égal à 0,85 EH)	42 EH	170 EH	68 EH	255 EH

Il est donc proposé de construire une unité de traitement d'une capacité de 255 EH.

b) Implantation de la STEP

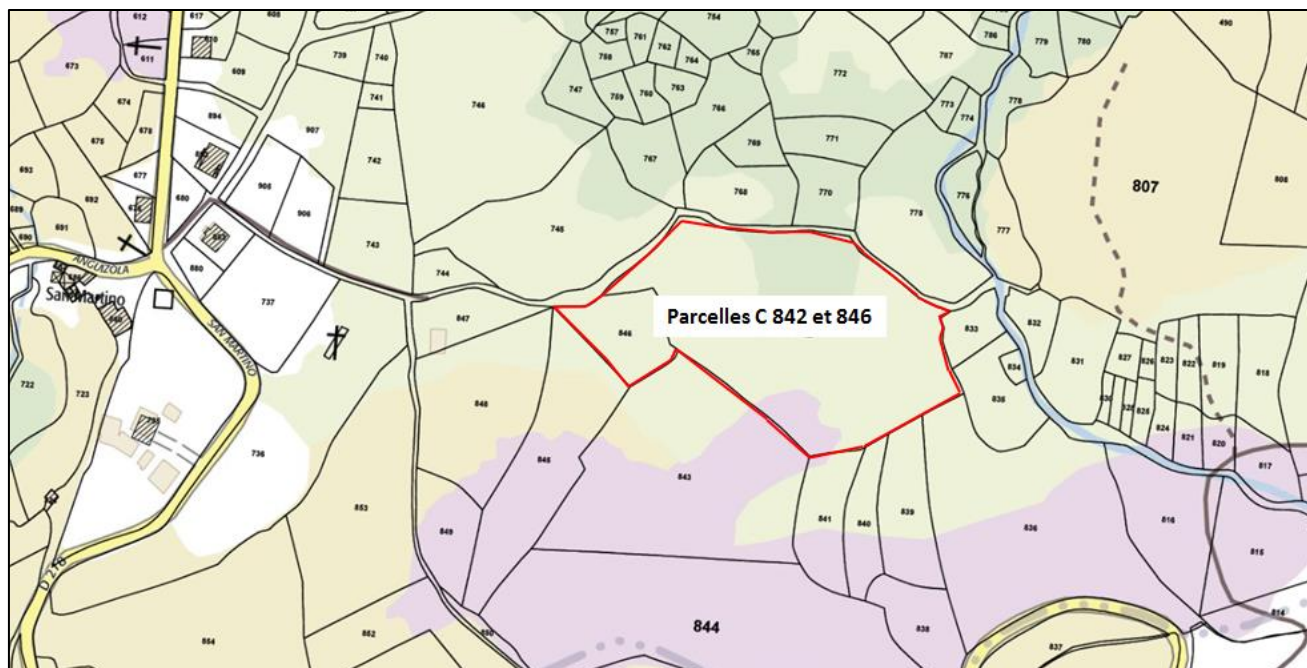
En tenant compte du tracé du réseau d'assainissement existant et de la topographie du secteur d'étude, il est proposé d'implanter l'unité de traitement sur les parcelles C 842 et C 846 au lieu-dit Solaccio. L'accès s'effectue par une piste en terre depuis la RD 218.

Ces parcelles servent actuellement de pâturage à des bovins. La superficie du site est suffisante pour y implanter une station d'épuration. En revanche, il présente une forte pente et devra donc être aménagé en terrasses.

Ces parcelles appartiennent à un particulier. Elles devront être acquises en toute propriété par la commune de Lozzi.

Le site devra être délimité par une clôture grillagée de 2,00 mètres de haut. L'accès à l'intérieur du périmètre clôturé s'effectuera par un portail de 4,00 mètres de large.

Illustration 20 : Localisation du site proposé pour implanter la STEP de Lozzi



c) Réglementation et niveau de rejet

La station d'épuration de Lozzi disposera d'une capacité de 200 EH. Le projet est donc soumis à **déclaration** au titre de la rubrique 2.1.1.0 exposée dans l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

Le rejet devra respecter les prescriptions de l'**arrêté ministériel du 21 juillet 2015** relatif aux systèmes d'assainissement collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg de DBO5 par jour. Il devra notamment respecter les performances minimales présentées en annexe 3 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Tableau 40 : Performances minimales à respecter pour la future STEP de Lozzi

Paramètre	Concentration maximale à respecter	Rendement minimum à atteindre
DBO5	35 mg/l	60 %
DCO	200 mg/l	60 %
MES	/	50 %

d) Filière de traitement

Compte tenu de la capacité de la STEP de Lozzi (200 EH), plusieurs procédés peuvent être mis en place. Le choix final du procédé à installer sera fait en accord entre les principaux critères de sélection, après analyse plus fine du projet, au moment des études d'avant-projet (les éléments de comparaison du présent rapport sont donnés à titre indicatif) :

- les objectifs de qualité ;
- les performances des procédés ;
- la surface nécessaire aux installations de traitement ;
- la facilité et le coût d'exploitation ;
- l'intégration paysagère ;
- le coût d'investissement.

La filière de traitement sera choisie en fonction des contraintes des sites :

- assurer de manière fiable le niveau de traitement requis pour respecter durablement l'objectif fixé au milieu récepteur ;
- proposer un mode de fonctionnement simple, ne nécessitant pas un personnel hautement qualifié ;
- nécessiter un coût de fonctionnement, de contrôle et d'entretien le plus faible possible ;
- prendre en compte d'éventuelles activités spécifiques sur la commune (***notamment les activités génératrices d'huiles ou de graisses pouvant causer des dysfonctionnements sur le réseau ou la station de traitement***).

Les filières de traitement envisageables sont décrites ci-dessous.

Filtres plantés de roseaux (macrophytes)

L'épuration consiste à développer une biomasse aérobie sur un sol reconstitué. Les eaux doivent subir un dégrillage préalable et sont ensuite traitées puis évacuées par les drains de fond de bassin vers le milieu naturel. Cette filière ne nécessite pas beaucoup d'entretien.

Disques biologiques (et en solution préfabriquée)

L'épuration est assurée par des disques recouverts de microorganismes, parfaitement immergés dans l'effluent à traiter et animés d'un mouvement de rotation, lequel assure à la fois le mélange et l'aération. Les microorganismes se développent et forment un film biologique épurateur à la surface des disques. Les disques sont semi-immergés, leur rotation permet l'oxygénation de la biomasse fixée.

L'effluent est préalablement décanté pour éviter le colmatage du matériau support. Les boues qui se décrochent sont séparées de l'eau traitée par clarification.

Lits bactériens (et en solution préfabriquée)

Après un prétraitement de dégrillage, les eaux sont distribuées à la surface d'un lit épais constitué de matériaux microporeux qui sert de support aux microorganismes (bactéries). L'eau filtre dans la masse et est ensuite décantée dans un bassin avant d'être rejetée dans le milieu naturel.

Les filières biologiques compactes (biodisques et lits bactériens) auront une emprise réduite tout en assurant une bonne qualité de rejet d'effluent. Néanmoins, elles nécessiteront un entretien régulier qui engendrera un

coût d'exploitation relativement élevé pour une petite collectivité (électricité, traitement et évacuation des boues, ...) par rapport à une filière de type macrophytes.

Tableau 41 : Rendements et concentrations en sortie des filières de traitement

PARAMETRES	FILTRES PLANTES DE ROSEAUX		BIODISQUES		LITS BACTERIENS	
	Concentrations moyennes observées en sortie (mg/L)	Rendements moyens (%)	Concentrations moyennes observées en sortie (mg/L)	Rendements moyens (%)	Concentrations moyennes observées en sortie (mg/L)	Rendements moyens (%)
DBO₅	10	90	50	80	60	70
DCO	40	85	175	70	190	60
MES	10	90	45	80	75	65
NKj	5	85	45	30	40	35
P TOTAL	4	40	7	25	8	15

Tableau 42 : Emprise au sol des projets de STEP

		Macrophytes	Biodisques	Lits bactériens
Superficie (m ² /EH)	Min	2,5	2	1,5
	Max	8	2,5	2

Tableau 43 : Avantages et inconvénients des filières de traitement proposées

	Macrophytes	Biodisques	Lits bactériens
Avantages	Exploitation moins coûteuse que les autres filières. Exploitation simple et peu contraignante en durée et complexité (pas de récupération des boues primaires). Bonne adaptation au fonctionnement estival et aux fortes variations saisonnières. Rusticité du procédé : pas d'obligation de raccordement électrique si le dénivelé est suffisant. Bonne qualité de l'eau traitée et élimination importante de l'azote par nitrification. Limitation des odeurs (maintien de la perméabilité par les roseaux). Production de boues réduite.	Souvent adaptés pour les petites collectivités. Fonctionnement simple demandant peu d'entretien et de contrôle : passage de l'exploitant 2 à 3 fois par semaine. Bonne décantabilité des boues. Emprise au sol faible.	Filières préfabriquées : emprise au sol réduite. Faible consommation d'énergie. Entretien réduit. Non nécessité de compétence spécifique.
Inconvénients	Nécessité d'un dessableur en tête sur réseau unitaire. Faucardage annuel (hiver). Emprise au sol plus importante.	Récupération des boues. Nécessité de compétences en électromécanique pour l'exploitation. Grande sensibilité aux variations de température : une obligation de couverture. Nuisances olfactives (boues putrescibles). Electricité nécessaire.	Electricité nécessaire. Contrainte moyenne de présence.

e) **Coût de l'opération**

L'estimation des coûts des travaux pour les stations d'épuration prend en compte :

- les coûts de construction de l'unité de traitement ;
- les coûts de construction d'un local couvert, de la clôture, du portail et les aménagements liés à l'environnement de la station.

Quelle que soit la filière envisagée, l'estimation des coûts des travaux sera donnée *par capacité de traitement*.

Afin d'atteindre la future STEP et pour effectuer sa maintenance, il sera nécessaire de créer une voie d'accès (de largeur 3,5 m). Ce coût sera intégré à la présente estimation.

D'autre part, la commune devra acquérir les terrains d'implantation de la future station de traitement :

- soit à l'amiable avec le propriétaire ;
- soit à travers une procédure d'expropriation (déclaration d'utilité publique de la station d'épuration).

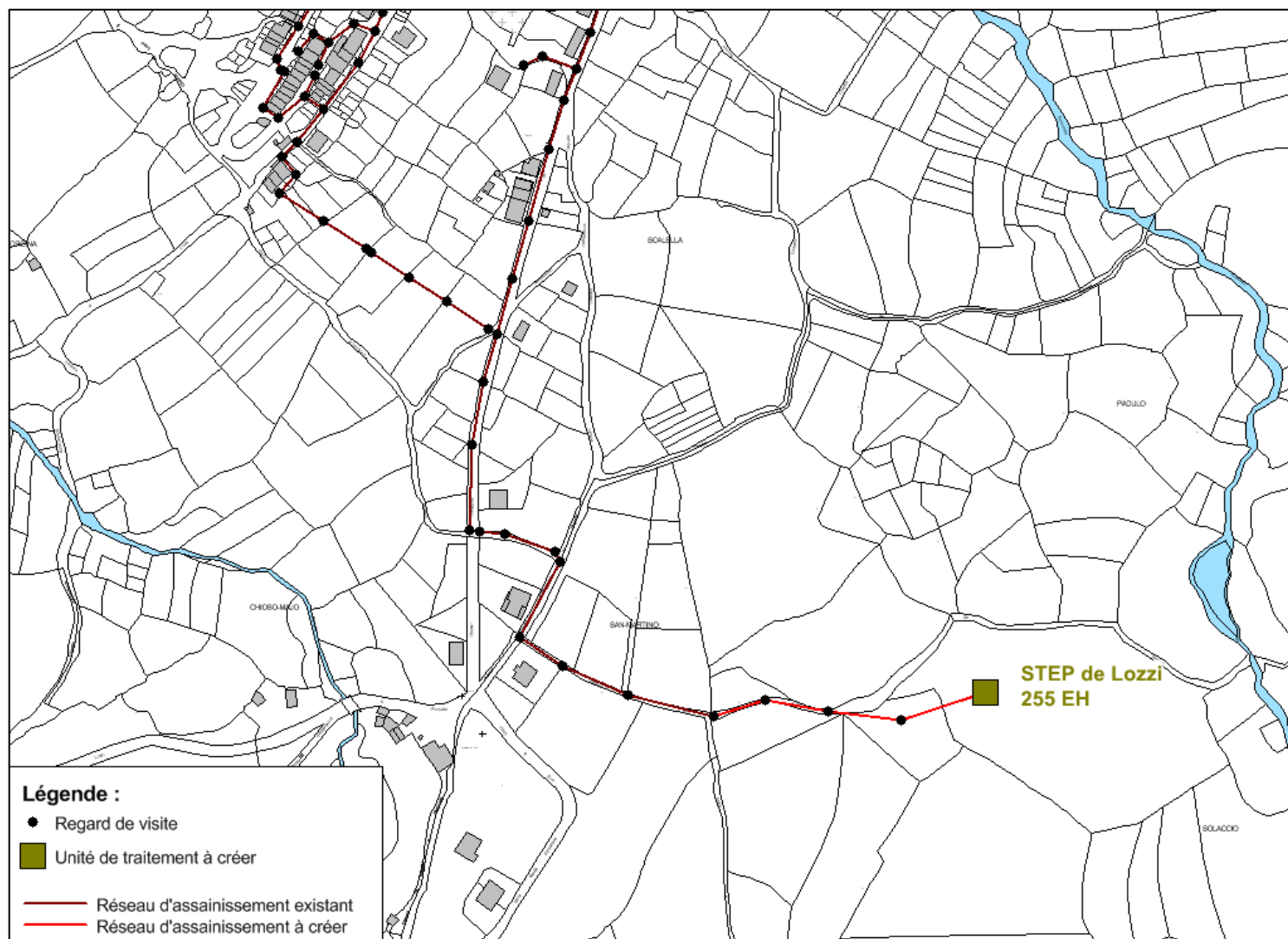
Un document officiel formalisera l'achat du terrain par la mairie.

Tableau 44 : Coût de l'unité de traitement pour le secteur Lozzi

Nature de l'intervention	Quantité	Montant unitaire	Coût (€ HT)
Construction de l'unité de traitement	255 EH	1 500 €/EH	382 500
Rejet par infiltration	1	25 000 €	25 000
Etude pédologique et hydrogéologique	1	2 500 €	2 500
Dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement	1	5 500 €	5 500
Acquisition foncière	1	10 000 €	10 000
Piste d'accès	1	10 000 €	10 000
Raccordement au réseau d'assainissement existant	125 ml	200 €/EH	25 000
TOTAL		460 500 € HT	

Remarque : La nécessité de mettre en place un traitement tertiaire sera étudiée lors de la conception du projet et lors de l'élaboration du dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement. A titre informatif, les coûts d'aménagement d'un traitement tertiaire peuvent atteindre **300 € HT/EH**.

Illustration 21 : Projet d'assainissement pour le secteur de Lozzi – Scénario 1



3.2 Scénario 2

3.2.1 Création d'une unité de traitement

a) Détermination de la capacité de la STEP

Dans le secteur de Lozzi, la population raccordée au système d'assainissement collectif à l'horizon 2040 a été évaluée à 255 EH. Dans le secteur de Poggio-di-Lozzi, elle a été estimée à 35 EH. Aussi, nous proposons de **construire une STEP d'une capacité de 300 EH** afin de traiter l'ensemble des effluents collectés sur la commune de Lozzi.

b) Implantation de la STEP

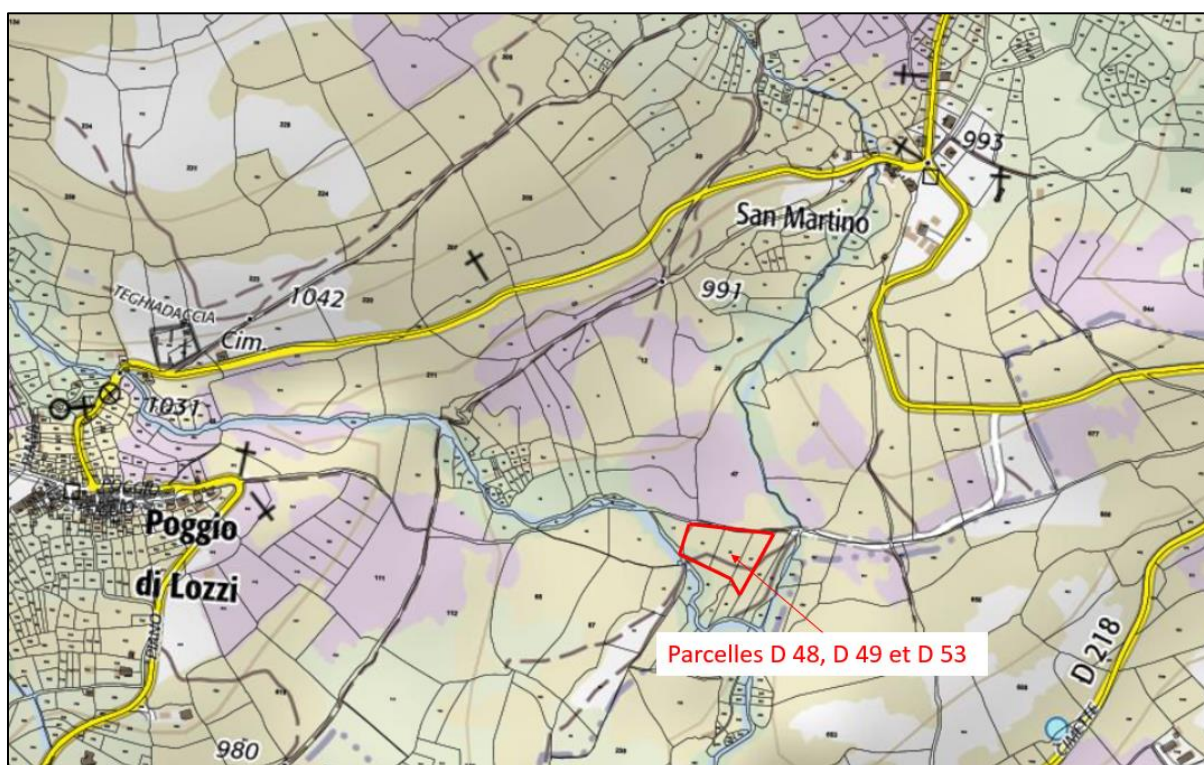
En tenant compte du tracé des réseaux d'assainissement existants et de la topographie de la zone d'étude, il est proposé d'implanter l'unité de traitement sur les parcelles D 48, D 49 et D 53 au lieu-dit Fondiana.

Ces parcelles sont actuellement exploitées pour la production fourragère. On y accède par une piste en terre depuis la RD 218. La superficie totale du site est proche de 5 600 m².

Ces parcelles appartiennent à un particulier. Elles devront être acquises en toute propriété par la commune de Lozzi.

Le site devra être délimité par une clôture grillagée de 2,00 mètres de haut. L'accès à l'intérieur du périmètre clôturé s'effectuera par un portail de 4,00 mètres de large.

Illustration 22 : Localisation du site proposé pour implanter la STEP



c) Réglementation et niveau de rejet

La station d'épuration disposera d'une capacité de 300 EH. Le projet est donc soumis à **déclaration** au titre de la rubrique 2.1.1.0 exposée dans l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

Le rejet devra respecter les prescriptions de l'**arrêté ministériel du 21 juillet 2015** relatif aux systèmes d'assainissement collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg de DBO5 par jour. Il devra notamment respecter les performances minimales présentées en annexe 3 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Tableau 45 : Performances minimales à respecter pour la future STEP

Paramètre	Concentration maximale à respecter	Rendement minimum à atteindre
DBO5	35 mg/l	60 %
DCO	200 mg/l	60 %
MES	/	50 %

d) Filière de traitement

Compte tenu de la capacité de la STEP (300 EH), les filières de traitement envisageables sont identiques à celles présentées pour le secteur de Lozzi dans le cadre du 1^{er} scénario.

e) Coût de l'opération

Les critères pris en compte pour évaluer le coût de l'opération sont identiques à ceux définis dans le chapitre 3.1.2.

Tableau 46 : Coût de l'unité de traitement – Scénario 2

Nature de l'intervention	Capacité	Montant unitaire	Coût (€ HT)
Coût de construction de la STEP	300 EH	1 500 €/EH	450 000
Rejet par infiltration	1	10 000 €	10 000
Etude pédologique et hydrogéologique	1	2 500 €	2 500
Dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement	1	5 500 €	5 500
Acquisition foncière	1	10 000 €	10 000
Piste d'accès	1	20 000 €	20 000
TOTAL		498 000 € HT	

3.2.2 Installation d'un réseau de transfert entre San Martino et la STEP

Afin de raccorder le réseau d'assainissement existant dans le secteur de Lozzi à la STEP, un réseau de transfert gravitaire sera installé entre San Martino et la parcelle D 48. A noter qu'un tronçon devra être posé en aérien afin de franchir un talweg.

Tableau 47 : Coût de l'installation du réseau de transfert entre San Martino et la STEP

Nature des travaux	Qtés	Prix	TOTAL HT
Pose d'un réseau de transfert gravitaire avec regard de visite à tous les branchements et/ou chaque changement de pente ou de direction de la canalisation principale y compris création des regards de collecte et branchements - <i>sous terrain naturel</i>	50 ml	150 €/ml	7 500 €
Pose de réseau de transfert gravitaire avec regard de visite à tous les branchements et/ou chaque changement de pente ou de direction de la canalisation principale y compris création des regards de collecte et branchements - <i>sous chemins et routes goudronnés</i>	400 ml	200 €/ml	80 000 €
Pose de réseau de transfert gravitaire avec regard de visite à tous les branchements et/ou chaque changement de pente ou de direction de la canalisation principale y compris création des regards de collecte et branchements - <i>sous terrain naturel constitué de roches affleurantes</i>	350 ml	250 €/ml	87 500 €
Pose d'un tronçon en aérien au-dessus d'un talweg	1	20 000 €	20 000 €
Total estimatif à la charge de la commune			195 000 €

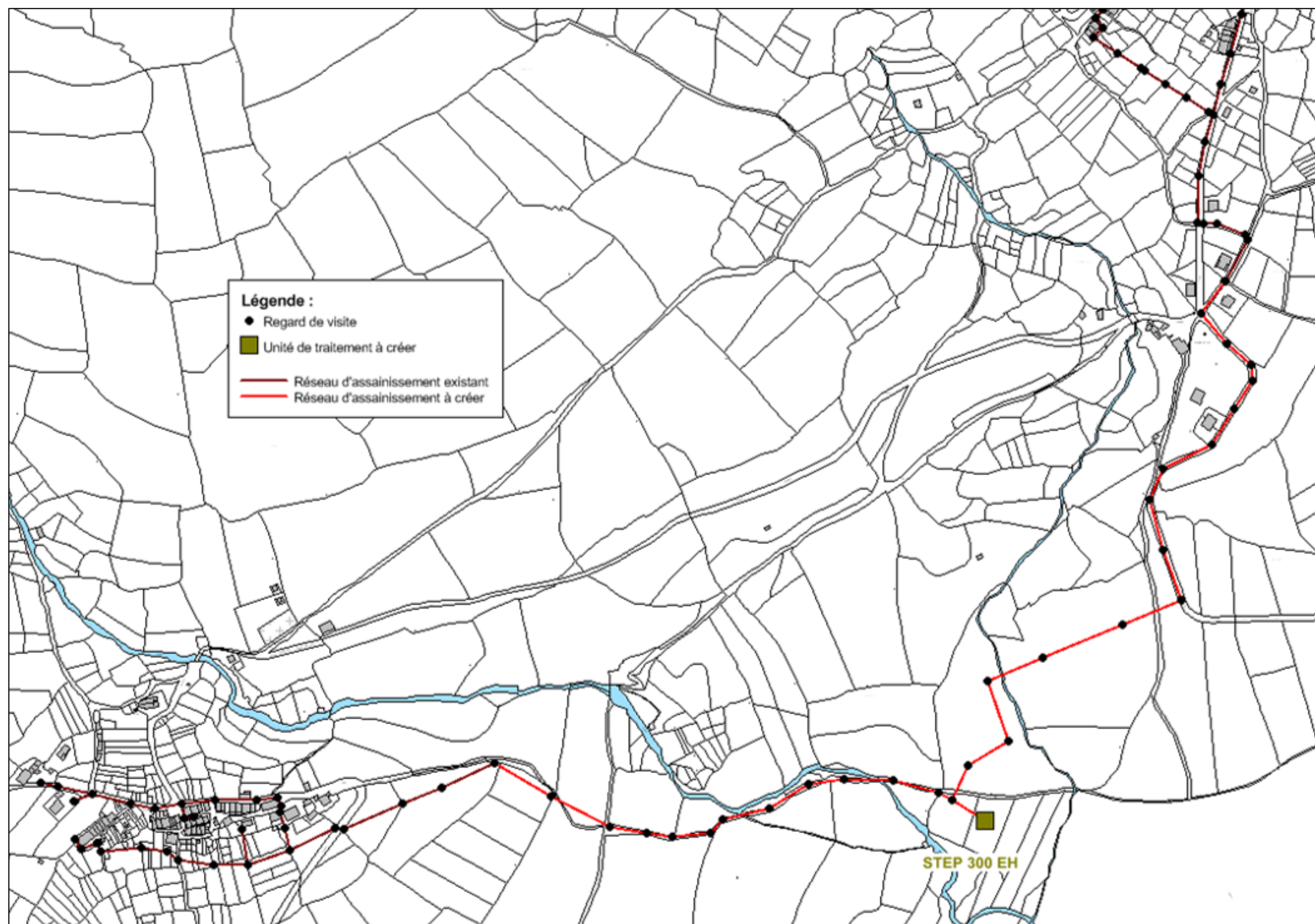
3.2.3 Installation d'un réseau de transfert entre Poggio-di-Lozzi et la STEP

Afin de raccorder le réseau d'assainissement existant dans le secteur de Poggio-di-Lozzi à la STEP, un réseau de transfert gravitaire sera installé entre l'exutoire actuel et la parcelle D 48. Ce réseau traversera le ruisseau de Vergalellu. L'opération sera donc soumise à **déclaration** au titre du Code de l'Environnement.

Tableau 48 : Coût de l'installation du réseau de transfert entre Poggio-di-Lozzi et la STEP

Nature des travaux	Qtés	Prix	TOTAL HT
Pose de réseau de transfert gravitaire avec regard de visite à tous les branchements et/ou chaque changement de pente ou de direction de la canalisation principale y compris création des regards de collecte et branchements - <i>sous terrain naturel constitué de roches affleurantes</i>	550 ml	250 €/ml	137 500 €
Elaboration d'un dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement	1	3 500 €	3 500 €
Total estimatif à la charge de la commune			141 000 €

Illustration 23 : Projet d'assainissement communal – Scénario 2



3.3 Scénario 3

3.3.1 Création d'un réseau de transfert entre Lozzi et Calacuccia

Le réseau de transfert entre Lozzi et Calacuccia aura un linéaire d'environ 1,2 km. Son tracé suivra au maximum l'emprise des chemins communaux. Ce réseau traversera le ruisseau de Grimondo. L'opération sera donc soumise à **déclaration** au titre du Code de l'Environnement.

Tableau 49 : Coût de l'installation du réseau de transfert entre Lozzi et Calacuccia

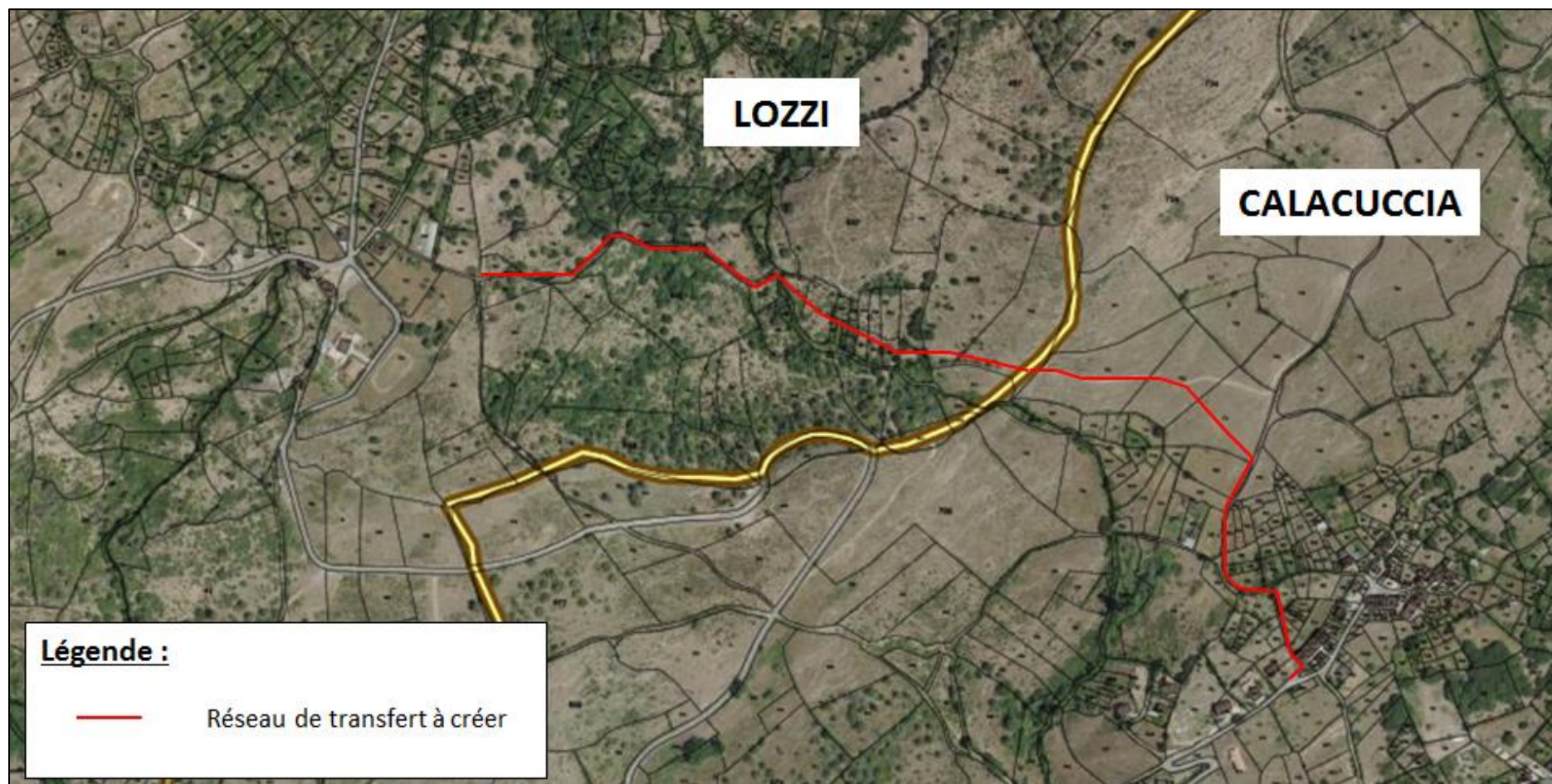
Nature des travaux	Qtés	Prix	TOTAL HT
Pose d'un réseau de transfert gravitaire avec regard de visite à tous les branchements et/ou chaque changement de pente ou de direction de la canalisation principale y compris création des regards de collecte et branchements - <i>sous terrain naturel</i>	400 ml	150 €/ml	60 000 €
Pose de réseau de transfert gravitaire avec regard de visite à tous les branchements et/ou chaque changement de pente ou de direction de la canalisation principale y compris création des regards de collecte et branchements - <i>sous chemins et routes goudronnés</i>	25 ml	200 €/ml	5 000 €
Pose de réseau de transfert gravitaire avec regard de visite à tous les branchements et/ou chaque changement de pente ou de direction de la canalisation principale y compris création des regards de collecte et branchements - <i>sous terrain naturel constitué de roches affleurantes</i>	800 ml	250 €/ml	200 000 €
Elaboration d'un dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement	1	3 500 €	3 500 €
Total estimatif à la charge de la commune			268 500 €

Le tracé et les caractéristiques du réseau d'assainissement de Calacuccia ne sont pas connus. Si la municipalité souhaite retenir ce scénario, il conviendra de s'assurer que le dimensionnement du réseau de Calacuccia est suffisant pour accepter les effluents de Lozzi.

D'après le portail sur l'assainissement communal, la STEP de Calacuccia est de type lit bactérien. Construite en 1996, sa capacité nominale est de 2 200 EH. L'état des ouvrages n'est pas connu.

D'après le portail sur l'assainissement communal, la STEP de Calacuccia n'est pas conforme en équipement, ni en performance, par rapport à la réglementation en vigueur. Ainsi, des travaux sont probablement à prévoir sur cette unité de traitement.

Illustration 24 : Projet de raccordement au réseau d'assainissement de Calacuccia – Scénario 3



3.3.2 Création d'un réseau de transfert entre Poggio et Albertacce

Dans le cadre de ce scénario, il est envisagé de raccorder le réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi au réseau d'assainissement de Pietra-Zitamboli (commune d'Albertacce). On note que les habitations situées dans la zone « Camprignoso/Martinella » pourraient se raccorder au réseau de transfert.

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune d'Albertacce a été réalisé en 2019 par CETA Environnement. Dans le cadre de cette étude, les plans du réseau d'assainissement ont été mis à jour.

Le réseau d'assainissement de Pietra-Zitamboli est en Amiante-Ciment Ø 200 mm. Il est raccordé au réseau d'assainissement du village d'Albertacce. On note l'existence d'une réduction de section sur un linéaire de 85 ml en aval direct du raccordement. Aussi, ce tronçon devra être remplacé par une conduite de 200 mm de diamètre. Le coût de cette opération a été estimé à **17 000 € HT**.

Tableau 50 : Coût de l'installation du réseau de transfert entre Poggio-di-Lozzi et Pietra-Zitamboli

Nature des travaux	Qtés	Prix	TOTAL HT
Pose de réseau de transfert gravitaire avec regard de visite à tous les branchements et/ou chaque changement de pente ou de direction de la canalisation principale y compris création des regards de collecte et branchements - <i>sous chemins et routes goudronnés</i>	1 400 ml	200 €/ml	280 000 €
Pose de réseau de transfert gravitaire avec regard de visite à tous les branchements et/ou chaque changement de pente ou de direction de la canalisation principale y compris création des regards de collecte et branchements - <i>sous terrain naturel constitué de roches affleurantes</i>	30 ml	250 €/ml	7 500 €
Total estimatif à la charge de la commune			287 500 €

La STEP d'Albertacce/Pietra Zitamboli est de type lit bactérien faible charge. Elle dispose d'une capacité de 850 EH. Construite dans les années 1970, **elle est dans un état vétuste**.

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune d'Albertacce, il a été proposé 2 scénarios :

- **Scénario 1** : construction d'une STEP de 430 EH pour traiter les effluents d'Albertacce, Pietra Zitamboli et Stillacciu ;
- **Scénario 2** : construction d'une STEP de 380 EH pour traiter les effluents d'Albertacce et de Pietra Zitamboli.

Dans le cas du transfert des effluents de Poggio-di-Lozzi vers Albertacce, la capacité de la future STEP devrait être augmentée de 50 EH.

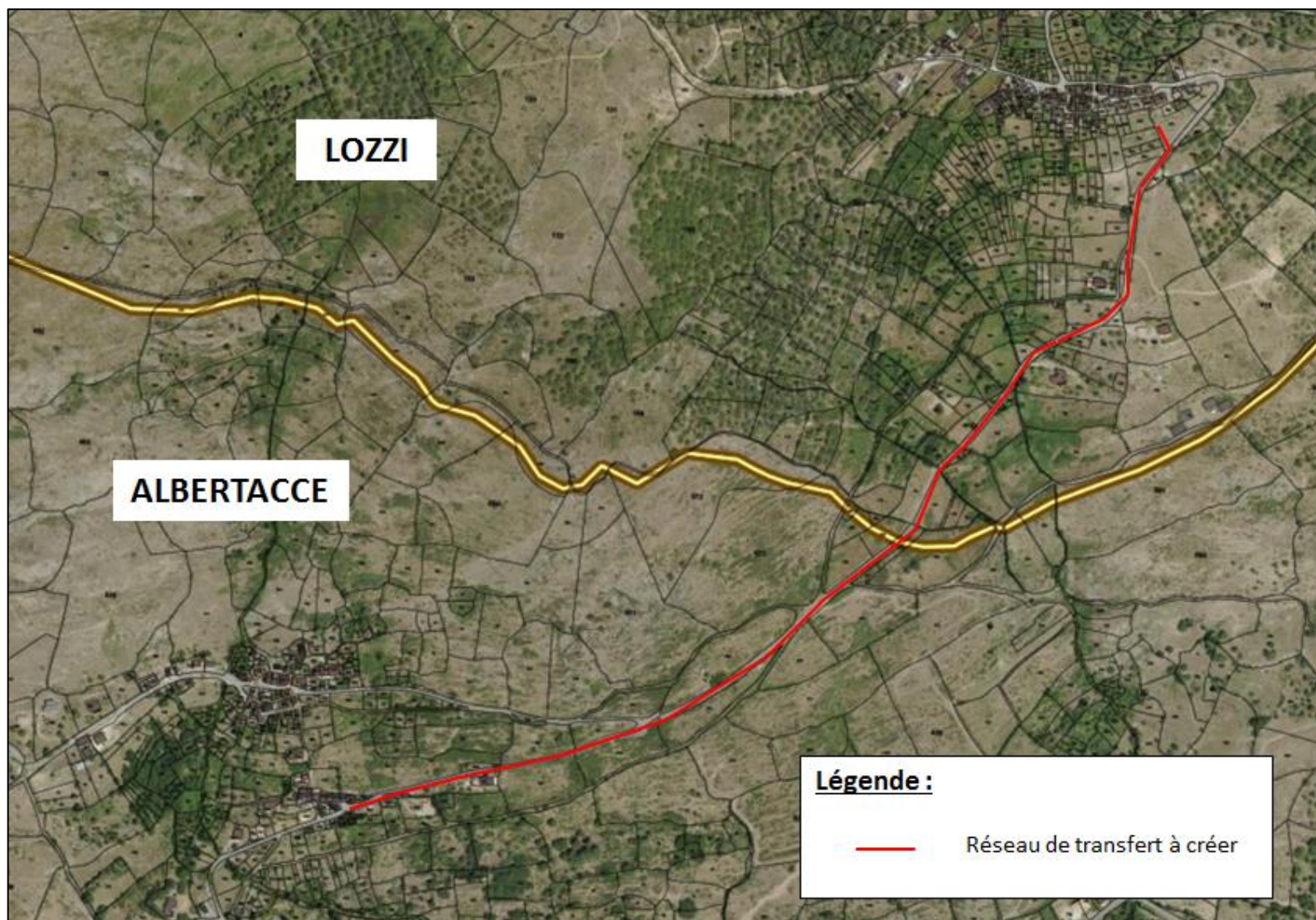
Les filières de traitement envisagées sont les suivantes :

- Filtres plantés de roseaux ;
- Disques biologiques ;
- Boues activées à aération prolongée ;
- Lits bactériens.

Tableau 51 : Coût de la construction d'une nouvelle STEP à Albertacce

	SCENARIO 1	SCENARIO 2
Secteurs raccordés	Albertacce Pietra Zitamboli Stillacciu Poggio-di-Lozzi	Albertacce Pietra Zitamboli Poggio-di-Lozzi
Capacité de la STEP	480 EH	430 EH
Coût unitaire	1 200 €/EH	1 200 €/EH
Coût de construction	576 000 € HT	516 000 € HT
Etude pédologique, hydrogéologique et environnementale	8 000 € HT	8 000 € HT
Rejet par infiltration (100 €/EH)	48 000 € HT	43 000 € HT
Foncier	10 000 € HT	10 000 € HT
Piste/Accessibilité	20 000 € HT	20 000 € HT
TOTAL	662 000 € HT	597 000 € HT
Part de la capacité correspondant à Poggio-di-Lozzi	10,4 %	11,6 %
Coût à la charge de la commune de Lozzi (au prorata)	68 848 € HT	69 252 € HT

Illustration 25 : Projet de raccordement au réseau d'assainissement d'Albertacce – Scénario 3



3.4 Comparatif technico-économique entre les 3 scénarios

	SCENARIO 1	SCENARIO 2	SCENARIO 3
Projet	Construction de 2 unités de traitement : - 1 STEP de 255 EH à Lozzi - 1 STEP de 35 EH à Poggio-di-Lozzi	Construction d'une STEP de 300 EH afin de traiter les effluents de Lozzi et de Poggio-di-Lozzi	Transfert des effluents de Lozzi vers la STEP de Calacuccia Transfert des effluents de Poggio-di-Lozzi vers la STEP d'Albertacce
Coût de l'opération	Construction de la STEP de Lozzi = 460 500 € HT Construction de la STEP de Poggio = 100 000 € HT TOTAL = 560 500 € HT	Construction de la STEP = 498 000 € HT Transfert à partir de Lozzi = 195 000 € HT Transfert à partir de Poggio = 141 000 € HT TOTAL = 834 000 € HT	Transfert vers Calacuccia = 268 500 € HT Transfert vers Albertacce = 287 500 € HT Concernant la construction d'une nouvelle STEP à Albertacce, la part à la charge de la commune de Lozzi a été estimée à 70 000 € HT. Le montant des travaux à réaliser sur le système d'assainissement collectif de Calacuccia n'est pas connu. TOTAL supérieur à 626 000 € HT
Coût de fonctionnement	Entretien de la STEP de Lozzi = 2 550 € HT/an Entretien de la STEP de Poggio = 1000 € HT/an TOTAL = 3 550 € HT/an	Entretien de la STEP = 3 000 € HT/an	Les frais d'entretien qui seront à la charge de la commune de Lozzi sont évalués à 3 000 € HT/an .
Avantages	La commune de Lozzi est l'unique maître d'ouvrage du projet. Les STEP seront implantées à proximité immédiate des exutoires actuels. Ainsi, les travaux liés à la mise en place des réseaux de transfert sont fortement réduits.	La commune de Lozzi est l'unique maître d'ouvrage du projet. Les coûts de fonctionnement sont plus faibles que pour le scénario 1.	Ce scénario ne nécessite pas la construction d'unités de traitement sur la commune de Lozzi. Les frais de fonctionnement seront partagés avec les communes de Calacuccia et d'Albertacce.
Inconvénients	Ce scénario nécessite l'entretien et la maintenance de deux unités de traitement. Cela augmente les coûts de fonctionnement.	Ce scénario est onéreux en raison de la pose de longs réseaux de transfert dans des secteurs difficiles d'accès. En outre, le tracé des réseaux implique la traversée de cours d'eau.	Le projet implique de se coordonner avec les communes de Calacuccia et d'Albertacce. Cela complique sa mise en œuvre. Ce scénario nécessite la pose de longs réseaux de transfert. Le secteur situé entre Lozzi et Calacuccia est difficile d'accès. Une étude du système d'assainissement collectif de Calacuccia est nécessaire afin de connaître les caractéristiques des infrastructures et d'évaluer les travaux à prévoir.

4 MODALITES D'ASSAINISSEMENT ENVISAGEABLES DANS LES ZONES ACTUELLEMENT EN ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les propositions de solutions présentées dans ce document sont en accord avec les projets d'amélioration de l'assainissement de la commune qui visent à :

- poser des réseaux de collecte et de transfert des effluents,
- contrôler et veiller à la réhabilitation des installations d'assainissement autonome existantes,
- respecter la réglementation.

La « **Classification en assainissement non collectif** » est la seule solution d'assainissement préconisée pour les zones d'étude suivantes :

- **Battaiola,**
- **Muro Nuovo,**
- **Vignarella.**

Concernant les autres zones étudiées, deux scénarios sont envisagés :

- ↳ **Classification en assainissement collectif,**
- ↳ **Classification en Assainissement Non collectif.**

4.1 Zones où le maintien en ANC est préconisé

Les aménagements à prévoir sont les suivants :

- La réhabilitation complète des installations d'ANC existantes classées en priorité 1 ;
- La réhabilitation partielle des installations d'ANC existantes classées en priorité 2 ;
- La mise en place d'une installation d'assainissement non collectif pour chaque nouvelle habitation.

Ces travaux sont à la charge des propriétaires.

4.1.1 Battaiola

Le secteur « Battaiola » est occupé par deux campings. Les installations d'ANC existantes ne sont pas connues.

Dans le cas d'un projet de mise aux normes de ces installations, les propriétaires des campings devront réaliser une étude préalable d'assainissement. Cette étude a pour objectif de préciser la filière de traitement retenu, son implantation, son dimensionnement, ainsi que le choix du mode et du lieu de rejet des effluents.

4.1.2 Muro Nuovo

Le secteur « Muro Nuovo » est occupé par deux habitations individuelles et un gîte pouvant accueillir 24 personnes. Seule une habitation a été enquêtée dans ce secteur. D'après les informations fournies, elle présentait une installation complète.

Concernant la 2^{ème} habitation et le gîte, nous tiendrons compte du cas le plus défavorable, c'est-à-dire une réhabilitation complète des installations.

Tableau 52 : Estimation du coût des travaux dans la zone Muro Nuovo

Zone d'étude	Nature des travaux	Quantité	Prix unitaire	TOTAL HT
Muro Nuovo	Réhabilitation complète des systèmes d'ANC - Habitation	1	10 000 €	10 000 €
	Réhabilitation complète des systèmes d'ANC - Gîte	1	30 000 €	30 000 €
Total estimatif à la charge des propriétaires				40 000 €

4.1.3 Vignarella

Le secteur « Vignarella » est occupé par trois habitations individuelles. Les installations d'ANC existantes n'étant pas connues, nous tiendrons compte du cas le plus défavorable, c'est-à-dire une réhabilitation complète des installations.

Tableau 53 : Estimation du coût des travaux dans la zone Vignarella

Zone d'étude	Nature des travaux	Quantité	Prix unitaire	TOTAL HT
Vignarella	Réhabilitation complète des systèmes d'ANC	3	10 000 €	30 000 €
Total estimatif à la charge des propriétaires				30 000 €

4.2 Zones où l'assainissement collectif et l'assainissement autonome peuvent être envisagés

4.2.1 Chiochette

Scénario 1 : Assainissement autonome

Les aménagements à prévoir sont les suivants :

- La réhabilitation complète des installations d'ANC existantes classées en priorité 1 ;
- La réhabilitation partielle des installations d'ANC existantes classées en priorité 2 ;
- La mise en place d'une installation d'assainissement non collectif pour chaque nouvelle habitation.

On dénombre 3 habitations dans le secteur Chiochette. Seule l'une d'entre elles dispose d'une installation d'ANC aux normes.

Tableau 54 : Estimation du coût des travaux dans la zone Chiochette

Zone d'étude	Nature des travaux	Quantité	Prix unitaire	TOTAL HT
Chiochette	Réhabilitation partielle des systèmes d'ANC	1	5 000 €	5 000 €
	Réhabilitation complète des systèmes d'ANC	1	10 000 €	10 000 €
Total estimatif à la charge des propriétaires				15 000 €

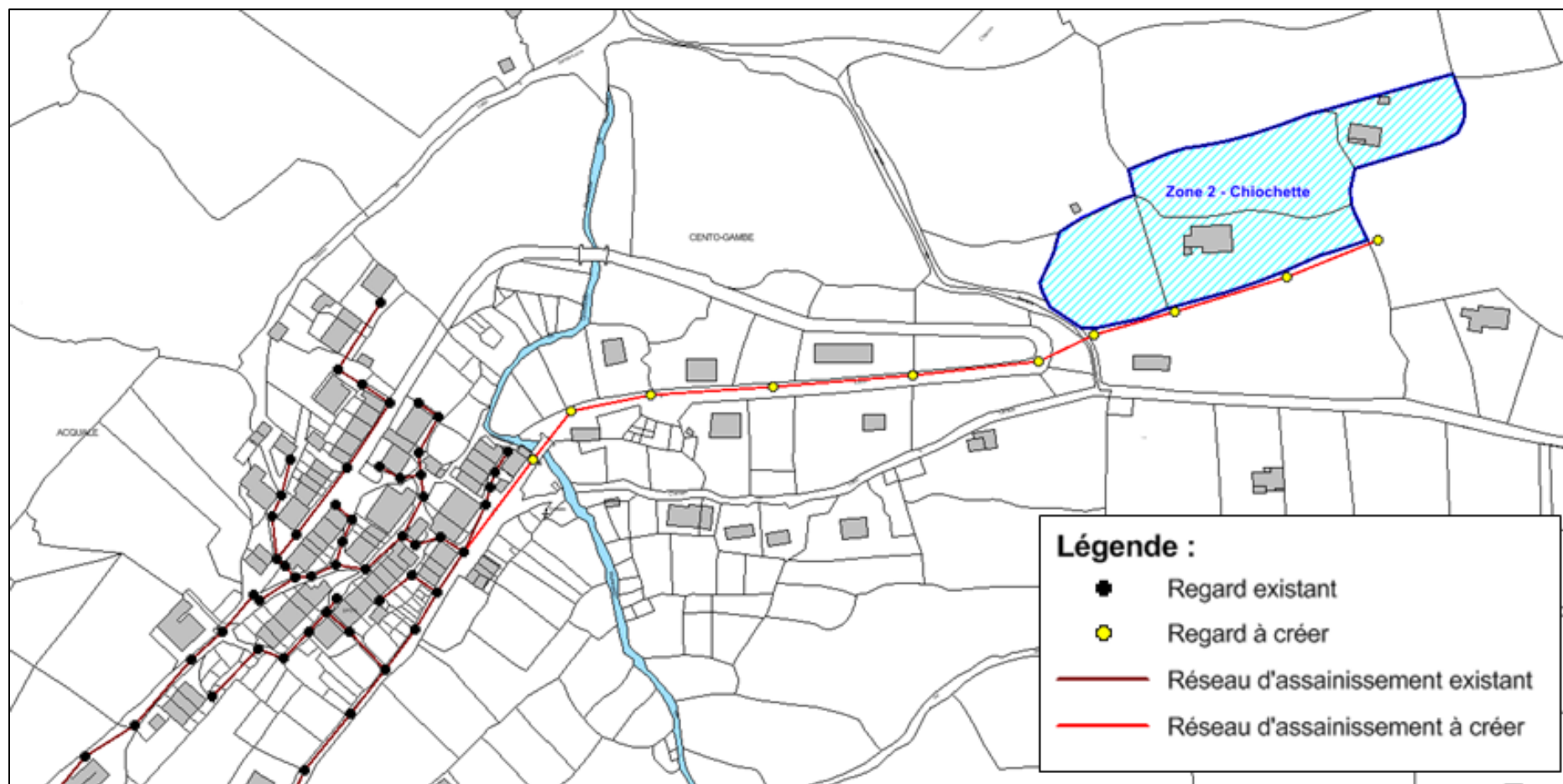
Scénario 2 : Assainissement collectif

Ce scénario vise à créer une extension du réseau de collecte des eaux usées jusqu'à la zone « Chiochette ».

Tableau 55 : Estimation du coût des travaux liés à la mise en place de l'assainissement collectif dans la zone « Chiochette »

Nature des travaux	Qtés	Prix	TOTAL HT
Pose de réseau de collecte gravitaire avec regard de visite à tous les branchements et/ou chaque changement de pente ou de direction de la canalisation principale y compris création des regards de collecte et branchements - <i>sous chemins et routes goudronnés</i>	450 ml	230 €/ml	103 500€
Total estimatif à la charge de la commune			103 500 €

Illustration 26 : Proposition d'extension du réseau d'assainissement jusqu'au quartier Chiochette



4.2.2 L'Acqualello/Maestrella

Scénario 1 : Assainissement autonome

On dénombre 11 habitations dans le secteur de L'Acqualello/Maestrella. Les résultats des questionnaires ont démontré qu'un tiers des installations d'ANC étaient classées en priorité 1 et les autres en priorité 2.

Tableau 56 : Estimation du coût des travaux dans la zone L'Acqualello/Maestrella

Zone d'étude	Nature des travaux	Quantité	Prix unitaire	TOTAL HT
L'Acqualello/Maestrella	Réhabilitation partielle des systèmes d'ANC	7	5 000 €	35 000 €
	Réhabilitation complète des systèmes d'ANC	4	10 000 €	40 000 €
Total estimatif à la charge des propriétaires				75 000 €

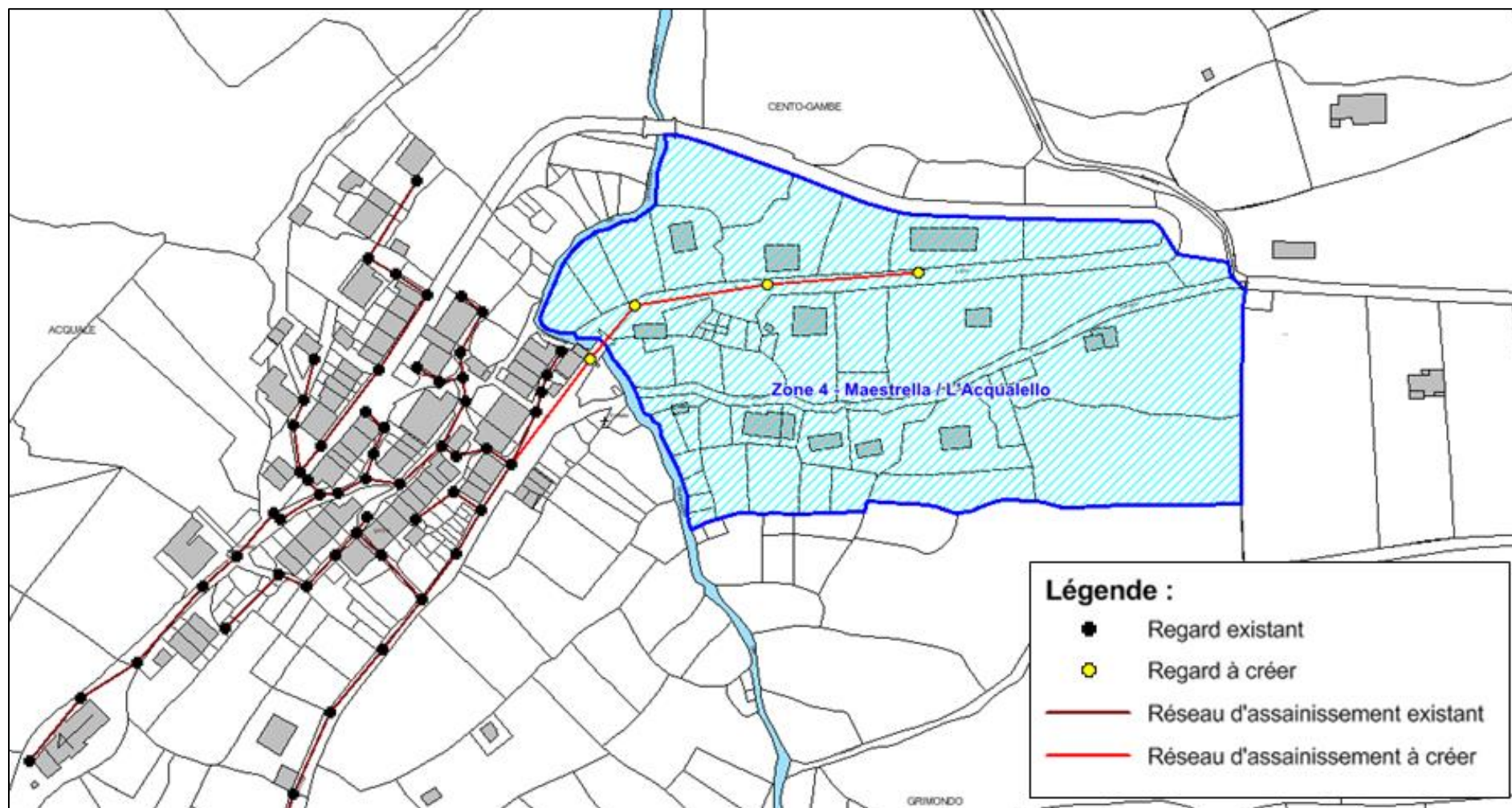
Scénario 2 : Assainissement collectif (en partie)

Ce scénario vise à créer une extension du réseau de collecte des eaux usées sur la RD 218. Une partie des habitations situées en contrebas de la voirie pourra s'y raccorder via des postes de relevage individuels.

Tableau 57 : Estimation du coût des travaux liés à la mise en place partielle de l'assainissement collectif dans la zone « L'Acqualello/Maestrella »

Nature des travaux	Qtés	Prix	TOTAL HT
Pose de réseau de collecte gravitaire avec regard de visite à tous les branchements et/ou chaque changement de pente ou de direction de la canalisation principale y compris création des regards de collecte et branchements - <i>sous chemins et routes goudronnés</i>	175 ml	230 €/ml	40 250 €
Installation d'un poste de relevage individuel	3	10 000 €	30 000 €
Total estimatif à la charge de la commune			40 250 €
Total estimatif à la charge des propriétaires			30 000 €

Illustration 27 : Proposition d'extension du réseau d'assainissement jusqu'à la zone L'Acqualello/Maestrella



Scénario 3 : Assainissement collectif (en totalité)

Ce scénario intègre les aménagements suivants :

- L'extension du réseau de collecte des eaux usées sur la RD 218 ;
- La création d'une antenne gravitaire dans le quartier de L'Acqualello ;
- L'installation d'un poste de refoulement.

Les habitations situées en contrebas de la route communale qui dessert le quartier de L'Acqualello devront installer des postes de relevage individuels pour se raccorder au réseau de collecte gravitaire.

Afin d'évaluer la population équivalente qui sera raccordée au poste de refoulement en période de pointe à l'horizon 2040, on tient compte des hypothèses suivantes :

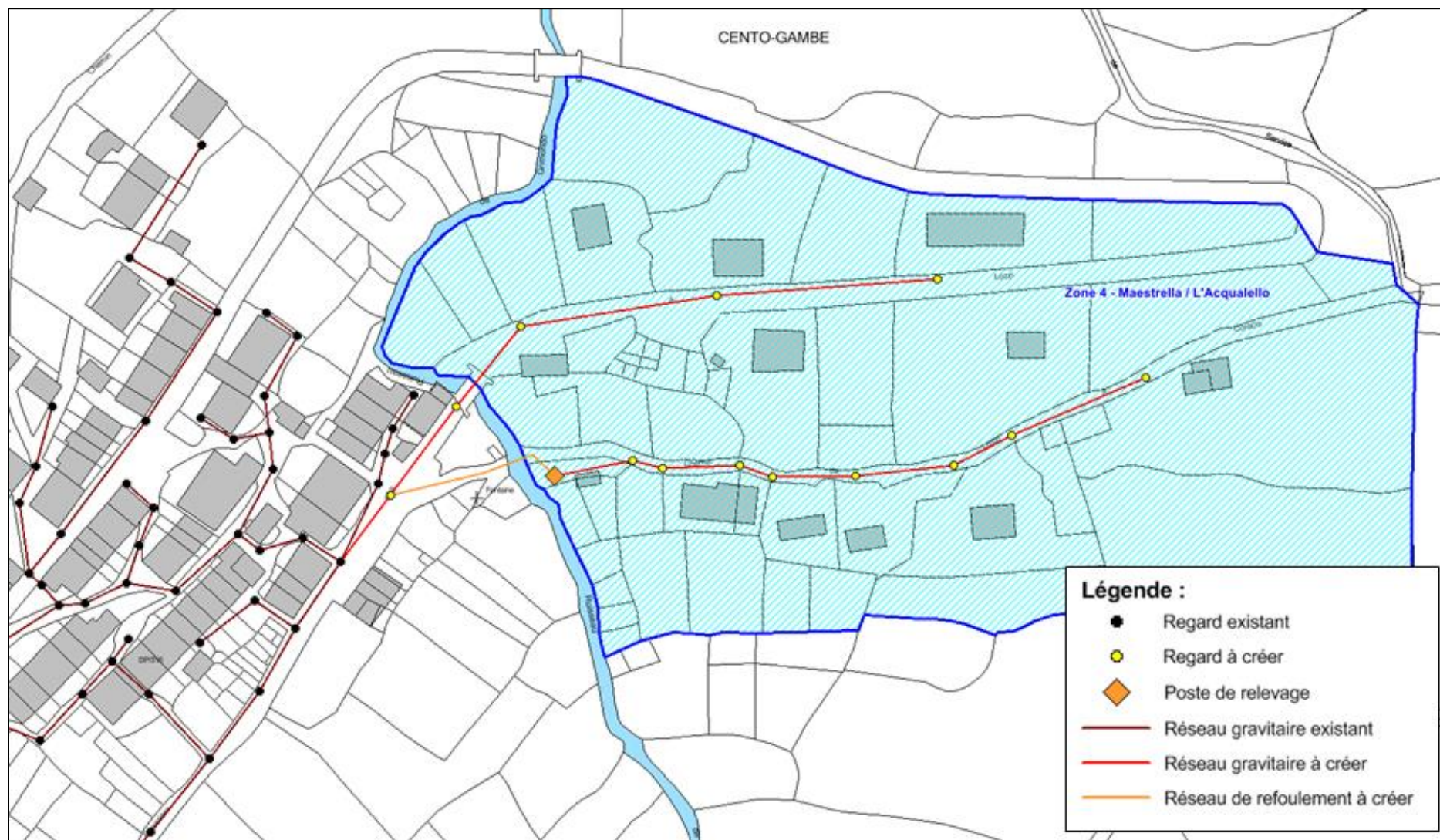
- 10 habitations dans le quartier de L'Acqualello ;
- Un taux d'occupation estival identique à celui qui existe actuellement ($\times 3,15$) ;
- Un ratio égal à 0,85 EH/hab.

A partir des hypothèses retenues, le poste de refoulement doit être dimensionné pour 27 EH.

Tableau 58 : Estimation du coût des travaux liés à la mise en place totale de l'assainissement collectif dans la zone « L'Acqualello/Maestrella »

Nature des travaux	Qtés	Prix	TOTAL HT
Pose de réseau de collecte gravitaire avec regard de visite à tous les branchements et/ou chaque changement de pente ou de direction de la canalisation principale y compris création des regards de collecte et branchements - <i>sous chemins et routes goudronnés</i>	175 ml	230 €/ml	40 250 €
Pose de réseau de collecte gravitaire avec regard de visite à tous les branchements et/ou chaque changement de pente ou de direction de la canalisation principale y compris création des regards de collecte et branchements - <i>sous chemins et routes goudronnés</i>	150 ml	230 €/ml	34 500 €
Mise en place d'un Poste de relevage de 30 EH y compris raccordement électrique et acquisition foncière	1	70 000 €	70 000 €
Pose de réseau de transfert sous pression y compris organes de réseau nécessaires (ventouse, ...) - <i>sous chemins et routes goudronnés</i>	50 ml	180 €/ml	9 000 €
Création d'une voie d'accès depuis la RD 218, y/c traversée de cours d'eau	1	25 000 €	25 000 €
Installation d'un poste de relevage individuel	5	10 000 €	50 000 €
Total estimatif à la charge de la commune			178 750 €
Total estimatif à la charge des propriétaires			50 000 €

Illustration 28 : Projet de collecte des eaux usées dans la zone L'Acqualello/Maestrella



4.2.3 San Martino

Scénario 1 : Assainissement autonome

On dénombre 4 habitations qui ne sont pas raccordées au système d'assainissement collectif. D'après les retours des questionnaires, 3 installations d'ANC ont été classées en priorité 2. La dernière installation n'est pas connue. Pour cette dernière, nous tiendrons compte du cas le plus défavorable, c'est-à-dire une réhabilitation complète de l'installation.

Tableau 59 : Estimation du coût des travaux dans la zone San Martino – Scénario 1

Zone d'étude	Nature des travaux	Quantité	Prix unitaire	TOTAL HT
San Martino	Réhabilitation partielle des systèmes d'ANC	3	5 000 €	15 000 €
	Réhabilitation complète des systèmes d'ANC	1	10 000 €	10 000 €
Total estimatif à la charge des propriétaires				25 000 €

Scénario 2 : Assainissement collectif

Ce scénario est envisageable uniquement si la municipalité fait le choix de construire une station d'épuration commune aux secteurs de Lozzi et Poggio-di-Lozzi. Dans ce cas, le réseau de transfert passerait sur la RD 218 au lieu-dit San Martino. Trois habitations pourraient se raccorder au système d'assainissement collectif.

Seule l'habitation située sur la parcelle C 711 resterait en assainissement autonome.

Par ailleurs, l'habitation, actuellement raccordée au système d'assainissement collectif, située sur la parcelle C 847, devrait installer un dispositif d'assainissement autonome.

Tableau 60 : Estimation du coût des travaux dans la zone San Martino – Scénario 2

Zone d'étude	Nature des travaux	Quantité	Prix unitaire	TOTAL HT
San Martino	Réhabilitation partielle des systèmes d'ANC	1	5 000 €	5 000 €
	Réhabilitation complète des systèmes d'ANC	1	10 000 €	10 000 €
Total estimatif à la charge des propriétaires				15 000 €

4.2.4 Camprignoso/Martinella

Scénario 1 : Assainissement autonome

Le secteur « Camprignoso/Martinella » est occupé par trois habitations individuelles. Les installations d'ANC existantes n'étant pas connues, nous tiendrons compte du cas le plus défavorable, c'est-à-dire une réhabilitation complète des installations.

Tableau 61 : Estimation du coût des travaux dans la zone Camprignoso/Martinella – Scénario 1

Zone d'étude	Nature des travaux	Quantité	Prix unitaire	TOTAL HT
Camprignoso/Martinella	Réhabilitation complète des systèmes d'ANC	3	10 000 €	30 000 €
Total estimatif à la charge des propriétaires				30 000 €

Scénario 2 : Assainissement collectif

Ce scénario est envisageable uniquement si la municipalité fait le choix de transférer les effluents de Poggio-di-Lozzi vers Albertacce.

L'habitation située en amont de la RD 518 pourra se raccorder de façon gravitaire au réseau de transfert. En revanche, l'installation d'un poste de relevage individuel sera nécessaire pour les 2 habitations situées en contrebas de la voirie.

Tableau 62 : Estimation du coût des travaux dans la zone Camprignoso/Martinella – Scénario 2

Zone d'étude	Nature des travaux	Quantité	Prix unitaire	TOTAL HT
Camprignoso/Martinella	Installation d'un poste de relevage individuel	2	10 000 €	20 000 €
Total estimatif à la charge des propriétaires				20 000 €

PARTIE 6 :

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

1 CHOIX DE LA COMMUNE

Dans le cadre d'une réunion qui s'est déroulée le 26 mai 2020 à la mairie de Lozzi, les éléments suivants ont été présentés aux élus :

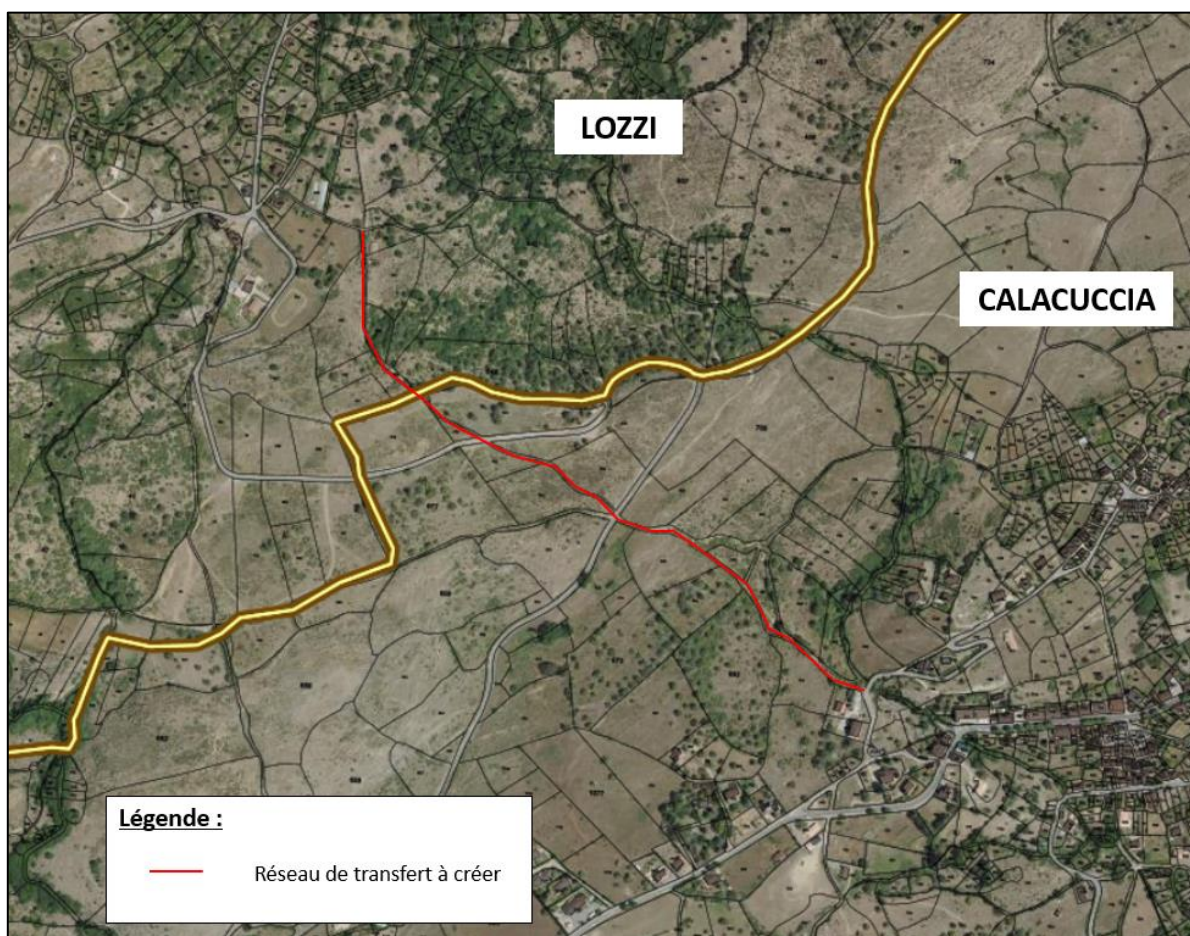
- Le diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et les propositions de travaux ;
- Les études préalables au zonage d'assainissement et les solutions d'assainissement envisageables sur les zones étudiées.

Concernant le secteur de Lozzi, la municipalité a opté pour un transfert des effluents collectés vers le réseau d'assainissement du village de Calacuccia. Ce choix a été pris après concertation avec les élus de la commune de Calacuccia. Ces derniers ont pour projet de réaliser prochainement un schéma directeur d'assainissement sur le territoire de leur commune afin de moderniser et d'améliorer leur système d'assainissement. Le raccordement du réseau de Lozzi sera pris en compte dans le projet d'assainissement de Calacuccia.

Le linéaire du réseau de transfert est évalué à 900 mètres. Le point de raccordement au réseau d'assainissement de Calacuccia se situe au droit de la gendarmerie. Le tracé du réseau de transfert projeté suit un chemin communal existant et traverse par deux fois la RD 218 (cf. *illustration 29*).

Le réseau d'assainissement installé sur la route de Bona Manacce présente une capacité suffisante (diamètre = 200 mm) pour la collecte des effluents de Lozzi.

Illustration 29 : Tracé du réseau de transfert entre Lozzi et Calacuccia



Par ailleurs, le réseau d'assainissement de Lozzi sera étendu jusqu'au lieu-dit Chiochette. Cet aménagement permettra de raccorder une dizaine d'habitations existantes au système d'assainissement collectif du village.

Concernant le secteur de Poggio-di-Lozzi, la municipalité a opté pour la construction d'une Unité de Traitement d'une capacité de 35 EH sur la parcelle D 614 au lieu-dit Martinella (cf. *illustration 19*).

La filière de traitement sera composée d'un dégrilleur, d'une fosse toutes eaux (15 m³), d'un ouvrage de chasse et d'un système d'épandage souterrain. L'emprise nécessaire pour installer ce type de filière est estimée à 1 000 m². Toutefois, une étude hydrogéologique sera nécessaire pour dimensionner le système d'épandage.

Le site sera délimité par une clôture grillagée de 2,00 m de haut. L'accès à l'intérieur du périmètre clôturé s'effectuera par un portail de 4,00 m de large.

L'opération comprend également l'aménagement d'une piste d'accès et l'acquisition du foncier.

Afin de limiter au maximum les intrusions d'eaux claires parasites, les ouvrages de chasse seront supprimés et certains ouvrages pluviaux seront réhabilités sur le secteur de Poggio-di-Lozzi (cf. *illustrations 15 et 16*).

2 PROGRAMME DE TRAVAUX RETENU

<i>Postes</i>	Montant (€HT)
<i>Réseaux d'assainissement</i>	
Réduction des intrusions d'eaux claires parasites	6 000
Réhabilitation des regards de visite existants	17 500
Réhabilitation des réseaux de collecte existants	98 200
Extension du réseau d'assainissement jusqu'au lieu-dit Chiochette	103 500
Création d'un réseau de transfert entre Lozzi et Calacuccia	225 000
<i>Sous-total Réseaux</i>	450 200
<i>Stations de traitement</i>	
Construction de l'unité de traitement de Poggio-di-Lozzi	70 000
Etude pédologique et hydrogéologique	2 500
Procédure de porter à connaissance	2 500
Acquisition foncière	10 000
Piste d'accès	5 000
Raccordement au réseau d'assainissement existant	10 000
<i>Sous-total Traitement</i>	100 000
TOTAL ESTIMATIF TRAVAUX	550 200

Le programme de travaux retenu pour le secteur de Lozzi est présenté sur la **plan n°4**. Celui retenu pour le secteur de Poggio-di-Lozzi est représenté sur la **figure 9**.

2.1 Dépense subventionnable et coût total de l'opération

La commune peut obtenir des subventions pour les dépenses liées aux travaux et à la maîtrise d'œuvre.

Tableau 63 : Montant estimatif de la dépense subventionnable

	Montant
Montant des travaux (€ HT)	550 200
Maîtrise d'œuvre (8%)	44 016
Divers et imprévus (8%)	44 016
Dépense subventionnable (€ HT)	638 232
TVA sur travaux (10%)	55 020
TVA sur études (20%)	8 803
Coût total (€ TTC)	702 055

2.2 Financement envisageable

Les organismes financeurs (Agence de l'Eau et Collectivité de Corse) peuvent financer jusqu'à 90% du montant de la dépense subventionnable. Le reste, dont le coût de la TVA, sera à la charge de la commune.

Tableau 64 : Plan de financement des travaux

Dépense subventionnable (€ HT)	638 232	
Organismes financeurs :	% de financement	
- Collectivité de Corse	80%	90%
- Agence de l'eau		
Part contributive de la Maîtrise d'Ouvrage	20%	10%
Total	100%	100%
Organismes financeurs :	Montant financé	
- Collectivité de Corse	510 586 €	574 409 €
- Agence de l'eau		
Part contributive de la Maîtrise d'Ouvrage	127 646 €	63 823 €
Total TVA	63 823 €	
Part contributive réelle de la Maîtrise d'Ouvrage (TVA incluse)	191 470 €	127 646 €

2.3 Impact sur le prix de l'eau

Le programme de travaux va engendrer un investissement financier qui va s'échelonner sur les 20 prochaines années. L'impact sur le prix de l'eau est un indicateur des coûts à engager annuellement en tenant compte de la consommation facturée aux abonnés.

Tableau 65 : Impact du programme de travaux sur le prix de l'eau

Estimation des investissements à effectuer		Sur 20 ans
Nombre d'abonnés à l'assainissement		175
Estimation du volume d'eau facturé (m3)		16 800
Dépense subventionnable		638 232 €
Investissement public par abonné		3 647 €
TVA		63 823 €
Détail financier	Taux	Montant
Aides accordées par les organismes financeurs	90%	574 409 €
	80%	510 586 €
Part contributive de la Maîtrise d'Ouvrage (TVA incluse)	10%	127 646 €
	20%	191 470 €
Coût total annuel à la charge du maître d'ouvrage selon le % de subventions obtenues (hors intérêts d'emprunt)	90%	6 382 €
	80%	9 573 €
Impact potentiel sur le prix de l'eau selon le % de subventions obtenues	90%	0,38 €/m3
	80%	0,57 €/m3

PARTIE 7 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

1 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT RETENU PAR LA COMMUNE

Le Zonage d'Assainissement retenu par la commune apparaît sur les **figures 10 et 11**.

L'analyse et la synthèse des contraintes ont permis d'écarter certains modes épuratoires sur tout ou partie des zones d'étude. Par suite de la présentation des modalités d'assainissement envisageables sur les différentes zones étudiées, la municipalité a retenu les propositions suivantes :

- **Le maintien en Assainissement Non Collectif des habitations situées dans les zones suivantes : Battaiola, Muro Nuovo, L'Acqualello, San Martino, Vignarella et Camprignoso/Martinella ;**
- **Le raccordement au système d'assainissement collectif de Lozzi des quartiers Maestrella et Chiochette.**

Il est conseillé de vérifier les systèmes d'assainissement autonome de l'ensemble du territoire communal. Le contrôle et éventuellement l'entretien sont obligatoires depuis janvier 2006 d'après le décret du 3 juin 1994 et les arrêtés du 22 décembre 1994.

2 OBJECTIFS REGLEMENTAIRES RELATIFS AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Une des réformes majeures de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 consiste à définir, pour une collectivité publique, la répartition des rôles entre les services d'assainissement collectif et individuel.

La collectivité publique compétente peut être une commune ou un groupement de communes. Cependant, dans tous les cas, les compétences de police restent du ressort du maire.

Cette loi impose aux communes ou aux groupements de communes de délimiter des zones d'assainissement collectif et non collectif (CGCT, art. 2224-10) et de prendre en charge non seulement l'entretien des réseaux d'assainissement collectif mais également les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement autonome (CGCT, art. 2444-8).

Ces nouvelles obligations sont exigées depuis le 31 décembre 2005.

La prise en charge par la collectivité publique de l'entretien des dispositifs individuels n'est pas obligatoire. Cependant, l'absence de solution sur chaque commune pour gérer l'élimination des matières de vidange oriente la prise en charge de cet entretien dans le cadre d'une coopération intercommunale.

De plus, le coût d'un service de contrôle et l'absence de compétences techniques locales, qui doivent être compensées par l'intervention de services compétents externes, encouragent l'exercice de ces missions dans un cadre intercommunal qui permet d'obtenir des économies d'échelle.

L'intérêt de l'obligation du zonage d'assainissement est d'aboutir à une gestion équilibrée de la ressource en eau et à une amélioration de la salubrité des habitations. *Le zonage doit permettre de remédier aux insuffisances de l'assainissement autonome.* Il permet également d'identifier les secteurs pour lesquels l'implantation d'un réseau de collecte n'est pas justifiée (pas d'intérêt particulier pour l'environnement, coût prohibitif).

Le zonage d'assainissement a simplement pour objet de définir le mode d'assainissement qui sera retenu. Il doit être cohérent avec la capacité financière de la commune.

2.1 Portée des obligations relatives au zonage défini

2.1.1 Cohérence entre le zonage et la lutte contre la pollution de l'eau

Le zonage d'assainissement, en vertu de l'article 20 du code de la santé publique, doit intégrer les servitudes de captages (sources ou puits).

Les communes ou regroupements peuvent réaliser des travaux de réhabilitation des dispositifs individuels non conformes si le caractère d'intérêt général est démontré. La déclaration d'utilité publique est de la responsabilité du préfet. Elle est statuée par arrêté.

La circulaire du 9 août 1978 interdit les rejets directs d'eaux usées au milieu naturel. Il revient au maire de faire respecter cette interdiction générale.

Le rejet des matières de vidange de dispositifs individuels est interdit.

2.1.2 Lien entre le zonage d'assainissement et la police de l'urbanisme

Cette partie donne quelques lignes directrices pour l'élaboration d'un zonage d'assainissement cohérent avec l'urbanisme.

Le zonage d'assainissement peut être réalisé lors de l'établissement ou de la révision du document d'urbanisme. Il peut également être réalisé indépendamment du document d'urbanisme.

La loi sur l'eau a modifié l'article L.123-1 du Code de l'urbanisme pour permettre aux communes de délimiter les zones d'assainissement lors de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme (délimitation prévue par l'article L.2224-10 du CGCT).

La carte de zonage n'est pas un élément graphique du document d'urbanisme au sens défini par le Code de l'urbanisme (art. R.123-18).

La notice de zonage et l'étude de zonage ne constituent pas un règlement générateur de servitudes d'urbanisme.

Par contre, la carte du zonage doit être intégrée dans les annexes sanitaires du document d'urbanisme. En outre, les dispositions des articles 4 et des règlements des zones relatifs à la desserte des réseaux devront être cohérentes avec le zonage d'assainissement.

L'intégration du zonage d'assainissement (réalisé indépendamment) au document d'urbanisme est possible, soit à l'occasion de la mise à jour ou de la révision de ce dernier.

Cette démarche est indispensable si des incohérences existent entre le règlement du document d'urbanisme et les zones d'assainissement définies.

Le zonage permet une délimitation amont des modes d'assainissement lorsqu'un document d'urbanisme est en cours d'élaboration ou de révision.

En aucun cas, la délimitation des zones d'assainissement n'a pour effet de rendre ces zones constructibles.

Le zonage d'assainissement ne doit jamais être contraire aux objectifs définis par le Code de l'urbanisme (urbanisation dispersée, développement incontrôlé des zones NB du document d'urbanisme).

Rappel des points pratiques

Le zonage doit être annexé au document d'urbanisme lors de la réalisation ou de la mise à jour de ce dernier.

Ce zonage d'assainissement est une annexe sanitaire du document d'urbanisme. Il crée des servitudes administratives pour les constructeurs. A noter cependant l'obligation, en cas de nouvelles filières individuelles, d'établir une étude pédologique à la parcelle dans le respect de la réglementation en vigueur (filière conforme).

Ces servitudes administratives ne permettent pas la reconnaissance d'un préjudice résultant du zonage.

La mise à jour des annexes sanitaires du document d'urbanisme doit être réalisée dans un délai d'un an à compter de l'approbation du plan.

Rappelons que le zonage d'assainissement ne doit définir que les modalités d'assainissement (collectif et non collectif).

Il n'engage la collectivité sur aucun délai de réalisation de réseau d'assainissement.

En l'absence de réseau, le particulier doit se mettre en conformité en assainissement individuel, même si la zone relève de l'assainissement collectif (circ. 22/05/97).

Une demande de permis de construire dans une zone d'assainissement collectif effectuée en l'absence de réseau ne peut être refusée si le projet du dispositif individuel est conforme aux normes (DTU 64.1 pour les maisons individuelles) et aux prescriptions annexées au document d'urbanisme.

Un refus de permis de construire n'est pas recevable pour le cas d'une habitation isolée, éloignée de tous les réseaux (eau potable et eaux usées), qui sera alimentée par puits ou forage et assainie par un dispositif individuel aux normes.

Pour une commune sans document d'urbanisme, le zonage d'assainissement ne rend pas les zones délimitées constructibles. Un arrêté du maire reprenant les prescriptions du zonage et s'appuyant sur l'article L. 2 du Code de la Santé Publique doit édicter des dispositions particulières en vue d'assurer la protection de la santé publique dans la commune (en complément du décret du 3 juin 1994).

Glossaire

Assainissement collectif

Système d'assainissement comportant un réseau réalisé par la commune.

Assainissement autonome ou assainissement non collectif

Système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

Eaux ménagères

Eaux provenant des salles de bain, cuisines, buanderies, lavabos, etc.

Eaux vannes

Eaux provenant des W.C.

Eaux usées

Ensemble des eaux ménagères et des eaux vannes.

Effluents

Eaux usées circulant dans le dispositif d'assainissement.

Filière d'assainissement

Technique d'assainissement assurant le traitement des eaux usées domestiques, comprenant la fosse toutes eaux et les équipements annexes ainsi que le système de traitement, sur sol naturel ou reconstitué.

Hydromorphie

Traces visibles dans le sol correspondant à la présence d'eau temporaire.

Perméabilité

Capacité du sol à se laisser traverser par l'eau (sous l'effet d'un gradient hydraulique). Seul un essai d'infiltration permet d'évaluer ce paramètre.

POS

Plan d'Occupation des Sols.

PLU

Plan Local d'Urbanisme.

Substratum

Roche mère localisée sous une épaisseur variable de sol.

Textes réglementaires

Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992.

Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006.

Loi Grenelle II du 12 juillet 2010.

Décrets n° 92-1041, 93-742 et 93-743 portant application des Articles 9 et 10 de la Loi n°92-3 du 3 janvier 1992.

Décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées.

Arrêté du 22 décembre 1994 fixant les prescriptions techniques relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

Arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et ***Arrêté du 3 décembre 1996*** modifiant l'Arrêté du 6 mai 1996.

Arrêté du 6 mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif.

Arrêté du 21 juin 1996 fixant les prescriptions techniques minimales relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées dispensés d'autorisation au titre du Décret n° 93-743 du 29 mars 1993.

Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'***Arrêté du 7 septembre 2009*** fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2 kg/j de DBO5.

Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Circulaire du 17 février 1997 : assainissement collectif, ouvrages de capacité inférieure à 120 kg de DBO5 / jour (2 000 EH).

Circulaire du 22 mai 1997 sur l'assainissement non collectif.

La ***Norme DTU 64-1*** (NF DTU 64.1, août 2013).

FIGURES

FIGURES

Figure 1	Contexte géographique et hydrographique
Figure 2	Réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi
Figure 3	Résultats des tests à la fumée – Secteur Poggio-di-Lozzi
Figure 4	Résultats de l'inspection nocturne – Secteur Poggio-di-Lozzi
Figure 5	Types d'assainissement existant – Secteur Lozzi
Figure 6	Types d'assainissement existant – Secteur Poggio-di-Lozzi
Figure 7	Carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome – Secteur Lozzi
Figure 8	Carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome – Secteur Poggio-di-Lozzi
Figure 9	Programme de travaux retenu – Secteur Poggio-di-Lozzi
Figure 10	Zonage d'assainissement retenu – Secteur Lozzi
Figure 11	Zonage d'assainissement retenu – Secteur Poggio-di-Lozzi

FIGURE 1

Contexte géographique et hydrographique

Contexte géographique et hydrographique

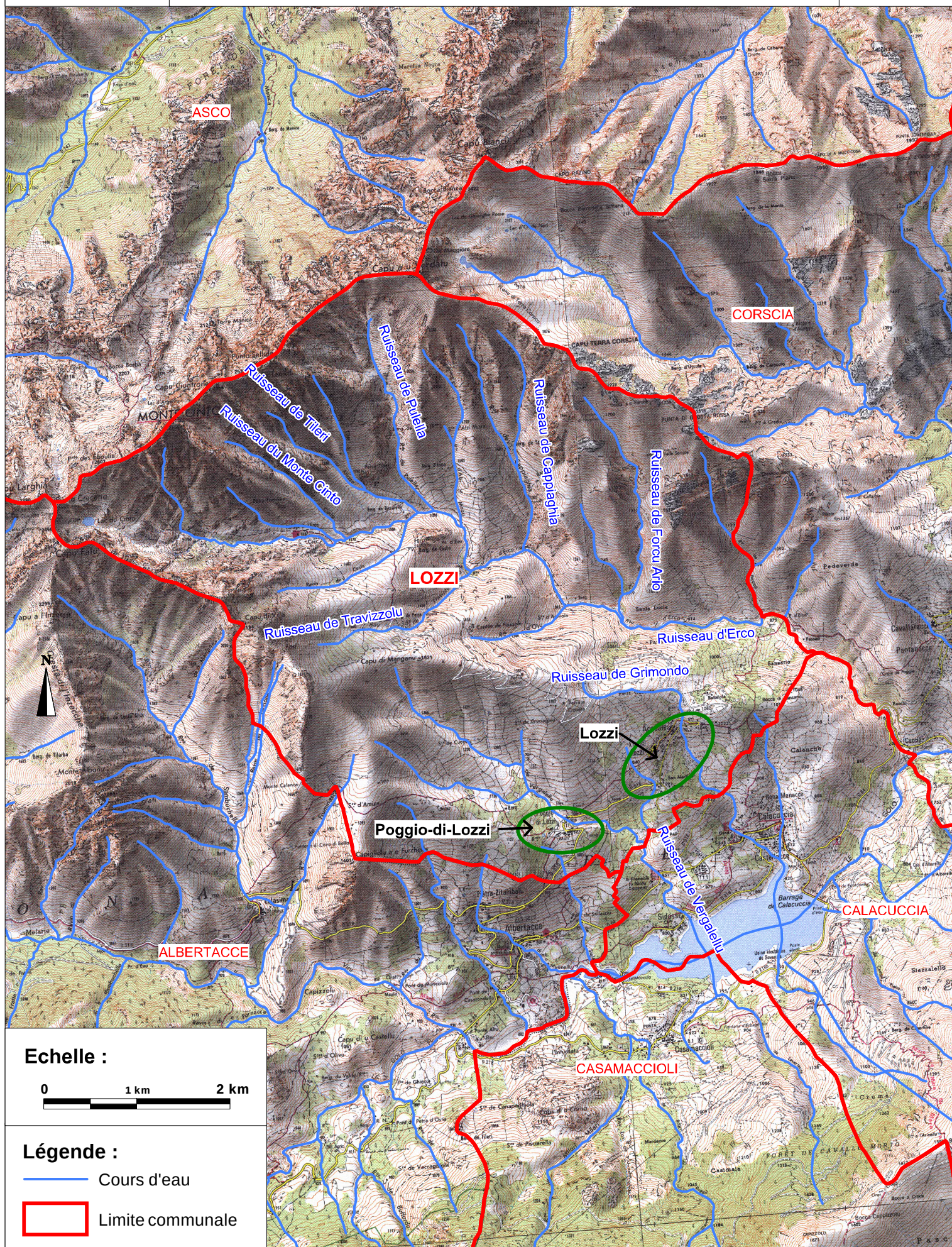


FIGURE 2

Réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi

Plan du réseau d'assainissement de Poggio-di-Lozzi

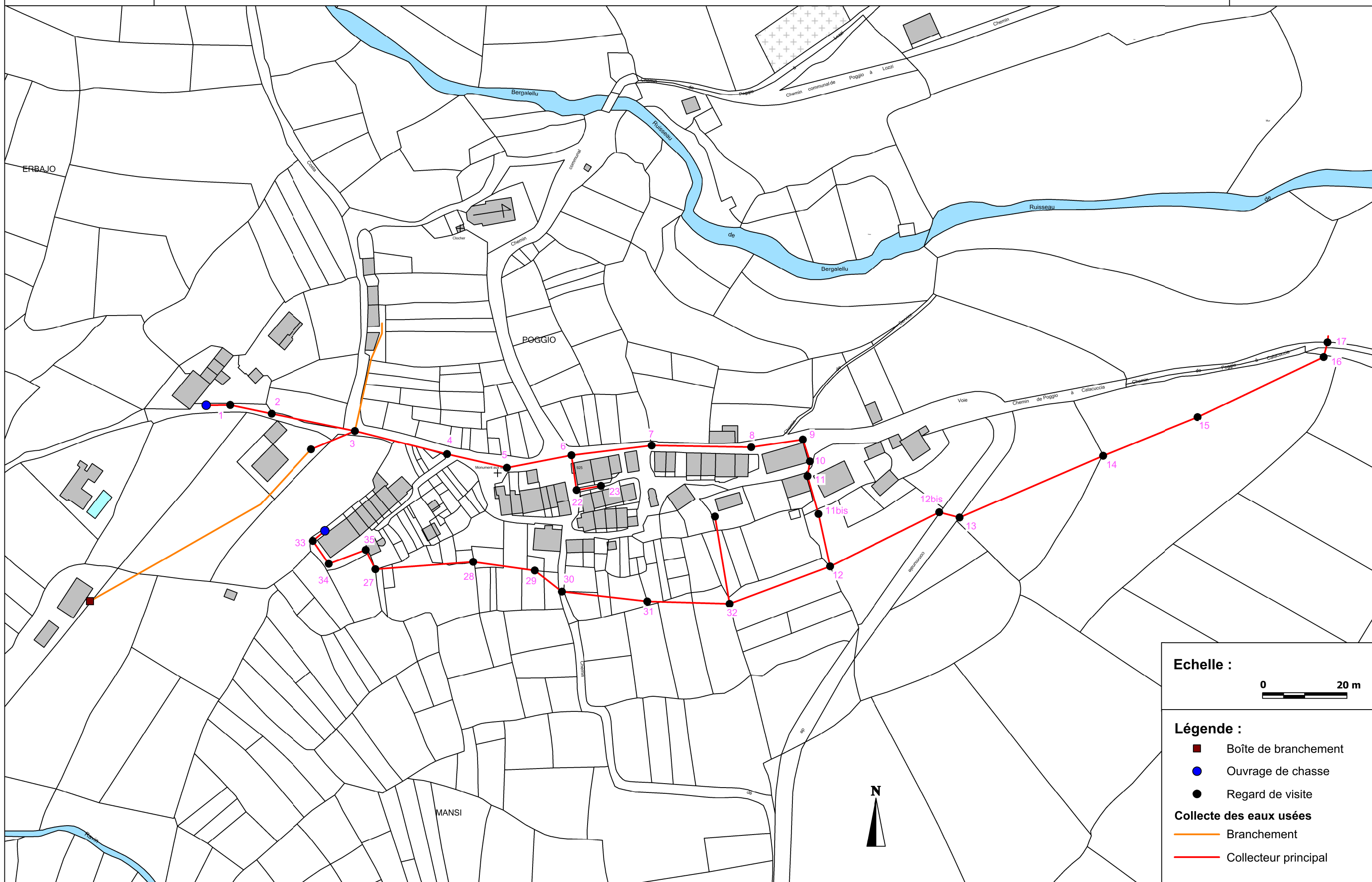


FIGURE 3

Résultats des tests à la fumée

Secteur Poggio-di-Lozzi

Résultats des tests à la fumée - Secteur Poggio-di-Lozzi

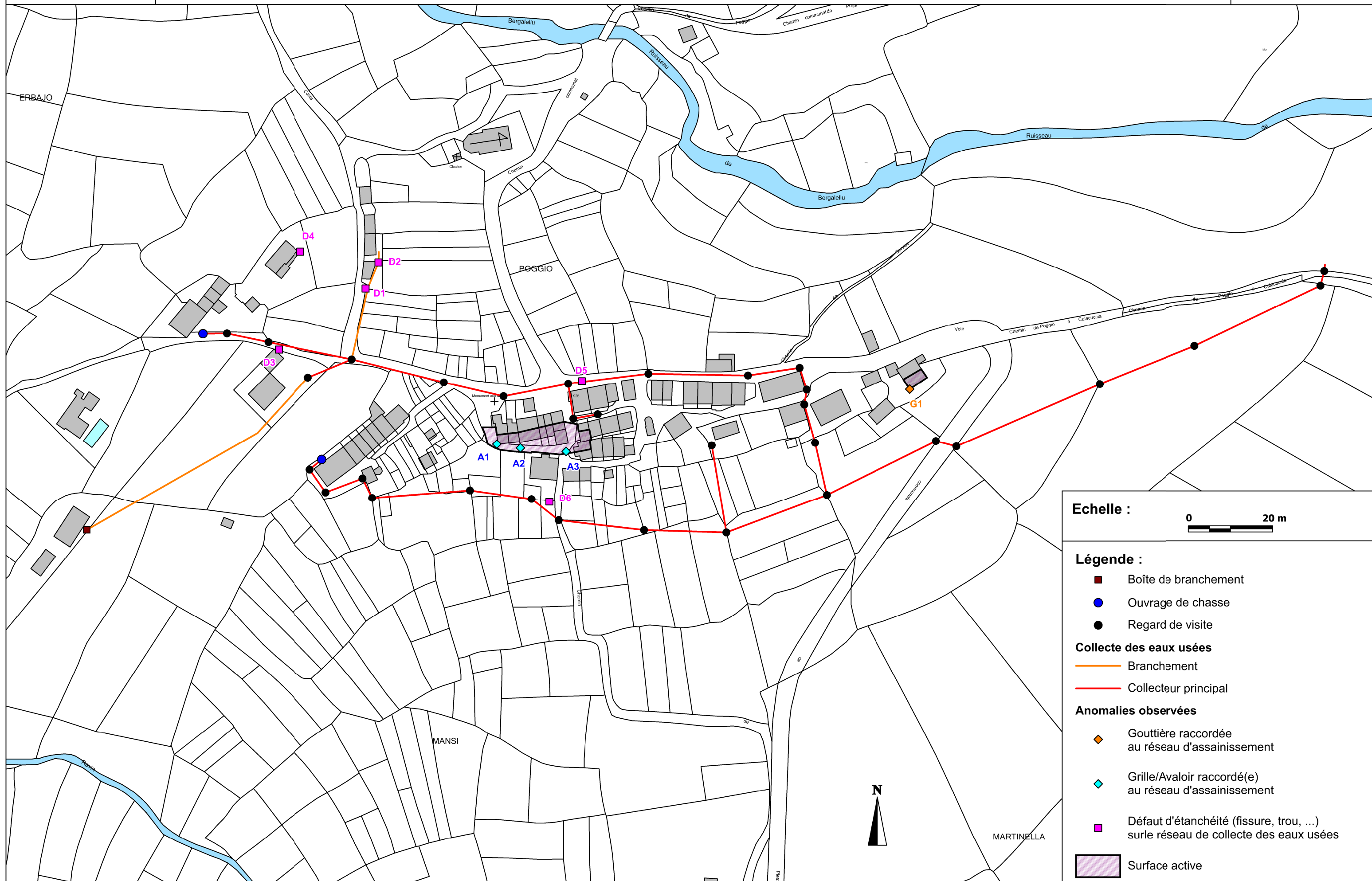


FIGURE 4

Résultats de l'inspection nocturne Secteur Poggio-di-Lozzi

Résultats de l'inspection nocturne - Secteur Poggio-di-Lozzi

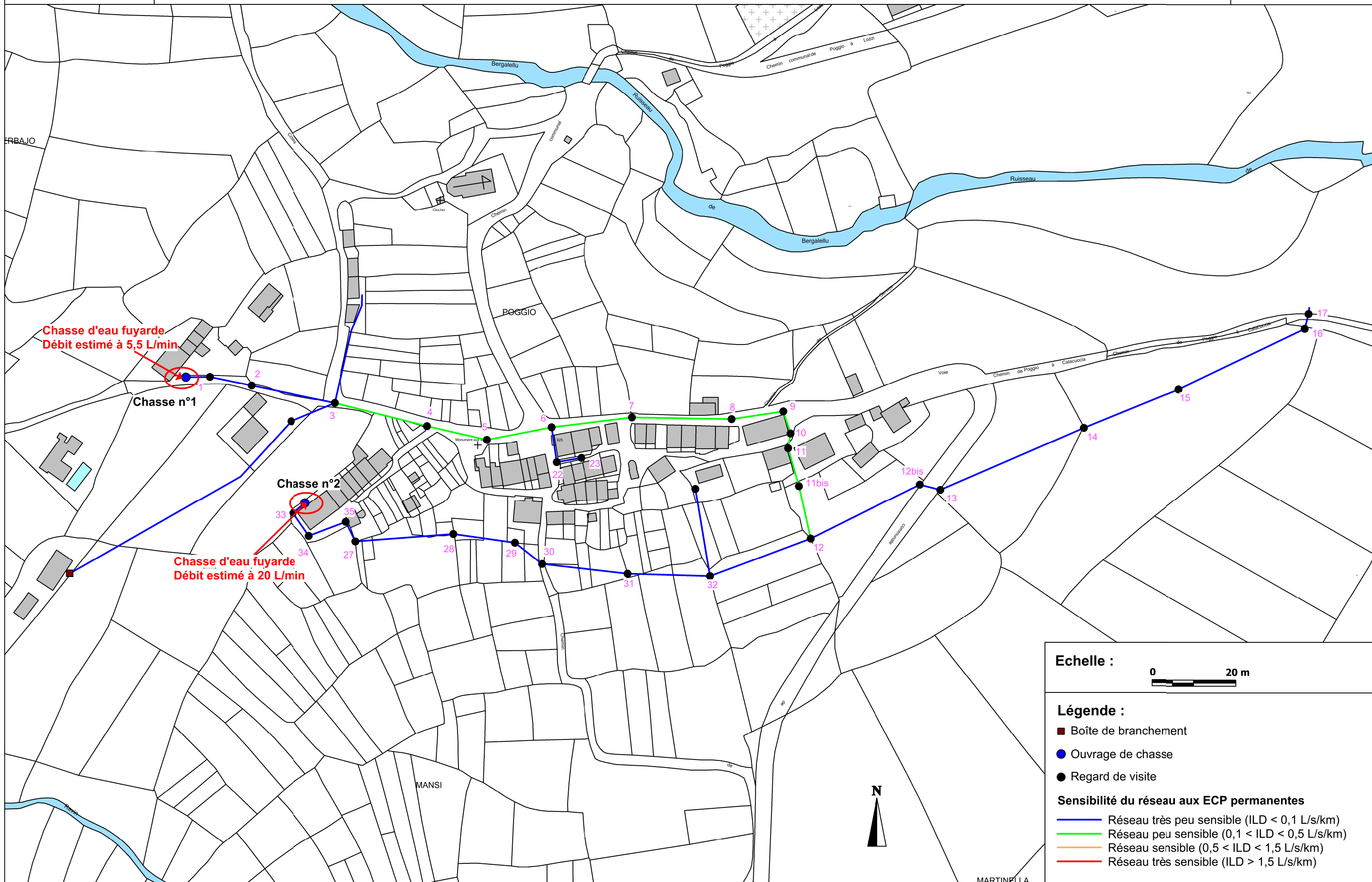


FIGURE 5

Types d'assainissement existant

Secteur Lozzi

Types d'assainissement existant - Secteur Lozzi

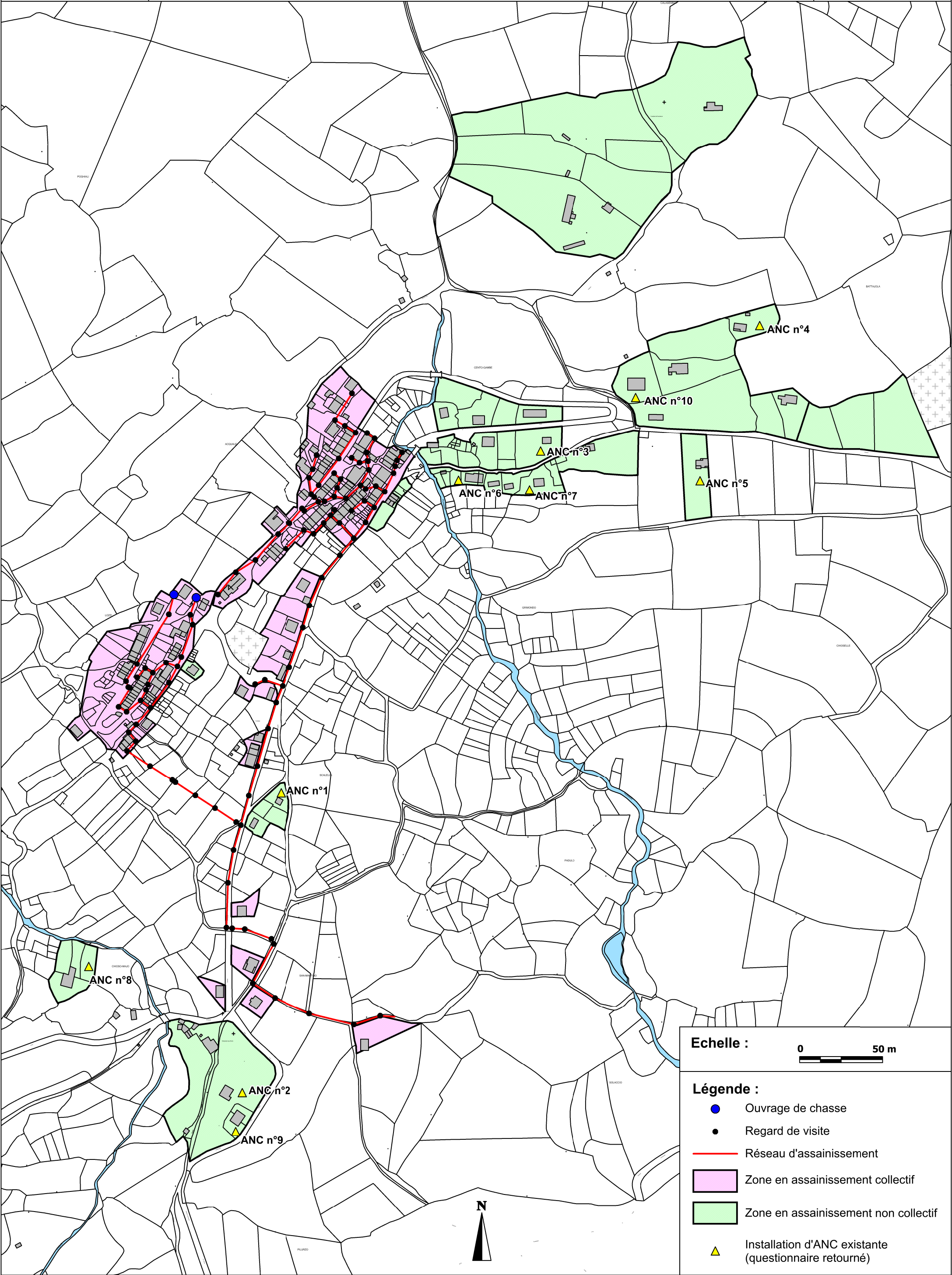


FIGURE 6

Types d'assainissement existant

Secteur Poggio-di-Lozzi

Types d'assainissement existant - Secteur Poggio-di-Lozzi

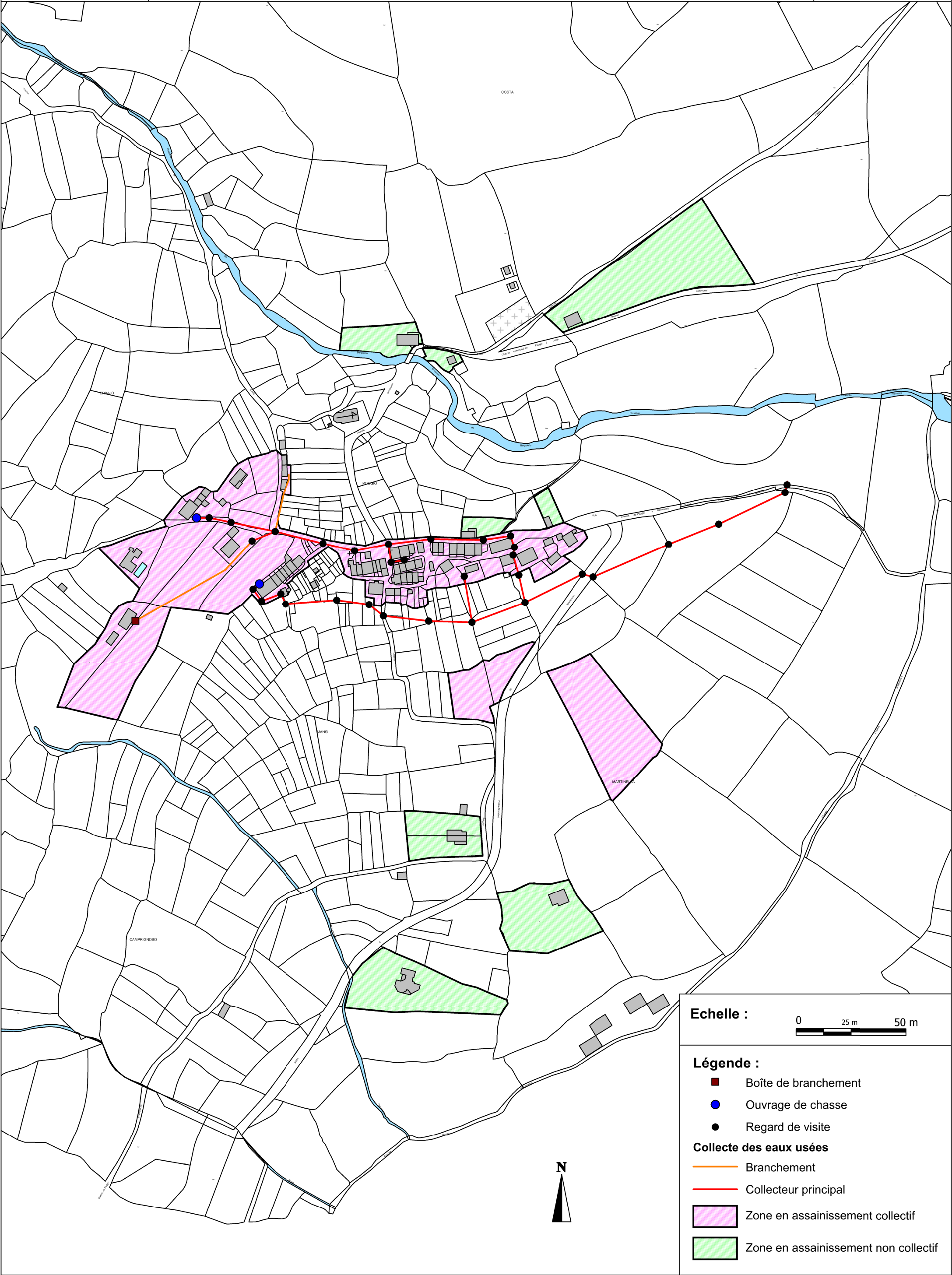


FIGURE 7

Carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome Secteur Lozzi

Carte d'aptitude des sols - Secteur Lozzi

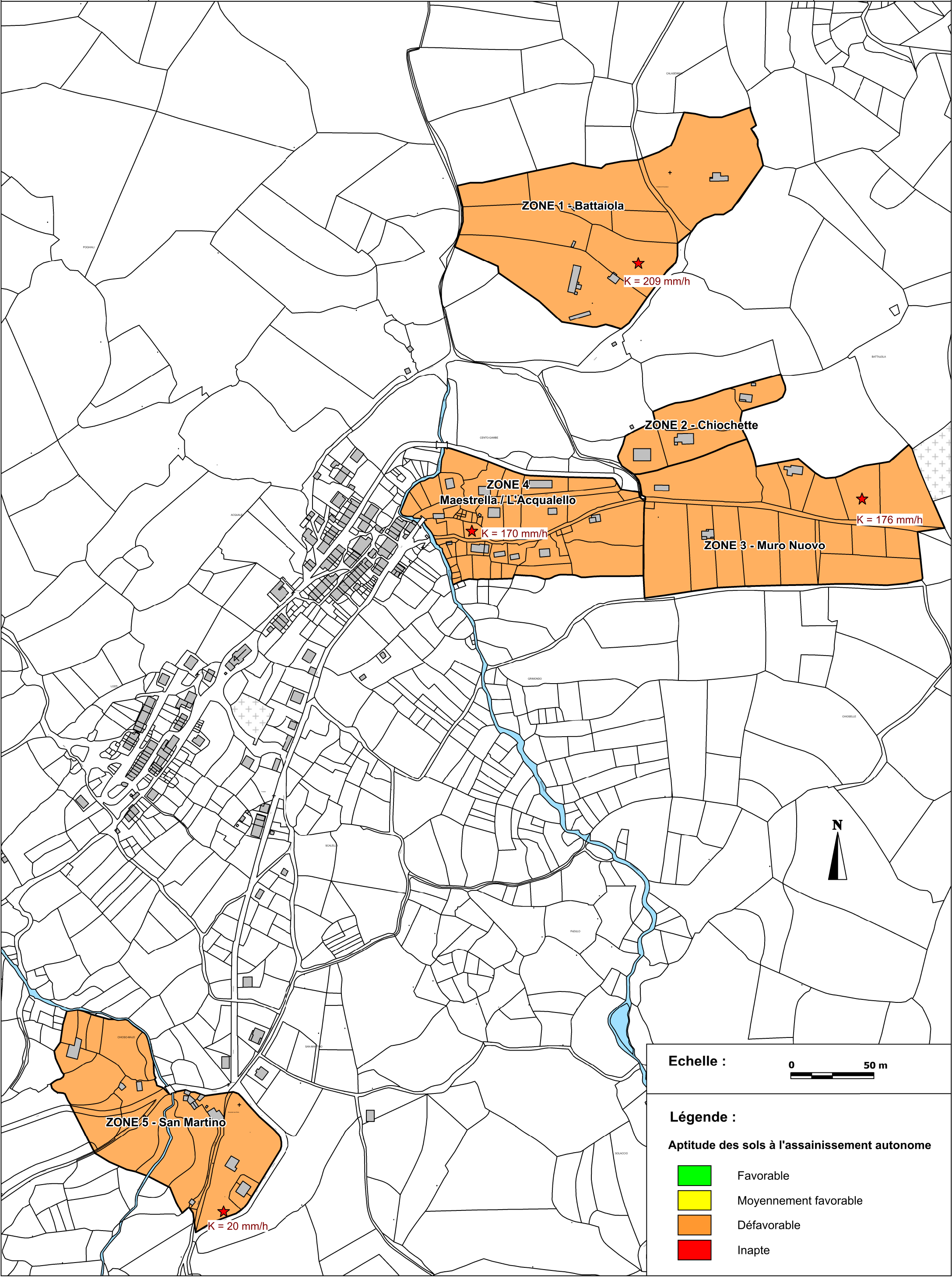
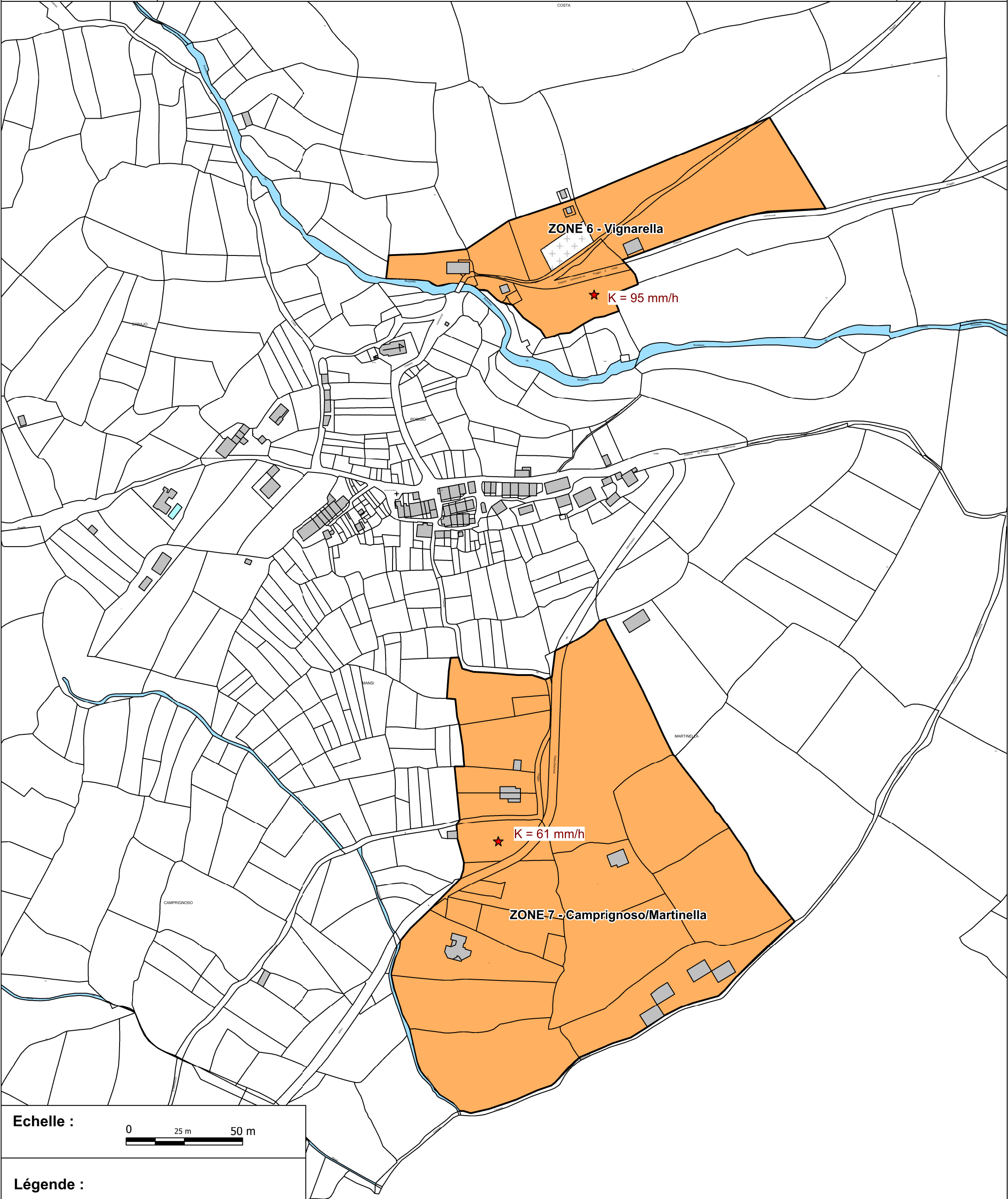


FIGURE 8

Carte d'aptitude des sols à
l'assainissement autonome
Secteur Poggio-di-Lozzi

Carte d'aptitude des sols - Secteur Poggio-di-Lozzi



Echelle : 0 25 m 50 m

Légende :

Aptitude des sols à l'assainissement autonome

-  Favorable
-  Moyennement favorable
-  Défavorable
-  Inapte



FIGURE 9

Programme de travaux retenu Secteur Poggio-di-Lozzi

Programme de travaux retenu - Secteur Poggio-di-Lozzi

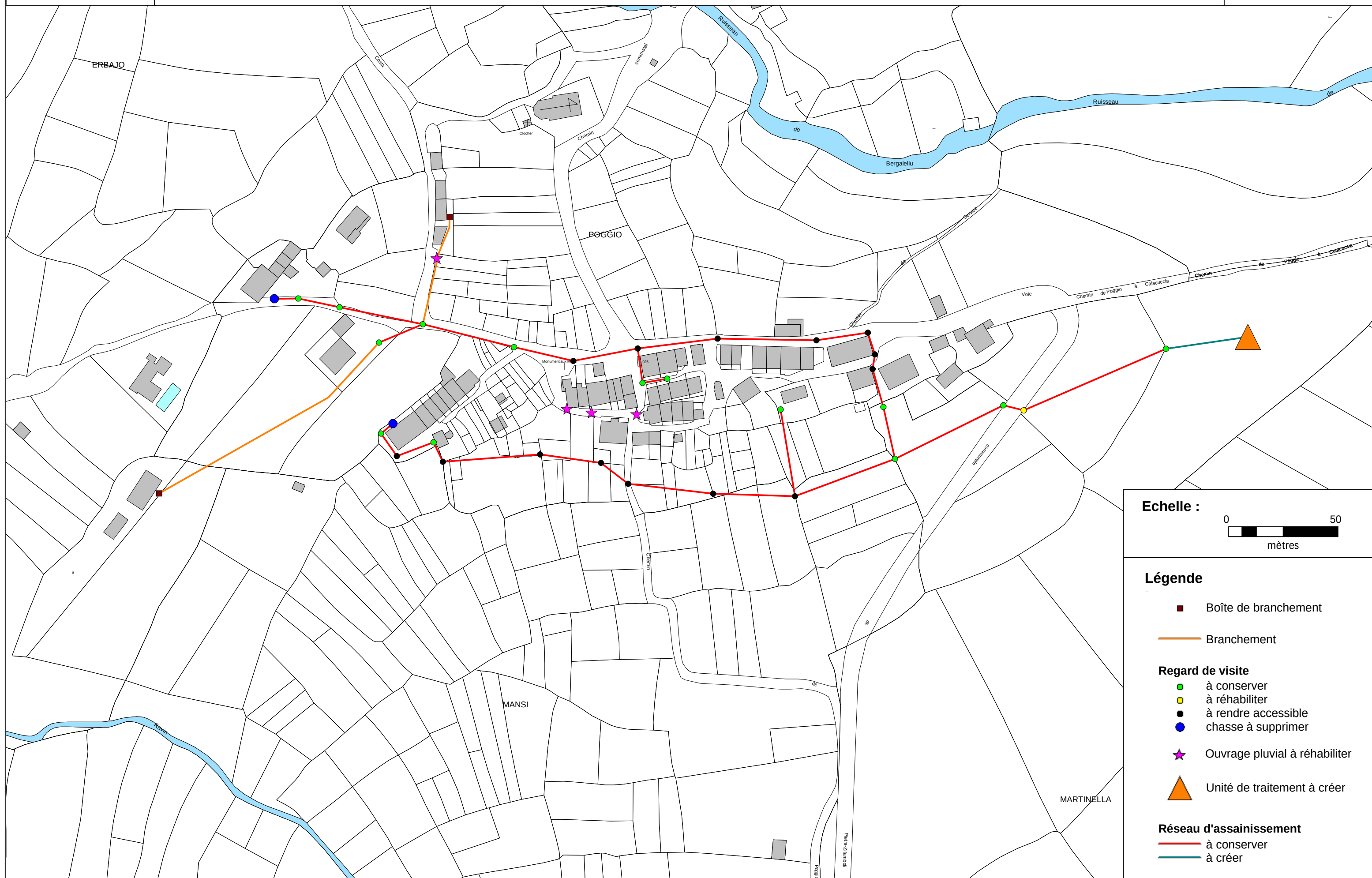


FIGURE 10

Zonage d'assainissement retenu

Secteur Lozzi

Zonage d'assainissement retenu - Secteur Lozzi

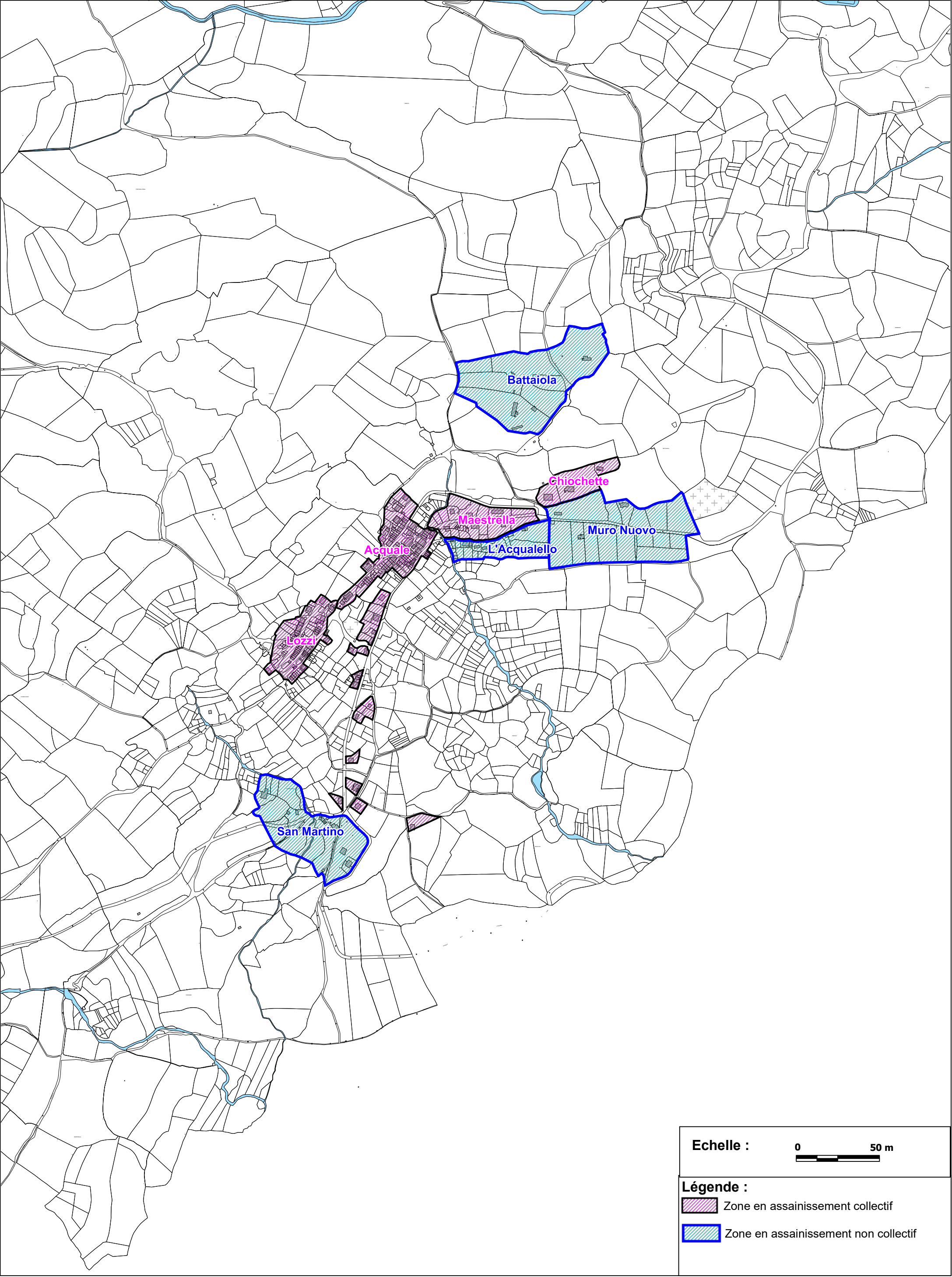


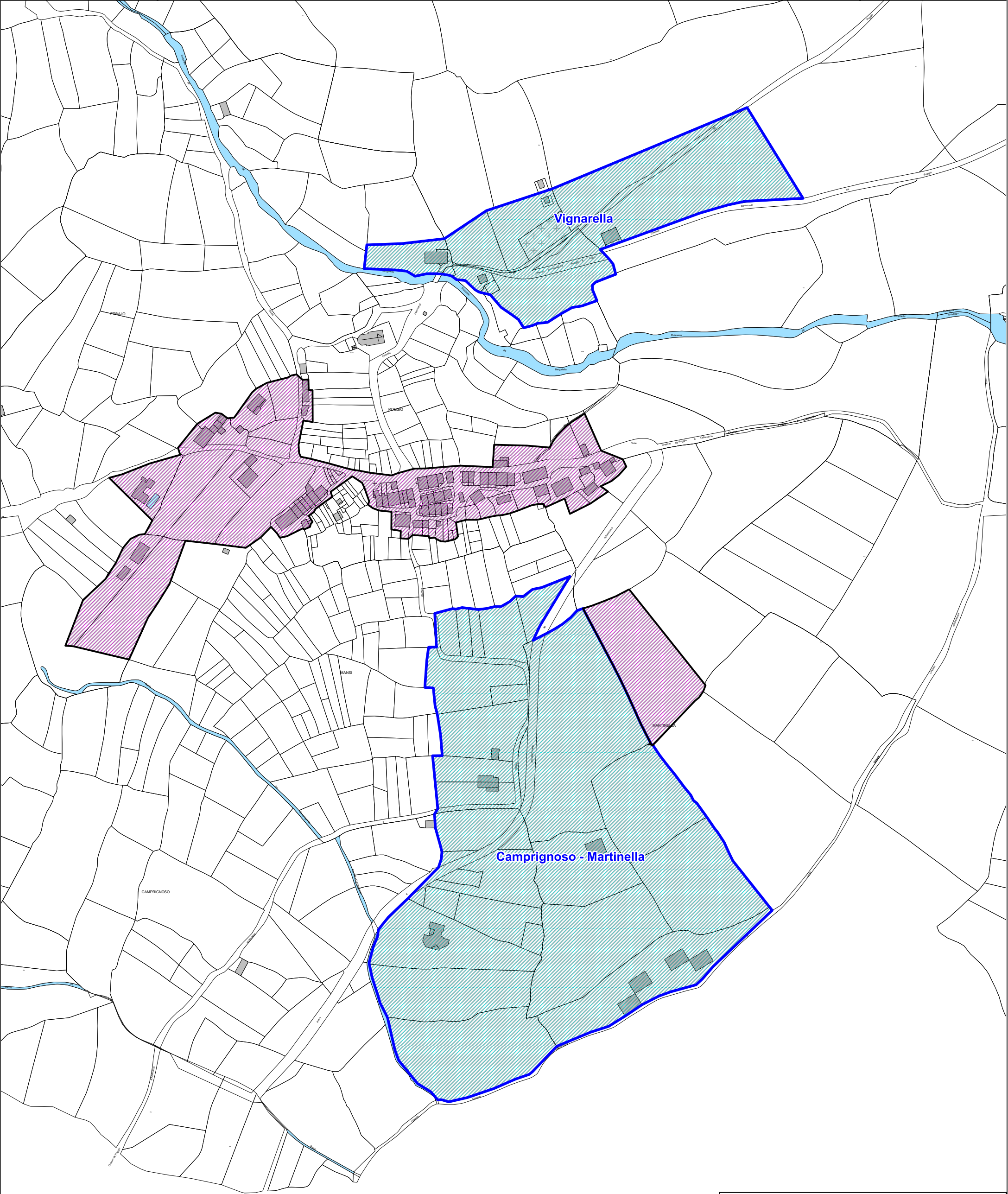
FIGURE 11

Zonage d'assainissement retenu

Secteur Poggio-di-Lozzi

CCoZ0201927

Zonage d'assainissement retenu - Secteur Poggio-di-Lozzi



Echelle : 0 25 m 50 m

Légende :
Zone en assainissement collectif
Zone en assainissement non collectif

ANNEXES

ANNEXES	
Annexe 1	Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique des captages AEP
Annexe 2	Fiches descriptives des regards inspectés – Secteur Lozzi
Annexe 3	Fiches descriptives des regards inspectés – Secteur Poggio-di-Lozzi
Annexe 4	Résultats des analyses effectuées par le laboratoire de l'OEHC – Secteur Lozzi
Annexe 5	Résultats des analyses effectuées par le laboratoire de l'OEHC – Secteur Poggio-di-Lozzi
Annexe 6	Résultats des tests à la fumée – Secteur Lozzi
Annexe 7	Résultats des tests à la fumée – Secteur Poggio-di-Lozzi
Annexe 8	Fiches détaillées des prétraitements envisageables pour l'assainissement non collectif
Annexe 9	Fiches détaillées des filières de traitement « classiques » pour l'assainissement non collectif
Annexe 10	Grille d'évaluation des indices SERP
Annexe 11	Surface minimale pour l'implantation d'un dispositif d'assainissement autonome
Annexe 12	Résultats des sondages
Annexe 13	Résultats des tests de perméabilité
Annexe 14	Etude de conception à la parcelle – ZONE 3
Annexe 15	Tests de perméabilité réalisés par Z. ALAMY – ZONE 1

ANNEXE 1

Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique des captages AEP



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE HAUTE-CORSE

Agence Régionale de Santé de Corse
Direction de la Santé Publique et du Médico Social
Pôle Santé Environnement
Délégation Territoriale de Haute-Corse

ARRETE PREF 2B/ARS/ SE n° 8 en date du 3 novembre 2015
Déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation des
captages de Chjarina, Piazzole, Rinaghju, Sposata, Burgone 1,
Burgone 2, Funtana Longa, Cavallu Mare, Luna 1 et Luna 2
- Instaurant les périmètres de protection correspondants
- Autorisant la commune de LOZZI à traiter et distribuer au
public l'eau de ces captages.

LE PREFET DE HAUTE-CORSE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la Loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le Décret n° 2006-665 du 7 Juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le Décret n° 2006-672 du 8 Juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1321-2, L.1321-7 et R.1321-1 à R.1321-68 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6 et L.215-13 ;

VU le Code de l'Expropriation et notamment les articles R.11-4 à R.11-14 et R.11-20 à R.11-26 ;

VU le dossier et les plans des lieux annexés présentés par le maire de la commune de **Lozzi**, dûment habilité par délibérations du Conseil Municipal en date du **10 novembre 2012**, du **03 février 2013** et du **17 mars 2013** et soumis à enquête publique ;

VU le dossier définitif de demande d'autorisation déposé au Guichet Unique de l'Eau le **09 octobre 2014** ;

VU l'Arrêté Préfectoral **2015 SP Corte n°3** en date du **27 avril 2015** portant ouverture des enquêtes publique et parcellaire conjointes, menées du **lundi 08 juin 2015** au **mardi 30 juin 2015** inclus en mairie de **Lozzi** ;

VU les avis de l'hydrogéologue agréé en date du **01 octobre 2013**, du **01 novembre 2013** et du **03 octobre 2014** ;

VU l'avis des services de l'Etat préalablement consultés ;

VU l'avis du Commissaire enquêteur en date du **17 juillet 2015** ;

VU le rapport de présentation du Directeur Général de l'ARS de Corse en date du **1^{er} octobre 2015** ;

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du **22 octobre 2015**

Le pétitionnaire ayant été dûment consulté ;

VU le décret du 15 avril 2015 nommant Monsieur Alain Thirion Préfet de la Haute-Corse ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1 : DECLARATIONS D'UTILITE PUBLIQUE

Sont déclarés d'utilité publique :

- 1/ La dérivation des eaux des sources de Chjarina, Piazzole, Rinaghju, Sposata, Burgone 1, Burgone 2, Funtana Longa, Cavallu Mare, Luna 1 et Luna 2,
- 2/ Les travaux à entreprendre en vue de l'aménagement des sources de Chjarina, Piazzole, Rinaghju, Sposata, Burgone 1, Burgone 2, Funtana Longa, Cavallu Mare, Luna 1 et Luna 2,
- 3/ L'instauration des périmètres de protection immédiate et rapprochée des sources de Chjarina, Piazzole, Rinaghju, Sposata, Burgone 1, Burgone 2, Funtana Longa, Cavallu Mare, Luna 1 et Luna 2.

Article 2 : AUTORISATIONS

1/ La commune de **Lozzi** est autorisée à exploiter, à traiter et à distribuer en vue de la consommation humaine la ressource en eau provenant des sources de Chjarina, Piazzole, Rinaghju, Sposata, Burgone 1, Burgone 2, Funtana Longa, Cavallu Mare, Luna 1 et Luna 2,

2/ Elle est autorisée à réaliser les travaux d'aménagement à l'intérieur du périmètre de protection immédiate tels que décrits dans le présent arrêté.

3/ Les débits suivants seront mobilisés pour répondre aux besoins de la commune :

Source de Chjarina:	1300 m ³ en moyenne annuelle,
Source de Piazzole:	2270 m ³ en moyenne annuelle,
Source de Rinaghju:	470 m ³ en moyenne annuelle
Source de Sposata:	790 m ³ en moyenne annuelle
Source de Burgone 1:	890 m ³ en moyenne annuelle
Source de Burgone 2:	2360 m ³ en moyenne annuelle
Source de Funtana Longa:	1270 m ³ en moyenne annuelle
Source de Cavallu Mare:	7560 m ³ en moyenne annuelle
Source de Luna 1:	1480 m ³ en moyenne annuelle
Source de Luna 2:	3690 m ³ en moyenne annuelle

Article 3 : PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

Les états et plans parcellaires figurent en annexes au présent arrêté.

SOURCE DE CHJARINA

Le captage de Chjarina se situe sur le territoire de la commune de **Lozzi**, sur la parcelle n° **252, section E3** du cadastre. Les coordonnées Lambert et l'altitude sont les suivantes :

$$X = 1\ 147\ 229, Y = 1\ 729\ 124, Z\ 1637$$

Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate de la source de Chjarina, d'une surface de **100 m²**, est implanté sur la parcelle n° **252, section E3** du cadastre de la commune de **Lozzi**. Il sera matérialisé par une clôture grillagée posée sur un muret bétonné permettant la dérivation des eaux de ruissellement. A l'intérieur du périmètre de protection immédiate, toute activité ne relevant pas de l'entretien du captage sera interdite. Ce périmètre devra être régulièrement entretenu et le sol débroussaillé de façon mécanique. Cette parcelle appartient à la commune de **Lozzi**.

Périmètre de protection rapprochée

Il est défini un périmètre de protection rapprochée qui doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur de ce périmètre non clos correspondant aux parcelles n° **251 et 252 section E3** du cadastre de la commune de **Lozzi**, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites et notamment :

- le stockage de déchets divers et de végétaux même provisoire,
- l'utilisation d'engrais et de pesticides non réglementés par la législation en vigueur sur les exploitations agricoles,
- les enclos pour animaux domestiques (bovins, ovins, caprins et porcins),
- les captages,
- les terrassements.

SOURCE DE PIAZZOLE

Le captage de Piazzole se situe sur le territoire de la commune de **Lozzi**, sur la parcelle n° **326, section A5** du cadastre. Les coordonnées Lambert et l'altitude sont les suivantes :

$$X = 1\ 148\ 308, Y = 1\ 729\ 069, Z = 1417$$

Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate de la source de Piazzole, d'une surface de **90 m²**, est implanté sur la parcelle n° **326, section A5** du cadastre de la commune de **Lozzi**. Il sera matérialisé par une clôture grillagée posée sur un muret bétonné permettant la dérivation des eaux de ruissellement. A l'intérieur du périmètre de protection immédiate, toute activité ne relevant pas de l'entretien du captage sera interdite. Ce périmètre devra être régulièrement entretenu et le sol débroussaillé de façon mécanique. Cette parcelle n'appartient pas à la commune de **Lozzi**.

Périmètre de protection rapprochée

Il est défini un périmètre de protection rapprochée qui doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur de ce périmètre non clos correspondant à la parcelle n° **326 section A5** du cadastre de la commune de **Lozzi**, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites et notamment

- le stockage de déchets divers et de végétaux même provisoire,
- l'utilisation d'engrais et de pesticides non réglementés par la législation en vigueur sur les exploitations agricoles,
- les enclos pour animaux domestiques (bovins, ovins, caprins et porcins),
- les captages,
- les terrassements.

SOURCE DE RINAGHJU

Le captage de Rinaghju se situe sur le territoire de la commune de **Lozzi**, sur la parcelle n° **332, section A5** du cadastre. Les coordonnées Lambert et l'altitude sont les suivantes :

X = 1 148 707, Y = 1 728 967, Z = 1261

Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate de la source de Rinaghju, d'une surface de **200 m²**, est implanté sur la parcelle n° **332, section A5** du cadastre de la commune de **Lozzi**. Il sera matérialisé par une clôture grillagée posée sur un muret bétonné permettant la dérivation des eaux de ruissellement. A l'intérieur du périmètre de protection immédiate, toute activité ne relevant pas de l'entretien du captage sera interdite. Ce périmètre devra être régulièrement entretenu et le sol débroussaillé de façon mécanique. Cette parcelle n'appartient pas à la commune de **Lozzi**.

Périmètre de protection rapprochée

Il est défini un périmètre de protection rapprochée qui doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur de ce périmètre non clos correspondant aux parcelles n° **329, 332 et 370 section A5** du cadastre de la commune de **Lozzi**, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites et notamment :

- le stockage de déchets divers et de végétaux même provisoire,
- l'utilisation d'engrais et de pesticides non réglementés par la législation en vigueur sur les exploitations agricoles,
- les enclos pour animaux domestiques (bovins, ovins, caprins et porcins),
- les captages,
- les terrassements.

SOURCE DE SPOSATA

Le captage de Sposata se situe sur le territoire de la commune de **Lozzi**, sur la parcelle n° **356, section A5** du cadastre. Les coordonnées Lambert et l'altitude sont les suivantes :

X = 1 149 367, Y = 1 729 033, Z = 1191

Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate de la source de Sposata, d'une surface de **100 m²**, est implanté sur la parcelle n° **356, section A5** du cadastre de la commune de **Lozzi**. Il sera matérialisé par une clôture grillagée posée sur un muret bétonné permettant la dérivation des eaux de ruissellement. A l'intérieur du périmètre de protection immédiate, toute activité ne relevant pas de l'entretien du captage sera interdite. Ce périmètre devra être régulièrement entretenu et le sol débroussaillé de façon mécanique. Cette parcelle appartient à la commune de **Lozzi**.

Périmètre de protection rapprochée

Il est défini un périmètre de protection rapprochée qui doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur de ce périmètre non clos correspondant aux parcelles n° 356 et 369 section A5 du cadastre de la commune de **Lozzi**, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites et notamment :

- le stockage de déchets divers et de végétaux même provisoire,
- l'utilisation d'engrais et de pesticides non réglementés par la législation en vigueur sur les exploitations agricoles,
- les enclos pour animaux domestiques (bovins, ovins, caprins et porcins),
- les captages,
- les terrassements.

SOURCE DE BURGONE 1

Le captage de Burgone 1 se situe sur le territoire de la commune de **Lozzi**, sur la parcelle n° 107, section B2 du cadastre. Les coordonnées Lambert et l'altitude sont les suivantes :

X = 1 149 710, Y = 1 728 734, Z = 1144

Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate de la source de Burgone 1, d'une surface de 40 m², est implanté sur la parcelle n° 107, section B2 du cadastre de la commune de **Lozzi**. Il sera matérialisé par une clôture grillagée posée sur un muret bétonné permettant la dérivation des eaux de ruissellement. A l'intérieur du périmètre de protection immédiate, toute activité ne relevant pas de l'entretien du captage sera interdite. Ce périmètre devra être régulièrement entretenu et le sol débroussaillé de façon mécanique. Cette parcelle n'appartient pas à la commune de **Lozzi**.

Périmètre de protection rapprochée

Il est défini un périmètre de protection rapprochée qui doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur de ce périmètre non clos correspondant aux parcelles n° 103, 104, 105, 106 et 107 section B2 du cadastre de la commune de **Lozzi**, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites et notamment :

- le stockage de déchets divers et de végétaux même provisoire,
- l'utilisation d'engrais et de pesticides non réglementés par la législation en vigueur sur les exploitations agricoles,
- les enclos pour animaux domestiques (bovins, ovins, caprins et porcins),
- les captages,
- les terrassements.

SOURCE DE BURGONE 2

Le captage de Burgone 2 se situe sur le territoire de la commune de **Lozzi**, sur la parcelle n° 109, section B2 du cadastre. Les coordonnées Lambert et l'altitude sont les suivantes :

X = 1 149 794, Y = 1 728 683, Z = 1153

Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate de la source de Burgone 2 d'une surface de 20 m², est implanté sur la parcelle n° 109, section B2 du cadastre de la commune de **Lozzi**. Il sera matérialisé par une clôture grillagée posée sur un muret bétonné permettant la dérivation des eaux de ruissellement. A l'intérieur du périmètre de protection immédiate, toute activité ne relevant pas de l'entretien du captage sera interdite. Ce périmètre devra être régulièrement entretenu et le sol débroussaillé de façon mécanique. Cette parcelle n'appartient pas à la commune de **Lozzi**.

Périmètre de protection rapprochée

Il est défini un périmètre de protection rapprochée qui doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur de ce périmètre non clos correspondant aux parcelles n° 107, 108, 109 et 110 section B2 du cadastre de la commune de **Lozzi**, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites et notamment :

- le stockage de déchets divers et de végétaux même provisoire,
- l'utilisation d'engrais et de pesticides non réglementés par la législation en vigueur sur les exploitations agricoles,
- les enclos pour animaux domestiques (bovins, ovins, caprins et porcins),
- les captages,
- les terrassements.

SOURCE DE FUNTANA LONGA

Le captage de Funtana Longa se situe sur le territoire de la commune de **Lozzi**, sur la parcelle n° **115, section B2** du cadastre. Les coordonnées Lambert et l'altitude sont les suivantes :

X = 1 150 225, Y = 1 728 679, Z = 1132

Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate de la source de Funtana Longa, d'une surface de **40 m²**, est implanté sur la parcelle n° **115, section B2** du cadastre de la commune de **Lozzi**. Il sera matérialisé par une clôture grillagée posée sur un muret bétonné permettant la dérivation des eaux de ruissellement. A l'intérieur du périmètre de protection immédiate, toute activité ne relevant pas de l'entretien du captage sera interdite. Ce périmètre devra être régulièrement entretenu et le sol débroussaillé de façon mécanique. Cette parcelle appartient à la commune de **Lozzi**.

Périmètre de protection rapprochée

Il est défini un périmètre de protection rapprochée qui doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur de ce périmètre non clos correspondant aux parcelles n° **113, 114 et 115 section B2** du cadastre de la commune de **Lozzi**, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites et notamment :

- le stockage de déchets divers et de végétaux même provisoire,
- l'utilisation d'engrais et de pesticides non réglementés par la législation en vigueur sur les exploitations agricoles,
- les enclos pour animaux domestiques (bovins, ovins, caprins et porcins),
- les captages,
- les terrassements.

SOURCE DE CAVALLU MARE

Le captage de Cavallu Mare se situe sur le territoire de la commune de **Lozzi**, sur la parcelle n° **154, section A2** du cadastre. Les coordonnées Lambert et l'altitude sont les suivantes :

X = 1 147 891, Y = 1 730 449, Z = 1426

Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate de la source de Cavallu Mare, d'une surface de **90 m²**, est implanté sur la parcelle n° **154, section A2** du cadastre de la commune de **Lozzi**. Il sera matérialisé par une clôture grillagée posée sur un muret bétonné permettant la dérivation des eaux de ruissellement. A l'intérieur du périmètre de protection immédiate, toute activité ne relevant pas de l'entretien du captage sera interdite. Ce périmètre devra être régulièrement entretenu et le sol débroussaillé de façon mécanique. Cette parcelle appartient à la commune de **Lozzi**.

Périmètre de protection rapprochée

Il est défini un périmètre de protection rapprochée qui doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur de ce périmètre non clos correspondant aux parcelles n° **35, 140 à 150, et 153 à 157 section A2** du cadastre de la commune de **Lozzi**, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites et notamment :

- le stockage de déchets divers et de végétaux même provisoire,
- l'utilisation d'engrais et de pesticides non réglementés par la législation en vigueur sur les exploitations agricoles,
- les enclos pour animaux domestiques (bovins, ovins, caprins et porcins),
- les captages,
- les terrassements.

SOURCE DE LUNA 1

Le captage de Luna 1 se situe sur le territoire de la commune de **Lozzi**, sur la parcelle n° **3, section B1** du cadastre. Les coordonnées Lambert et l'altitude sont les suivantes :

X = 1 147 915, Y = 1 728 232, Z = 1373

Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate de la source de Luna 1, d'une surface de **150 m²**, est implanté sur la parcelle n° **3, section B1** du cadastre de la commune de **Lozzi**. Il sera matérialisé par une clôture grillagée posée sur un muret bétonné permettant la dérivation des eaux de ruissellement. A l'intérieur du périmètre de protection immédiate, toute activité ne relevant pas de l'entretien du captage sera interdite. Ce périmètre devra être régulièrement entretenu et le sol débroussaillé de façon mécanique. Cette parcelle appartient à la commune de **Lozzi**.

Périmètre de protection rapprochée

Il est défini un périmètre de protection rapprochée qui doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur de ce périmètre non clos correspondant aux parcelles n° **1 et 3 section B1** du cadastre de la commune de **Lozzi**, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites et notamment :

- les forages,
- les captages,
- les dépôts d'ordures,
- les enclos pour animaux domestiques,
- les terrassements.

SOURCE DE LUNA 2

Le captage de Luna 2 se situe sur le territoire de la commune de **Lozzi**, sur la parcelle n° **386, section A5** du cadastre. Les coordonnées Lambert et l'altitude sont les suivantes :

X = 1 147 745, Y = 1 728 355, Z = 1421

Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate de la source de Luna 2, d'une surface de **500 m²**, est implanté sur la parcelle n° **386, section A5** du cadastre de la commune de **Lozzi**. Il sera matérialisé par une clôture grillagée posée sur un muret bétonné permettant la dérivation des eaux de ruissellement. A l'intérieur du périmètre de protection immédiate, toute activité ne relevant pas de l'entretien du captage sera interdite. Ce périmètre devra être régulièrement entretenu et le sol débroussaillé de façon mécanique. Cette parcelle n'appartient pas à la commune de **Lozzi**.

Périmètre de protection rapprochée

Il est défini un périmètre de protection rapprochée qui doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur de ce périmètre non clos correspondant aux parcelles n° **385, 386 ; 387 et 398 section A5** du cadastre de la commune de **Lozzi**, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites et notamment :

- les forages,
- les captages,
- les dépôts d'ordures,
- les enclos pour animaux domestiques,
- les terrassements.

Article 4 : TRAITEMENT DE L'EAU

Considérant les risques de pollution engendrés par des organismes pathogènes, l'eau issue de ces ressources devra faire l'objet d'une désinfection préalablement à sa distribution.

Article 5 : MESURES DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

Conformément au Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1321-23 et R.1321-60, le pétitionnaire est tenu d'assurer une surveillance et un entretien de l'ensemble des installations :

- examen et nettoyage régulier des équipements de captage, de production, de traitement et de distribution de l'eau,
- intervention rapide en cas de tout dysfonctionnement, en prenant soin de prévenir l'autorité sanitaire,
- programme de relevés des teneurs en chlore résiduel (sortie traitement – milieu et fin de réseau de distribution),
- entretien annuel minimum des dispositifs de stockage de l'eau,
- tenue d'un carnet sanitaire recueillant l'ensemble des informations collectées relatives à la surveillance et au contrôle.

En cas d'accident ou de déversement de produits polluants aux abords des installations de captage, la commune de **Lozzi** devra informer les autorités sanitaires conformément aux dispositions prévues par les articles R.1321-25 à 31 du Code de la Santé Publique. Le contrôle de la qualité de l'eau devra être assuré conformément aux articles L.1321-10 et R.1321-15 du Code de la Santé Publique. A cet effet, le déclarant mettra en place, aux points du réseau déterminés par décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Corse, et en particulier à l'émergence de la ressource, à l'entrée et en sortie des réservoirs, à l'entrée et en sortie de station de traitement, des dispositifs permettant la prise d'échantillons d'eau.

Article 6 : ACQUISITION DES TERRAINS COMPRIS DANS LES PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE

Le maire de la commune de **Lozzi** est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, exécutée en vertu du Code de l'Expropriation, dans un délai de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté, les terrains nécessaires à l'établissement des périmètres de protection immédiate.

Article 7 : CESSIBILITE DES TERRAINS

Sont déclarées cessibles au profit de la commune de **Lozzi**, conformément aux plans et états parcellaires annexés au présent arrêté, les parcelles comprises dans les périmètres de protection immédiate des captages dont l'exploitation est autorisée.

Cette cessibilité est valable pour une durée de six mois. Passé ce délai, le pétitionnaire pourra solliciter durant toute la période indiquée à l'article 6, auprès de M. le Préfet de la Haute-Corse, un nouvel arrêté de cessibilité.

Article 8 : DELAIS DE MISE EN CONFORMITE

Les installations, activités et dépôts existants à la date du présent arrêté devront satisfaire aux obligations prescrites dans un délai maximal de 2 ans.

Article 9 : MODIFICATION

Le titulaire de l'autorisation déclare au préfet tout projet de modification des installations et des conditions d'exploitation mentionnées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation et lui transmet tous les éléments utiles pour l'appréciation du projet, préalablement à son exécution.

Article 10 : AFFICHAGE ET PUBLICATION

L'acte portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines est publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et est affiché en mairie de **Lozzi** pendant au moins deux mois.

Une mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux. Un extrait de cet acte est par ailleurs adressé par le bénéficiaire des servitudes à chaque propriétaire intéressé afin de l'informer des servitudes qui grèvent son terrain, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Lorsque l'identité ou l'adresse d'un propriétaire est inconnue, la notification est faite au maire de la commune sur le territoire de laquelle est située la propriété soumise à servitudes, qui en assure l'affichage et, le cas échéant, la communique à l'occupant des lieux.

Le maire de la commune de **Lozzi** conserve l'acte portant déclaration d'utilité publique et délivre à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui y sont rattachées

Les servitudes afférentes aux périmètres de protection mentionnées au cinquième alinéa de l'article L. 1321-2 sont annexées au plan local d'urbanisme dans les conditions définies aux articles L. 126-1 et R. 126-1 à R. 126-3 du code de l'urbanisme.

Article 11 : INDEMNISATION

Le titulaire de l'autorisation devra indemniser les personnes des dommages qui leur auront été éventuellement causés par l'exécution du projet.

Article 12 : DROITS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

L'autorisation obtenue par le pétitionnaire ne dispense pas de l'obligation d'obtenir les autorisations relatives à d'autres réglementations.

Article 13 : EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous Préfet de Corte, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Directeur Général de l'ARS de Corse et le maire de la commune de **Lozzi**, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Haute-Corse.

Article 14 :

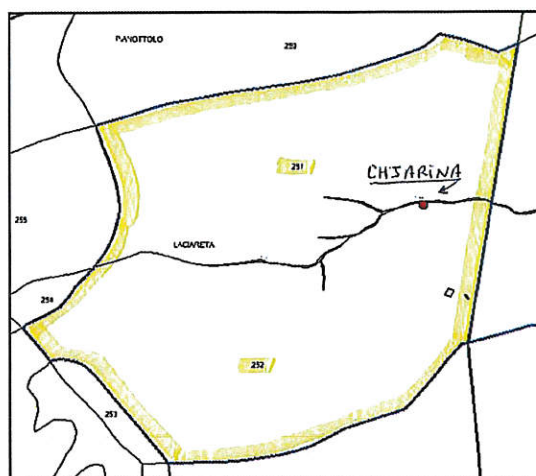
VOIES DE RECOURS

Conformément aux dispositions réglementaires prévues par l'article L.514-6 du Code de l'Environnement, la présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de Bastia (Chemin Montepiano - 20200 BASTIA). Le délai de recours est de deux mois pour le bénéficiaire et commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

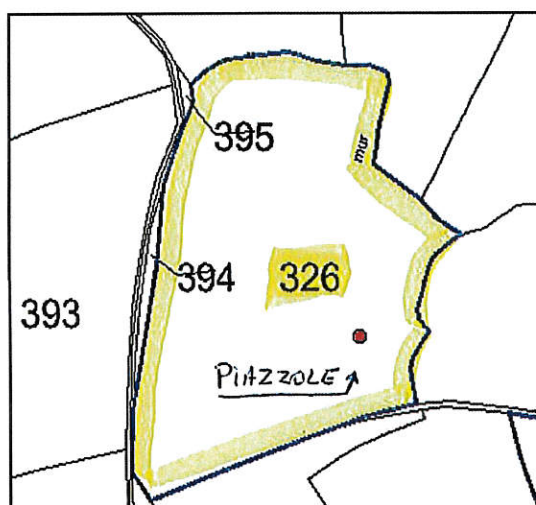
Pour le Préfet,
Pour le Secrétaire général adjoint,
Le Directeur de cabinet,

Alexandre SANZ

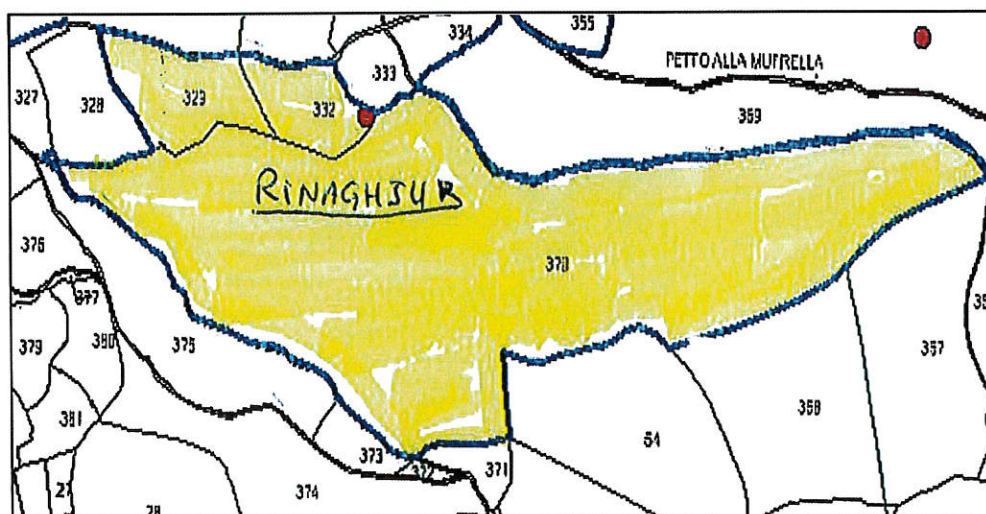
ANNEXE 1 – PERIMETRE DE PROTECTION - SOURCE DE CHJARINA



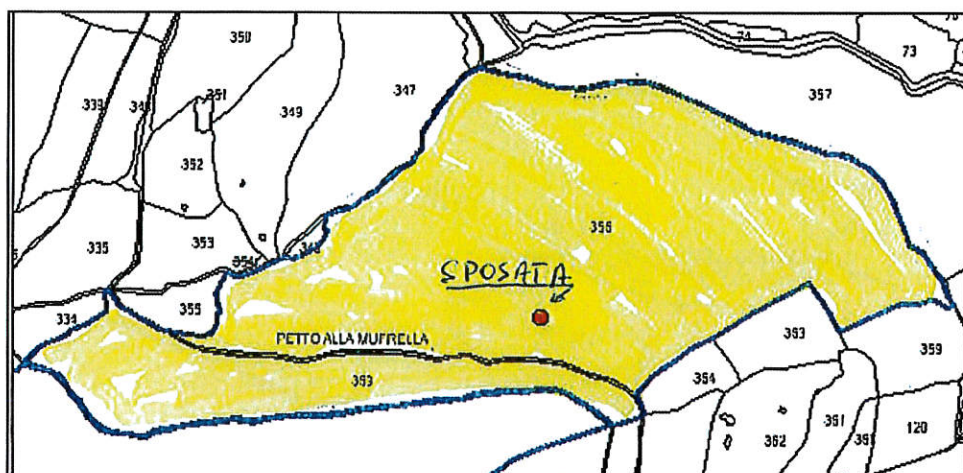
ANNEXE 2 – PERIMETRE DE PROTECTION - SOURCE DE PIAZZOLE



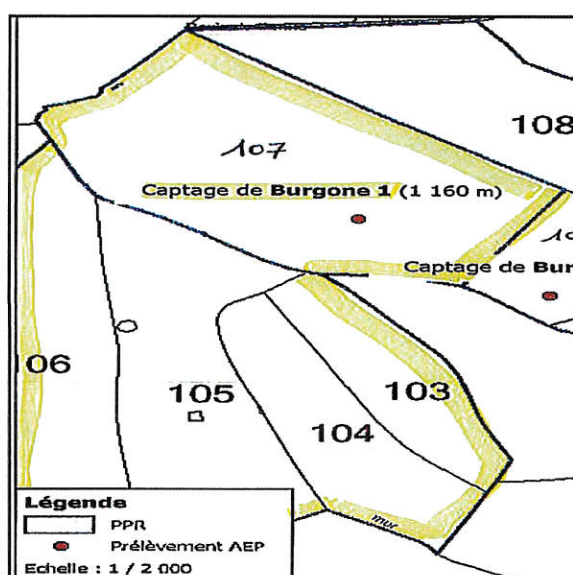
ANNEXE 3 – PERIMETRE DE PROTECTION - SOURCE DE RINAGHJU



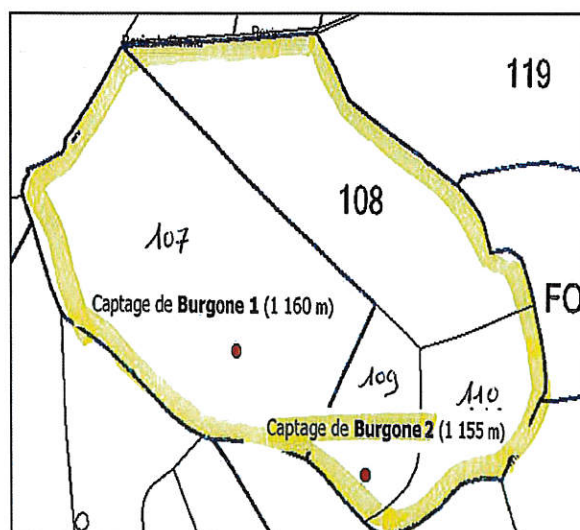
ANNEXE 4 – PERIMETRE DE PROTECTION - SOURCE DE SPOSATA



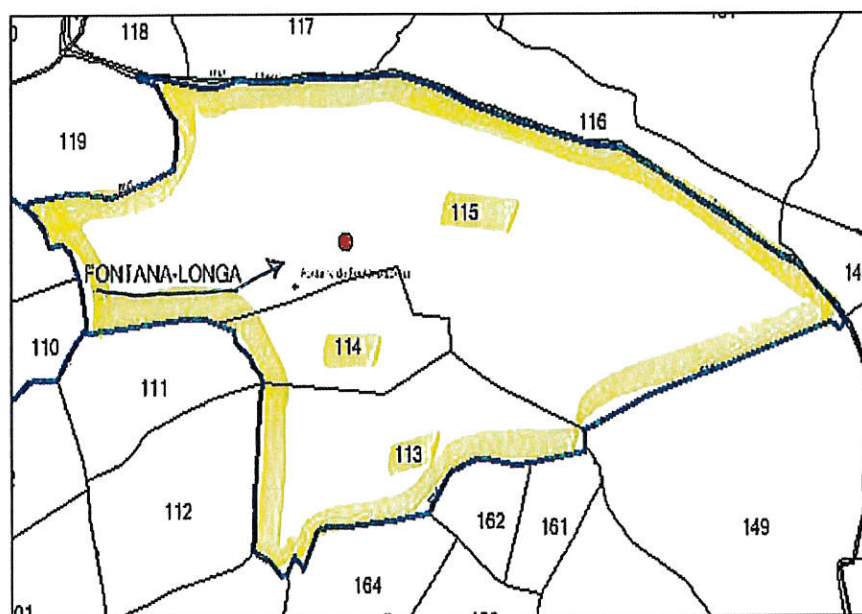
ANNEXE 5 – PERIMETRE DE PROTECTION - SOURCE DE BURGONE 1



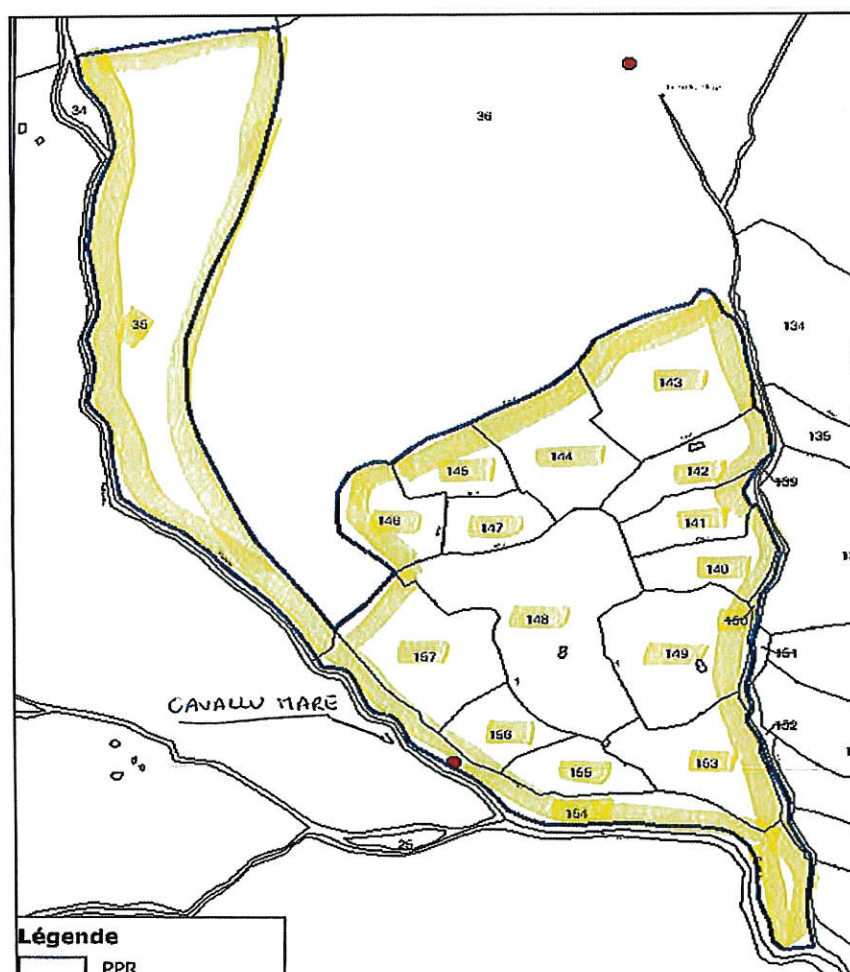
ANNEXE 6 – PERIMETRE DE PROTECTION - SOURCE DE BURGONE 2



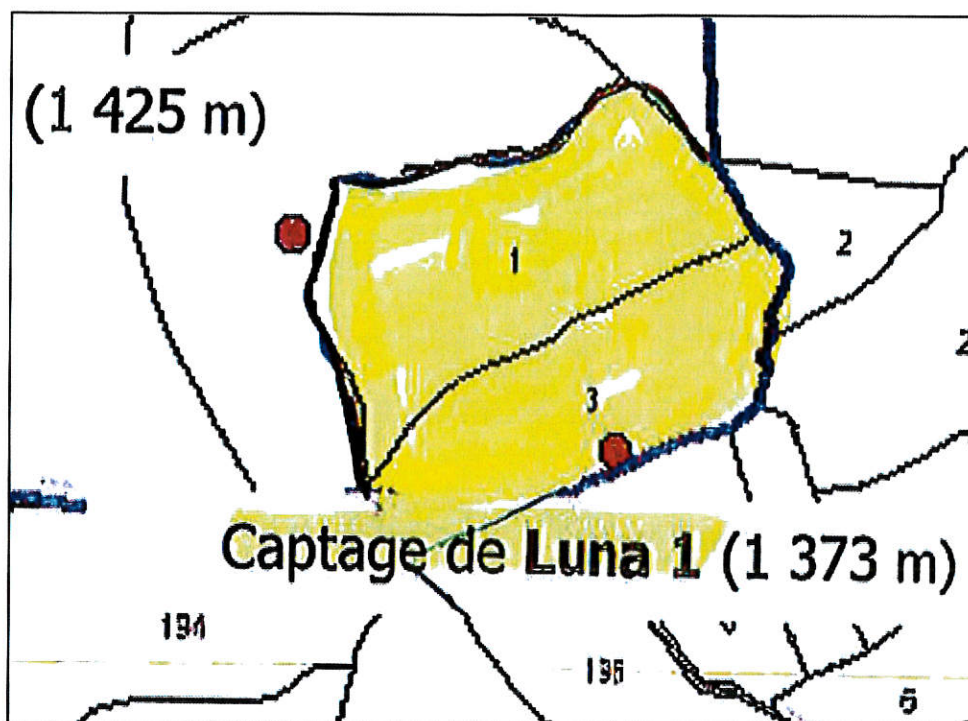
ANNEXE 7 – PERIMETRE DE PROTECTION - SOURCE DE FUNTANA LONGA



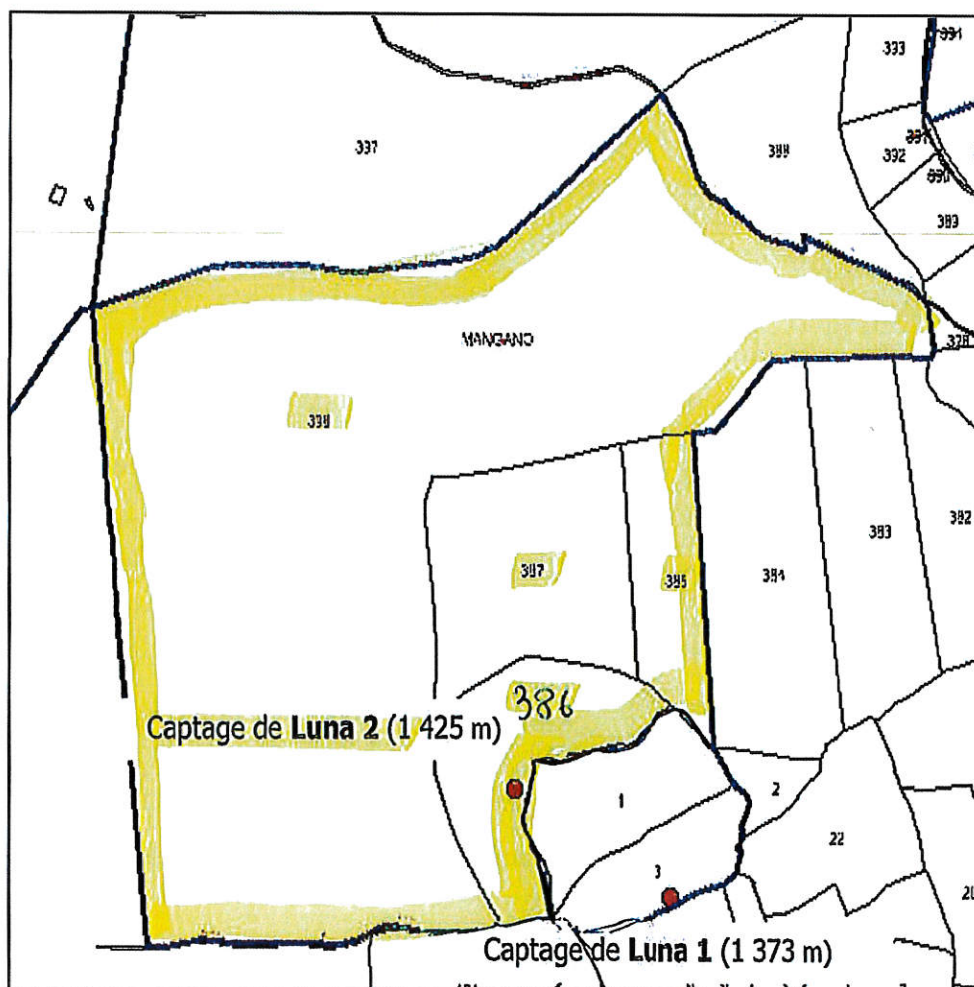
ANNEXE 8 – PERIMETRE DE PROTECTION – SOURCE DE CAVALLU MARE



ANNEXE 9 – PERIMETRE DE PROTECTION - SOURCE DE LUNA 1



ANNEXE 10 – PERIMETRE DE PROTECTION - SOURCE DE LUNA 2



ANNEXE : 11 ETAT PARCELLAIRE

Périmètres de Protection Immédiats (PPI)										
Captage de source et surface des PPI	Parcelle					Etat	Propriétaire		Propriétaire	
	Section	Parcelle(s)	Adresse	Surface totale (m²)	Surface restante (m²)		Nom, Prénom	Adresse	Nom, Prénom	Adresse
Lazzi-L'Acquale	A Chjirina : 100 m²	E3	252	Lacaretta	346 647	346 547	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi	
	E Piazzole : 90 m²	A5	326	Valle d'Oso	15 558	15 468	IND	Acquaviva Jean André (époux Acquaviva Lucie)	5 Avenue Fleurs, 06 020 Nice	Fort Antoine Marcel de Joseph Antoine et bati
	U Rinaghju : 200 m²	A5	332	Valle d'Oso	9 521	9 321	Propriétaire	Acquaviva Dominique Baptiste (époux Garsely Angele)	Par Mathieu et Marie Acquaviva, Acquaviva, 20 224 Lazzi	Par René Fort, 4 Parc Belvéd
	A Sposala : 100 m²	A5	336	Petto alla Mufella	192 049	191 949	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi	
	Burgone 1 : 40 m²	B2	107	Valle d'Oso	16 580	16 540	Propriétaire	Garsely Jean Chrystiane de Don Joseph	Maison n°18, Lazzi, 20 224 Lazzi	
	Burgone 2 : 20 m²	B2	109	Valle d'Oso	3 279	3 259	Propriétaire	Fort Antoine Marcel de Joseph Antoine et bati	Par René Fort, 4 Parc Belvédère, 20 000 Ajaccio	
	Funtana Longa : 40 m²	B2	115	Funtana Longa	88 447	88 407	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi	
Poggio di Lazzi	Cavallu Mare : 90 m²	A2	154	Fontaine d'Alti Mazz	18 612	18 522	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi	
	Luna 1 : 150 m²	B1	3	Margano	16 940	16 790	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi	
	Luna 2 : 500 m²	A5	386	Margano	33 645	33 145	Propriétaire	Luciani Pierre de Sabien	Par M. SAURELL Horace, Poggio, 20 224 Lazzi	

Périmètres de Protection Immédiats (PPI)										
Captage de source	Parcelle					Etat	Propriétaire		Propriétaire	
	Section	Parcelle(s)	Adresse	Surface totale (m²)	Surface restante (m²)		Nom, prénom	Adresse	Nom, prénom	Adresse
A Chjirina	E3	251	Lacaretta	302 049	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi			
		252	Lacaretta	346 647	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi			
E Piazzole	A5	326	Valle d'Oso	15 558	IND	Acquaviva Jean André (époux Acquaviva Lucie)	5 Avenue Fleurs, 06 020 Nice	Fort Antoine Marcel de Joseph Antoine et bati		
U Rinaghju	A5	332	Valle d'Oso	9 521	Propriétaire	Acquaviva Dominique Baptiste (époux Garsely Angele)	Par Mathieu et Marie Acquaviva, Acquaviva, 20 224 Lazzi			
		329	Valle d'Oso	13 105	Propriétaire	Acquaviva Lucie (époux Acquaviva Jean Baptiste)	Maison n°13, 20 224 Lazzi			
		330	Valle d'Oso	178 973	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi			
A Sposala	A5	336	Petto alla Mufella	192 049	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi			
		369	Petto alla Mufella	47 250	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi			
Burgone 1	B2	107	Valle d'Oso	44 089	Propriétaire	Garsely Jean Chrystiane de Don Joseph	Maison n°18, Lazzi, 20 224 Lazzi			
		103	Valle d'Oso	4 700	Propriétaire	Acquaviva Marie Catherine	31 Avenue Cathares de Palcos 31 080 Montpérier			
		104	Valle d'Oso	6 049	Propriétaire	Acquaviva Jean François Antoine (époux de Manera)	45 Boulevard d'El Grailon, 20 200 Bastia			
		105	Valle d'Oso	10 700	IND	Acquaviva André (de Jean Thomas et de Jean Joseph) de Poggio	12, Rue Albert Ier, 20 250 Calvi	Acquaviva Madeline (de Marie Marie)	12, Rue Albert Ier, 20 250 Calvi	
		106	Valle d'Oso	13 850	Propriétaire	Serrenti Joseph Fourn de Jean André	Pharmacie Mariani, 20 200, de Rousse			
Burgone 2	B2	107	Valle d'Oso	16 580	Propriétaire	Garsely Jean Chrystiane de Don Joseph	Maison n°18, Lazzi, 20 224 Lazzi			
		108	Valle d'Oso	11 450	Propriétaire	Acquaviva Marie (époux Costa Ignace)	Résidence Le Provence, 5 Rue Impératrice Eugénie, 20 200 Bastia			
		109	Valle d'Oso	3 279	Propriétaire	Fort Antoine Marcel de Joseph Antoine et bati	Par René Fort, 4 Parc Belvédère, 20 000 Ajaccio			
		110	Valle d'Oso	4 356	Propriétaire	Acquaviva Marie (époux Costa Ignace)	Résidence Le Provence, 5 Rue Impératrice Eugénie, 20 200 Bastia			
Funtana Longa	B2	113	Funtana Longa	21 234	IND	Garsely Bernard (époux Acquaviva Marie Marie)	Rue du Général Lucien, 171 120 Colombiers	Serrenti Jean Marie (époux Denise Hervette)	N°416, 20 224 Lazzi	
		114	Funtana Longa	10 440	Propriétaire	Mullaggi Juliana	20 224 Lazzi			
		115	Funtana Longa	88 447	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi			
Cavallu Mare	A2	154	Fontaine d'Alti Mazz	18 612	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi			
		140	Fontaine d'Alti Mazz	7 156	IND	Oriconi Joseph Crucien	Bat A2, Locali Torretta Fort Lazzi, 20 200 Bastia	Oriconi Rose Marie	Résidence Le Phare Paradis, 20 000 Bastia	36, L'Entassement Oriconi, Balcon Sottana, 20 020 Portofino
		141	Fontaine d'Alti Mazz	6 880	IND	Fort Jean Charles Fabien	20 224 Lazzi	Fort Romane Jeanne Marie (époux Simon)	Lazzi, 20 224 Lazzi	
		142	Fontaine d'Alti Mazz	8 412	IND	Fort Pierre Daniel (époux Simon Romane Jeanne)	Lazzi, 20 224 Lazzi	Fort Romane	L'Acquale, 20 224 Lazzi	Serra Marie (époux André)
		143	Fontaine d'Alti Mazz	20 524	IND	Oriconi Joseph Crucien	Bat A2, Locali Torretta Fort Lazzi, 20 200 Bastia	Oriconi Rose Marie	Résidence Le Phare Paradis, 20 000 Bastia	36, L'Entassement Oriconi, Balcon Sottana, 20 020 Portofino
		144	Fontaine d'Alti Mazz	13 748	IND	Acquaviva André (de Jean Thomas et de Jean Joseph) de Poggio	12, Rue Albert Ier, 20 250 Calvi	Acquaviva Madeline (de Marie Marie)	12, Rue Albert Ier, 20 250 Calvi	
		145	Fontaine d'Alti Mazz	6 700	Propriétaire	Acquaviva Antoine André	Convent, 20 224 Calcutti			
		146	Fontaine d'Alti Mazz	8 444	Propriétaire	Acquaviva Jean Augustin de Majo di Falcione	Par Mlle Andreoli, 17 Rue Erle Duchaux, 13 004 Marseille			
		147	Fontaine d'Alti Mazz	5 620	Propriétaire	Acquaviva Jean Augustin de Majo di Falcione	Par Mlle Andreoli, 17 Rue Erle Duchaux, 13 004 Marseille			
		148	Fontaine d'Alti Mazz	29 940	Propriétaire	Acquaviva Antoine Marcel (époux Cristiane)	Chez M. Meyron T., 48 Avenue C. Ligne Résidence des Jels, 20 200 Bastia			
		149	Fontaine d'Alti Mazz	17 020	Propriétaire	Serrenti Ferdinand di Francane	L'Acquale, 20 224 Lazzi			
		150	Fontaine d'Alti Mazz	900	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi			
		151	Fontaine d'Alti Mazz	12 952	IND	Acquaviva Dominique André	Chez Acquaviva Marie, 70 Chemin des Unirvés, 20 020 Grottole Prugna	Burgesse Marie-Claude Garsely	Par Mlle Rodrigue Garsely, 4 Sq. de la Vierge, 75 029 Paris	
		155	Fontaine d'Alti Mazz	6 148	IND	Acquaviva Jean André de Falcione	Par Costa Marie ou Benoite, Costa de Portofino, 20 224 Calvi			
		156	Fontaine d'Alti Mazz	6 250	Propriétaire	Fort Romane	Maison n°106, L'Acquale, 20 224 Lazzi			
		157	Fontaine d'Alti Mazz	15 536	Propriétaire	Fort Lida	Rue de Funtana, Burgone, 20 200 Portofino			
		35	Fontaine d'Alti Mazz	70 000	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi			
Poggio di Lazzi	B1	3	Margano	16 940	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi			
		1	Margano	23 080	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi			
		385	Margano	23 570	Propriétaire	Luciani Jean Claude et Danèle Marie	Maison n°18, Poggio, 20 224 Lazzi			
	A5	386	Margano	33 645	Propriétaire	Luciani Pierre de Sabien	Poggio, 20 224 Lazzi			
		387	Margano	46 951	IND	Funtana Laza	71 Avenue Sarta di Nola, 20 224 Calcutti	Régi Catherine	10 Rue L'Acquale, 13 004 Marseille	Fort Victor Jean Marie Marcel (époux Dagarda André)
		388	Margano	349 580	Propriétaire	Commune de Lazzi	20 224 Lazzi			

ANNEXE 2

Fiches descriptives des regards inspectés Secteur Lozzi

Numéro de regard : R1

Localisation : Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



Réservoir de chasse

1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1				
2				
3				
4				
5				
6				

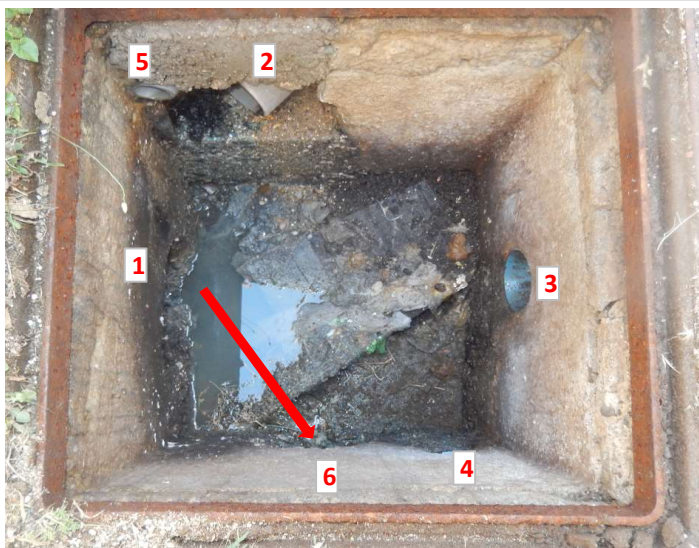
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R6

Localisation : Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,59	
2	100	PVC	0,3	
3	100	PVC	0,4	
4	110	PVC	0,5	
5	50	PVC		
6	200	PVC	0,7	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	oui
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle	Planche en bois	Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Dépôt	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R7

Localisation : Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,57	
2	160	PVC	0,43	
3	160	PVC	0,4	
4	160	PVC	0,46	
5				
6	200	PVC	0,62	

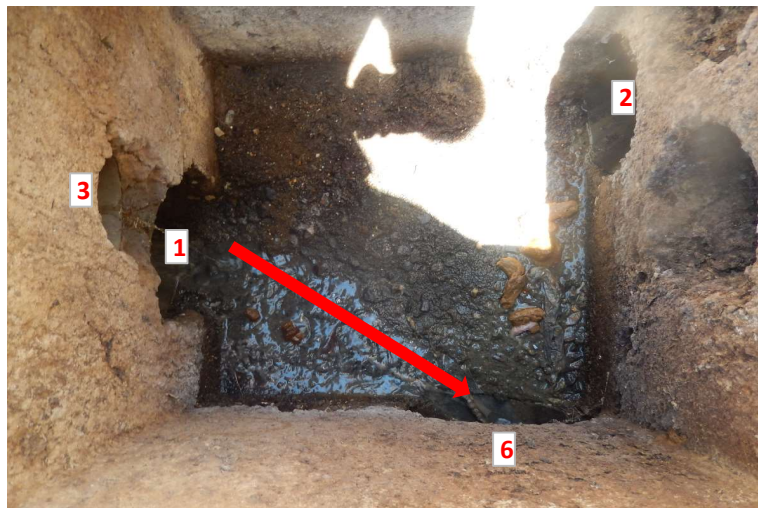
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Dépôt	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R9

Localisation : Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,67	
2	160	PVC	0,57	
3	100	PVC	0,45	
4				
5				
6	200	PVC	0,67	

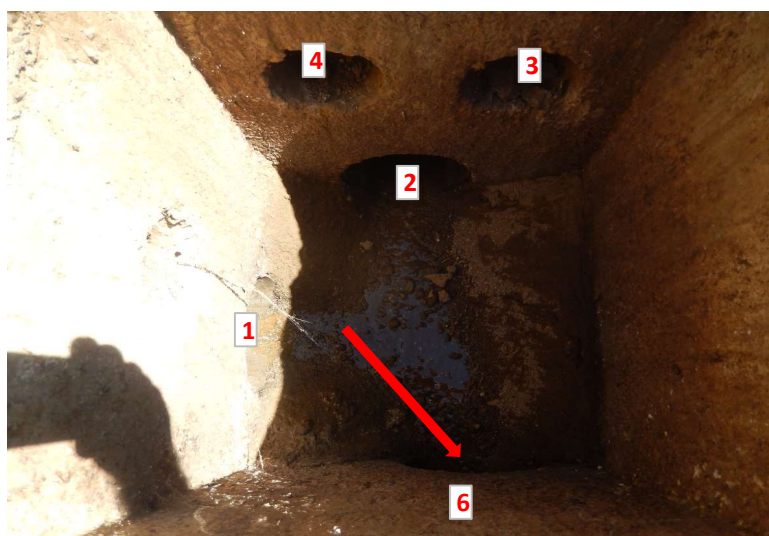
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Léger dépôt	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R10

Localisation : Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,86	
2	200	PVC	0,9	
3	100	Béton	0,55	
4	100	Béton	0,55	
5				
6	200	PVC	0,9	

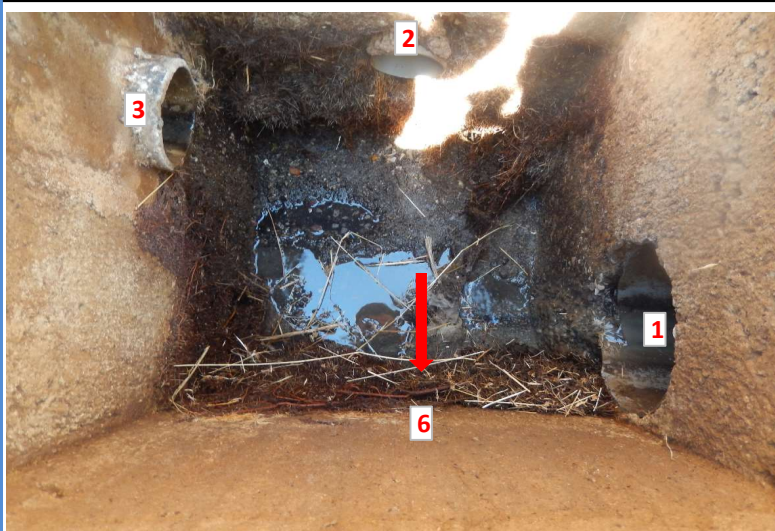
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R16

Localisation : Lozzi (terrain privé)

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC		
2	100	PVC		
3	110	Fibrociment		
4				
5				
6	200	PVC		

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines	oui	Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R22

Localisation : Entre San-Martino et Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,8	
2				
3				
4				
5				
6	200	PVC	0,93	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R25

Localisation : Entre San-Martino et Acquale (RD 218)

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



Le regard se trouve dans le caniveau pluvial.

1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	300	Béton	0,96	
2				
3				
4				
5				
6	300	Béton	1,23	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines	oui	Couronne décalée	
Obstacle	Planche en bois	Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Coffrage en bois	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R29

Localisation : San-Martino

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	300	Béton	0,72	
2	100	PVC	0,45	
3				
4				
5				
6	300	Béton	0,78	

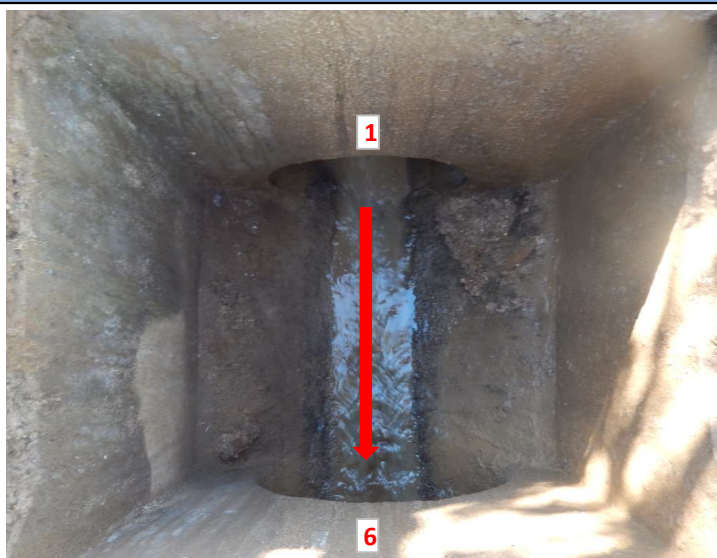
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R31

Localisation : San-Martino

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	300	Béton	0,75	
2				
3				
4				
5				
6	315	PVC	0,75	

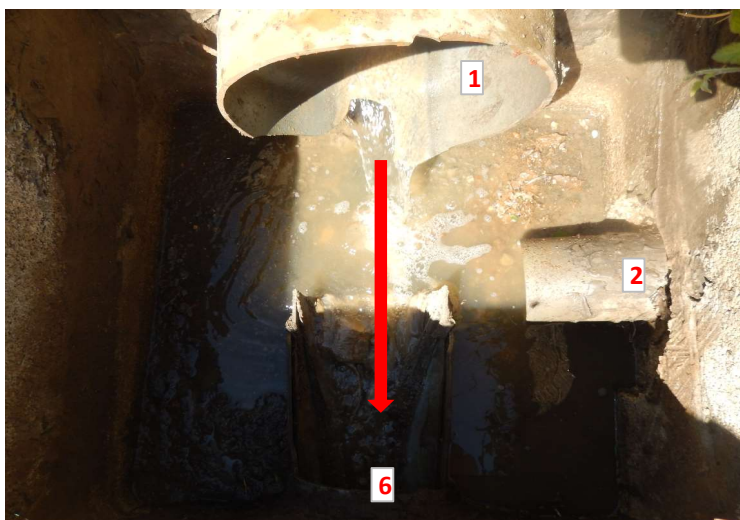
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R33

Localisation : San-Martino

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	315	PVC	0,35	
2	125	PVC	0,5	
3				
4				
5				
6	200	PVC	0,5	

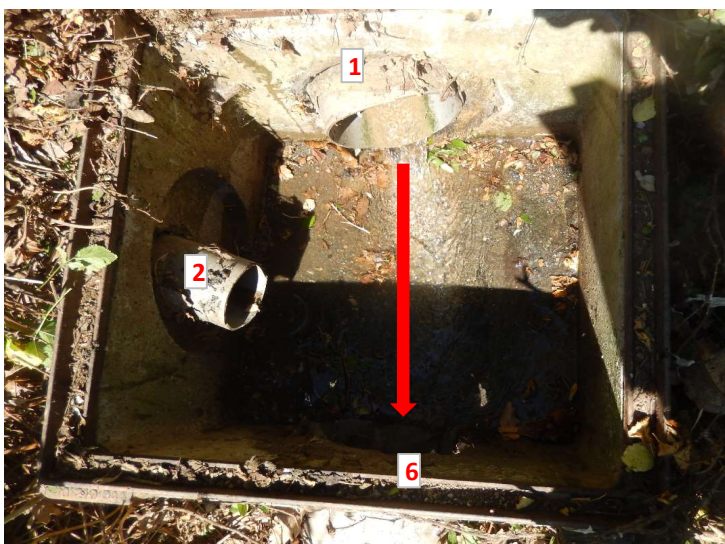
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section	Réduction de section	Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux	oui (pénétrant)	Dépôt	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R34

Localisation : San-Martino

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,35	
2	100	PVC	0,25	
3				
4				
5				
6	200	PVC	0,35	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure	Casse sur branchement	Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines	oui	Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Absence de tampon	
Raccordement non étanche		Dépôt	
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R47

Localisation : Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,97	
2	125	PVC	0,4	
3	150	Béton	0,73	
4	50	PE		
5	160	PVC	0,73	
6	200	PVC	1,28	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines	oui	Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R49

Localisation : Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,51	
2	125	PVC	0,32	
3				
4				
5				
6	200	PVC	0,52	

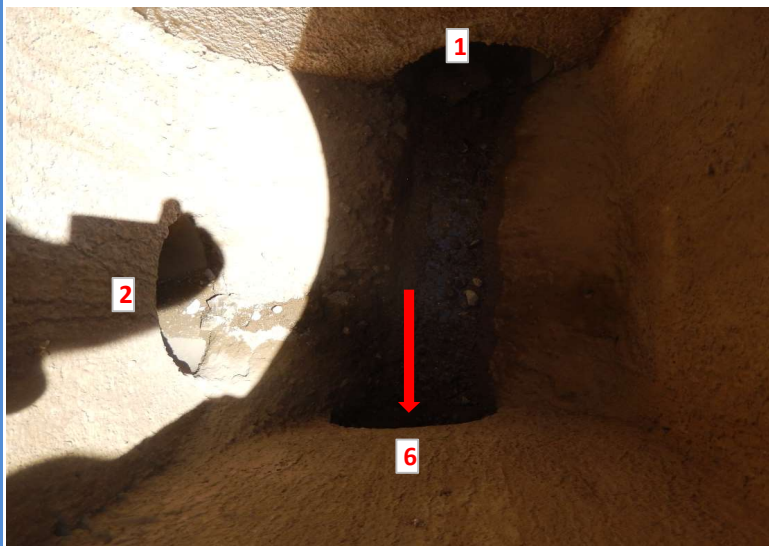
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Viole décalée	
Déviation angulaire		Viole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines	oui	Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R50

Localisation : Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,95	
2	200	PVC	0,86	
3				
4				
5				
6	200	PVC	0,96	

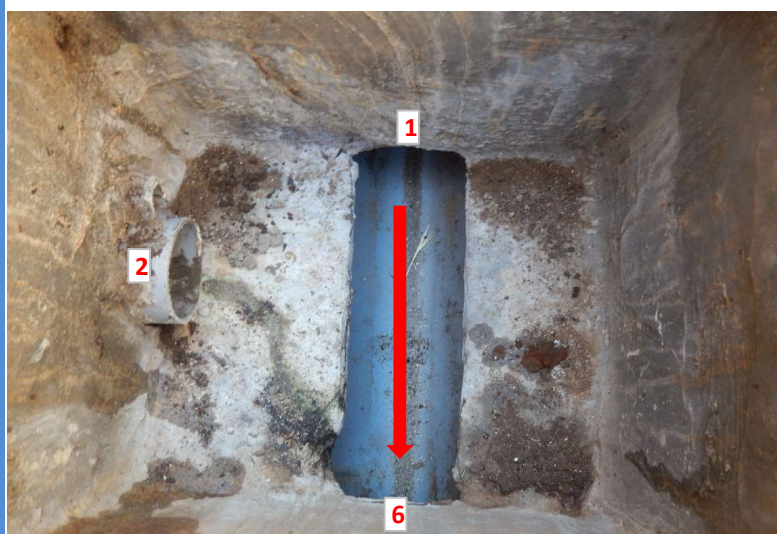
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R52

Localisation : Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	160	PVC	0,53	
2	100	PVC	0,36	
3				
4				
5				
6	160	PVC	0,53	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Viole décalée	
Déviation angulaire		Viole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R54

Localisation : Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	160	PVC	0,27	
2	160	PVC	0,31	
3	160	PVC	0,46	
4	160	PVC	0,32	
5				
6	160	PVC	0,57	

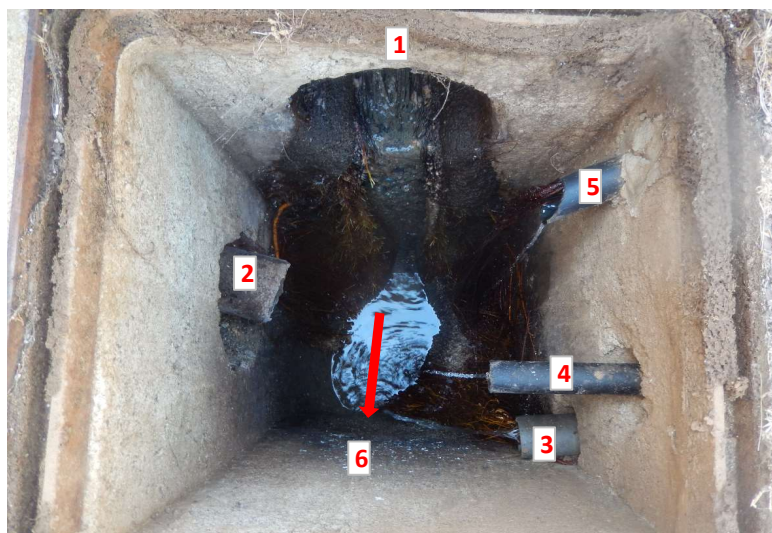
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Viole décalée	
Déviation angulaire		Viole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Coffrage abîmé en-dessous de la conduite principale amont	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R59

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	250	Béton	0,4	
2	100	Fibrociment	0,6	
3	80	PVC	0,56	
4	40	PE		
5	50	PE		
6	200	PVC	1,25	

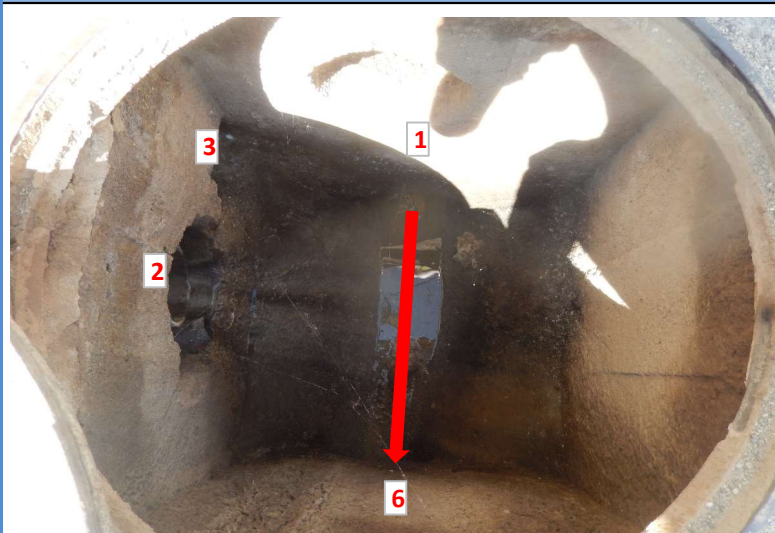
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section	Réduction de section	Infiltration par viroles	
Racines	oui	Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R62

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,9	
2	150	Béton	0,5	
3	100	PVC	0,55	
4				
5				
6	200	PVC	0,9	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R65

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,48	
2	100	PVC	0,15	
3	100	Fibrociment	0,74	
4	60	Fibrociment	0,68	
5				
6	200	PVC	1,35	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R66

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,5	
2	200	PVC	0,65	
3	100	Béton	0,45	
4				
5				
6	200	PVC	0,8	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R68

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,92	
2	160	PVC	0,65	
3	100	PVC	0,55	
4				
5				
6	200	PVC	0,92	

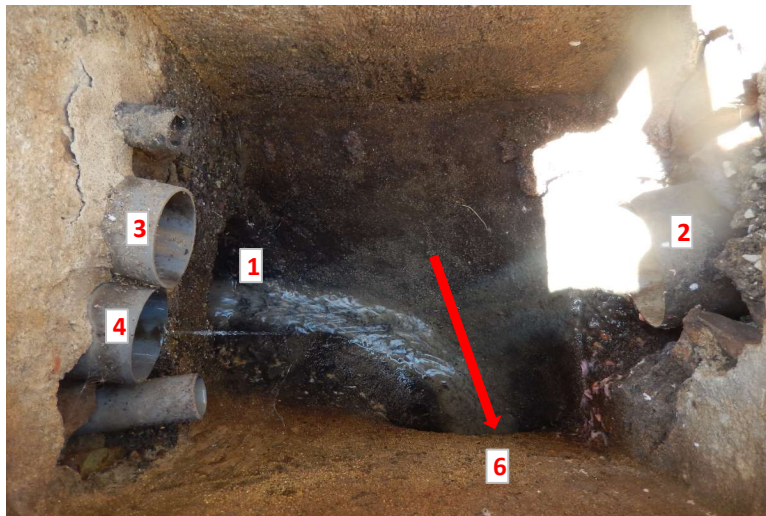
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Viole décalée	
Déviation angulaire		Viole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Regard traversé par une conduite d'eau	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R70

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,88	
2	160	PVC	0,6	
3	100	PVC	0,45	
4	100	PVC	0,45	
5				
6	200	PVC	0,9	

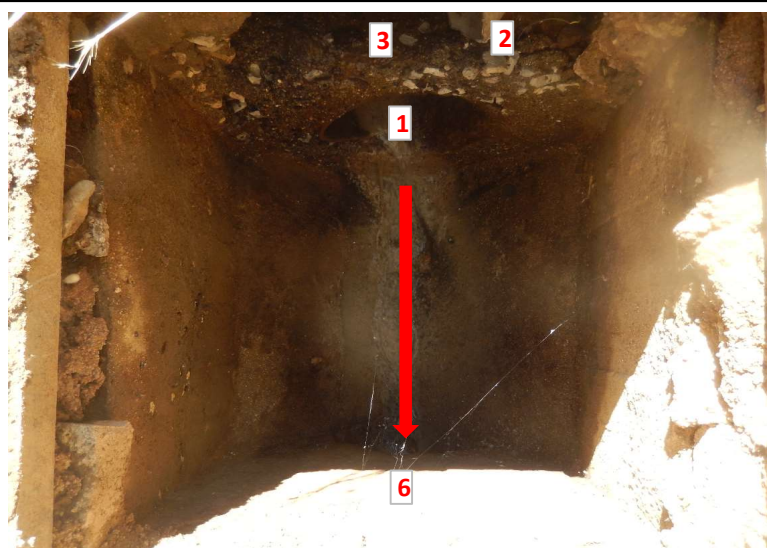
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Viole décalée	
Déviation angulaire		Viole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Coffrage abîmé sous la conduite 2	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R72

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,58	
2	100	Fibrociment	0,27	
3	100	PVC	0,27	
4				
5				
6	200	Béton	0,82	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Viole décalée	
Déviation angulaire		Viole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R73

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	Béton	0,4	
2	160	PVC	0,65	
3				
4				
5				
6	200	PVC	1,33	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R81

Localisation : Entre San-Martino et Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



Entrée d'ECP en aval du R81, dans la traversée du ruisseau

1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	100	PVC	0,55	
2				
3				
4				
5				
6	160	PVC	0,86	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R84

Localisation : Entre San-Martino et Acquale (RD 218)

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	315	PVC	1,33	
2	100	PVC	0,35	
3	100	PVC	0,35	
4				
5				
6	315	PVC	1,34	

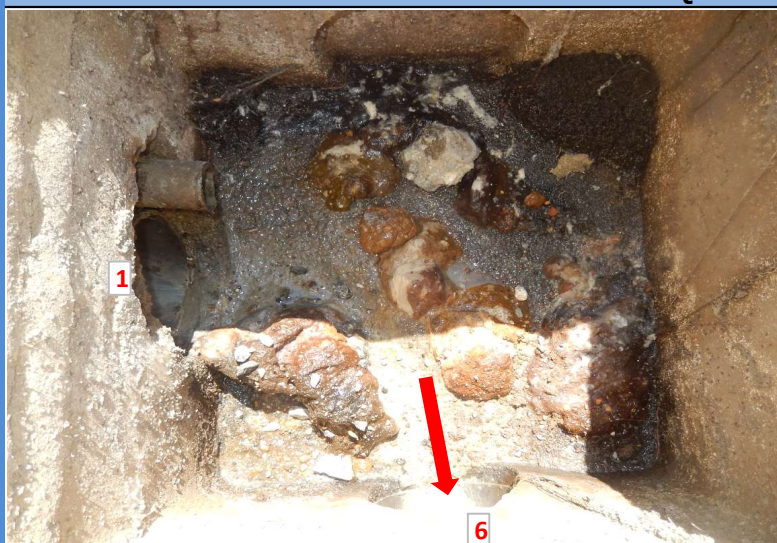
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines	oui	Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R97a

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	125	PVC	0,43	
2				
3				
4				
5				
6	125	PVC	0,45	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Dépôt	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R99

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	1,05	
2	160	PVC	0,66	
3	125	PVC	0,55	
4				
5				
6	200	PVC	1,12	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Viole décalée	
Déviation angulaire		Viole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R100a

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,86	
2	160	PVC	0,43	
3				
4				
5				
6	200	PVC	0,83	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R106

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	160	PVC	0,6	
2	150	Fibrociment	0,26	
3				
4				
5				
6	160	PVC	0,6	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Dépôt	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R107

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	160	PVC	0,63	
2	160	PVC	0,64	
3				
4				
5				
6	160	PVC	0,68	

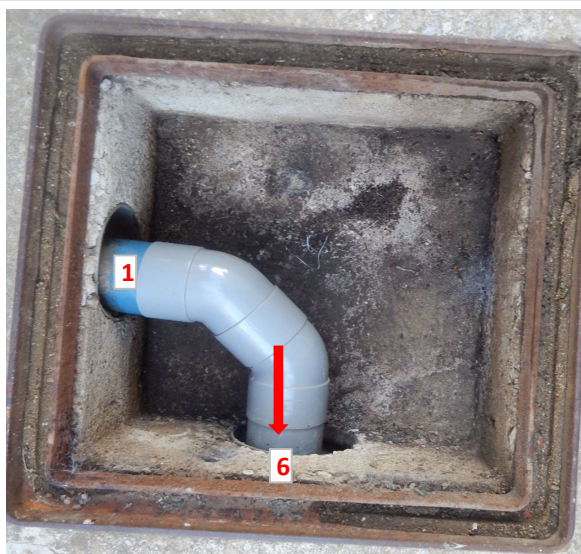
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Dépôt	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R110

Localisation : Acquale (terrain privé)

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	100	PVC		
2				
3				
4				
5				
6	160	PVC		

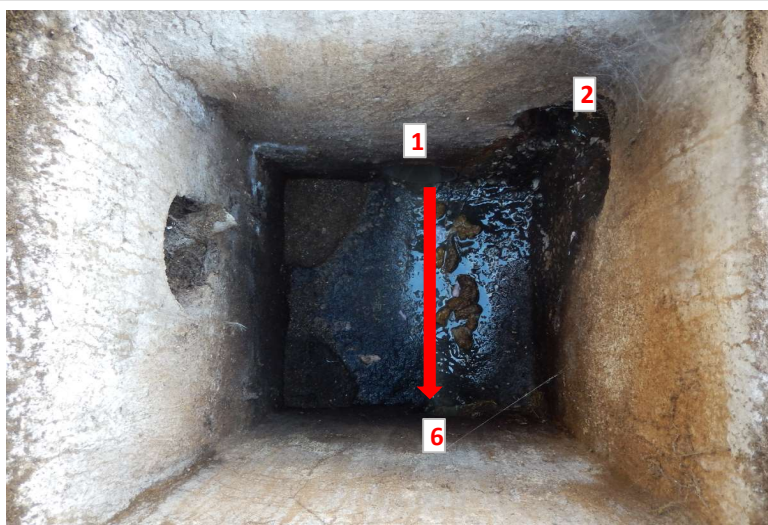
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R112

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	160	PVC	0,78	
2	150	Béton	0,48	
3				
4				
5				
6	160	PVC	0,82	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Dépôt	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R116

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	160	PVC	0,95	
2	150	Béton	0,57	
3				
4				
5				
6	160	PVC	0,97	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines	oui	Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Dépôt	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R118

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	160	PVC	0,47	
2	160	PVC	0,45	
3	120	Fibrociment	0,3	
4				
5				
6	160	PVC	0,65	

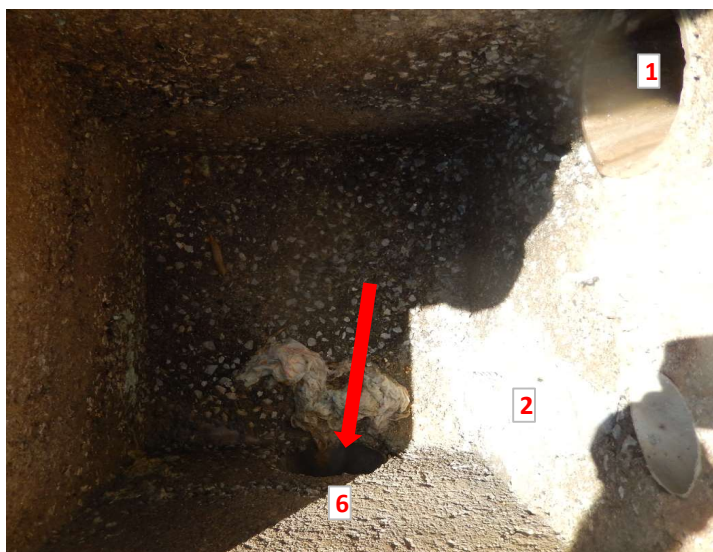
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R121

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	150	Fibrociment	0,28	
2	80	PVC	0,6	
3				
4				
5				
6	160	PVC	0,7	

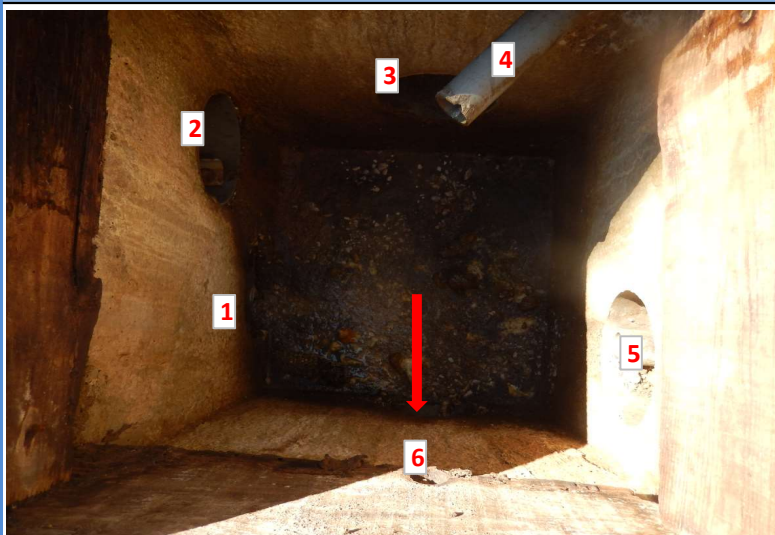
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Coffrage en bois	
Raccordement non étanche		Dépôt	
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R124a

Localisation : Acquale

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	160	PVC	0,83	
2	160	PVC	0,64	
3	160	PVC	0,63	
4	40	PVC	0,3	
5	40	PVC	0,5	
6	160	PVC	0,86	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Coffrage en bois	
Raccordement non étanche		Dépôt	
Absence de radier			
Infiltration			

ANNEXE 3

Fiches descriptives des regards inspectés

Secteur Poggio-di-Lozzi

Numéro de regard : R1

Localisation : Poggio-di-Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,78	
2	160	PVC	0,4	
3	100	PVC	0,37	
4				
5				
6	200	PVC	0,7	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines	oui	Couronne décalée	
Obstacle	oui	Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Dépôt et racines qui empêchent un écoulement correct des eaux usées	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R3

Localisation : Poggio-di-Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,92	
2	160	PVC	0,92	
3	160	PVC	0,93	
4				
5				
6	200	PVC	0,98	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Dépôt de graviers sur le radier	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R4

Localisation : Poggio-di-Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	160	PVC	0,52	
2	160	PVC	0,42	
3	90	PVC	0,15	
4				
5				
6	160	PVC	0,62	

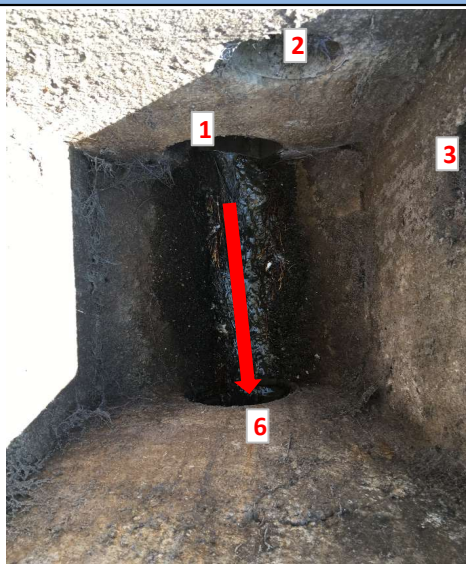
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Dépôt sableux sur le radier	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R11bis

Localisation : Poggio-di-Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,73	
2	120	PVC	0,33	
3	120	PVC	0,29	
4				
5				
6	200	PVC	0,79	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines	oui	Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R12

Localisation : Poggio-di-Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,82	
2	200	PVC	1,03	
3	150	Fibrociment	0,54	
4				
5				
6	200	PVC	1,06	

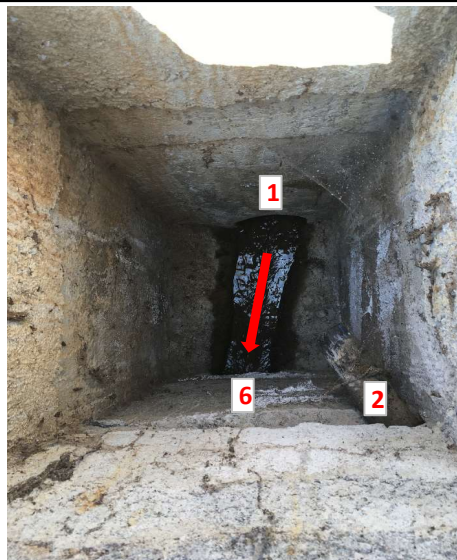
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines	oui	Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R13

Localisation : Poggio-di-Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



Tampon à remplacer

1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	1,55	
2	63	PE	0,9	
3				
4				
5				
6	200	PVC	1,57	

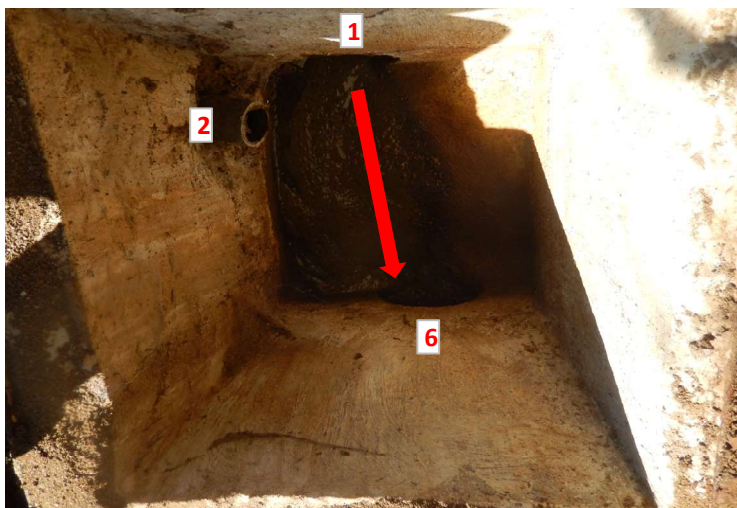
ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R14

Localisation : Poggio-di-Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,65	Trop-plein
2	63	PVC	0,37	
3				
4				
5				
6	200	PVC	0,72	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R23

Localisation : Poggio-di-Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	100	PVC	0,3	
2	100	PVC	0,28	
3	40	PVC	0,25	
4	40	PVC	0,15	
5	40	PVC	0,13	
6	120	PVC	0,45	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines		Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R33

Localisation : Poggio-di-Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,7	
2	160	PVC	0,4	
3	100	PVC	0,35	
4				
5				
6	200	PVC	0,72	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Virole décalée	
Déviation angulaire		Virole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines	oui	Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux		Dépôt de lingettes	
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

Numéro de regard : R35

Localisation : Poggio-di-Lozzi

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU REGARD



1 : conduite principale amont
6 : conduite principale aval

CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

Numéro	Diamètre (mm)	Nature	Cote (m) / TN	Observations
1	200	PVC	0,7	
2	160	PVC	0,26	
3	160	PVC	0,26	
4				
5				
6	200	PVC	0,75	

ANOMALIES OBSERVEES

Défauts au niveau de la cunette		Défauts sur regard	
Cassure		Couverture insuffisante	
Ovalisation		Traces de mise en charge	
Emboîtement ou joint		Viole décalée	
Déviation angulaire		Viole non scellée	
Changement de section		Infiltration par viroles	
Racines	oui	Couronne décalée	
Obstacle		Couronne non scellée	
Flache ou contrepente		Infiltration par couronne	
Abrasion ou corrosion		Autres	
Raccordement défectueux			
Raccordement non étanche			
Absence de radier			
Infiltration			

ANNEXE 4

Résultats des analyses effectuées par le laboratoire de l'OEHC Secteur Lozzi

RAPPORT D'ANALYSES

Les résultats et les commentaires ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.

La déclaration de conformité tient compte des paramètres accrédités et non accrédités, aussi elle n'est pas couverte par l'accréditation.

laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement-se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministre chargé de l'environnement

Analyse effectuée pour le compte de : **CETA ENVIRONNEMENT**
6 PARC BELVEDERE
20000 AJACCIO

Numéro de laboratoire : **114863** à
Type de visite : **STATION D'EPURATION**
Code prélèvement ARS :
Lieu de prélèvement : **LOZZI JOUR1**
Localisation :
Date début d'analyse : 7/8/18 11:20

Code client : **147865**
Date de prélèvement : 06/08/2018
Heure de prélèvement : 08H00
Date de réception : 7/8/18 11:20
Prélevé par : CLIENT
Produit : **EAUX USEES**

Paramètres recherchés		Résultats Entrée	Résultats Sortie	Unités	Méthodes
<u>Paramètres physico-chimiques</u>	COFRAC	114863			
Demande biochimique en oxygène à 5 jours		290		mg.L-1 d'O3	Méthode manométrique
Demande chimique en oxygène	☐	552		mg.L-1 d'O2	ISO 15705:2002
Matières en suspension totales	☐	232		mg.L-1	NF EN 872
Azote Kjeldahl	☐	50,70		mg.L-1	NF EN 25663soustraité
Phosphore total	☐	8,54		mg.L-1 (P)	MI/NF EN ISO 11885
Ammonium	☐			N mg.L-1	NF EN ISO 14911
Nitrates	☐			mg.L-1	methode interne
Nitrites	☐			mg.L-1	methode interne
pH	☐	7,3			NFENISO10523

Remarque :

Les résultats des ions AMMONIUM, NITRATES et NITRITES sont exprimés en unités de N (mg,L-1),

Méthode de prélèvement:

Client.

Fait à BASTIA, le 10/09/18

L'Adjoint au Directeur,

J.F. GANDON.

Destinataires : CETA ENVIRONNEMENT

Seules les analyses repérées par le symbole ☐ sont réalisées sous le couvert de l'accréditation.
Ce bulletin d'analyse comporte UNE page. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

RAPPORT D'ANALYSES

Les résultats et les commentaires ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.

La déclaration de conformité tient compte des paramètres accrédités et non accrédités, aussi elle n'est pas couverte par l'accréditation.

laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement-se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministre chargé de l'environnement

Analyse effectuée pour le compte de : **CETA ENVIRONNEMENT**
6 PARC BELVEDERE
20000 AJACCIO

Numéro de laboratoire : **114901** à
Type de visite : **STATION D'EPURATION**
Code prélèvement ARS :
Lieu de prélèvement : **LOZZI Jour2**
Localisation :
Date début d'analyse : 8/8/18 11:58

Code client : **147865**
Date de prélèvement : 08/08/2018
Heure de prélèvement : 10H00
Date de réception : 8/8/18 11:58
Prélevé par : CLIENT
Produit : **EAUX USEES**

Paramètres recherchés		Résultats Entrée	Résultats Sortie	Unités	Méthodes
<u>Paramètres physico-chimiques</u>	COFRAC	114901			
Demande biochimique en oxygène à 5 jours		520		mg.L-1 d'O3	Méthode manométrique
Demande chimique en oxygène	☐	917		mg.L-1 d'O2	ISO 15705:2002
Matières en suspension totales	☐	232		mg.L-1	NF EN 872
Azote Kjeldahl	☐	68,50		mg.L-1	NF EN 25663soustraité
Phosphore total	☐	13,30		mg.L-1 (P)	MI/NF EN ISO 11885
Ammonium	☐			N mg.L-1	NF EN ISO 14911
Nitrates	☐			mg.L-1	methode interne
Nitrites	☐			mg.L-1	methode interne
pH	☐	7,0			NFENISO10523

Remarque :

Les résultats des ions AMMONIUM, NITRATES et NITRITES sont exprimés en unités de N (mg.L-1),

Méthode de prélèvement:

Client.

Fait à BASTIA, le 10/09/18

L'Adjoint au Directeur,

J.F. GANDON.

RAPPORT D'ANALYSES

Les résultats et les commentaires ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.

La déclaration de conformité tient compte des paramètres accrédités et non accrédités, aussi elle n'est pas couverte par l'accréditation.

laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement-se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministre chargé de l'environnement

Analyse effectuée pour le compte de : **CETA ENVIRONNEMENT**
6 PARC BELVEDERE
20000 AJACCIO

Numéro de laboratoire : **115022** à
Type de visite : **STATION D'EPURATION**
Code prélèvement ARS :
Lieu de prélèvement : **LOZZI J3**
Localisation :
Date début d'analyse : 9/8/18 14:02

Code client : **147865**
Date de prélèvement : 09/08/2018
Heure de prélèvement : 09H30
Date de réception : 9/8/18 14:02
Prélevé par : **CLIENT**
Produit : **EAUX USEES**

Paramètres recherchés		Résultats Entrée	Résultats Sortie	Unités	Méthodes
<u>Paramètres physico-chimiques</u>	COFRAC	115022			
Demande biochimique en oxygène à 5 jours		440		mg.L-1 d'O3	Méthode manométrique
Demande chimique en oxygène	☐	541		mg.L-1 d'O2	ISO 15705:2002
Matières en suspension totales	☐	394		mg.L-1	NF EN 872
Azote Kjeldahl	☐	61,50		mg.L-1	NF EN 25663soustraité
Phosphore total	☐	12,90		mg.L-1 (P)	MI/NF EN ISO 11885
Ammonium	☐			N mg.L-1	NF EN ISO 14911
Nitrates	☐			mg.L-1	methode interne
Nitrites	☐			mg.L-1	methode interne
pH	☐	7,0			NFENISO10523

Remarque :

Les résultats des ions AMMONIUM, NITRATES et NITRITES sont exprimés en unités de N (mg,L-1),

Méthode de prélèvement:

Client.

Fait à BASTIA, le 10/09/18

L'Adjoint au Directeur,

J.F. GANDON.

Destinataires : CETA ENVIRONNEMENT

Seules les analyses repérées par le symbole ☐ sont réalisées sous le couvert de l'accréditation.
Ce bulletin d'analyse comporte UNE page. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

ANNEXE 5

Résultats des analyses effectuées par le laboratoire de l'OEHC Secteur Poggio-di-Lozzi

RAPPORT D'ANALYSES

Les résultats et les commentaires ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.

La déclaration de conformité tient compte des paramètres accrédités et non accrédités, aussi elle n'est pas couverte par l'accréditation.

laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement-se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement

Analyse effectuée pour le compte de : **CETA ENVIRONNEMENT**
6 PARC BELVEDERE
20000 AJACCIO

Numéro de laboratoire : **114862** à
Type de visite : **STATION D'EPURATION**
Code prélèvement ARS :
Lieu de prélèvement : **POGGIO JOUR1**
Localisation :
Date début d'analyse : 7/8/18 11:19

Code client : **147865**
Date de prélèvement : 06/08/2018
Heure de prélèvement : 08H00
Date de réception : 7/8/18 11:19
Prélevé par : CLIENT
Produit : **EAUX USEES**

Paramètres recherchés		Résultats Entrée	Résultats Sortie	Unités	Méthodes
<u>Paramètres physico-chimiques</u>	COFRAC	114862			
Demande biochimique en oxygène à 5 jours		36		mg.L-1 d'O3	Méthode manométrique
Demande chimique en oxygène	☐	54		mg.L-1 d'O2	ISO 15705:2002
Matières en suspension totales	☐	37		mg.L-1	NF EN 872
Azote Kjeldahl	☐	1,10		mg.L-1	NF EN 25663soustraité
Phosphore total	☐	1,28		mg.L-1 (P)	MI/NF EN ISO 11885
Ammonium	☐			N mg.L-1	NF EN ISO 14911
Nitrates	☐			mg.L-1	methode interne
Nitrites	☐			mg.L-1	methode interne
pH	☐	7,3			NFENISO10523

Remarque :

Les résultats des ions AMMONIUM, NITRATES et NITRITES sont exprimés en unités de N (mg,L-1),

Méthode de prélèvement:

Client.

TEMPERATURE GLACIAIRE 7.1°C

COPIE

Fait à BASTIA, le 17/09/18

Le Directeur du Laboratoire,

Dr. F. SANTONI.

Destinataires : CETA ENVIRONNEMENT

Seules les analyses repérées par le symbole ☐ sont réalisées sous le couvert de l'accréditation.
Ce bulletin d'analyse comporte UNE page. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

RAPPORT D'ANALYSES

Les résultats et les commentaires ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.

La déclaration de conformité tient compte des paramètres accrédités et non accrédités, aussi elle n'est pas couverte par l'accréditation.

laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement-se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministre chargé de l'environnement

Analyse effectuée pour le compte de : **CETA ENVIRONNEMENT**
6 PARC BELVEDERE
20000 AJACCIO

Numéro de laboratoire : **114900** à
Type de visite : **STATION D'EPURATION**
Code prélèvement ARS :
Lieu de prélèvement : **POGGIO Jour2**
Localisation :
Date début d'analyse : 8/8/18 11:58

Code client : **147865**
Date de prélèvement : 08/08/2018
Heure de prélèvement : 10H00
Date de réception : 8/8/18 11:58
Prélevé par : CLIENT
Produit : **EAUX USEES**

Paramètres recherchés		Résultats Entrée	Résultats Sortie	Unités	Méthodes
<u>Paramètres physico-chimiques</u>	COFRAC	114900			
Demande biochimique en oxygène à 5 jours		<3		mg.L-1 d'O3	Méthode manométrique
Demande chimique en oxygène	☐	37		mg.L-1 d'O2	ISO 15705:2002
Matières en suspension totales	☐	19		mg.L-1	NF EN 872
Azote Kjeldahl	☐	2,20		mg.L-1	NF EN 25663soustraité
Phosphore total	☐	0,91		mg.L-1 (P)	MI/NF EN ISO 11885
Ammonium	☐			N mg.L-1	NF EN ISO 14911
Nitrates	☐			mg.L-1	methode interne
Nitrites	☐			mg.L-1	methode interne
pH	☐	7,1			NFENISO10523

Remarque :

Les résultats des ions AMMONIUM, NITRATES et NITRITES sont exprimés en unités de N (mg,L-1),

Méthode de prélèvement:

Client.

Fait à BASTIA, le 10/09/18

L'Adjoint au Directeur,

J.F. GANDON.

RAPPORT D'ANALYSES

Les résultats et les commentaires ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.

La déclaration de conformité tient compte des paramètres accrédités et non accrédités, aussi elle n'est pas couverte par l'accréditation.

laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement-se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement

Analyse effectuée pour le compte de : **CETA ENVIRONNEMENT**
6 PARC BELVEDERE
20000 AJACCIO

Numéro de laboratoire : **115023** à
Type de visite : **STATION D'EPURATION**
Code prélèvement ARS :
Lieu de prélèvement : **POGGIO J3**
Localisation :
Date début d'analyse : 9/8/18 14:02

Code client : **147865**
Date de prélèvement : 09/08/2018
Heure de prélèvement : 09H30
Date de réception : 9/8/18 14:02
Prélevé par : CLIENT
Produit : **EAUX USEES**

Paramètres recherchés		Résultats Entrée	Résultats Sortie	Unités	Méthodes
<u>Paramètres physico-chimiques</u>	COFRAC	115023			
Demande biochimique en oxygène à 5 jours		11		mg.L-1 d'O3	Méthode manométrique
Demande chimique en oxygène	☐	44		mg.L-1 d'O2	ISO 15705:2002
Matières en suspension totales	☐	19		mg.L-1	NF EN 872
Azote Kjeldahl	☐	0,90		mg.L-1	NF EN 25663soustraite
Phosphore total	☐	1,34		mg.L-1 (P)	MI/NF EN ISO 11885
Ammonium	☐			N mg.L-1	NF EN ISO 14911
Nitrates	☐			mg.L-1	methode interne
Nitrites	☐			mg.L-1	methode interne
pH	☐	7,3			NFENISO10523

Remarque :

Les résultats des ions AMMONIUM, NITRATES et NITRITES sont exprimés en unités de N (mg,L-1),

Méthode de prélèvement:

Client.

Fait à BASTIA, le 10/09/18

L'Adjoint au Directeur,

J.F. GANDON.

ANNEXE 6

Résultats des tests à la fumée

Secteur Lozzi

G1
G2

Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020

Commune de LOZZI

Localisation de l'anomalie : Lozzi

Type : Gouttière raccordée



Estimation de la surface drainante : 100 m²



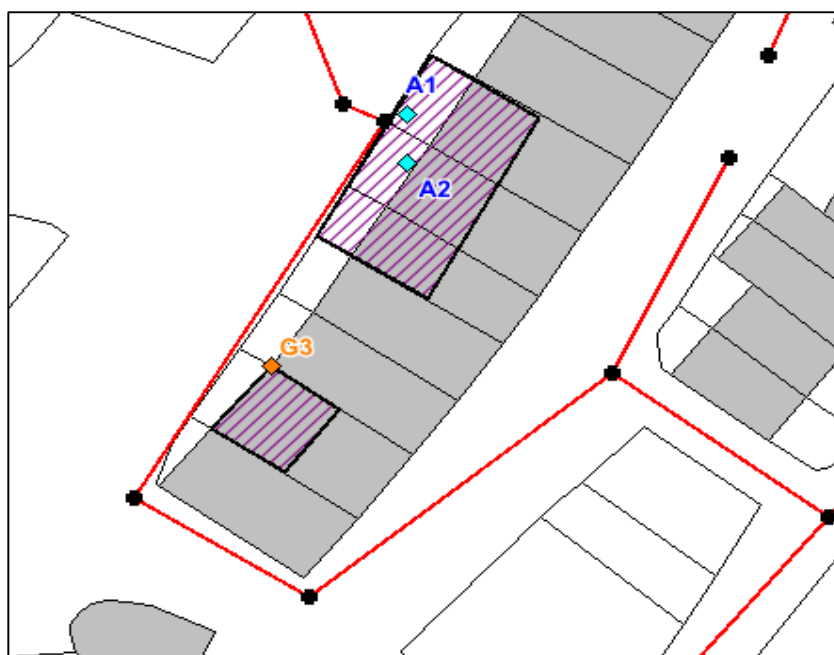
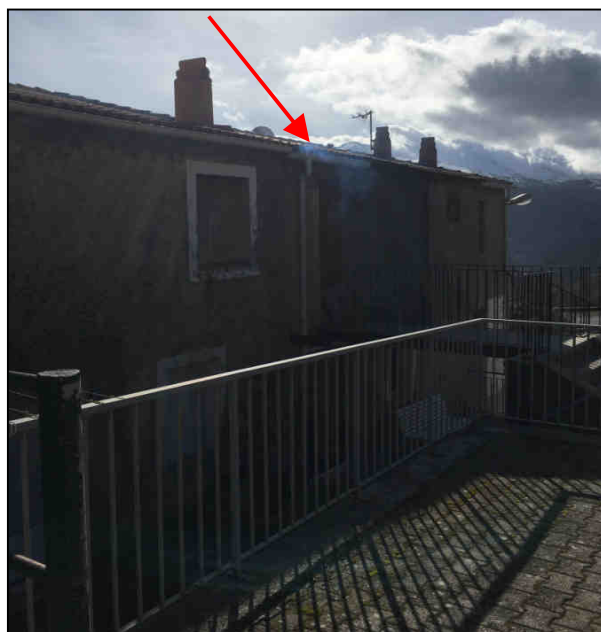
6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :	27/01/2020	Etabli par :	NCL
Rapport N°	RCo01030	Validé par :	PLF
Affaire N°	O04036		
Contrat N°	CCoZ0201927		

G3*Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020***Commune de LOZZI****Localisation de l'anomalie : Lozzi**

Type : Gouttière raccordée

**Estimation de la surface drainante :****15 m²**

6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :

27/01/2020

Etabli par :

NCL

Rapport N°

RCO01030

Validé par :

PLF

Affaire N°

O04036

Contrat N°

CCoZ0201927

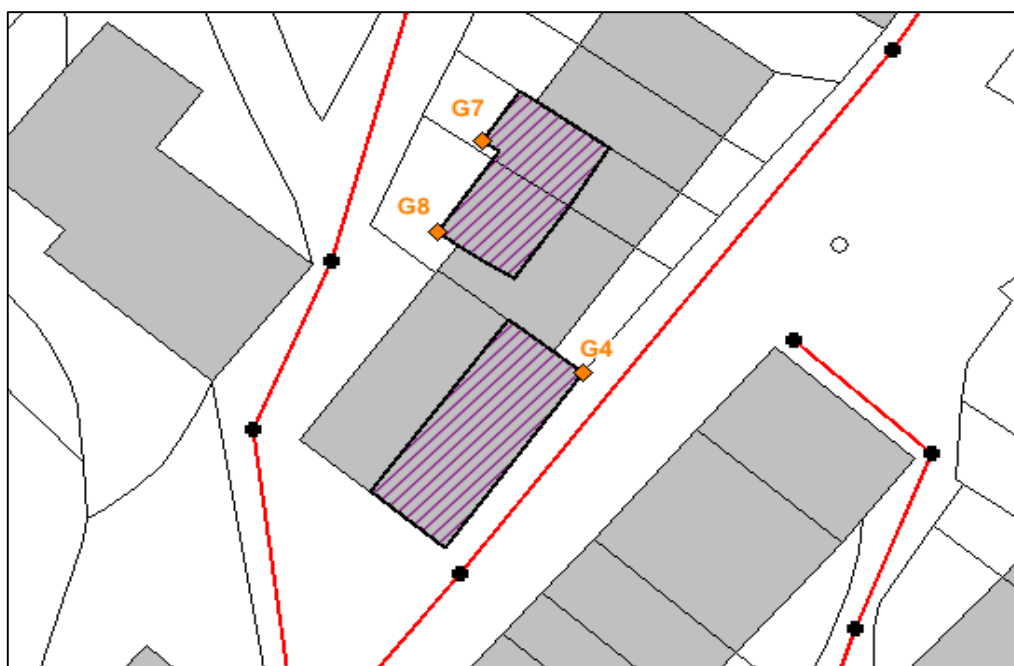
G4

Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020

Commune de LOZZI

Localisation de l'anomalie : Acquale

Type : Gouttière raccordée

**Estimation de la surface drainante : 50 m²**

6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :

27/01/2020

Etabli par :

NCL

Rapport N°

RCo01030

Validé par :

PLF

Affaire N°

O04036

Contrat N°

CCoZ0201927

**G5
A3**

Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020

Commune de LOZZI

Localisation de l'anomalie : Acquale

Type : Gouttière + Grille privée raccordées



Estimation de la surface drainante :

60 m²



6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :

27/01/2020

Etabli par :

NCL

Rapport N°

RCo01030

Validé par :

PLF

Affaire N°

O04036

Contrat N°

CCoZ0201927

G6

Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020

Commune de LOZZI

Localisation de l'anomalie : Acquale

Type : Gouttière raccordée

**Estimation de la surface drainante :****50 m²**

6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :

27/01/2020

Etabli par :

NCL

Rapport N°

RCO01030

Validé par :

PLF

Affaire N°

O04036

Contrat N°

CCoZ0201927

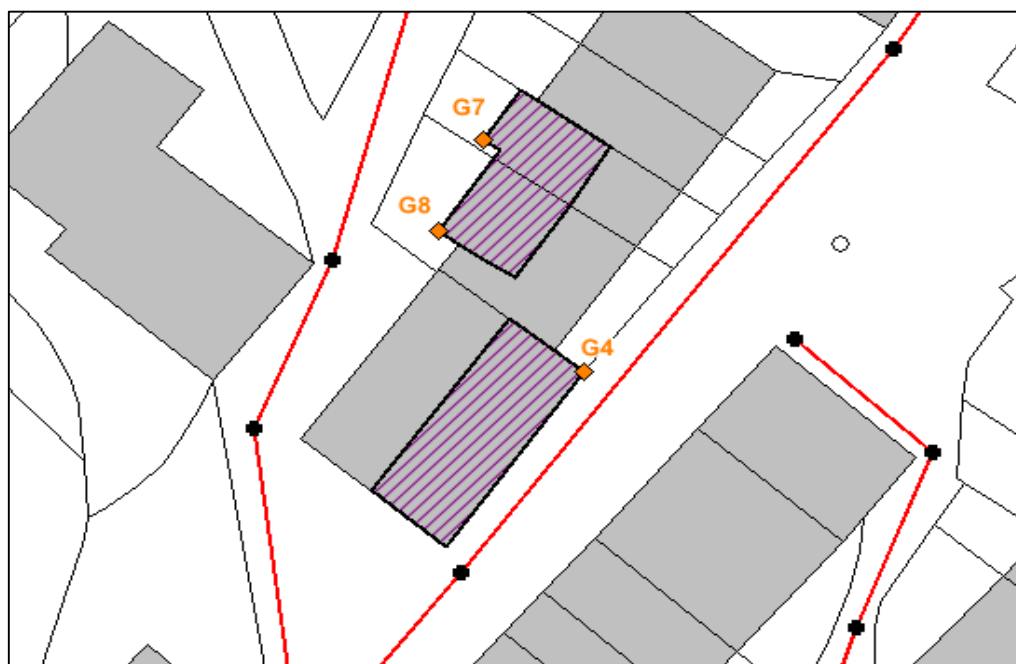
G7
G8

Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020

Commune de LOZZI

Localisation de l'anomalie : Acquale

Type : Gouttière raccordée



Estimation de la surface drainante :

40 m²



6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :

27/01/2020

Etabli par :

NCL

Rapport N°

RCo01030

Validé par :

PLF

Affaire N°

O04036

Contrat N°

CCoZ0201927

G9

Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020

Commune de LOZZI

Localisation de l'anomalie : Acquale

Type : Gouttière raccordée



Estimation de la surface drainante :

40 m²

6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :

27/01/2020

Etabli par :

NCL

Rapport N°

RCo01030

Validé par :

PLF

Affaire N°

O04036

Contrat N°

CCoZ0201927

G10

Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020

Commune de LOZZI

Localisation de l'anomalie : Acquale

Type : Gouttière raccordée



Estimation de la surface drainante :

30 m²



6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :

27/01/2020

Etabli par :

NCL

Rapport N°

RCo01030

Validé par :

PLF

Affaire N°

O04036

Contrat N°

CCoZ0201927

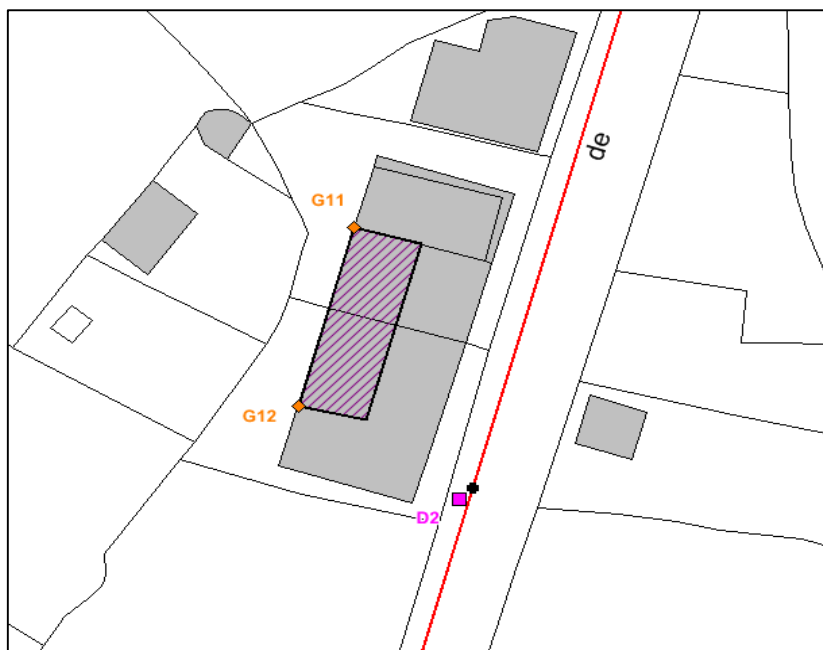
G11
G12

Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020

Commune de LOZZI

Localisation de l'anomalie : En bordure de la RD 218

Type : Gouttière raccordée



Estimation de la surface drainante :

60 m²



6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :

27/01/2020

Etabli par :

NCL

Rapport N°

RCo01030

Validé par :

PLF

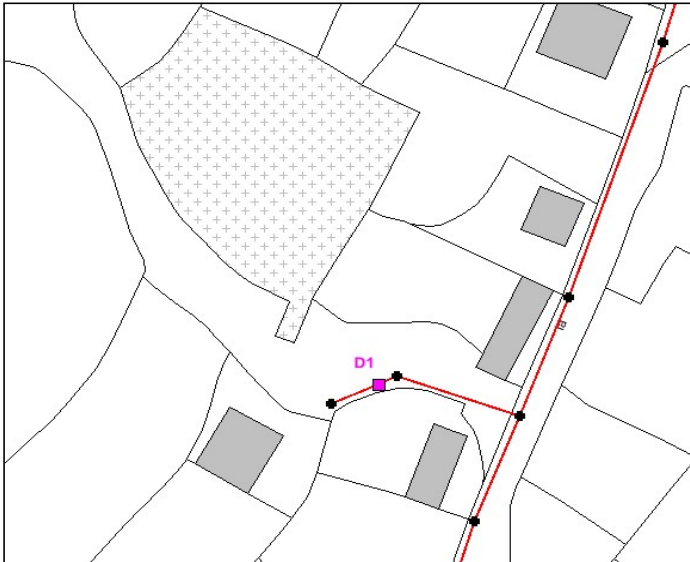
Affaire N°

O04036

Contrat N°

CCoZ0201927

A1 A2	<i>Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020</i> Commune de LOZZI Localisation de l'anomalie : Lozzi																		
Type :	Grille/Avaloir																		
Estimation de la surface drainante :		65 m²																	
6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21		<table border="1"> <tr> <td>Date :</td> <td>27/01/2020</td> <td>Etabli par :</td> <td>NCL</td> </tr> <tr> <td>Rapport N°</td> <td>RCo01030</td> <td>Validé par :</td> <td>PLF</td> </tr> <tr> <td>Affaire N°</td> <td>O04036</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contrat N°</td> <td>CCoZ0201927</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Date :	27/01/2020	Etabli par :	NCL	Rapport N°	RCo01030	Validé par :	PLF	Affaire N°	O04036			Contrat N°	CCoZ0201927		
Date :	27/01/2020	Etabli par :	NCL																
Rapport N°	RCo01030	Validé par :	PLF																
Affaire N°	O04036																		
Contrat N°	CCoZ0201927																		

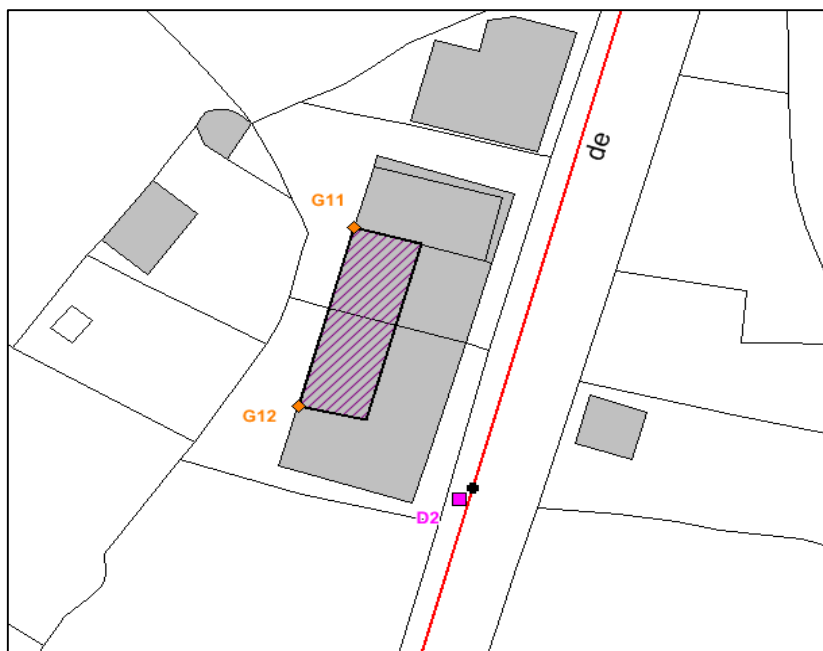
D1	Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020				
	Commune de LOZZI				
Localisation de l'anomalie : Entre le cimetière de Lozzi et la RD 218					
Type :	Défaut d'étanchéité sur un branchement				
					
					
Estimation de la surface drainante :		m ²			
 6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21		Date :	27/01/2020	Etabli par :	NCL
		Rapport N°	RCo01030	Validé par :	PLF
		Affaire N°	O04036		
		Contrat N°	CCoZ0201927		

D2

Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020

Commune de LOZZI**Localisation de l'anomalie : En bordure de la RD 218**

Type : Défaut d'étanchéité sur le collecteur

**Estimation de la surface drainante :****m²**

6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :

27/01/2020

Etabli par :

NCL

Rapport N°

RCO01030

Validé par :

PLF

Affaire N°

O04036

Contrat N°

CCoZ0201927

D3	Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020																		
	Commune de LOZZI																		
Localisation de l'anomalie : En bordure de la RD 218																			
Type :	Défaut d'étanchéité sur le collecteur																		
Estimation de la surface drainante :		m ²																	
L'ingénierie du développement durable 6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21		<table border="1"> <tr> <td>Date :</td> <td>27/01/2020</td> <td>Etabli par :</td> <td>NCL</td> </tr> <tr> <td>Rapport N°</td> <td>RCo01030</td> <td>Validé par :</td> <td>PLF</td> </tr> <tr> <td>Affaire N°</td> <td>O04036</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contrat N°</td> <td>CCoZ0201927</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Date :	27/01/2020	Etabli par :	NCL	Rapport N°	RCo01030	Validé par :	PLF	Affaire N°	O04036			Contrat N°	CCoZ0201927		
		Date :	27/01/2020	Etabli par :	NCL														
		Rapport N°	RCo01030	Validé par :	PLF														
		Affaire N°	O04036																
Contrat N°	CCoZ0201927																		

D4	Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020 Commune de LOZZI Localisation de l'anomalie : San Martino				
Type :	Défaut d'étanchéité sur un regard de visite				
Estimation de la surface drainante :		m²			
6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21					
		Date :	27/01/2020	Etabli par :	NCL
		Rapport N°	RCo01030	Validé par :	PLF
		Affaire N°	O04036		
		Contrat N°	CCoZ0201927		

ANNEXE 7

Résultats des tests à la fumée

Secteur Poggio-di-Lozzi

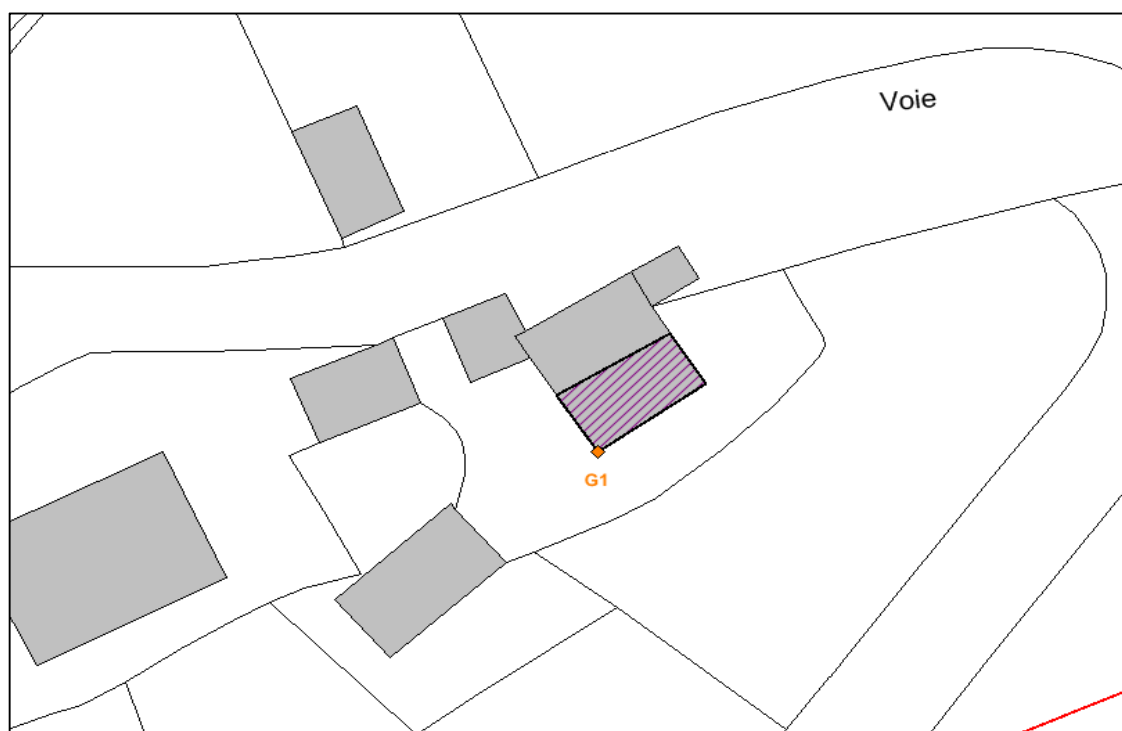
G1

Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020

Commune de LOZZI

Localisation de l'anomalie : Poggio

Type : Gouttière raccordée

**Estimation de la surface drainante : 30 m²**

6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :	27/01/2020	Etabli par :	NCL
Rapport N°	RCo01030	Validé par :	PLF
Affaire N°	O04036		
Contrat N°	CCoZ0201927		

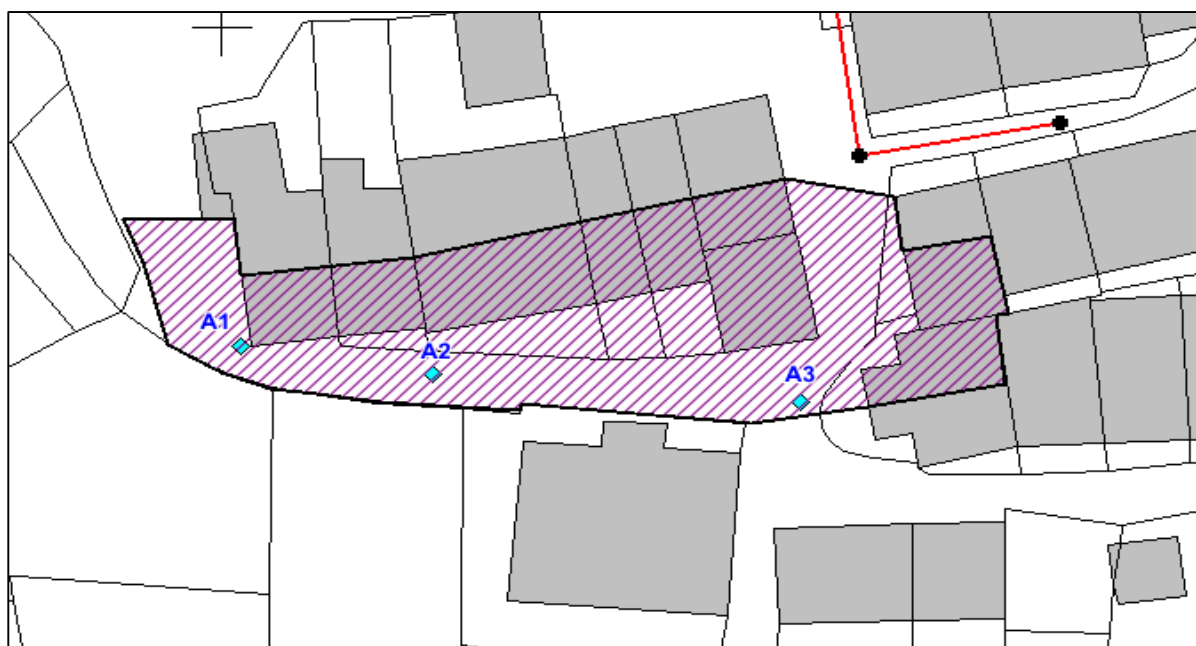
A1
A2
A3

Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020

Commune de LOZZI

Localisation de l'anomalie : Poggio

Type : Grille/Avaloir



Estimation de la surface drainante : 400 m²



6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

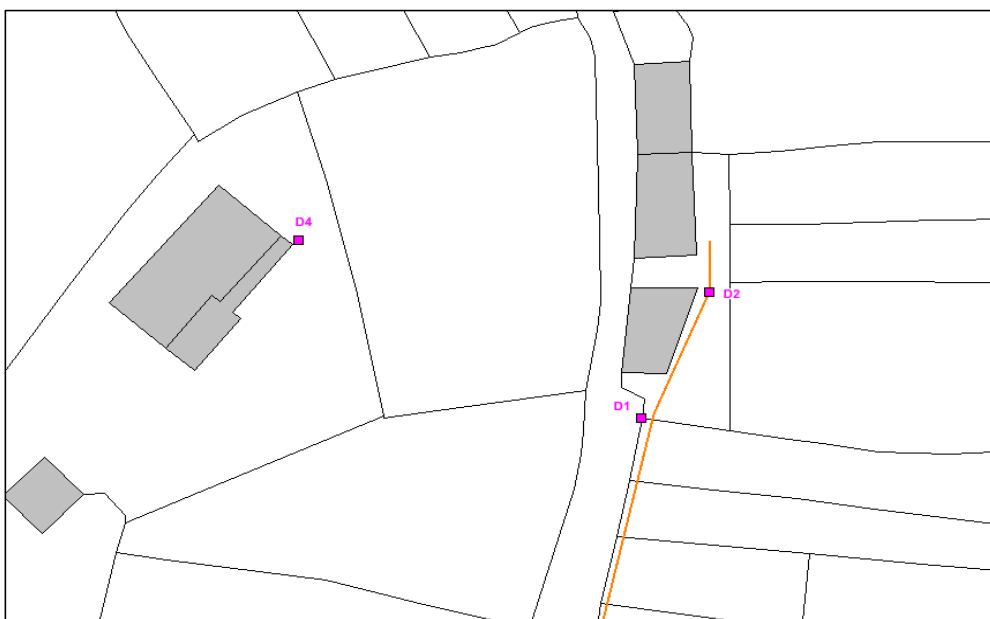
Date :	27/01/2020	Etabli par :	NCL
Rapport N°	RCo01030	Validé par :	PLF
Affaire N°	O04036		
Contrat N°	CCoZ0201927		

D1

Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020

Commune de LOZZI**Localisation de l'anomalie : Poggio**

Type : Défaut d'étanchéité sur un branchement

**Estimation de la surface drainante :****m²**

6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :

27/01/2020

Etabli par :

NCL

Rapport N°

RC001030

Validé par :

PLF

Affaire N°

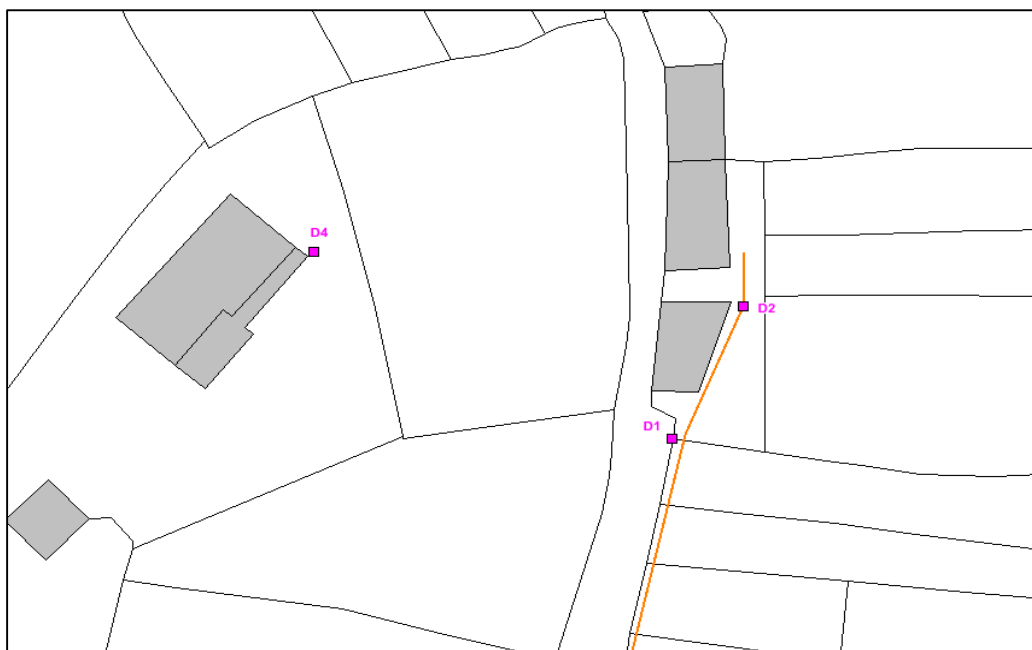
O04036

Contrat N°

CCoZ0201927

D2*Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020***Commune de LOZZI****Localisation de l'anomalie : Poggio**

Type : Défaut d'étanchéité sur un branchement

**Estimation de la surface drainante :****m²**

6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :

27/01/2020

Etabli par :

NCL

Rapport N°

RCo01030

Validé par :

PLF

Affaire N°

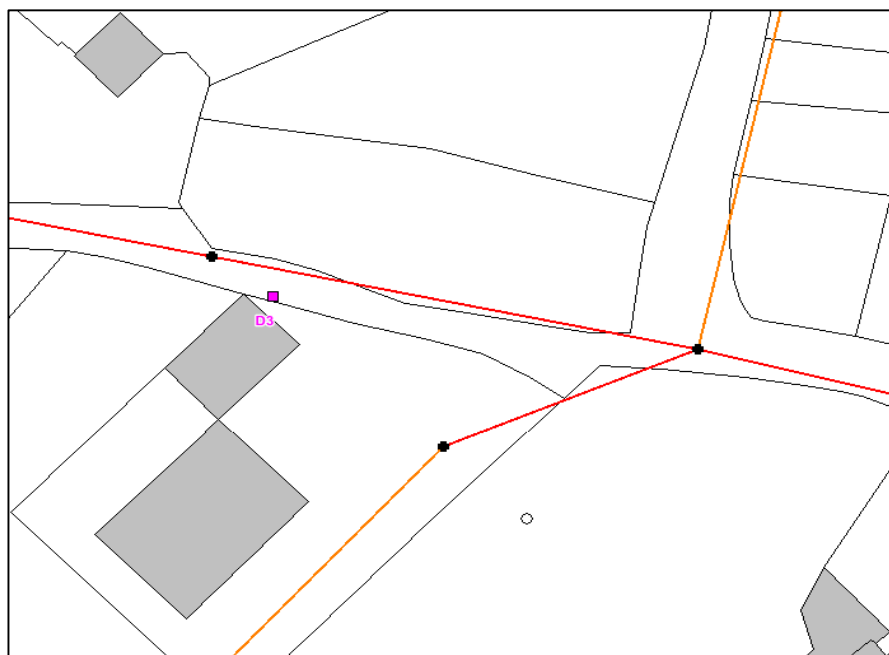
O04036

Contrat N°

CCoZ0201927

D3*Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020***Commune de LOZZI****Localisation de l'anomalie : Poggio**

Type : Défaut d'étanchéité sur un branchement

**Estimation de la surface drainante :****m²**

6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :

27/01/2020

Etabli par :

NCL

Rapport N°

RCO01030

Validé par :

PLF

Affaire N°

O04036

Contrat N°

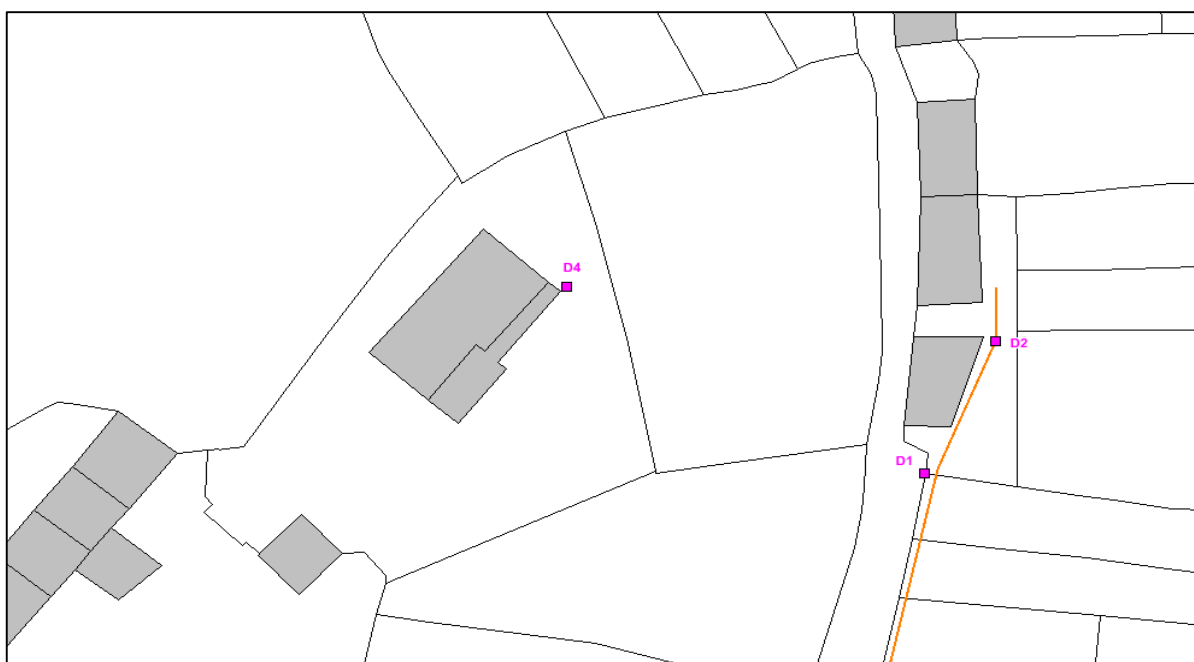
CCoZ0201927

D4

Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020

Commune de LOZZI**Localisation de l'anomalie : Poggio**

Type : Défaut d'étanchéité sur un branchement

**Estimation de la surface drainante :****m²**

6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :

27/01/2020

Etabli par :

NCL

Rapport N°

RCO01030

Validé par :

PLF

Affaire N°

O04036

Contrat N°

CCoZ0201927

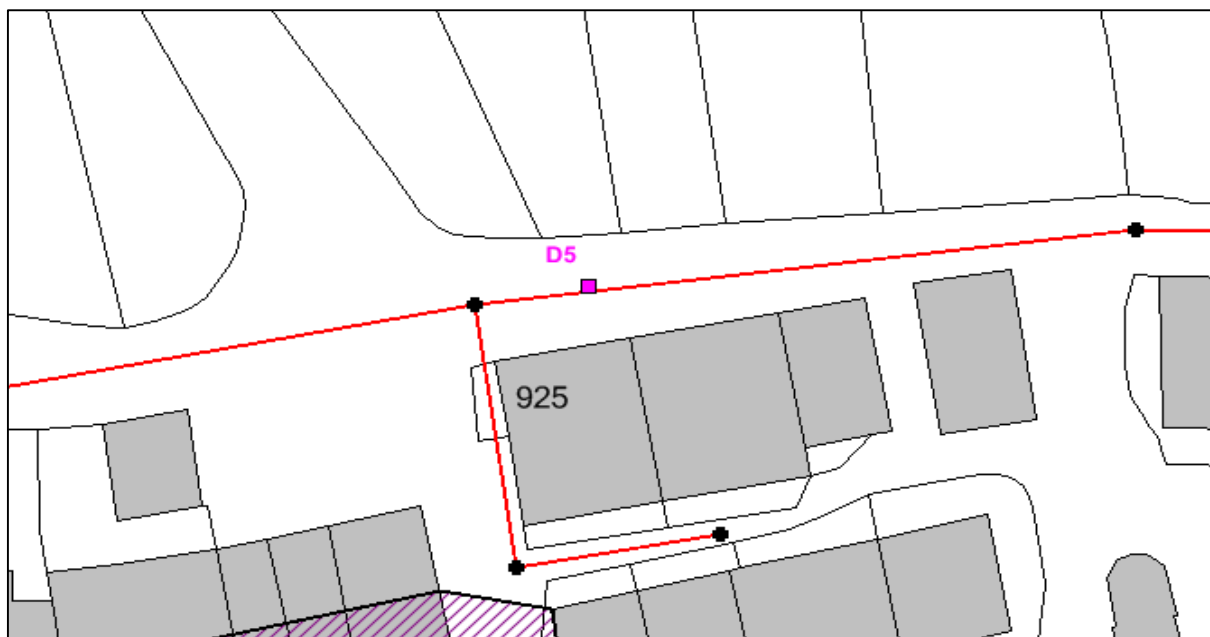
D5

Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020

Commune de LOZZI

Localisation de l'anomalie : Poggio

Type : Défaut d'étanchéité sur le collecteur



Estimation de la surface drainante :

 m^2 

6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :

27/01/2020

Etabli par :

NCL

Rapport N°

RCo01030

Validé par :

PLF

Affaire N°

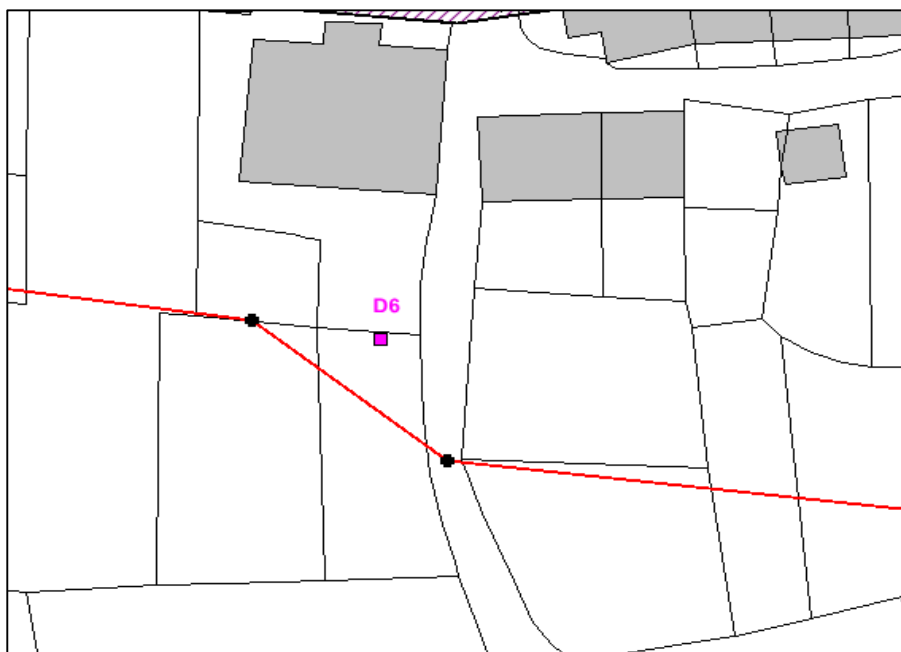
O04036

Contrat N°

CCoZ0201927

D6*Tests à la fumée réalisés le 27 Janvier 2020***Commune de LOZZI****Localisation de l'anomalie : Poggio**

Type : Défaut d'étanchéité sur un branchement

**Estimation de la surface drainante :****m²**

6 Parc Belvédère 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 25 Fax : 04 95 25 37 21

Date :

27/01/2020

Etabli par :

NCL

Rapport N°

RCo01030

Validé par :

PLF

Affaire N°

O04036

Contrat N°

CCoZ0201927

ANNEXE 8

Fiches détaillées des prétraitements envisageables pour l'assainissement non collectif

Prétraitement

La fosse toutes eaux

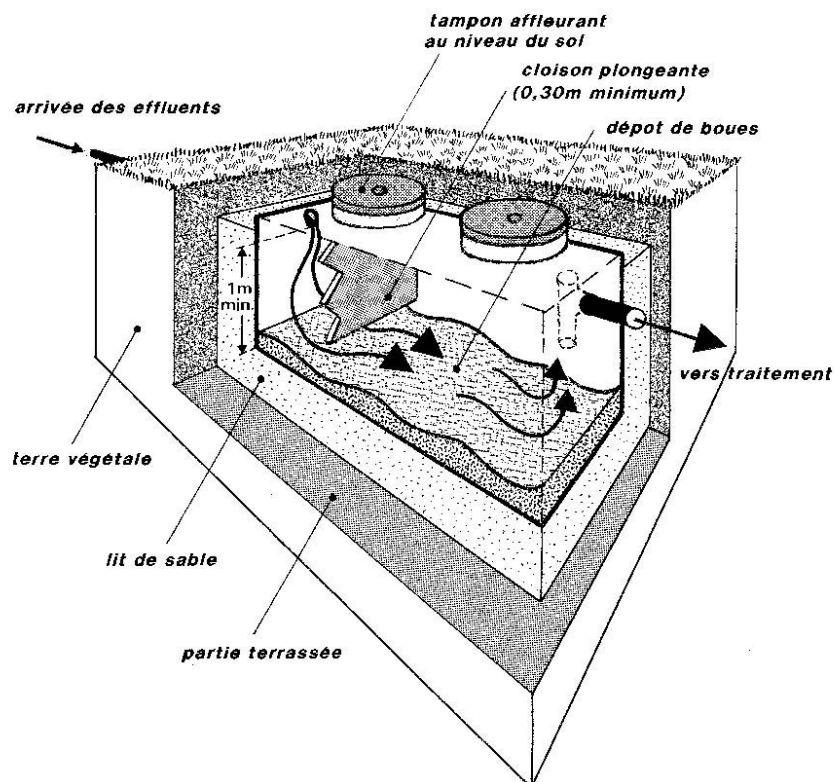
Dispositif recommandé

(Arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques, Annexe, 1,2)

La fosse toutes eaux est constituée d'une cuve étanche spécifiquement aménagée pour assurer une rétention maximale des matières décantables et des graisses véhiculées par les eaux usées domestiques.

Dans cet ouvrage de prétraitement, deux types de phénomènes interviennent :

1. Un phénomène physique de séparation permettant aux graisses plus légères de flotter en surface pour former « le chapeau », et aux particules lourdes de sédimenter et de s'accumuler pour former les boues. La fosse toutes eaux est un excellent dégraisseur, son volume important permet un abaissement rapide de la température des eaux grasses. Elle a l'avantage d'éviter la mise en place systématique d'un bac à graisse dont le nettoyage périodique est souvent oublié.
2. Un phénomène biologique de fermentation anaérobie des dépôts. Il en résulte une diminution partielle des boues de fond.



Dimensionnement

Nombre de pièces principales*	Volume minimum de la fosse
jusqu'à 5	3 m ³
par pièce supplémentaire	+ 1 m ³

**Nombre de pièces principales = nombre de chambre(s) + 2.*

La hauteur d'eau utile de la fosse ne doit pas être inférieure à 1 mètre.

Règles et précautions de mise en place

La résistance de la fosse toutes eaux doit être compatible avec la hauteur du remblayage final, dépendant de la profondeur de pose. On vérifiera les conditions de mise en œuvre de l'équipement (marquage, étiquetage, notice d'accompagnement), notamment lorsque l'ouvrage doit résister à des contraintes spécifiques (exemple : remontée de nappe).

La fosse toutes eaux doit être dans la mesure du possible positionnée au plus près de l'habitation (moins de 10 mètres), dans un endroit facile d'accès pour assurer l'entretien et en dehors du passage des véhicules. Si la fosse est à plus de 10 mètres, l'emploi d'un bac à graisse est alors justifié entre la sortie des eaux usées ménagères et la fosse toutes eaux.

La fouille doit être suffisante pour respecter une distance d'au moins 50 cm entre les parois et la fosse. La fosse doit être posée sur un lit de 10 cm de sable compacté et parfaitement horizontal.

La pente de la conduite d'amenée des eaux usées doit être comprise entre 2 et 4 % pour limiter les risques de colmatage.

Les joints de raccordement amont et aval de la fosse doivent être souples, de type élastomère ou caoutchouc.

En sortie de fosse on raccordera une canalisation de ventilation permettant l'évacuation des gaz issus de la fermentation des boues. Cette ventilation devra être surmontée d'un extracteur de type éolien ou statique, éloigné des fenêtres et VMC.

La fosse toutes eaux doit être munie d'au moins un tampon de visite, permettant l'accès au volume complet. Tous les tampons et regards resteront accessibles et apparents.

Conseils d'utilisation

Il n'y a pas d'inconvénient à utiliser les produits ménagers en quantité normale (eau de Javel, détergents, ...).

Contraintes de fonctionnement et d'entretien

Vidange de la fosse : sauf circonstances particulières liées aux caractéristiques des ouvrages ou à l'occupation de l'immeuble, une vidange doit être réalisée au moins tous les quatre ans par une entreprise spécialisée (cf. Arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques, art.5, et la circulaire du 22 mai 1997, paragraphe 7.3). La vidange de l'ouvrage (boues de fond et flottants) doit être effectuée lorsque les boues occupent 50 % du volume utile. Cette opération est indispensable pour éviter le colmatage de l'épandage. Des précautions particulières doivent être prises lors de la vidange si la fosse se trouve dans la nappe phréatique.

Odeurs et corrosion : les gaz d'une fosse toutes eaux ont une odeur désagréable et peuvent conduire à la corrosion du béton ; il faut donc les évacuer à une hauteur suffisante au-dessus du toit en un point choisi en fonction de la direction des vents. Si des odeurs se manifestent à l'intérieur de l'habitation, s'assurer que chaque appareil sanitaire est bien doté d'un siphon et que les colonnes de chute sont mises à l'air.

Pathologies / nuisances

- Corrosion (attaque chimique),
- Débordement lié à l'accumulation trop importante de boues et flottants,
- Bouchage des canalisations amont et aval,
- Odeurs nauséabondes,
- Fissuration, affaissement, déformation, dégradation,
- Pénétration de racines.

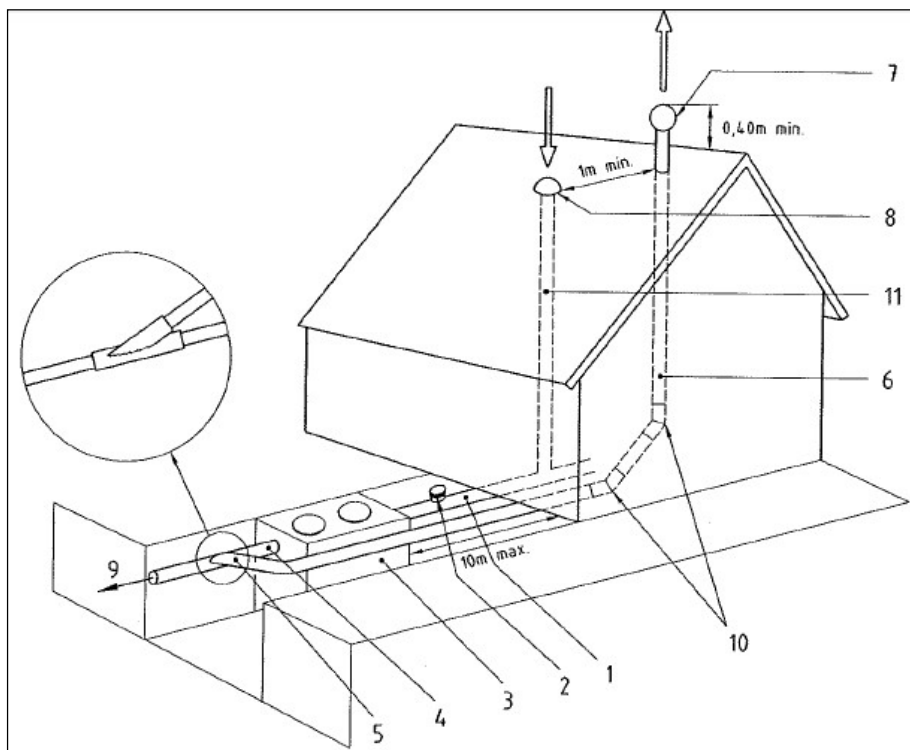
Ventilation

Ventilation primaire

A l'intérieur des habitations, les descentes d'eaux usées doivent être prolongées jusqu'au toit pour créer une prise d'air.

Ventilation secondaire

Les gaz de fermentation produits au niveau de la fosse doivent être évacués par un système de ventilation muni d'un extracteur statique ou éolien situé au minimum à 0.40 m au-dessus du faitage et à au moins 1 m de tout ouvrant et toute autre ventilation. Il ne doit pas être à proximité d'une VMC.



Légende

- 1 Canalisation d'amenée des eaux usées domestiques
- 2 Té ou boîte de branchement ou d'inspection
- 3 Fosse septique
- 4 Canalisation d'écoulement des eaux prétraitées
- 5 Piquage de ventilation haute
- 6 Tuyau d'extraction. Ventilation haute
- 7 Dispositif d'extraction
- 8 Dispositif d'entrée d'air (ventilation primaire) par chapeau de ventilation
- 9 Évacuation des eaux usées septiques
- 10 Succession de deux coudes à 45°
- 11 Colonne de ventilation primaire raccordée à l'évacuation des eaux usées

ANNEXE 9

Fiches détaillées des filières de traitement « classiques » pour l'assainissement non collectif

TRANCHEES D'EPANDAGE

Les tranchées d'épandage reçoivent les effluents de la fosse toutes eaux. Le sol en place est utilisé comme système épurateur et moyen dispersant.

Conditions de mise en œuvre :

Ce dispositif doit être placé aussi près de la surface du sol tout en étant protégé.

Les tuyaux d'épandage posés avec une pente régulière jusqu'à 1 % dans le sens de l'écoulement, sont placés dans un ensemble de tranchées parallèles. L'écartement d'axe en axe des tranchées doit être égal ou supérieure à 1,50 mètres. La largeur de chaque tranchée d'épandage est de 0,5 mètres ou 0,7 mètres. Le fond de fouille a une pente identique à celle des tuyaux.

La longueur d'une ligne de tuyaux d'épandage ne doit pas excéder 30 mètres. Le choix du nombre de tranchée en dépend.

Les tranchées sont composées de bas en haut :

- d'une couche de graviers roulés lavés (10-40 millimètres) de 0,3 mètres à 0,4 mètres d'épaisseur selon la largeur de la tranchée, dans laquelle sont noyés les tuyaux d'épandage,
- d'un géotextile perméable à l'eau et à l'air,
- d'une couche de terre végétale de 0,20 mètres d'épaisseur.

L'épandage doit être maillé chaque fois que la topographie le permet.

Il doit être alimenté par un dispositif assurant une égale répartition des effluents dans le réseau de distribution.

Dimensionnement :

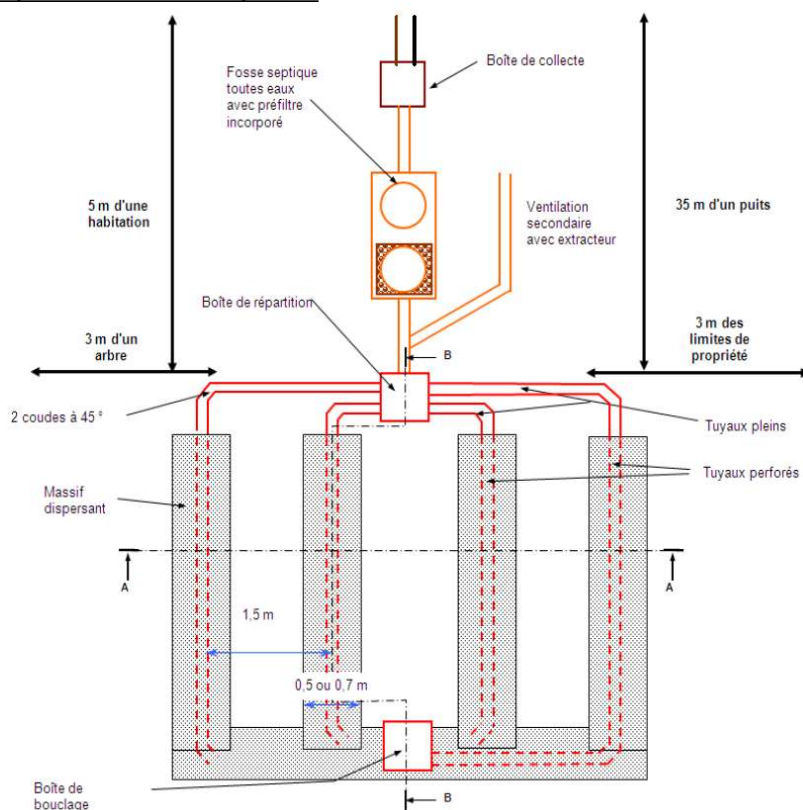
La surface d'épandage (fond des tranchées) est fonction de la taille de l'habitation et de la perméabilité du sol. Elle est définie par l'étude pédologique à la parcelle :

CAS 1 la perméabilité est bonne (> 50 millimètres par heure), la longueur totale minimale pour 5 pièces principales est de 45 mètres linéaires à laquelle on ajoute 6 mètres linéaires par pièce principale supplémentaire.

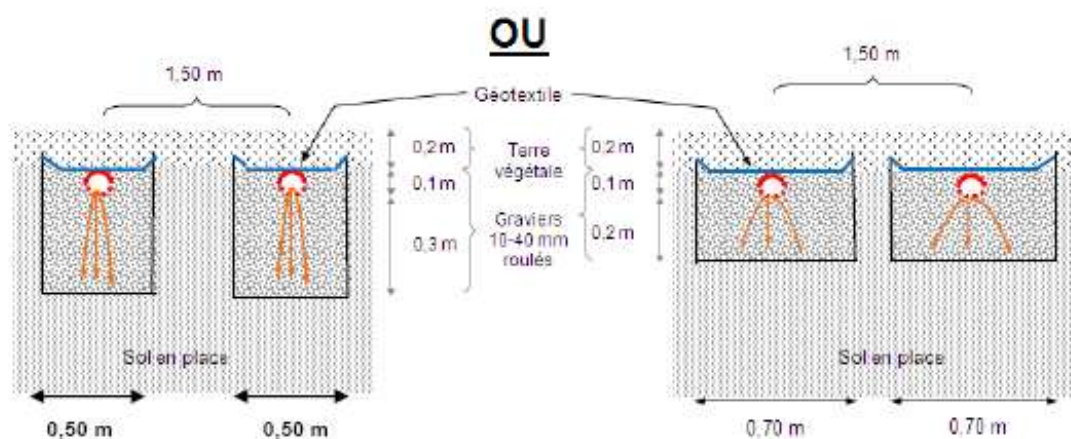
CAS 2 la perméabilité est moyenne (entre 30 et 50 millimètres par heure), la longueur totale minimale pour 5 pièces principales est de 50 mètres linéaires à laquelle on ajoute 10 mètres linéaires par pièce principale supplémentaire.

CAS 3 la perméabilité est médiocre (entre 15 et 30 millimètres par heure), la longueur totale minimale pour 5 pièces principales est de 80 mètres linéaires à laquelle on ajoute 16 mètres linéaires par pièce principale supplémentaire.

Le schéma suivant indique les distances à respecter :

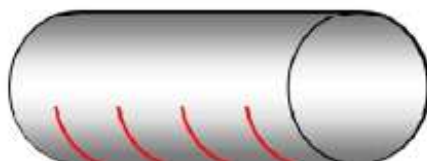


2 LARGEURS DE TRANCHEES POSSIBLES (0,50 mètres ou 0,70 mètres)



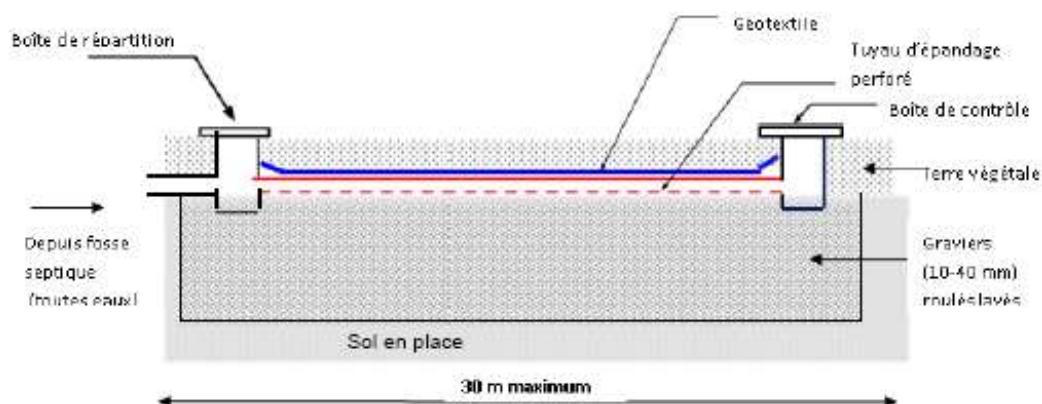
COUPE TRANSVERSALE D'UNE TRANCHEE (AA)

Largeur des tranchées d'épandage	Epaisseur des graviers sous les tuyaux
0,50 mètres	0,30 mètres
0,70 mètres	0,20 mètres



Canalisations rigides :
diamètre : 100 millimètres
avec fentes de 5 millimètres minimum,
espacées tous les 0,1 à 0,15 mètres
Pente : 0,5 à 1 %

TUYAU D'EPANDAGE



COUPE LONGITUDINALE (BB)

Les tranchées d'épandage



Boîte de bouclage

Graviers roulés
lavés 10 / 40 mm
Epaisseur : 0,40 m

Géotextile

Tuyau perforé

Boîte de répartition
Alimentation indépendante
dans chaque tuyau d'épandage

TRANCHEES D'EPANDAGE adaptées aux terrains pentus (pente > 5 %)

Les tranchées d'épandage reçoivent les effluents de la fosse toutes eaux. Le sol en place est utilisé comme système épurateur et moyen dispersant.

Conditions de mise en œuvre :

Ce dispositif doit être placé aussi près de la surface du sol tout en étant protégé.

Les tuyaux d'épandage posés avec une pente régulière jusqu'à 1 % dans le sens de l'écoulement, sont placés dans un ensemble de tranchées parallèles. L'écartement d'axe en axe des tranchées doit être égal ou supérieure à 3,50 mètres. La largeur de chaque tranchée d'épandage est de 0,5 mètres. Le fond de fouille a une pente identique à celle des tuyaux.

La longueur d'une ligne de tuyaux d'épandage ne doit pas excéder 30 mètres. Le choix du nombre de tranchée en dépend.

Les tranchées sont composées de bas en haut :

- d'une couche de graviers roulés lavés (10-40 millimètres) de 0,4 mètres d'épaisseur, dans laquelle sont noyés les tuyaux d'épandage,
- d'un géotextile perméable à l'eau et à l'air,
- d'une couche de terre végétale de 0,20 mètres d'épaisseur.

Le bouclage ou le maillage est à proscrire pour une mise en œuvre des tranchées d'épandage perpendiculaires à la pente du terrain.

Il doit être alimenté par un dispositif assurant une égale répartition des effluents dans le réseau de distribution.

Dimensionnement :

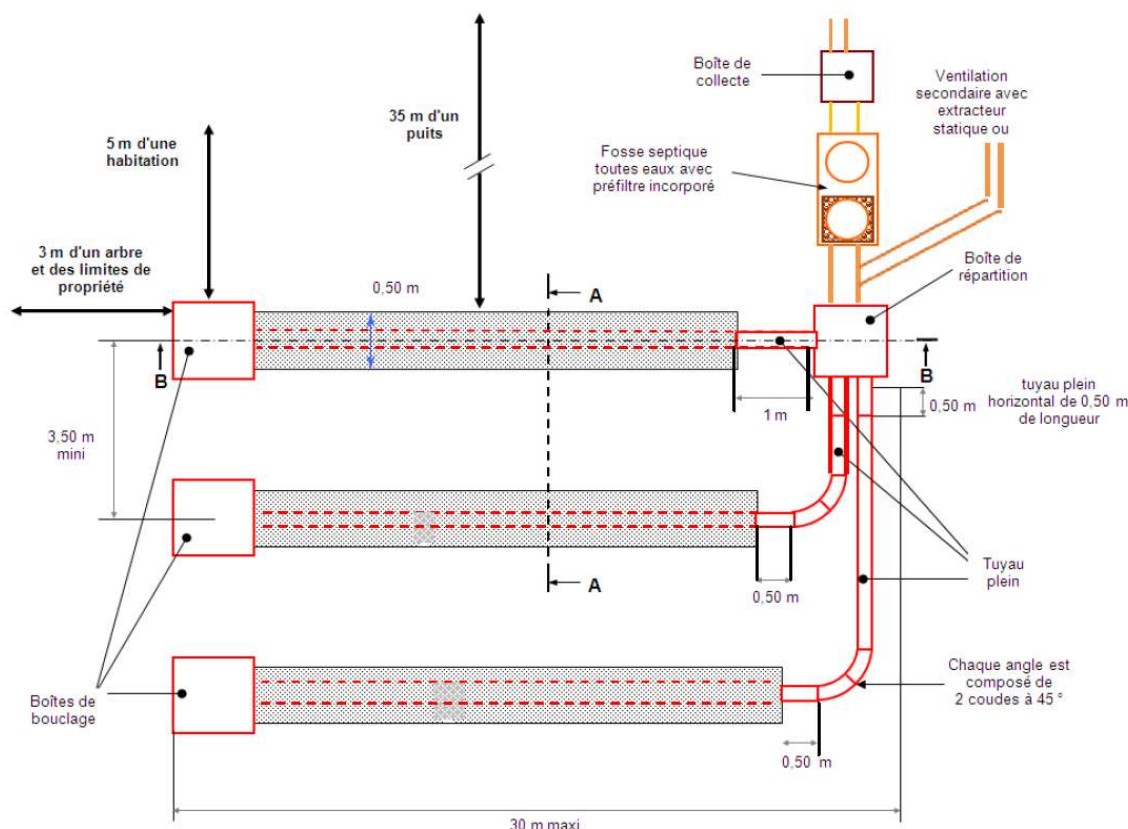
La surface d'épandage (fond des tranchées) est fonction de la taille de l'habitation et de la perméabilité du sol. Elle est définie par l'étude pédologique à la parcelle :

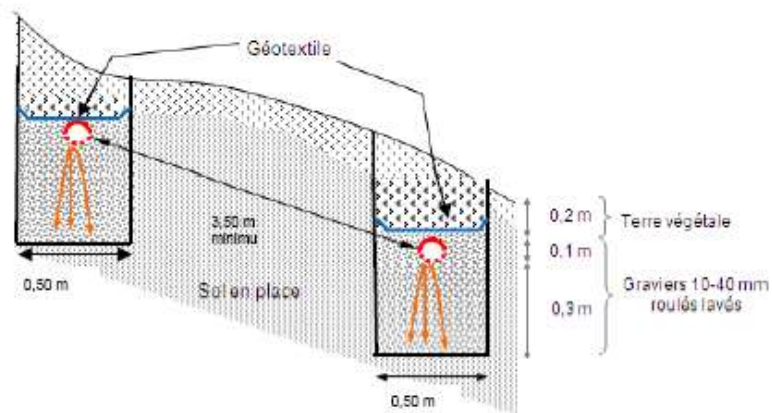
CAS 1 la perméabilité est bonne (> 50 millimètres par heure), la longueur totale minimale pour 5 pièces principales est de 45 mètres linéaires à laquelle on ajoute 6 mètres linéaires par pièce principale supplémentaire.

CAS 2 la perméabilité est moyenne (entre 30 et 50 millimètres par heure), la longueur totale minimale pour 5 pièces principales est de 50 mètres linéaires à laquelle on ajoute 10 mètres linéaires par pièce principale supplémentaire.

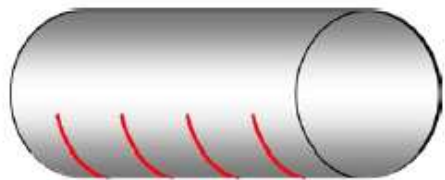
CAS 3 la perméabilité est médiocre (entre 15 et 30 millimètres par heure), la longueur totale minimale pour 5 pièces principales est de 80 mètres linéaires à laquelle on ajoute 16 mètres linéaires par pièce principale supplémentaire.

Le schéma suivant indique les distances à respecter :



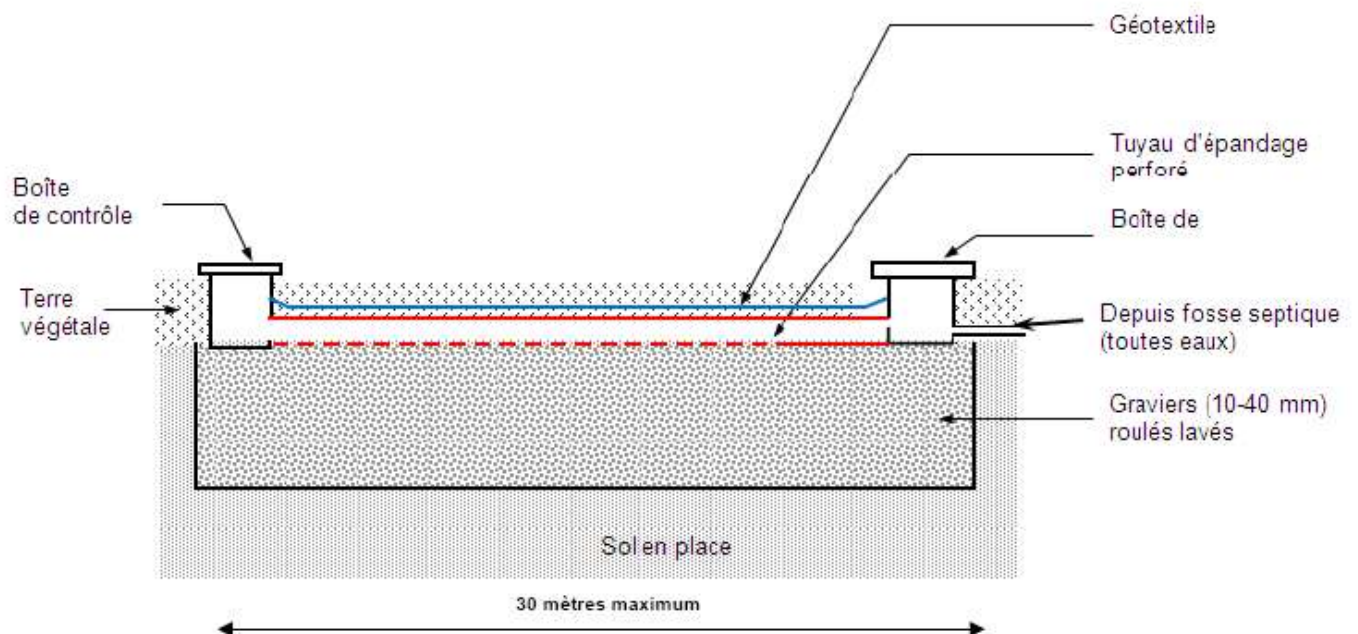


COUPE TRANSVERSALE D'UNE TRANCHEE (AA)



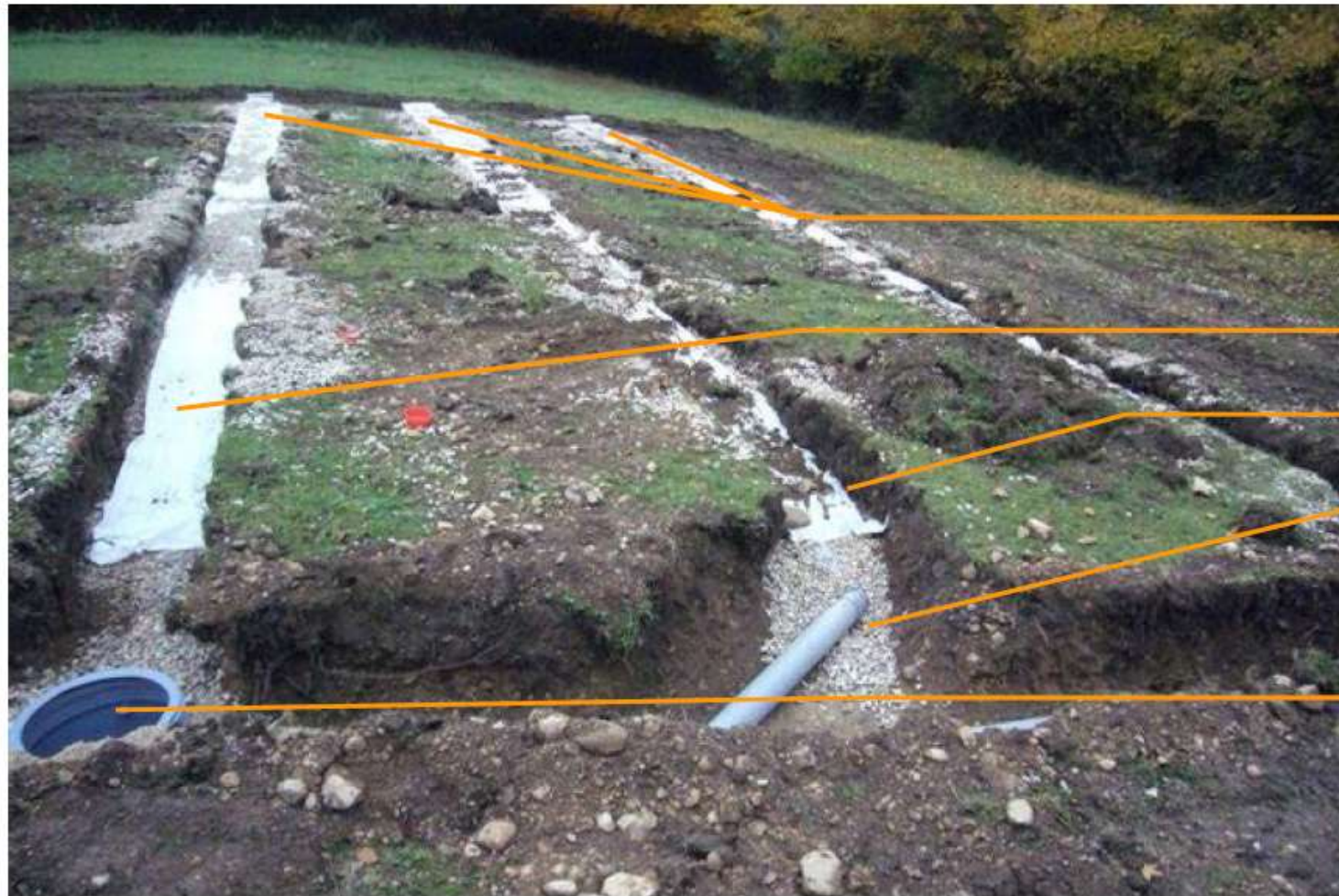
Canalisations rigides :
diamètre : 100 millimètres
avec fentes de 5 millimètres minimum, espacées tous les 0,1 à 0,15 mètres
Pente : 0,5 à 1 %

TUYAU D'EPANDAGE



COUPE LONGITUDINALE (BB)

Tranchées d'épandage perpendiculaire à la pente



Boîtes de bouclage

Géotextile

Tuyau perforé

Graviers roulés
lavés 10 / 40 mm
Epaisseur : 0,40 m

Boîte de répartition
Alimentation
indépendante dans
chaque tuyau
d'épandage

LIT D'ÉPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR

Épandage par disposition sur le sol existant

Principe :

Si la réalisation de tranchées d'infiltration s'avère difficile par mauvaise tenue des parois (cas des sols sableux), un lit d'épandage à faible profondeur remplace les tranchées.

Le sol en place est utilisé comme système épurateur. L'évacuation de l'eau s'effectue par infiltration dans le sous-sol, à la fois en fond de fouille et latéralement.

Conditions de mise en œuvre :

Les tuyaux d'épandage posés avec une pente régulière jusqu'à 1% dans le sens l'écoulement, sont espacés de 1 m à 1,5 m d'axe en axe. Une fouille à fond à pente identique à celle des tuyaux est réalisée avec une profondeur de 0,6 m à 0,8 m. La surface dépend de la taille de l'habitation et de la perméabilité du sol. Au delà d'une largeur de 5 m, il faut répartir les effluents à l'aide de 5 tuyaux d'épandage.

Le fond de fouille a une pente identique à celle des tuyaux.

L'engin de terrassement ne doit pas circuler sur le fond de fouille afin d'éviter le tassement de la zone d'infiltration.

Le lit d'épandage est composé de bas en haut :

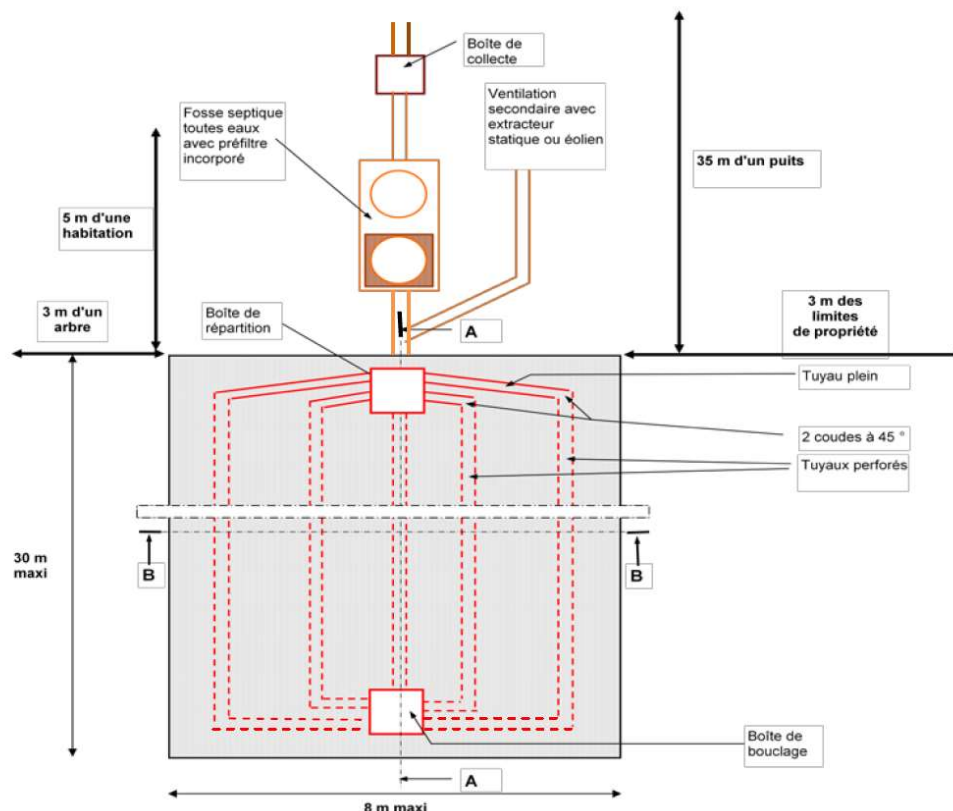
- d'une couche de graviers roulés lavés (10-40 mm) de 0,4 m d'épaisseur, dans laquelle sont noyés les tuyaux d'épandage,
- d'un géotextile perméable à l'eau et à l'air,
- d'une couche de terre végétale de 0,20 m d'épaisseur.

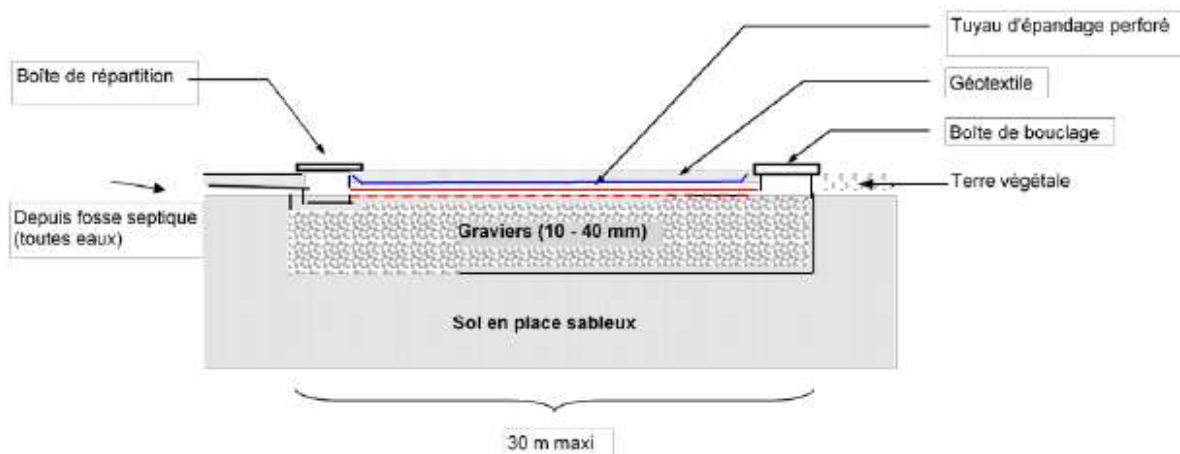
Dimensionnement :

Pour un sol à dominante sableuse, 60 m² au minimum sont nécessaires avec 20 m² supplémentaires par pièce principale au-delà de 5.

La longueur maximale est de 30 m. La largeur maximale est de 8 m.

Le schéma suivant indique les distances à respecter :



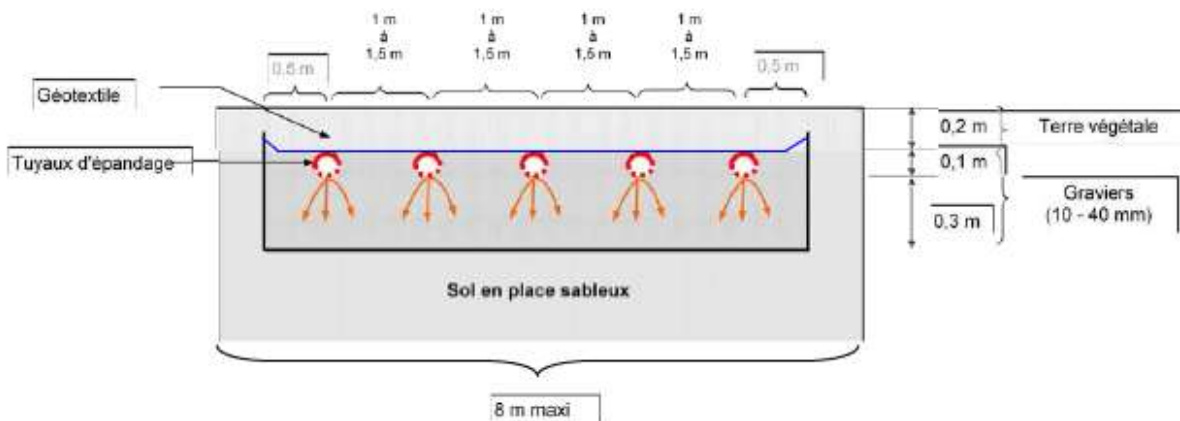


COUPE LONGITUDINALE (AA)



TUYAU D'ÉPANDAGE

Canalisations rigides :
 Diamètre : 100 mm
 Avec fentes de 5 mm minimum, espacées tous les 0,1 à 0,15 m
 Pente : 0,5 à 1 %



COUPE TRANSVERSALE (BB)

Lit d'épandage de 5 x 12 m



TERTRE D'INFILTRATION DRAINE

Ce dispositif exceptionnel est à prévoir lorsque le sol est inapte à un épandage naturel, qu'il existe un exutoire pouvant recevoir l'effluent traité et/ou proximité d'une nappe phréatique.

Il utilise le sable comme système épurateur et un exutoire (fossé, réseau d'eaux pluviales, ...) pour l'évacuation des eaux traitées.

Il peut être en partie enterré ou totalement hors sol et nécessite, le cas échéant, une pompe de relevage.

Conditions de mise en œuvre :

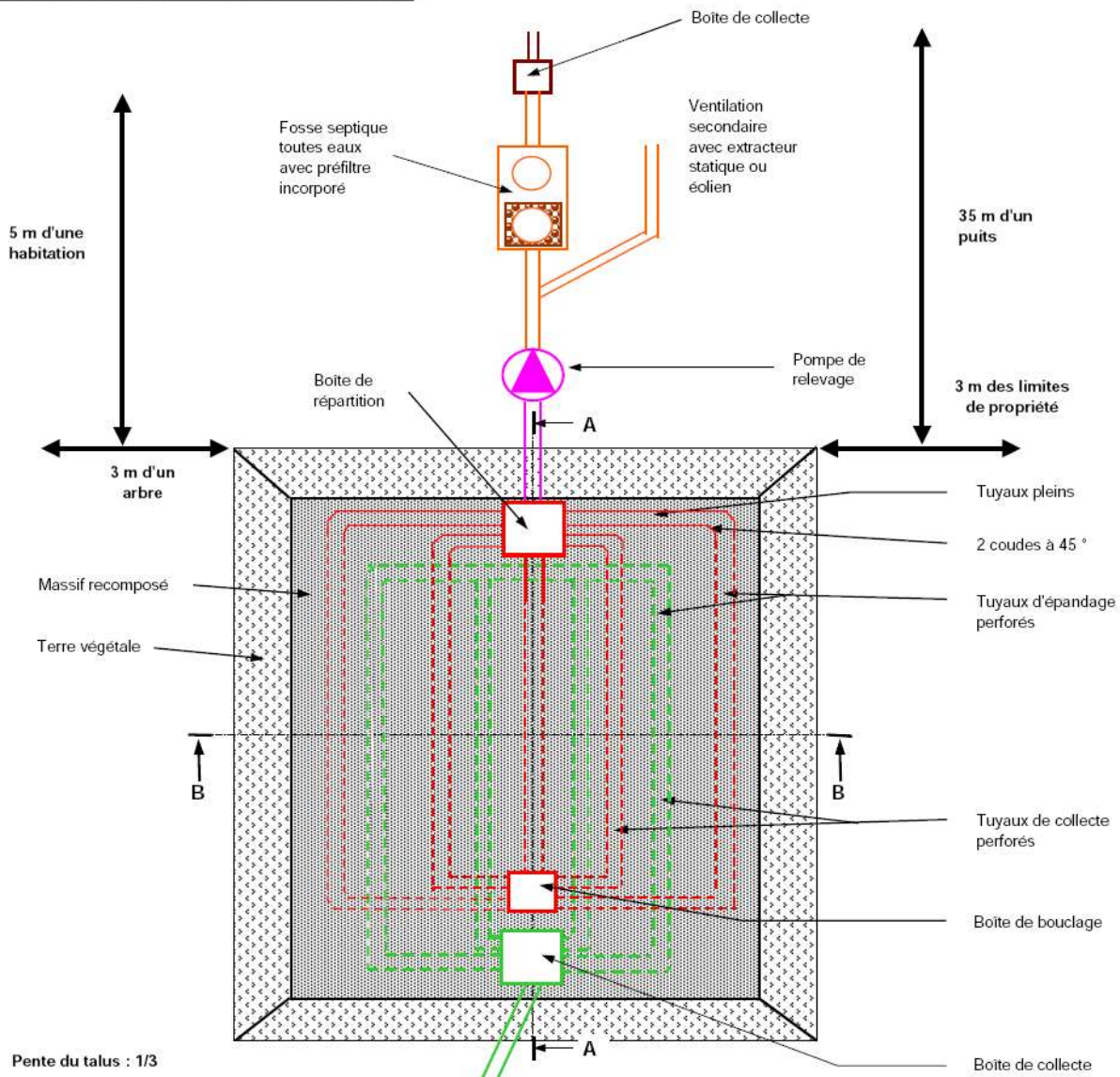
Le tertre d'infiltration se réalise sous la forme d'un massif sableux sous le niveau de la canalisation d'amenée. Le tertre est composé de bas en haut :

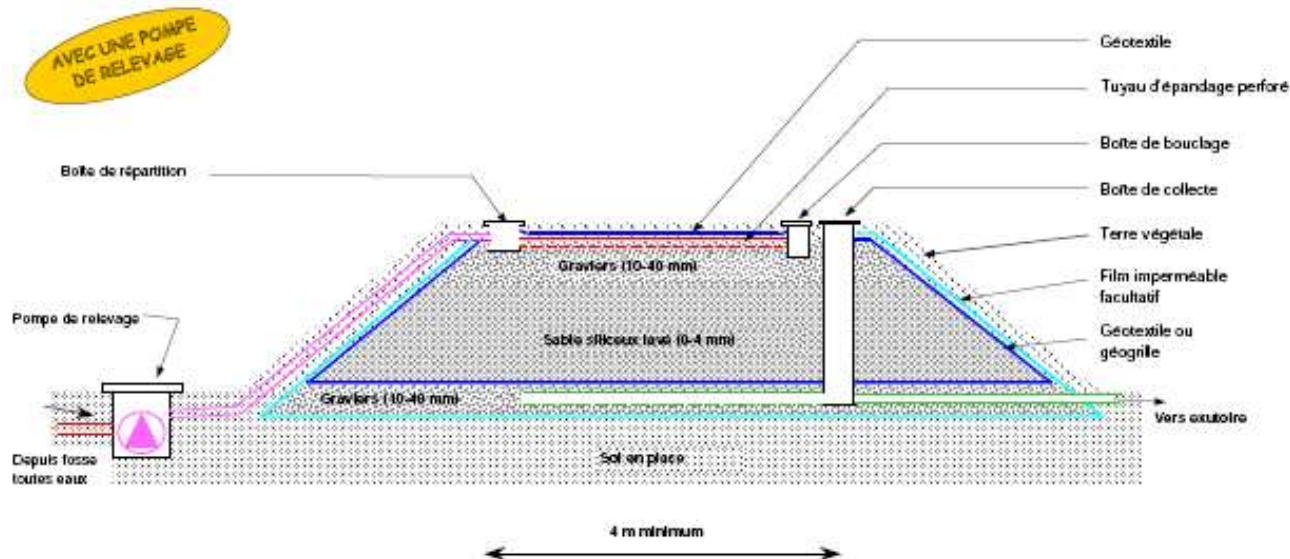
- un film imperméable,
- une couche de graviers roulés lavés (10 - 40mm) de 0,10 m d'épaisseur dans laquelle des canalisations drainent les effluents traités vers l'exutoire,
- un géotextile ou géogrille perméable à l'eau et à l'air,
- une couche de sable siliceux lavé (0 - 4 mm) de 0,70 m d'épaisseur,
- une couche de graviers roulés lavés (10 - 40 mm) de 0,20 m d'épaisseur dans laquelle sont noyées les canalisations de distribution qui assurent la répartition sur le tertre,
- un géotextile perméable à l'eau et à l'air qui recouvre l'ensemble,
- une couche de terre végétale de 0,20 m d'épaisseur.

Dimensionnement :

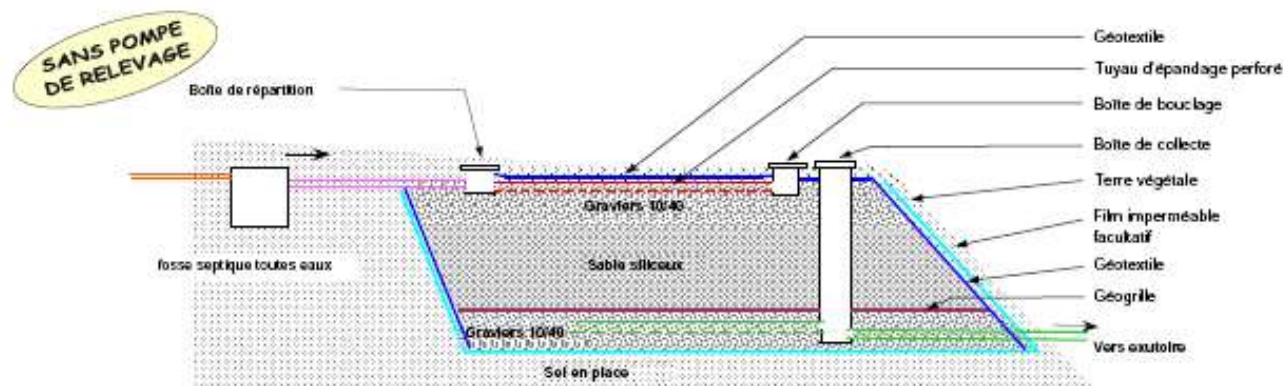
La surface au sommet du tertre d'infiltration doit être au moins égale à 20 m² pour 4 pièces principales puis majorée de 5 m² par pièce principale supplémentaire.

Le schéma suivant indique les distances à respecter :





COUPE LONGITUDINALE (BB) : VERSION AVEC POSTE DE RELEVAGE

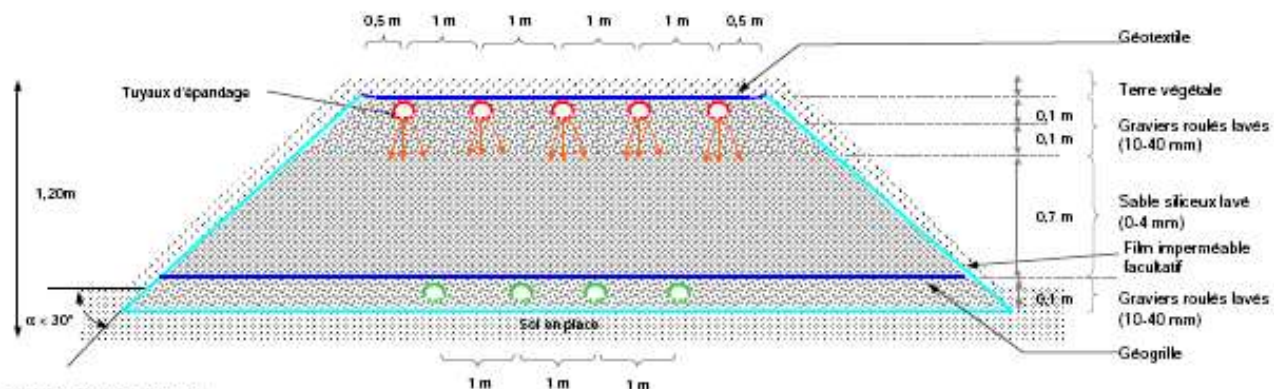


COUPE LONGITUDINALE (AA) : VERSION SANS POSTE DE RELEVAGE



Canalisations rigides :
diamètre : 100 mm
avec fentes de 5 mm minimum, espacées tous les 0,1 à 0,15 m
Pente : 0,5 à 1 ‰

TUYAU D'EPANDAGE



COUPE TRANSVERSALE (BB)

FILTRE A SABLE VERTICAL NON DRAINÉ

Épandage en sol reconstitué

Dans le cadre où le sol présente une perméabilité trop importante (calcaire), un matériau plus adapté (sable siliceux lavé) est substitué au sol en place.

Conditions de mise en œuvre :

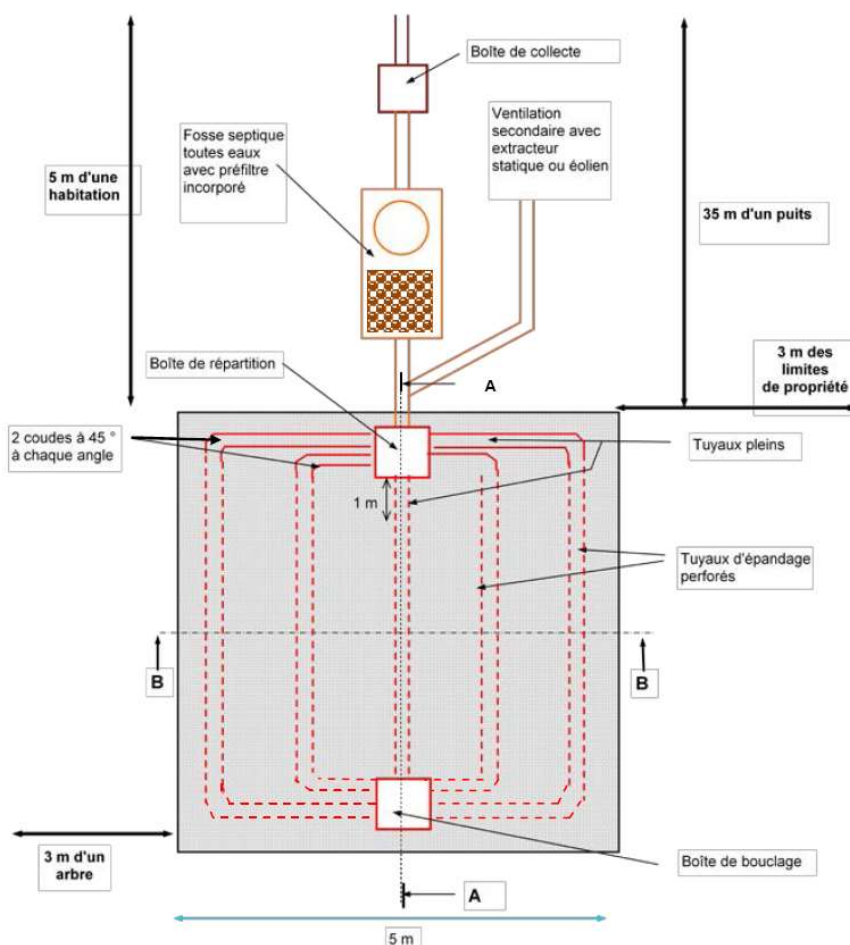
Le lit filtrant vertical non drainé se réalise dans une excavation à fond à pente identique à celle des tuyaux, d'une profondeur de 0,8 m sous le niveau de la canalisation d'amenée. De bas en haut, on observe :

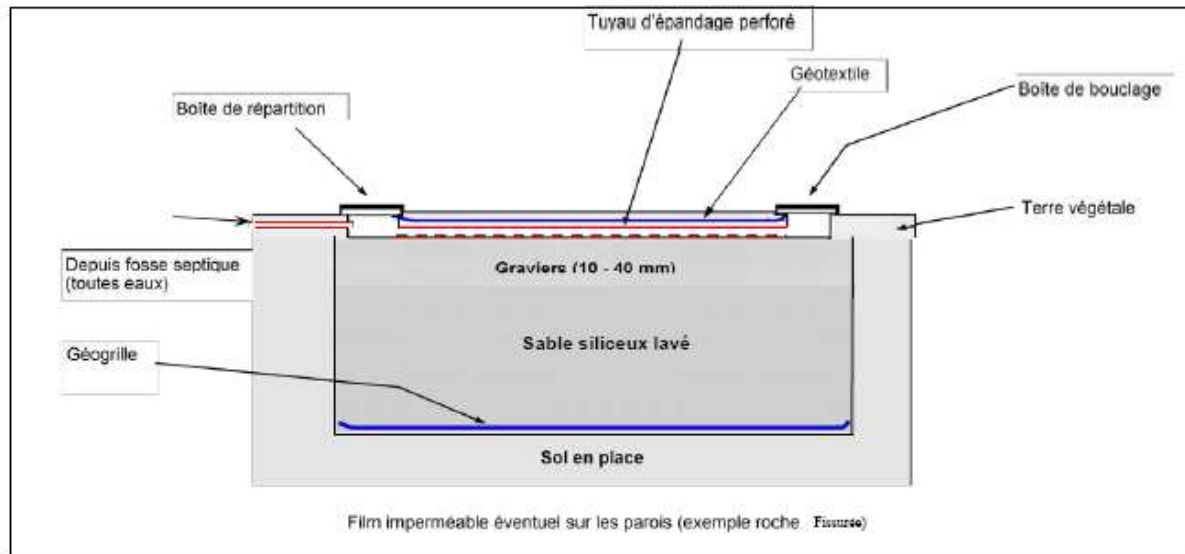
- une géogrille perméable à l'eau et à l'air (si nécessaire : fond de fouille fissuré),
- une couche de sable **siliceux lavé (0 à 4 mm) de 0,70 m d'épaisseur**,
- une couche de **graviers roulés lavés (10 à 40 mm) de 0,20 m d'épaisseur**, dans laquelle sont noyées les canalisations de distribution qui assurent la répartition sur le lit,
- un **géotextile perméable à l'eau et à l'air** qui recouvre l'ensemble,
- une couche de **terre végétale de 0,20 m d'épaisseur**.

Dimensionnement :

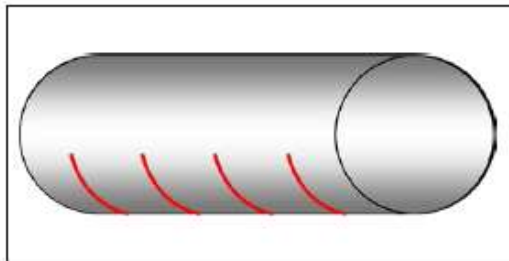
La surface du filtre à sable vertical non drainé doit être au moins égale à 25 m² pour 5 pièces principales, majorée de 5 m² par pièce principale supplémentaire (minimum 20 m² pour 4 pièces principales).

Le schéma suivant indique les distances à respecter :



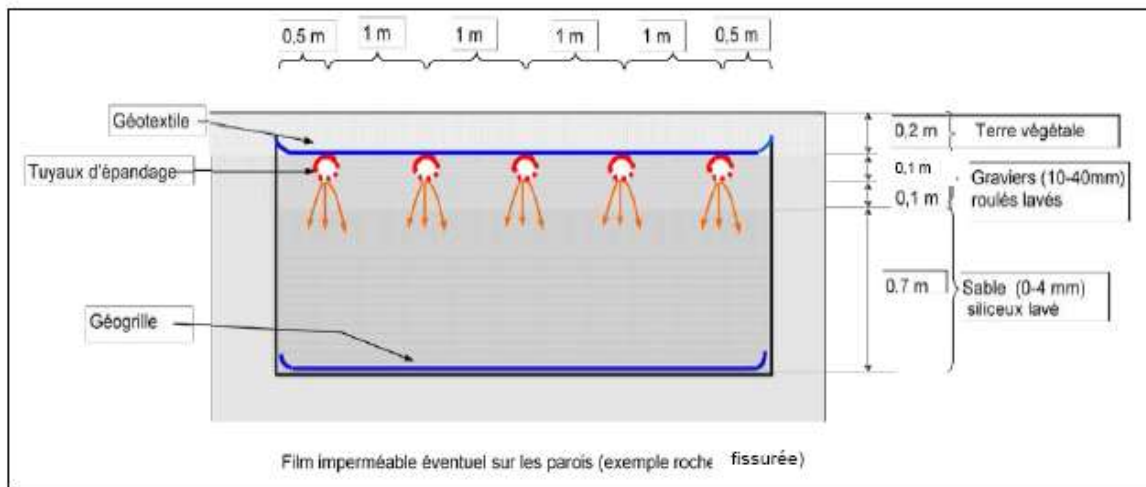


COUPE LONGITUDINALE (AA)



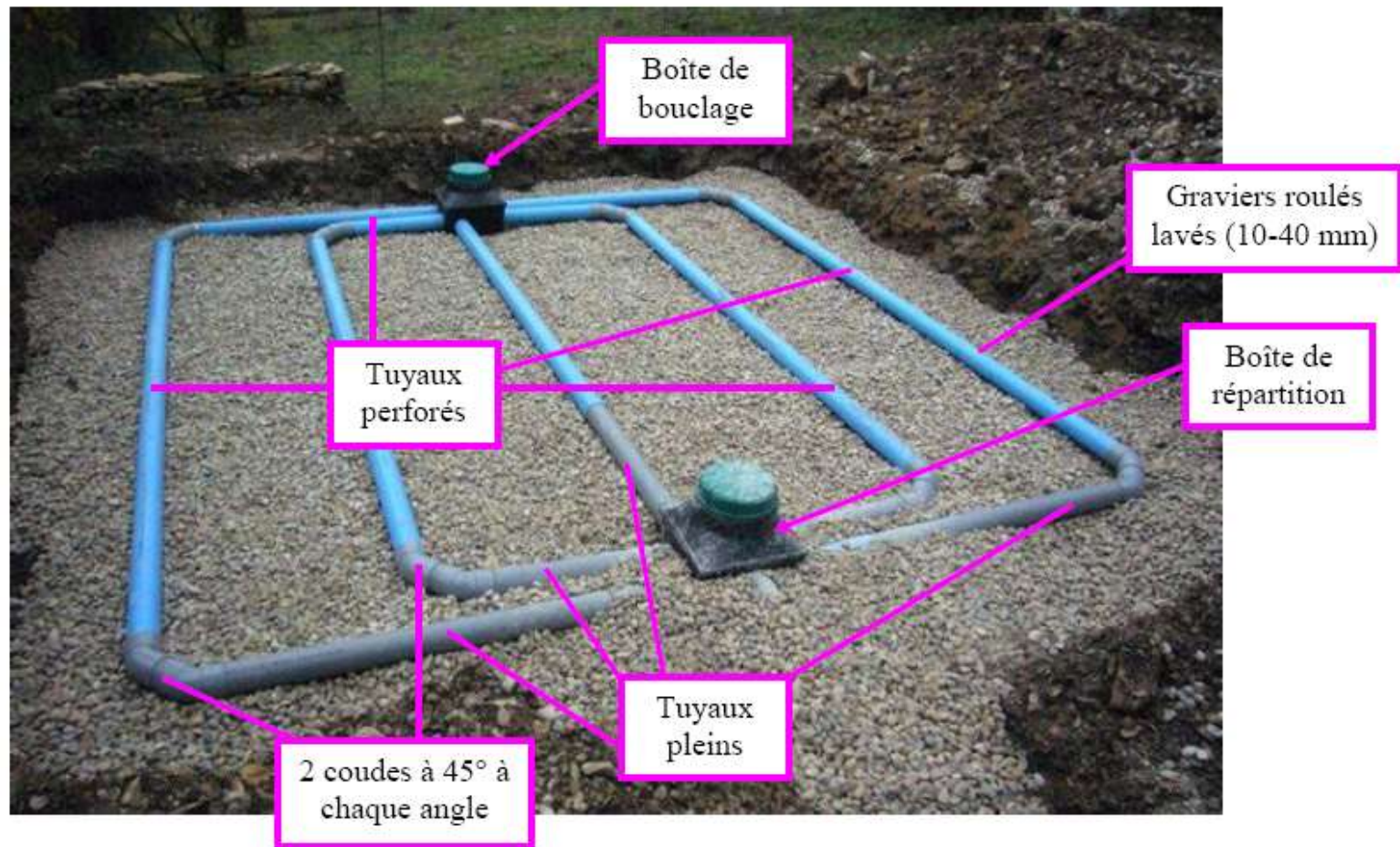
Canalisations rigides :
 Diamètre : 100 mm
 Avec fenêtre de 5 mm minimum, espacées tous les 0,1 à 0,15 m
 Pente : 0,5 à 1%

TUYAU D'ÉPANDAGE



COUPE TRANSVERSALE (BB)

Le filtre à sable vertical non drainé (25 m² pour 3 chambres)



LIT FILTRANT HORIZONTAL DRAINE

Ce dispositif ne doit être mis en place que dans cas exceptionnels : **sol inapte à l'épandage naturel et impossibilité d'installer un lit filtrant drainé à flux vertical.**

Conditions de mise en œuvre :

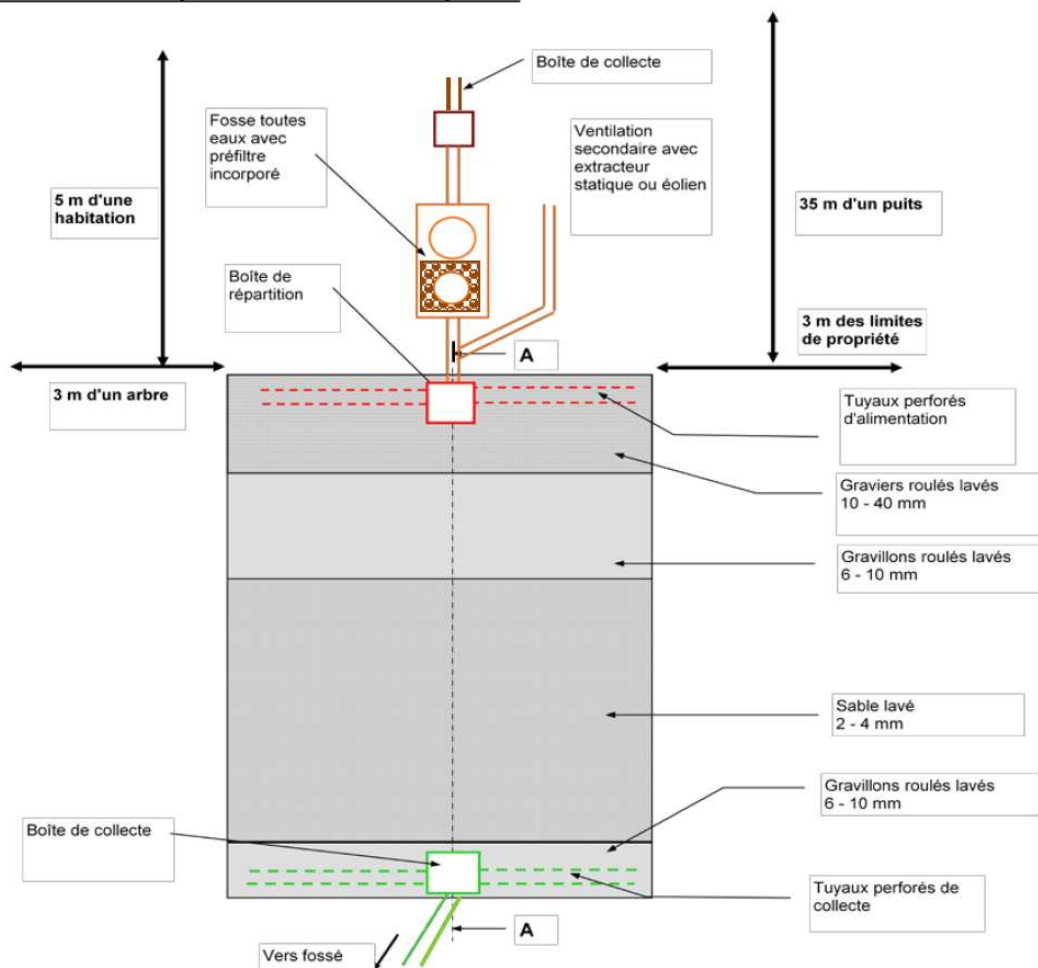
La répartition des effluents sur toute la largeur de la fouille est assurée, par une **canalisation enrobée de graviers** dont le fil d'eau est situé à au moins 0,35 m du fond de fouille. Le dispositif comporte successivement dans le sens de l'écoulement sur une hauteur minimum de 0,35 m et sur une longueur totale de 5,50 m :

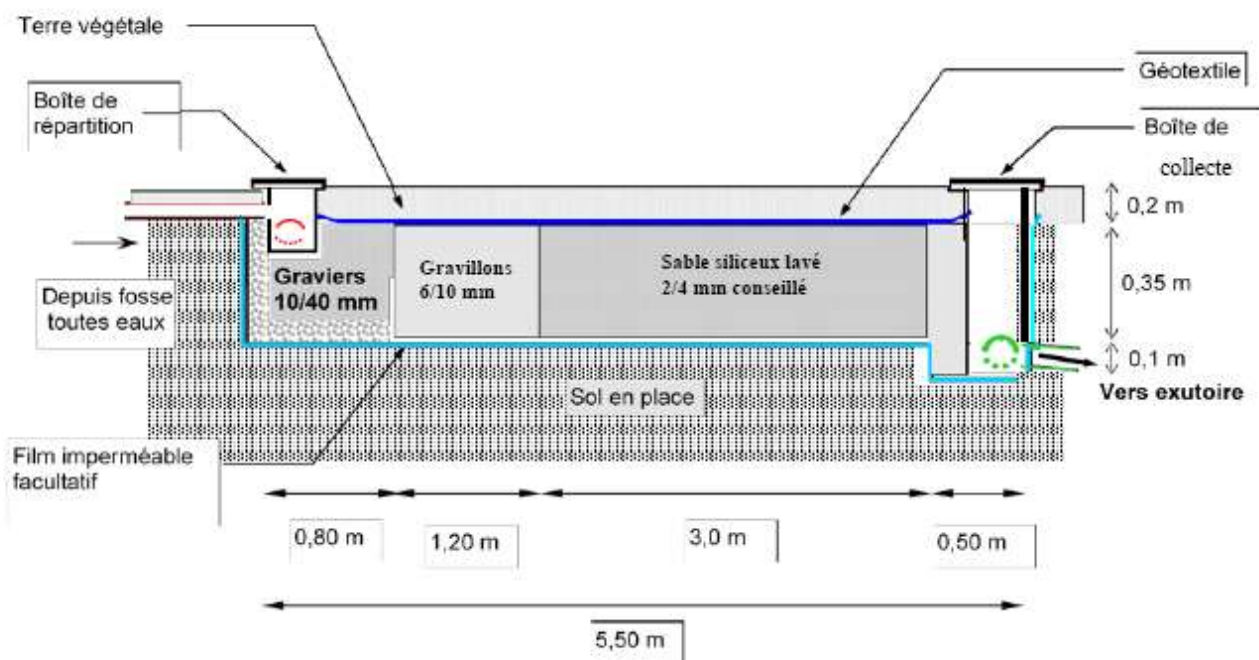
- une bande de **0,80 m de graviers roulés lavés (10-40 mm)** dans laquelle est noyée une canalisation d'alimentation,
- une bande de **1,20 m de gravillons fins (6-10 mm) roulés lavés,**
- une bande de **3 m de sable lavé (2-4 mm),**
- une bande de **0,5 m de gravillons fins (6-10 mm) roulés lavés** dans lesquels est noyée une canalisation de drainage,
- l'ensemble est recouvert d'un **géotextile perméable à l'eau et à l'air,**
- une couche de **terre végétale de 0,20 m d'épaisseur.**

Dimensionnement :

La largeur du front de répartition est de **6 m jusqu'à 4 pièces principales** et de **8 m pour 5 pièces principales**. Il est **ajouté 1 m par pièce principale supplémentaire.**

Le schéma suivant indique les distances à respecter :





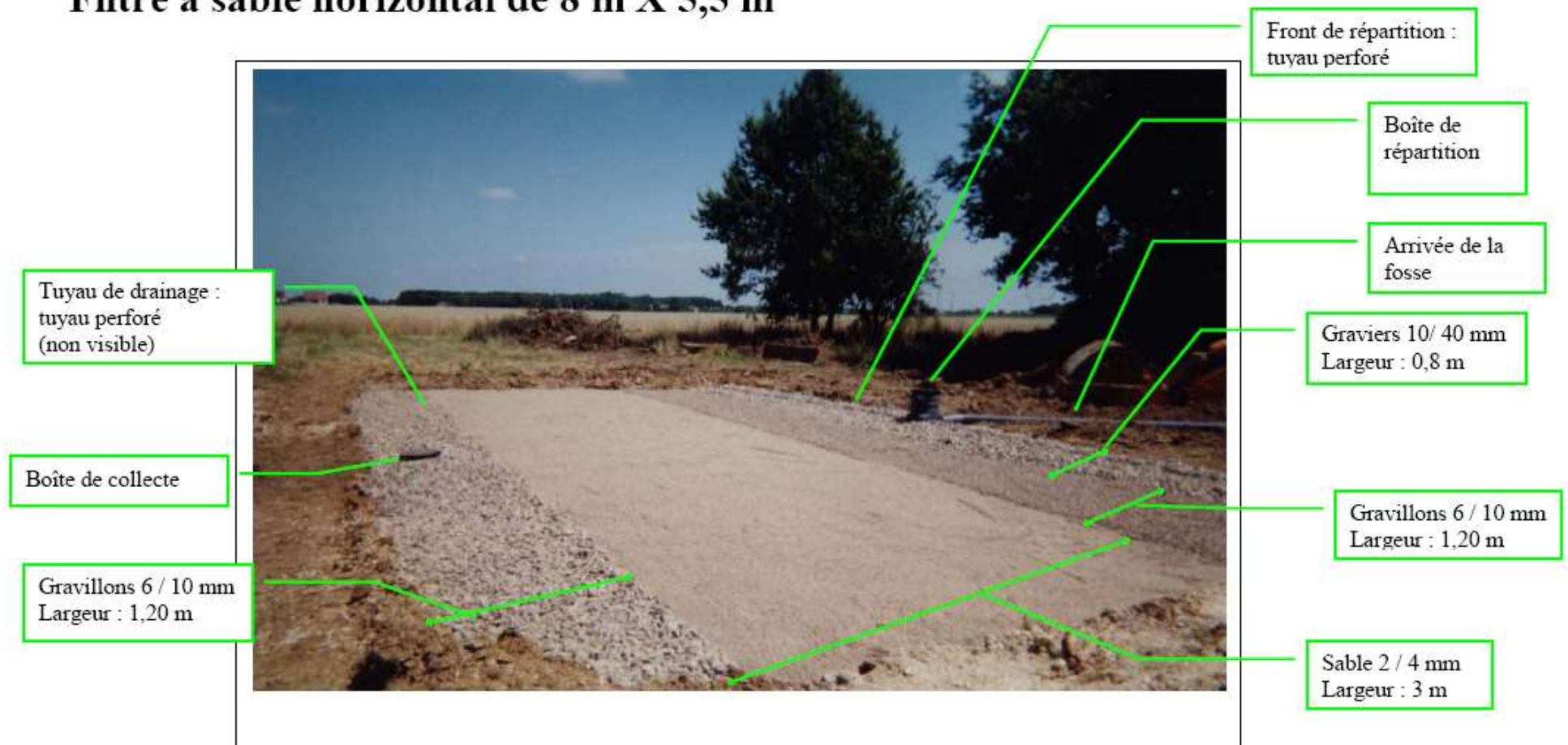
COUPE LONGITUDINALE (AA)



TUYAU D'ÉPANDAGE

Canalisations rigides :
 Diamètre : 100 mm
 Avec fentes de 5 mm minimum, espacées tous les 0,1 à 0,15 m
 Pente : 0,5 à 1 %

Filtre à sable horizontal de 8 m X 5,5 m



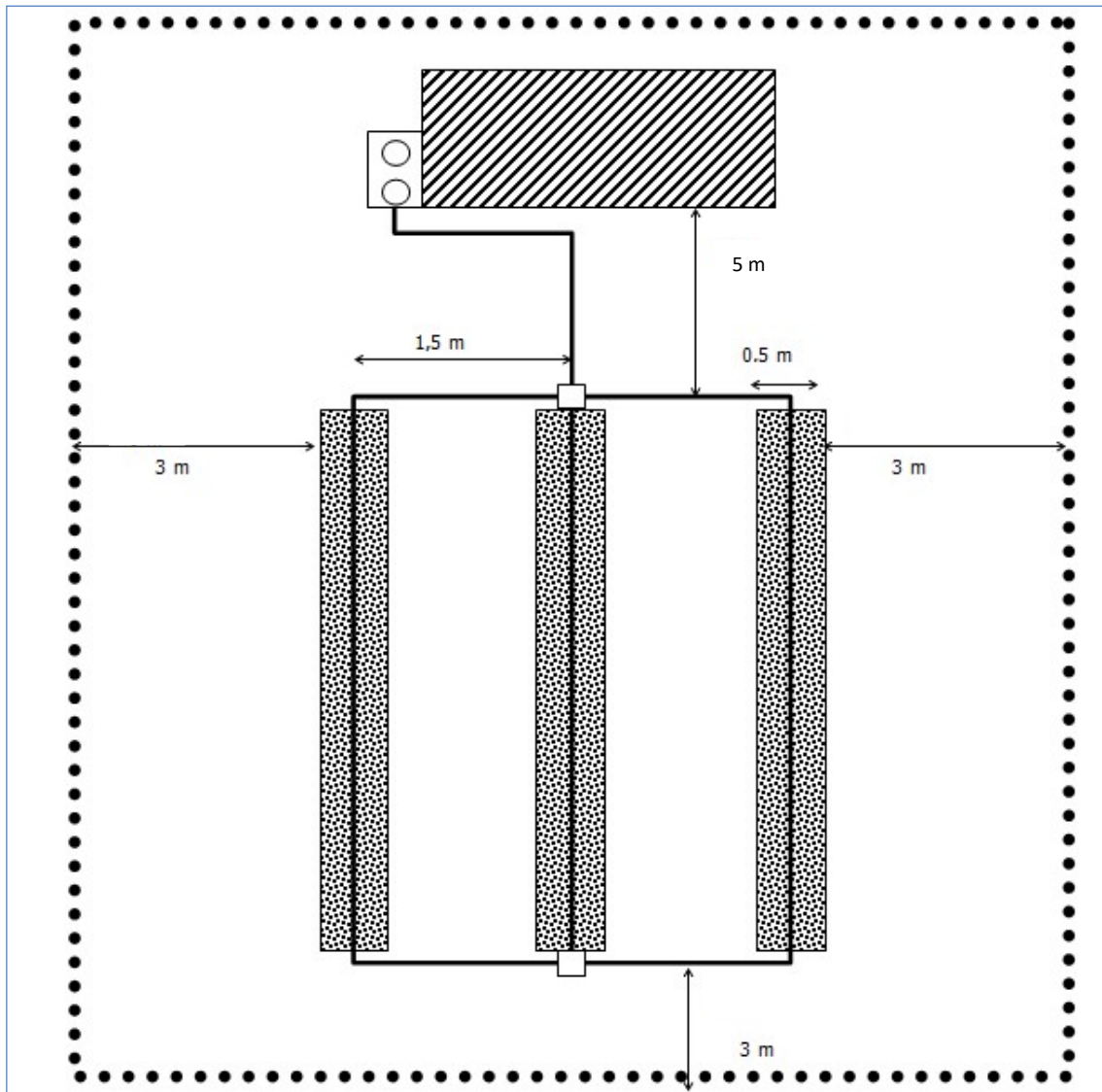
ANNEXE 10

Grilles d'évaluation des indices SERP

	Indexation				Appréciation des sites selon la couleur et la classification	Contrainte et filière préconisée
	Majeur		Mineur			
	S	E	R	P		
Classe A (vert) Favorable	1	1	1 ou 2	1 ou 2	Site convenable. Pas de contrainte majeure. Aucune difficulté de dispersion des effluents. L'épuration est assurée de façon convenable par le sol naturel en place.	Aucune contrainte : un système classique d'épuration-dispersion peut être mis en œuvre sans risque.
	Aucune exception					
Classe B (jaune) Moyenne	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	Site convenable dans son ensemble, mais quelques difficultés locales de dispersion. Les contraintes majeures peuvent être localement importantes. Un dispositif classique peut cependant être mis en œuvre par l'épandage souterrain après quelques aménagements mineurs	Perméabilité comprise entre 15 mm/h et 30 mm/h : tranchées filtrantes surdimensionnées. Pente comprise entre 5 à 10% : tranchées filtrantes perpendiculaires à la pente
	Exception pour 2222 classé 3 pour tenir compte du caractère majeur de S et E					
Classe C (orange) Défavorable	1	1	3	3	Site présentant une contrainte majeure. Les difficultés de dispersion et d'épuration sont réelles. L'évacuation doit être étudiée attentivement. Même si un système classique peut être localement préconisé, on envisagera l'utilisation des dispositifs en sol substitué.	Perméabilité > 500 mm/h : Mise en œuvre d'un massif d'épandage avec sol reconstitué (sable). Substratum rocheux à faible profondeur : La faible épaisseur ou l'absence de sol superficiel ne permet pas une épuration correcte des effluents. Un recours à des techniques d'épandage avec apport de sable est indispensable : Filtre à sable vertical non drainé ou tertre d'infiltration Pente > 10 % : un aménagement en terrasse est envisageable. De nouveaux essais d'infiltration devront être réalisés dans les terrains rapportés. Présence occasionnelle d'eau dans le sol : une surélévation de l'épandage est impérative pour évacuer les eaux usées dans la couche superficielle de sol non saturé : tertre d'infiltration.
	2	2	2	2		
Classe D (rouge) Inapte	1	3	R ou P = 2		Site présentant plusieurs contraintes majeures. L'épuration et l'infiltration par le sol ne sont assurément pas possibles. Il faut améliorer le traitement par l'utilisation de systématique de dispositifs en sol substitué.	Le caractère complexe et coûteux d'un dispositif fiable amène à déconseiller la pratique de l'assainissement autonome
	3	1	2	2		
	2	3	R ou P quelconques			
	2	3	R ou P quelconques			

ANNEXE 11

Surface minimale pour l'implantation d'un dispositif d'assainissement autonome



Pour une habitation comportant 5 pièces principales : épandage de 90 ml

L'emplacement nécessaire pour le dispositif d'assainissement individuel est au minimum de 380 m², l'emplacement recommandé pour assurer un fonctionnement correct est de 740 m².

Par pièce principale supplémentaire il faut compter une surface supplémentaire minimale de 60 m², la surface supplémentaire recommandée est de 70 m².

Une habitation comptant 5 pièces principales aura une surface au sol minimale de l'ordre de 80 m².

La taille minimale de parcelle recommandée pour la réalisation d'un dispositif d'assainissement individuel sera de 900 m².

Une telle taille minimale de parcelle ne permet pas la construction d'une terrasse ou d'un garage, la plantation de végétaux, le stationnement de véhicule sur la parcelle.

La fosse toutes eaux doit être accessible pour permettre sa vidange, si elle est située derrière l'habitation, il faudra prévoir une surface réservée au passage du véhicule d'entretien.

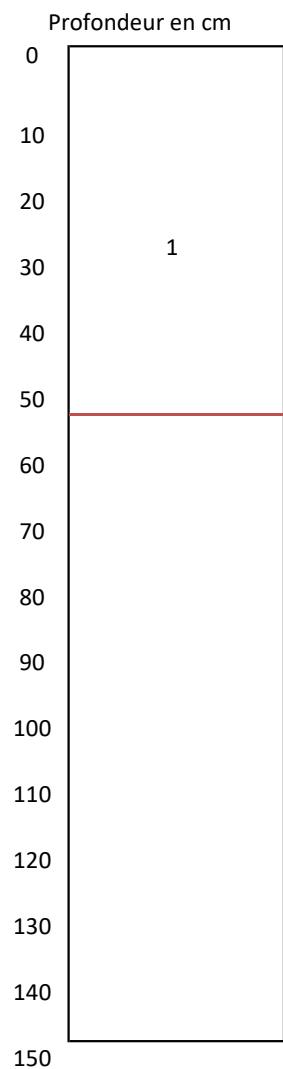
De manière générale, la mise en place d'un dispositif d'assainissement individuel nécessite une taille minimale de parcelle de l'ordre de 1500 à 2000 m² afin de pouvoir autoriser le stationnement d'un ou deux véhicules, la plantation d'arbustes ou d'arbre et un espace entre les habitations voisines.

Dans le cas de la construction d'un garage, d'une piscine ou autre construction lourde, il faudra impérativement respecter une distance minimale de 5 mètres entre cette nouvelle construction et le dispositif d'assainissement individuel.

ANNEXE 12

Résultats des sondages

REF SONDAGE : S1



n° horizon	Texture	Couleur	Hydromorphie	Aptitude apparente à l'infiltration	Observations
1	Sablo-Limoneux	Brun	Non	Bonne	Le terrain est aménagé en terrasses. Des petits arbres fruitiers y ont récemment été plantés.

Le sondage S1 a été réalisé sur la parcelle C 431 au lieu-dit L'Acqualello.

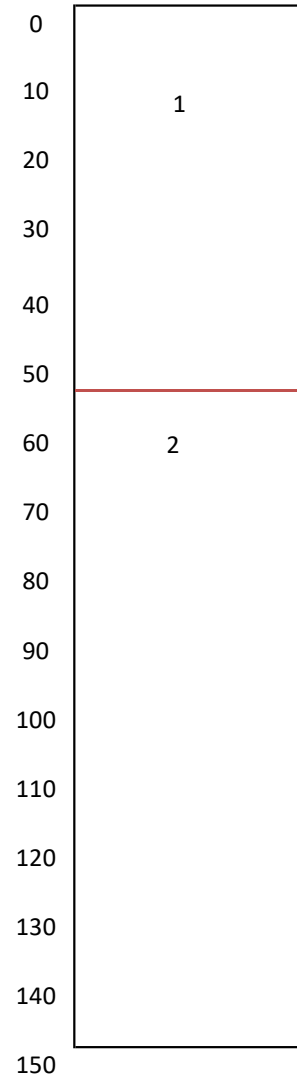


Légende :

Texture Dominante : S = Sable ; A = Argile ; L = Limon ; SA = Sablo-argileux ; SL = Sablo-Limoneux ...
Couleur : Br = Brun ; N = Noir ; Be= beige ; Oc = Ocre ; Bl = Blanc - R = Rouille ; Ble = bleu ; G = Gris
Aptitude apparente à l'infiltration : N = Nulle ; Me = Médiocre ; Mo = Moyenne ; B = Bonne

REF SONDAGE : S2

Profondeur en cm



n° horizon	Texture	Couleur	Hydromorphie	Aptitude apparente à l'infiltration	Observation
1	Sablo-Limoneux	Brun	Non	Moyenne	Le terrain est destiné à accueillir un jardin potager. Le propriétaire a retiré les pierres sur une couche d'environ 50 cm.
2	Arène granitique	Beige	Non	Médiocre	L'arène granitique est situé sous la couche de terre végétale.

Le sondage S2 a été réalisé sur la parcelle C 910 au lieu-dit San Martino.



Légende :

Texture Dominante : S = Sable ; A = Argile ; L = Limon ; SA = Sablo-argileux ; SL = Sablo-Limoneux ...

Couleur : Br = Brun ; N = Noir ; Be= beige ; Oc = Ocre ; Bl = Blanc - R = Rouille ; Ble = bleu ; G = Gris

Aptitude apparente à l'infiltration : N = Nulle ; Me = Médiocre ; Mo = Moyenne ; B = Bonne

REF SONDAGE : S3

Profondeur en cm

0	1
10	
20	
30	
35	
40	2
45	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
110	
120	
130	
140	
150	

n° horizon	Texture	Couleur	Hydromorphie	Aptitude apparente à l'infiltration	Observation
1	Sablo-Limoneux	Beige	Non	Moyenne	Le terrain présente une pente importante. Il est occupé par des châtaigniers.
2	Arène granitique	Beige	Non	Médiocre	L'épaisseur de la couche correspondant à l'arène granitique est d'environ 10 cm.

Le sondage S3 a été réalisé sur la parcelle D 590 au lieu-dit Vignarella.



Légende :

Texture Dominante : S = Sable ; A = Argile ; L = Limon ; SA = Sablo-argileux ; SL = Sablo-Limoneux ...
Couleur : Br = Brun ; N = Noir ; Be= beige ; Oc = Ocre ; Bl = Blanc - R = Rouille ; Ble = bleu ; G = Gris
Aptitude apparente à l'infiltration : N = Nulle ; Me = Médiocre ; Mo = Moyenne ; B = Bonne

REF SONDAGE : S4

Profondeur en cm

0	1
10	
20	
30	
35	
40	2
45	
50	
60	
70	
80	
90	
100	
110	
120	
130	
140	
150	

n° horizon	Texture	Couleur	Hydromorphie	Aptitude apparente à l'infiltration	Observation
1	Sablo-Limoneux	Beige	Non	Moyenne	Le terrain est occupé par quelques châtaigniers. La pente est relativement faible.
2	Arène granitique	Beige	Non	Médiocre	L'épaisseur de la couche correspondant à l'arène granitique est d'environ 10 cm.

Le sondage S4 a été réalisé sur la parcelle D 886 au lieu-dit Camprignoso.



Légende :

Texture Dominante : S = Sable ; A = Argile ; L = Limon ; SA = Sablo-argileux ; SL = Sablo-Limoneux ...
Couleur : Br = Brun ; N = Noir ; Be= beige ; Oc = Ocre ; Bl = Blanc - R = Rouille ; Ble = bleu ; G = Gris
Aptitude apparente à l'infiltration : N = Nulle ; Me = Médiocre ; Mo = Moyenne ; B = Bonne

ANNEXE 13

Résultats des tests de perméabilité

Commune de LOZZI**Test de percolation - Méthode PORCHET à niveau constant****P1****Essai 1**

Date de réalisation de l'essai :

2019-10-14

Profondeur de l'essai sous le terrain naturel :

0,30 m

Diamètre de l'anneau (D) :

0,15 m

Hauteur d'eau constante (h) :

0,15 m

Surface du disque d'infiltration :

176,7 cm²

Surface totale d'infiltration :

883,6 cm²

Durée de l'essai (t) :

10,0 min

Volume infiltré (V) :

2,500 l

Calcul de la perméabilité :

$$K \text{ (m/s)} = V / 2 \pi D/2 t (h + D/4)$$

$$K = 169,8 \text{ mm/h}$$

Commune de LOZZI**Test de percolation - Méthode PORCHET à niveau constant****P2****Essai 1**

Date de réalisation de l'essai :

2019-10-14

Profondeur de l'essai sous le terrain naturel :

0,30 m

Diamètre de l'anneau (D) :

0,15 m

Hauteur d'eau constante (h) :

0,15 m

Surface du disque d'infiltration :

176,7 cm²

Surface totale d'infiltration :

883,6 cm²

Durée de l'essai (t) :

10,0 min

Volume infiltré (V) :

0,300 l

Calcul de la perméabilité :

$$K \text{ (m/s)} = V / 2 \pi D/2 t (h + D/4)$$

$$K = 20,4 \text{ mm/h}$$

Commune de LOZZI**Test de percolation - Méthode PORCHET à niveau constant****P3****Essai 1**

Date de réalisation de l'essai :

2019-10-14

Profondeur de l'essai sous le terrain naturel :

0,30 m

Diamètre de l'anneau (D) :

0,15 m

Hauteur d'eau constante (h) :

0,15 m

Surface du disque d'infiltration :

176,7 cm²

Surface totale d'infiltration :

883,6 cm²

Durée de l'essai (t) :

10,0 min

Volume infiltré (V) :

1,400 l

Calcul de la perméabilité :

$$K \text{ (m/s)} = V / 2 \pi D/2 t (h + D/4)$$

$$K = 95,1 \text{ mm/h}$$

Commune de LOZZI**Test de percolation - Méthode PORCHET à niveau constant****P4****Essai 1**

Date de réalisation de l'essai :

2019-10-14

Profondeur de l'essai sous le terrain naturel :

0,30 m

Diamètre de l'anneau (D) :

0,15 m

Hauteur d'eau constante (h) :

0,15 m

Surface du disque d'infiltration :

176,7 cm²

Surface totale d'infiltration :

883,6 cm²

Durée de l'essai (t) :

10,0 min

Volume infiltré (V) :

0,900 l

Calcul de la perméabilité :

$$K \text{ (m/s)} = V / 2 \pi D/2 t (h + D/4)$$

$$K = 61,1 \text{ mm/h}$$

ANNEXE 14

Etude de conception à la parcelle

ZONE 3



J.T. CHIARI
Hydrogéologue Consultant
JTC ingénierie
20600 BASTIA

Tél. port. : 06 75 68 48 66
E mail : jtchiari@gmail.com

9 août 2017

M. Robert LECA et Mme Monique MAYMARD
Lieu-dit Chiochette
Parcelle n° 515 - Section B
20224 LOZZI

ÉTUDE GEOLOGIQUE
CONCEPTION DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Projet de construction d'une maison individuelle

SOMMAIRE

1 – Contexte et objectif.....	3
2 – Le projet	3
3 – Moyens mis en œuvre.....	3
4 – Résultats	3
4.1. Présentation du site et géomorphologie	3
4.2. Situation cadastrale	3
4.3. Cadre géologique.....	3
4.4. Types de sol.....	4
4.5. Mesures de perméabilité.....	7
4.6. Dimensionnement et localisation de l’assainissement	12
4.6.1. <i>Dimensionnement de l'assainissement</i>	12
4.6.2. <i>Localisation de l'assainissement</i>	12
4.7. Aménagements à prévoir pour l’assainissement	13

1 – Contexte et objectif

M. Leca et Mme Maynard, nous ont demandé de contrôler la faisabilité de l'assainissement autonome et de dimensionner les installations d'assainissement pour l'obtention du permis de construire d'un projet de construction d'une habitation située sur leurs parcelle. Le site d'étude est situé sur la commune de **Lozzi** au niveau du lieu-dit de **Chiochette** (Fig. 1).

2 – Le projet

Il comporte l'assainissement d'un projet de construction d'une villa individuelle comportant quatre (4) pièces principales (3 chambres et 1 séjour).

3 – Moyens mis en œuvre

Le contrôle de la faisabilité de l'assainissement a été effectué par une visite du site le 3 août 2017, par la réalisation de 3 trous à la tarière et par la mesure de la perméabilité du terrain.

4 – Résultats

4.1. Présentation du site et géomorphologie

La parcelle, sur laquelle le projet doit se réaliser, est sur un terrain pentu en direction du Sud, accessible en amont et aval par deux routes communales. Une rampe d'accès devra être réalisée pour accéder à la parcelle depuis la route communale en limite basse de la parcelle (Fig. 1 et 2). L'emplacement prévu pour l'assainissement est sur la partie Sud-Ouest de la parcelle, à une bonne distance du projet d'habitation au niveau d'une terrasse (restanque) et en amont de la route d'accès et de la route communale sous-jacente. On note la présence d'affleurement granitique sous forme de chaos rocheux assez anguleux, notamment au centre de la parcelle.

4.2. Situation cadastrale

Le projet est localisé sur la parcelle 515 de la section B. Cette parcelle a une surface totale de 2 221 m². La parcelle se situe au niveau du lieu-dit **Chiochette** à proximité du cimetière du village de Lozzi (Fig. 2 et 3).

4.3. Cadre géologique

Le site du projet est inscrit dans une formation magmatique plutonique de type granodiorites à amphibole-biotite à grains moyen (γ^4_{AB}). On retrouve cette formation sur l'ensemble des environs de la commune de Lozzi et du Niolu (Fig. 4).

Ce sont des formations pouvant donner des arènes granitiques assez épaisses. On note la présence de nombreux affleurements au niveau de la parcelle étudiée. Les différentes terrasses du site sont comblées par un remblai constitué d'arène granitique et de colluvions issues de l'altération du granite.

4.4. Types de sol

- De la terre végétale sur une épaisseur très faible voir inexistante de 0 à 0,10 m, en fonction du secteur étudié,
- Du remblai de terrasse, constitué en grande partie de colluvions de pente et d'arène granitique sablo argileuse, avec la présence de cailloutis sur près de 0,5 mètre (en fonction des secteurs étudiés),
- Du granite fracturé et/ou sous forme de chaos rocheux (granite en boule ou anguleux) à plus d'un mètre de profondeur. Ces granites affleurent dans de nombreuses parties du site, notamment au centre de la parcelle.

Aucune hydromorphie n'a été détectée dans les tranchées.

Les sols sont peu compacts, légèrement argileux et aérés.

Ils sont favorables à la fonction épuratoire.

Les épaisseurs de sol sont suffisantes pour assurer une bonne épuration et une diffusion correcte des effluents épurés.

La nappe aquifère, si elle existe, est à plus de 5 mètres de profondeur.

Le site d'épandage est situé à plus de 400 m à l'Est d'un ruisseau sans nom, débouchant vers le *barrage de Calacuccia* aux environs de Castellacce et alimentant ainsi le **Golu**.

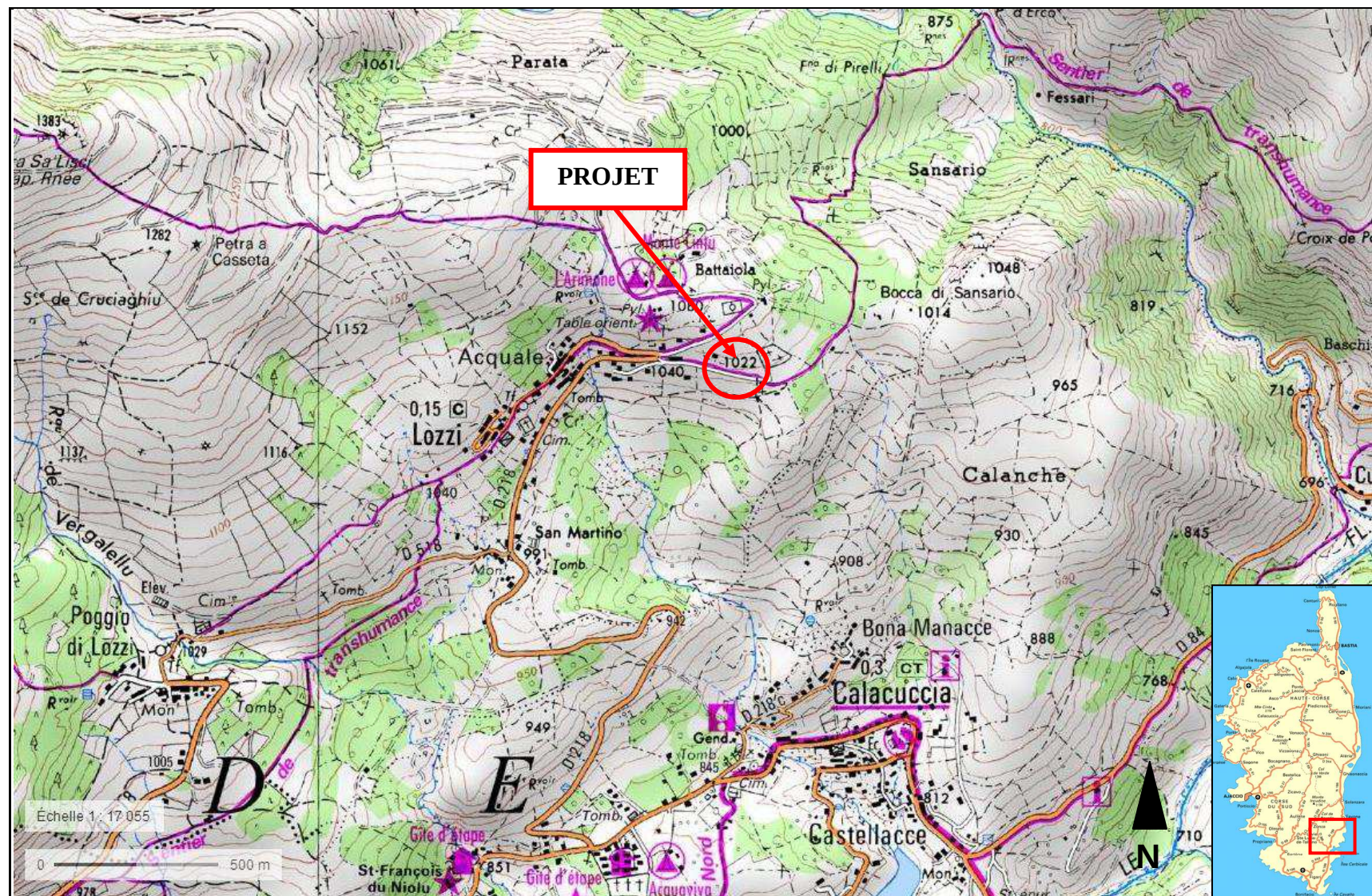


Fig. 1 – Plan de situation du projet sur la commune de Lozzi

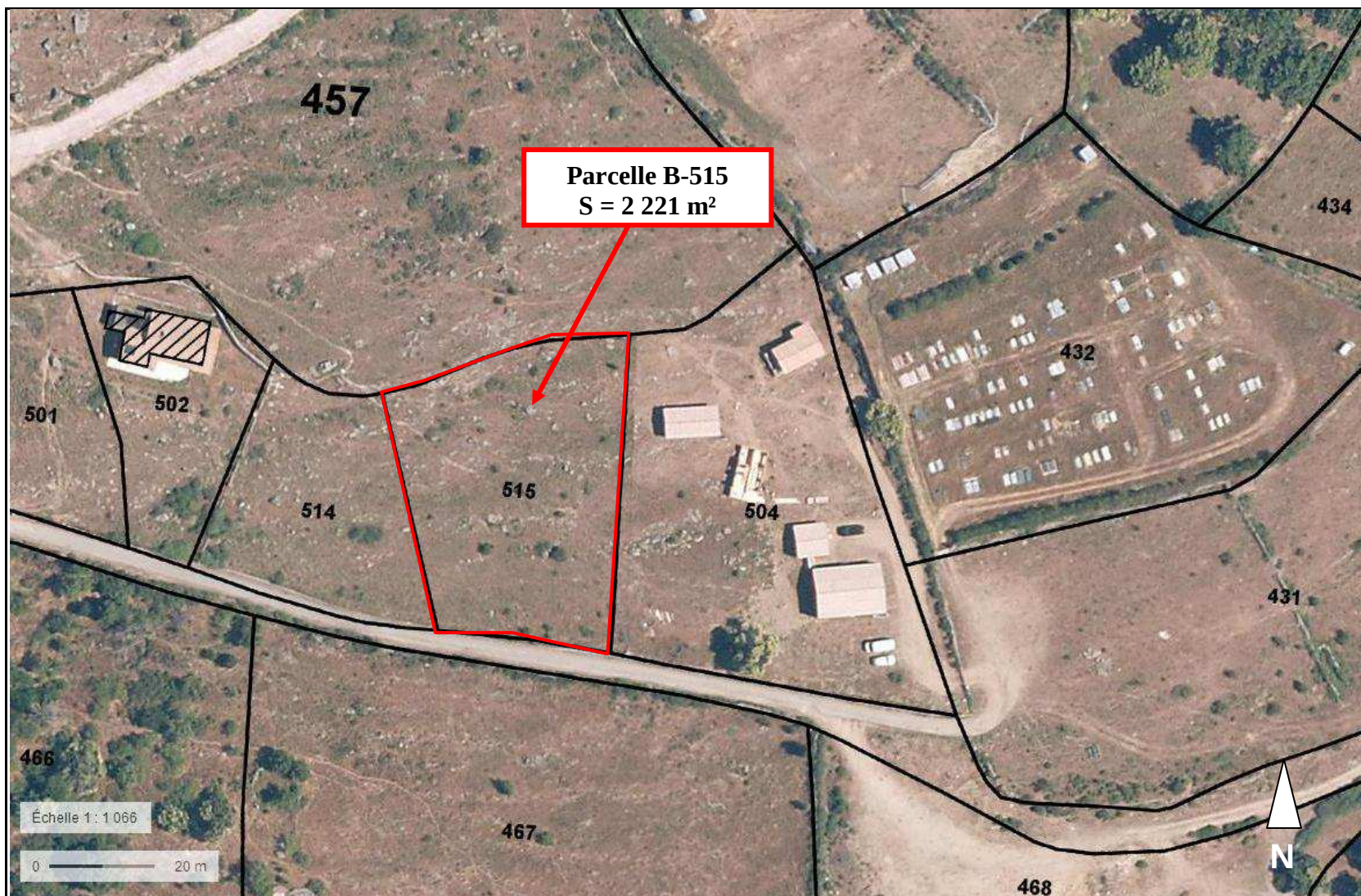


Fig. 2 – Etat cadastral sur fond de photographie aérienne (Parcelle B-515 de la commune de Lozzi)

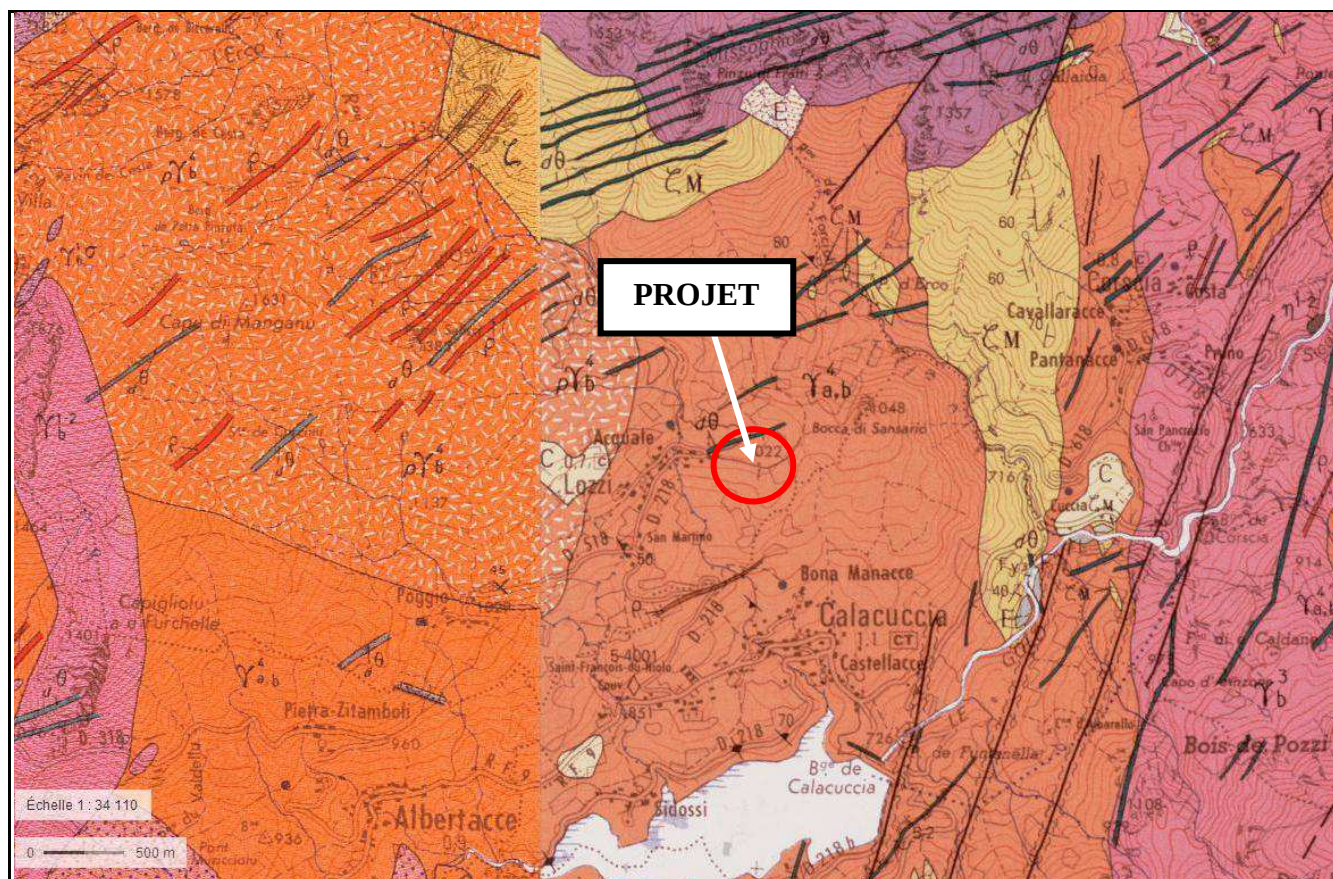


Fig. 3 – Extrait des cartes géologiques de Galeria et de Corte dans les environs de Lozzi (BRGM)

4.5. Mesures de perméabilité

Trois mesures ont été réalisées à niveau constant au perméamètre Porchet (technique recommandée dans le DTU 64.1).

La valeur de perméabilité apparente (K_a) obtenue qui représente (Fig. 5 à 9) le volume infiltré, dans l'unité de temps mesurée, à travers une surface « mouillée » est :

$K_1 = 210 \text{ mm/h}$

$K_2 = 176 \text{ mm/h}$

$K_3 = 195 \text{ mm/h}$

Ce sont des valeurs très perméables supérieures à 50 mm/h et favorables à l'assainissement autonome.

Nous prendrons la valeur la plus faible, **176 mm/h**, pour le dimensionnement des installations d'assainissement.

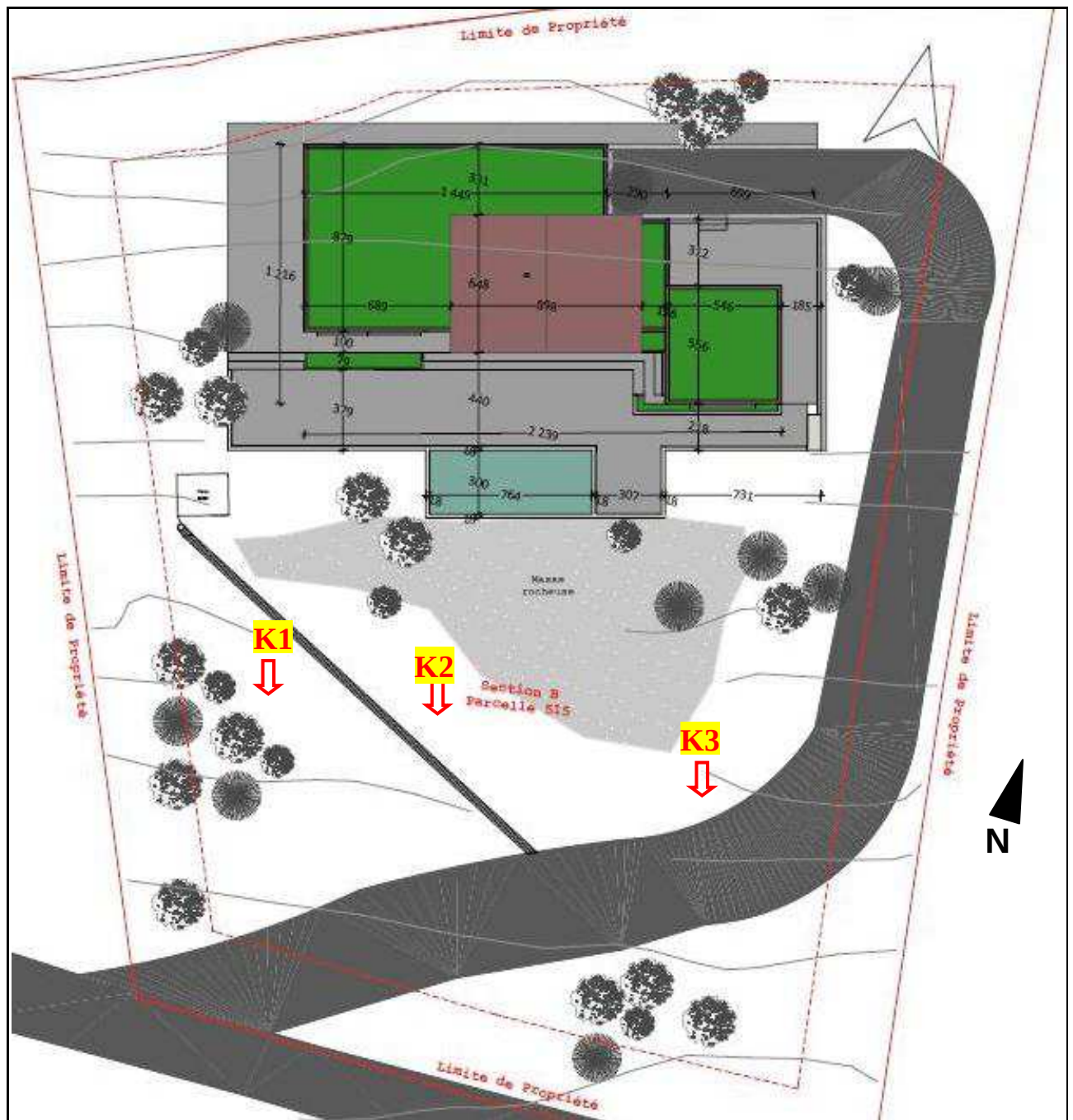


Fig. 5 – Mesures de perméabilité et extrait du plan de masse



Fig. 6 – Affleurements rocheux au centre de la parcelle.



Fig. 7 – Granite sous forme de boules facilement mobilisable (à gauche) et route communale sous-jacente délimitant la partie basse de la parcelle (à droite).



Fig. 8 – Zone dédiée à l'épandage en contrebas des affleurements au niveau d'une terrasse existante qui devra être aménagée pour contenir le dispositif d'assainissement.

Jean Thomas CHIARI Hydrogéologue consultant Tel : 06 75 68 48 66	FICHE D'ESSAI	Résidence le Flore et Sens Bât. A - Lieu-dit Puretti 20600 BASTIA
---	----------------------	--

INFILTROMETRE PORCHET : essai d'infiltration à niveau constant.

Référence de l'essai

N° du projet
Nom du client : M. Leca et Mme Maynard
Point n°2 (K2)
Nom de site : Lozzi
Date de l'essai : 3 août 2017
Description de la nature du sol : Remblai de terrasse et arène granitique (cailloutis)
nom de l'opérateur : JT. CHIARI

Dimension de la cavité

Diamètre (en mètre) : 0.16 m
 Profondeur (en mètre) : 0.15 m
 Hauteur d'eau (en mètre) : 0.15 m
 Surface mouillée : 0.10 m²

Résultat de l'essai

Perméabilité
175.9 mm/h

MESURES		
Temps	Volume infiltré	Vitesse d'infiltration instantanée
(minute)	(litre)	(mm/h)
0.00	0	
2.50	0.7	
5.00	1.4	

MESURES (suite)		
Temps	Volume infiltré	Vitesse d'infiltration instantanée
(minute)	(litre)	(mm/h)

Courbe d'interprétation

The graph shows a linear relationship between time and infiltrated volume. The x-axis represents time in minutes (0.00 to 6.00) and the y-axis represents volume in liters (0.0 to 1.6). Three data points are plotted: (0,0), (2.5, 0.7), and (5.0, 1.4). A red line represents the linear adjustment (Ajustement) passing through these points.

Temps (mn)	Volume infiltré (litre)
0.00	0.0
2.50	0.7
5.00	1.4

Fig. 9 – Feuille de calcul de la perméabilité K2

4.6. Dimensionnement et localisation de l'assainissement

4.6.1. Dimensionnement de l'assainissement

D'après l'abaque du CETEGREF, et pour une habitation pouvant recueillir 4 personnes (4 pièces x 1 = 4 personnes) et qui rejettent chacune 150 litres par jour.

Le volume rejeté sera de 4 x 150 litres = 600 litres / jour.

La perméabilité de 176 mm/h correspond à une surface d'infiltration d'environ 45 litres/m²/jour pour des tranchées d'infiltration à faible profondeur. Pour la méthode dite du CETEGREF en considérant une population maximale de 4 personnes il faudrait une longueur totale de tranchées d'épandage de 27 m linéaire.

Pour ce type de sol perméable (de 50 à 200 mm/h), il est recommandé d'après la norme du NF DTU 64.1 (Tableau 1 ci-dessous) d'avoir une longueur de tranchées d'épandage minimale de 45 m linéaire pour une habitation de 5 pièces principales.

Tableau 1 — Dimensionnement d'épandage

Valeur de K *) (mm/h)	de 15 à 30	de 30 à 50	de 50 à 200	supérieur à 200 (sol de type sableux)
	Perméabilité médiocre	Moyennement perméable	Sol perméable	Sol très perméable
Jusqu'à 5 pièces principales (p.p.)	Voir Annexe B	Tranchées d'épandage : 50 ml	Tranchées d'épandage : de 45 ml	Lit d'épandage : 30 m ²
Au-delà de 5 p.p.	Voir Annexe B	Tranchées d'épandage : 10 ml /p.p. suppl.	Tranchées d'épandage : 9 ml/p.p. suppl.	Lit d'épandage : 6 m ² /p.p. suppl.

*) Les valeurs de K sont données à l'aide du test de Porchet (test de perméabilité ou de percolation à niveau constant, mm/h).

Pour plus de sécurité vis-à-vis de ce sol assez hétérogène (au niveau de l'épaisseur de l'arène granitique et des colluvions), nous recommandons une longueur totale des tranchées d'épandage de 45 m.

4.6.2. Localisation de l'assainissement

Le système d'assainissement par le sol sera localisé sur le site étudié, en aval de l'habitation, **à 3 m des limites de propriété** et à 3 m des arbres, sol qui présente toute les caractéristiques nécessaires pour un bon assainissement, à savoir :

- un sol suffisamment épais
- l'absence de nappe aquifère à moins de 2 mètres
- une perméabilité moyenne (égale ou supérieure à 176 mm/h)
- l'absence d'hydromorphie dans le sol
- l'absence de captage d'eau potable à moins de 35 m.

L'assainissement peut-être réalisé par la technique des tranchées d'épandage à faible profondeur, sur terrain plat. A condition de réaliser une restanque d'environ 60 m² afin d'y disposer les drains sur une plateforme plane.

4.7. Aménagements à prévoir pour l'assainissement

Nous préconisons les installations suivantes (fig. 10 et 11):

- **La fosse septique toutes eaux de 3000 litres** de capacité placée à moins de 10 m de l'habitation existante. Elle est devra être positionnée à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique et est accessible pour l'entretien. **Cette fosse doit être pourvue d'une ventilation constituée d'une entrée d'air et d'une sortie d'air indépendantes, situées au-dessus des locaux habités et d'un diamètre d'au moins 100 mm.** L'entrée et la sortie d'air sont distantes d'au moins un mètre. Les gaz de fermentation doivent être évacués par un système de ventilation muni d'un extracteur statique ou éolien, situé au minimum à 0,40 m au-dessus du faîtage et à au moins un mètre de tout ouvrant ou toute autre ventilation.
- **Un regard de répartition, à 3 sorties**, adapté aux terrains plat,
- **Trois ensembles de tranchées d'épandage à faible profondeur de 15 m de long** chacune, séparés de 1,50 m, installés pour occuper la longueur totale de 45 m (Fig. 9). Faisant une largeur totale de l'épandage d'environ 3 mètres entre les axes de drain externes (cf. en annexe).
- **Un regard d'inspection** en terminaison des drains (regard de bouclage).

La mise en place d'une restanque sera nécessaire pour disposer les drains au niveau d'une plateforme plane. La dimension de la plateforme devra être supérieure à 15 m² et 4 m², soit une surface d'environ 60 m².

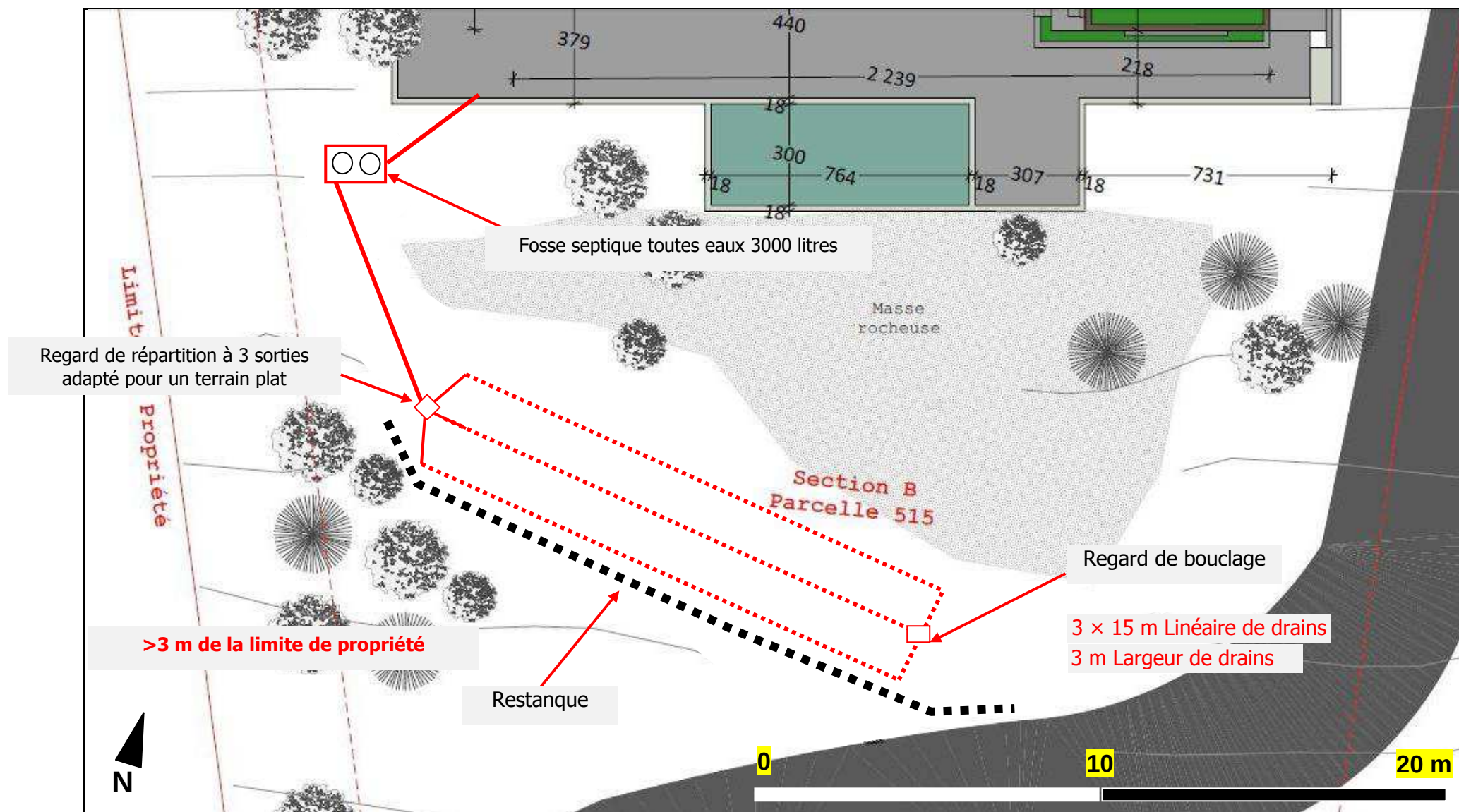


Fig. 10 – Mise en œuvre de l'assainissement par la filière traditionnelle

Les installations seront conformes au DTU 64.1 d'août 2013, pour leur mise en œuvre (extrait en annexe).

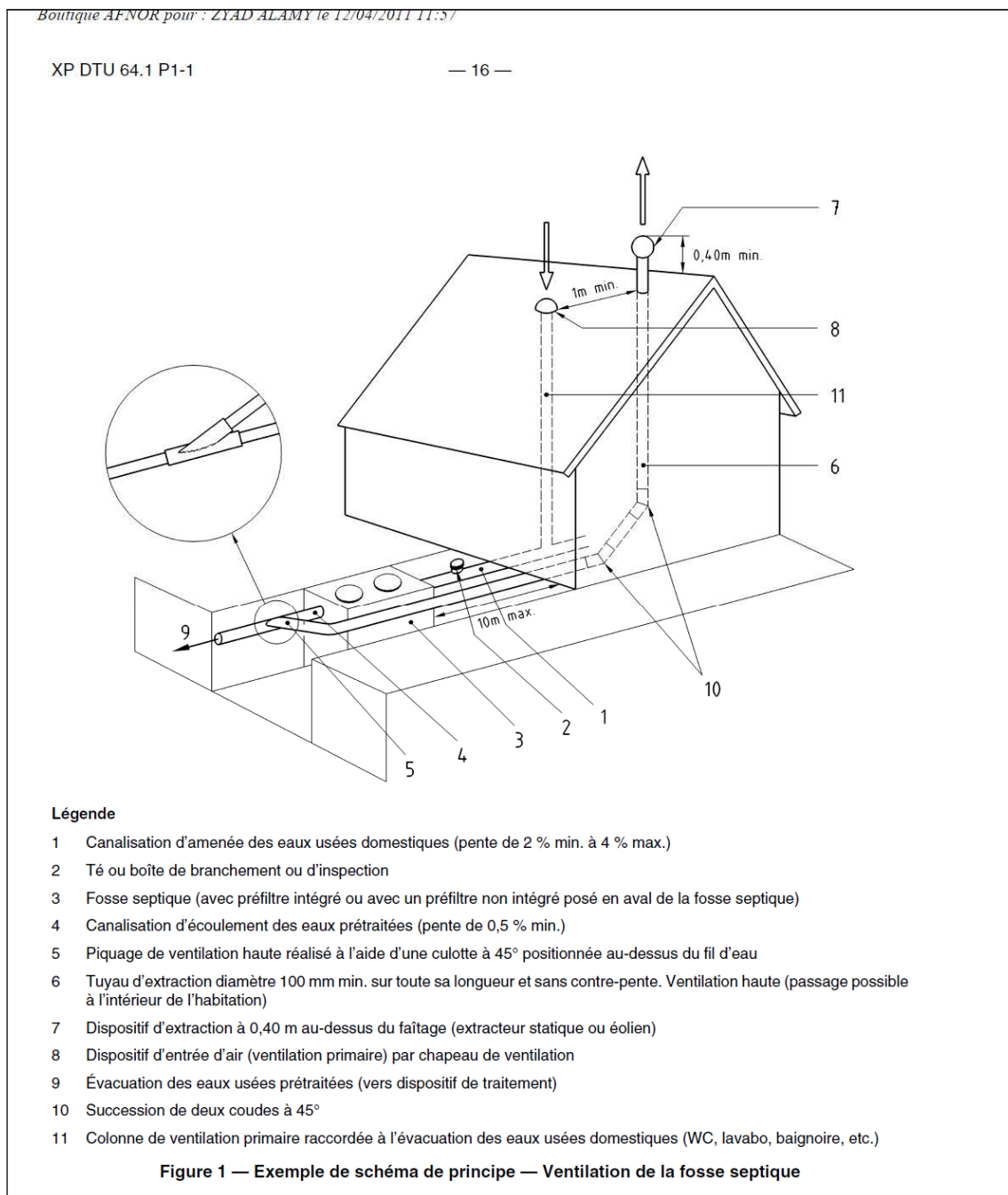


Fig. 11 – Installation de principe de la fosse septique (ventilation)

Jean Thomas CHIARI

Hydrogéologue agréé
Bastia, 9 août 2017

ANNEXE

NF DTU 64.1 (extrait)

norme française

NF DTU 64.1 P1-1

10 Août 2013

Indice de classement : P 16-603-1-1

ICS : 13.060.30 ; 91.140.80 ; 93.030

Dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) — Pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales — Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types

E : Private (independent) sewerage systems — For private dwelling houses comprising up to 20 rooms — Part 1-1: Contract bill of technical model clauses
D : Private Kleinkläranlagen — Für private Wohnhäuser (bis 20 Wohnräume) — Teil 1-1: Technische Anforderungen

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'AFNOR.

Remplace la norme expérimentale XP DTU 64.1 P1-1, de mars 2007.

Correspondance

À la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux européens ou internationaux traitant du même sujet.

Résumé

Le présent document propose des clauses types de spécifications de mise en œuvre pour les dispositifs de traitement des eaux usées domestiques brutes d'immeubles d'habitation jusqu'à 20 pièces principales. Il concerne les filières se composant d'ouvrages assurant la collecte, le transport, le traitement primaire et le traitement secondaire par le sol en place ou reconstitué.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : bâtiment, logement d'habitation, assainissement, évacuation d'eau, évacuation d'effluents liquides, traitement de l'eau usée, épuration, épandage souterrain, fosse septique, canalisation, tuyau, mise en œuvre, branchement, ventilation, règle de conception.

Modifications

Par rapport au document remplacé, révision de la norme et changement de statut.

Corrections

Par rapport au 1^{er} tirage, la Figure 3a) a été corrigée.

Éditée et diffusée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) — 11, rue Francis de Pressensé — 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél. : + 33 (0)1 41 62 80 00 — Fax : + 33 (0)1 49 17 90 00 — www.afnor.org



8.2.1.1 Tranchées d'épandage à faible profondeur

8.2.1.1.1 Généralités

Les tranchées d'épandage à faible profondeur reçoivent les eaux usées domestiques prétraitées. Le sol en place est utilisé comme système épurateur et comme moyen dispersant (système d'infiltration), à la fois en fond de tranchée d'épandage et latéralement (Figure 2 et Figure 4).

La largeur des tranchées d'épandage retenue à titre d'exemple dans le document est de 0,5 m.

8.2.1.1.2 Mise en place

a) Réalisation des fouilles

1) Exécution des fouilles pour la boîte de répartition et les tuyaux non perforés de distribution :

La profondeur de fouille pour la boîte de répartition est fonction de la cote de sortie des eaux usées domestiques prétraitées issues de la fosse septique, en tenant compte de la profondeur maximale des tranchées d'épandage.

Les fonds de fouille destinés à recevoir la boîte de répartition et les tuyaux non perforés de distribution doivent permettre d'établir un lit de pose de 0,10 m d'épaisseur de sable.

Les parois et le fond de la fouille doivent être débarrassés de tout élément caillouteux ou anguleux de gros diamètre. La réalisation de fond de fouille qui suit la pente des tuyaux d'épandage permet de respecter l'épaisseur de graviers sur toute la longueur ainsi que la profondeur des tranchées d'épandage. Toutefois, pour les sols à faible perméabilité, un fond de fouille horizontal est recommandé.

2) Dimension et exécution des fouilles pour les tranchées d'épandage :

Les tranchées d'épandage doivent avoir un fond horizontal.

Le fond des tranchées d'épandage doit se situer en général à 0,60 m sans dépasser 1 m. Toutefois, dans le cas d'une tranchée d'épandage de 0,70 m de large, il doit se situer à 0,50 m minimum (voir Figure 2b).

La largeur des tranchées d'épandage en fond de fouille est de 0,50 m au minimum.

La longueur maximale d'une tranchée d'épandage est de 30 m. Il est préférable d'augmenter le nombre des tranchées d'épandage jusqu'à six par épandage plutôt que de les rallonger.

Les tranchées d'épandage sont parallèles et leur écartement d'axe en axe, déterminé par les règles de conception, ne doit pas être inférieur à 1,5 m. Les tranchées d'épandage sont séparées par une distance minimale de 1 m de sol naturel.

Il est nécessaire de s'assurer de la planéité et de l'horizontalité du fond de fouille afin de s'affranchir de toute contre-pente.

b) Pose des boîtes, tuyaux non perforés et tuyaux d'épandage

1) Pose de la boîte de répartition

Le lit de pose de la boîte de répartition en tête d'épandage doit assurer une jonction horizontale avec les tuyaux non perforés.

Le fond de la fouille étant plan et exempt de tout élément caillouteux de gros diamètre, on répartit une couche stable de sable d'environ 0,10 m d'épaisseur.

2) Pose de tuyaux de raccordement :

Le lit de pose, constitué d'une couche de sable d'environ 0,10 m d'épaisseur, doit permettre un raccordement horizontal des tuyaux avec les boîtes.

Les tuyaux de raccordement sont posés horizontalement sur le lit de sable.

3) Pose des tuyaux d'épandage

Le fond de la fouille est remblayé en graviers jusqu'au fil de l'eau, sur une épaisseur de 0,30 m et régalié sur toute la surface.

La pose des tuyaux d'épandage s'effectue sur le gravier sans contre-pente dans l'axe médian de la tranchée d'épandage, fentes vers le bas. Une pente régulière jusqu'à 1 % dans le sens de l'écoulement peut être acceptée.

NOTE Le gravier facilite la dispersion des eaux usées domestiques prétraitées avant leur infiltration dans le sol et n'a pas de rôle épurateur.

Afin de respecter la profondeur maximale de 1 m en fond de tranchée d'épandage, on peut, le cas échéant, diminuer l'épaisseur de la couche de graviers en augmentant la largeur de la tranchée d'épandage (voir Tableau 4).

Tableau 4 — Épaisseur de graviers en fonction de la largeur de la tranchée d'épandage

Dimensions en mètres

Largeur tranchées d'épandage	Épaisseur de graviers sous le tuyau d'épandage
0,50	0,30
0,70	0,20

4) Tuyaux d'épandage

La pose des tuyaux d'épandage s'effectue sur le gravier sans contre-pente dans l'axe médian de la tranchée d'épandage, fentes vers le bas. Une pente régulière jusqu'à 1 % dans le sens de l'écoulement peut être acceptée.

Avant leur mise en place, on vérifie que les fentes ne sont pas obstruées.

L'emboîture, si elle est constituée par une tulipe, est dirigée vers l'amont. L'assemblage peut être également réalisé à l'aide d'un manchon rigide.

Une couche de graviers d'environ 0,10 m d'épaisseur est étalée avec précaution de part et d'autre des tuyaux d'épandage, le long de la tranchée d'épandage, pour assurer leur assise.

Les tuyaux d'épandage et le gravier sont recouverts de géotextile, de façon à isoler la couche de graviers de la terre végétale qui comble la fouille. Le géotextile débord de 0,10 m de chaque côté des parois de la fouille (Figure 3).

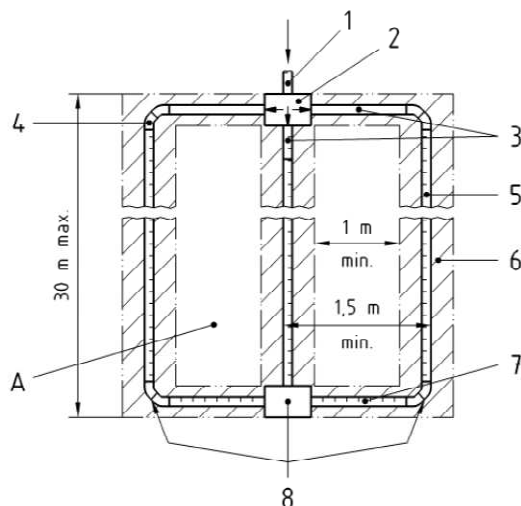
Pour assurer la couverture sur l'ensemble de la tranchée d'épandage, plusieurs feuilles de géotextile peuvent être utilisées bout à bout, en prévoyant un chevauchement d'au moins 0,20 m.

c) Remblaiement

La terre végétale utilisée pour le remblaiement des fouilles est exempte de tout élément caillouteux de gros diamètre. Cette terre est étalée par couches successives directement sur le géotextile, en prenant soin d'éviter de déstabiliser les tuyaux et les boîtes.

Le remblaiement des boîtes est effectué avec du sable ou de la terre végétale.

Le remblaiement doit tenir compte des tassements du sol afin d'éviter tout affaissement ultérieur au niveau des tranchées d'épandage.



Légende

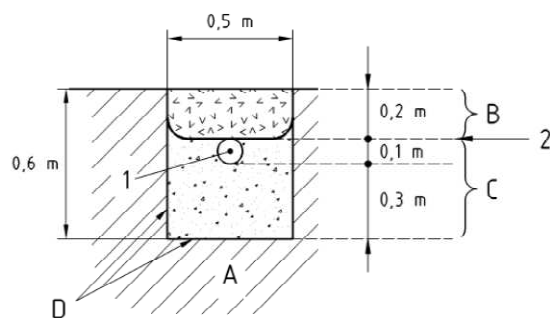
Matériels

- 1 Arrivée des eaux prétraitées par tuyau plein (pente de 0,5 % min.)
- 2 Boîte de répartition
- 3 Tuyau plein sur la largeur de répartition et 1 m sur le tuyau d'épandage central
- 4 Chaque angle composé de deux coudes à 45° ou d'un coude à 90° à grand rayon
- 5 Tuyau d'épandage avec fentes orientées vers le bas (pente jusqu'à 1 %)
- 6 Tranchée d'épandage de 0,50 m minimum de large
- 7 Bouclage de l'épandage par un tuyau d'épandage (non pris en compte dans la longueur totale d'épandage)
- 8 Boîte(s) de bouclage branchement ou d'inspection (exemple de positions)

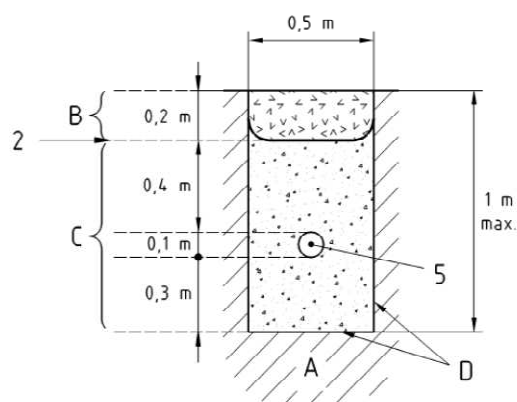
Matériaux

- A Terrain naturel

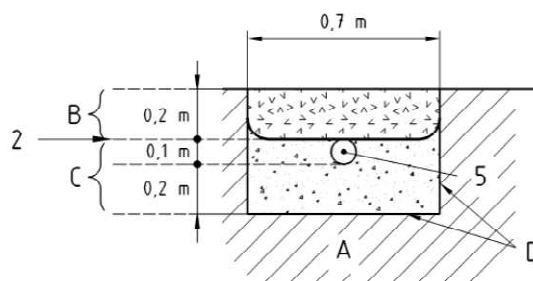
a) Vue de dessus



b1) Tranchée d'épandage standard



b2) Tranchée d'épandage profonde



b3) Tranchée d'épandage large

Légende

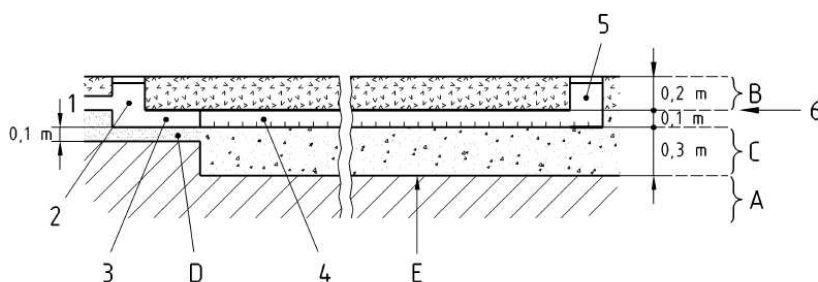
Matériels

- 1 Tuyau d'épandage avec fentes orientées vers le bas (pente jusqu'à 1 %)
- 2 Géotextile de recouvrement (débordement de 0,10 m min. de chaque côté)

Matériaux

- A Terrain naturel
- B Terre végétale de recouvrement (0,20 m max.)
- C Gravier lavés stables à l'eau de granulométrie comprise entre 10 et 40 mm
- D Fond de fouille et parois scarifiées sur 0,02 m

b) Coupe transversale d'une tranchée d'épandage

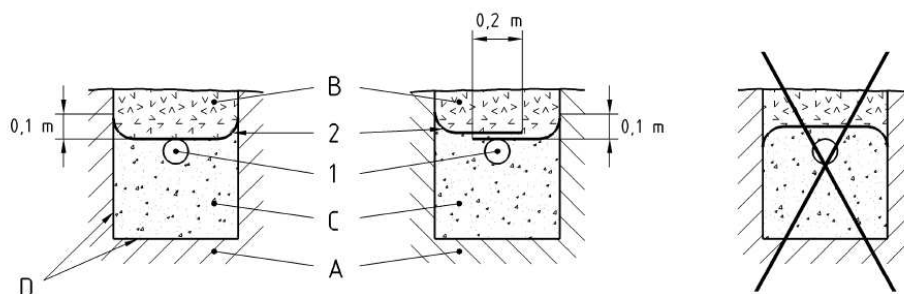
**Légende****Matériels**

- 1 Arrivée des eaux prétraitées par tuyau plein (pente de 0,5 % min.)
- 2 Boîte de répartition
- 3 Tuyau plein sur la largeur de répartition et 1 m sur le tuyau d'épandage central
- 4 Tuyau d'épandage avec fentes orientées vers le bas (pente jusqu'à 1 %)
- 5 Boîte(s) de bouclage de branchement ou d'inspection (exemple de positions)
- 6 Géotextile de recouvrement (débordement de 0,10 m min. de chaque côté)

Matériaux

- A Terrain naturel
- B Terre végétale de recouvrement (0,20 m max.)
- C Graviers lavés stables à l'eau de granulométrie comprise entre 10 et 40 mm
- D Lit de sable
- E Fond de fouille et parois scarifiées sur 0,02 m

c) Coupe longitudinale (tranchée d'épandage centrale)

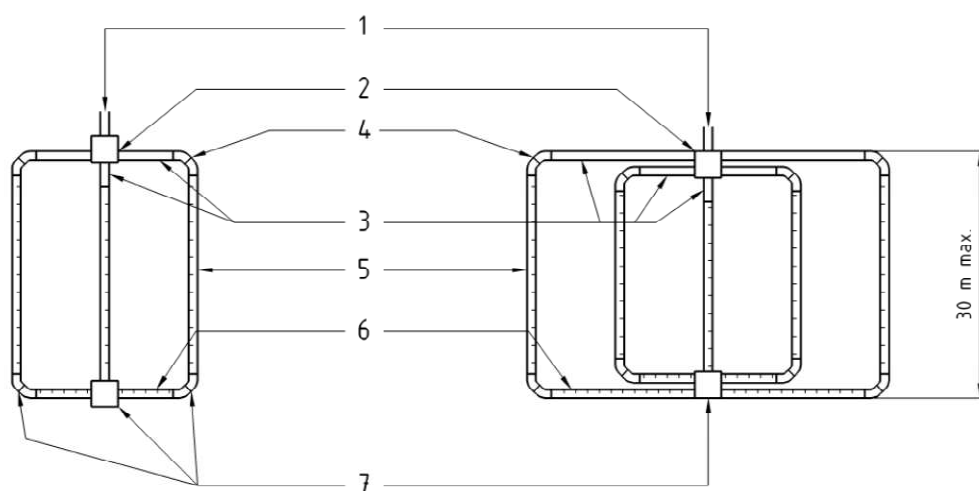
Figure 2 — Tranchées d'épandage**Légende****Matériels**

- 1 Tuyau d'épandage avec fentes orientées vers le bas (pente jusqu'à 1 %)
- 2 Géotextile de recouvrement (débordement de 0,10 m min. de chaque côté)

Matériaux

- A Terrain naturel
- B Terre végétale de recouvrement (0,20 m max.)
- C Graviers lavés stables à l'eau de granulométrie comprise entre 10 et 40 mm
- D Fond de fouille et parois scarifiées sur 0,02 m

Figure 3 — Coupe : Mise en œuvre du géotextile de recouvrement



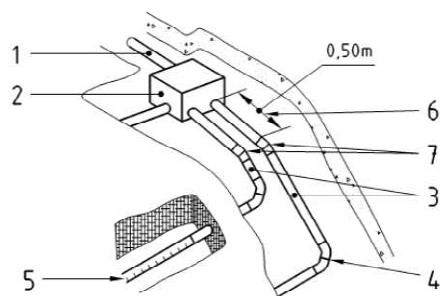
Légende

Matériels

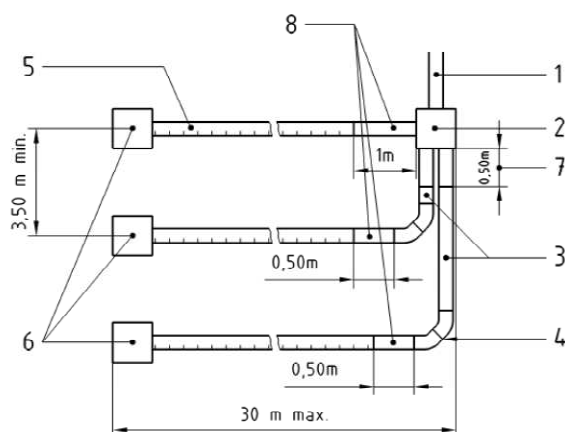
- 1 Arrivée des eaux prétraitées par tuyau plein (pente de 0,5 % min.)
- 2 Boîte de répartition
- 3 Tuyau plein sur la largeur de répartition et 1 m sur le tuyau d'épandage central
- 4 Chaque angle composé de deux coudes à 45° ou d'un coude à 90° à grand rayon
- 5 Tuyau d'épandage avec fentes orientées vers le bas (pente jusqu'à 1 %)
- 6 Bouclage de l'épandage par un tuyau d'épandage (non pris en compte dans la longueur totale d'épandage)
- 7 Boîte(s) de bouclage, de branchement ou d'inspection (exemple de positions)

Figure 4 — Vues en plan : Exemples à 3 et à 5 tranchées d'épandage

8.2.4.1.2 Tranchées d'épandage en terrain pentu (pente > 5 ‰)

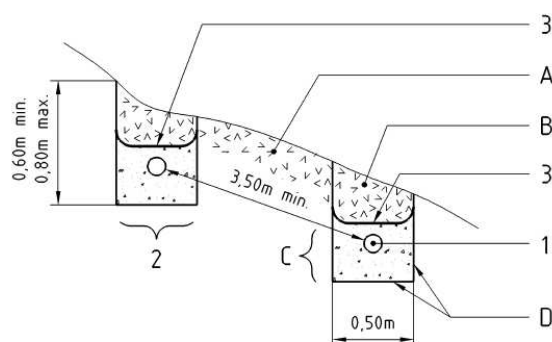
**Légende***Matériels*

- 1 Arrivée des eaux prétraitées par tuyau plein (pente de 0,5 % min.)
- 2 Boîte de répartition
- 3 Tuyau plein sur la largeur de répartition
- 4 Chaque angle composé de deux coudes à 45° ou d'un coude à 90° à grand rayon
- 5 Tuyau d'épandage avec des fentes orientées vers le bas (pente jusqu'à 1 %)
- 6 Tuyau plein horizontal de 0,50 m de longueur minimale
- 7 Angle adapté à la pente du terrain

a) Intégration des canalisations dans la pente du terrain**Légende***Matériels*

- 1 Arrivée des eaux prétraitées par tuyau plein (pente de 0,5 % min.)
- 2 Boîte de répartition
- 3 Tuyau plein sur la largeur de répartition
- 4 Chaque angle composé de deux coudes à 45° ou d'un coude à 90° à grand rayon
- 5 Tuyau d'épandage avec fentes orientées vers le bas (pente jusqu'à 1 %)
- 6 Boîte(s) de bouclage, de branchement ou d'inspection (exemple de positions)
- 7 Tuyau plein horizontal de 0,50 m de longueur minimale
- 8 Tuyau plein (1 m pour le premier tuyau d'épandage raccordé sur la boîte de répartition et 0,50 m pour les suivants)

b) Vue de dessus



Légende

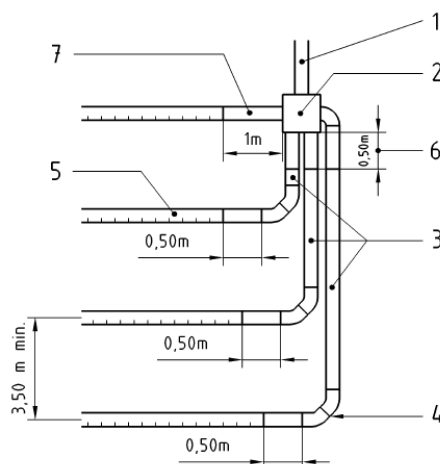
Matériels

- 1 Tuyau d'épandage avec fentes orientées vers le bas (pente jusqu'à 1 %)
- 2 Tranchée d'épandage de 0,50 m minimum de large
- 3 Géotextile de recouvrement (débordement de 0,10 m min. de chaque côté)

Matériaux

- A Terrain naturel
- B Terre végétale de recouvrement (0,20 m max.)
- C Graviers lavés stables à l'eau de granulométrie comprise entre 10 et 40 mm
- D Fond de fouille et parois scarifiés sur 0,02 m

c) Coupes de profil



Légende

Matériels

- 1 Arrivée des eaux prétraitées par tuyau plein (pente de 0,5 % min.)
- 2 Boîte de répartition
- 3 Tuyau plein sur la largeur de répartition
- 4 Chaque angle composé de deux coudes à 45° ou d'un coude à 90° à grand rayon
- 5 Tuyau d'épandage avec fentes orientées vers le bas (pente jusqu'à 1 %)
- 6 Tuyau plein horizontal de 0,50 m de longueur minimale
- 7 Tuyau plein (1 m pour le premier tuyau d'épandage)

d) Exemple de distribution en tête

Figure 5 — Tranchées d'épandage en terrain en pente



J.T. CHIARI
Hydrogéologue Consultant
JTC ingénierie
20600 BASTIA

Tél. port. : 06 75 68 48 66
E mail : jtchiari@gmail.com

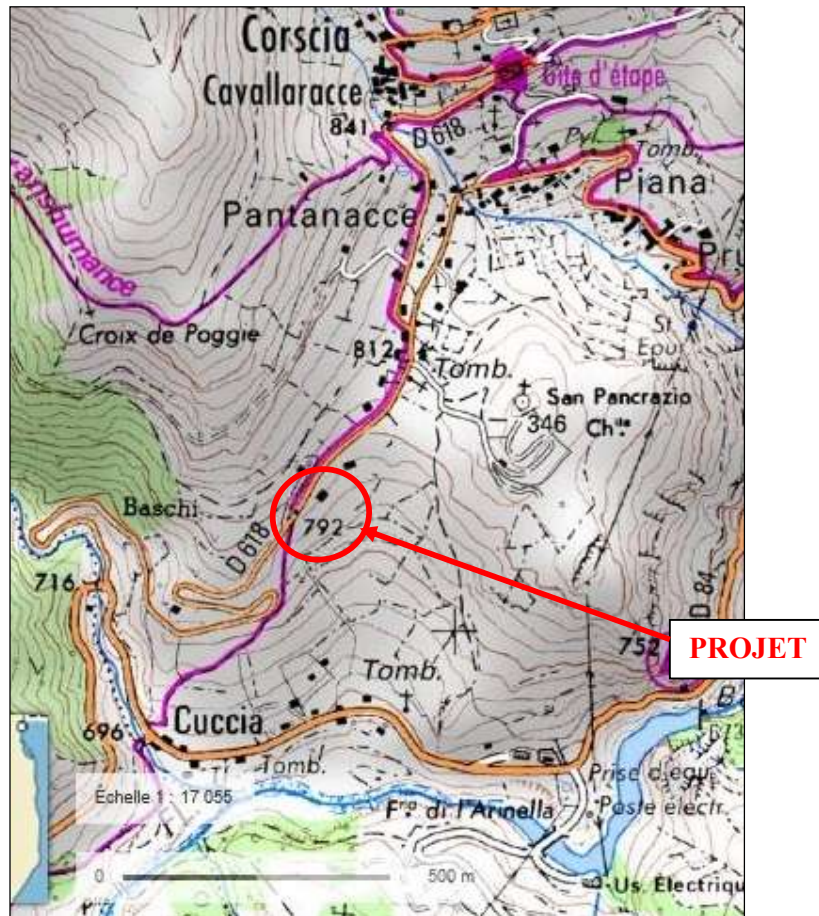
ANNEXE 15

Tests de perméabilité réalisés par Zyad ALAMY

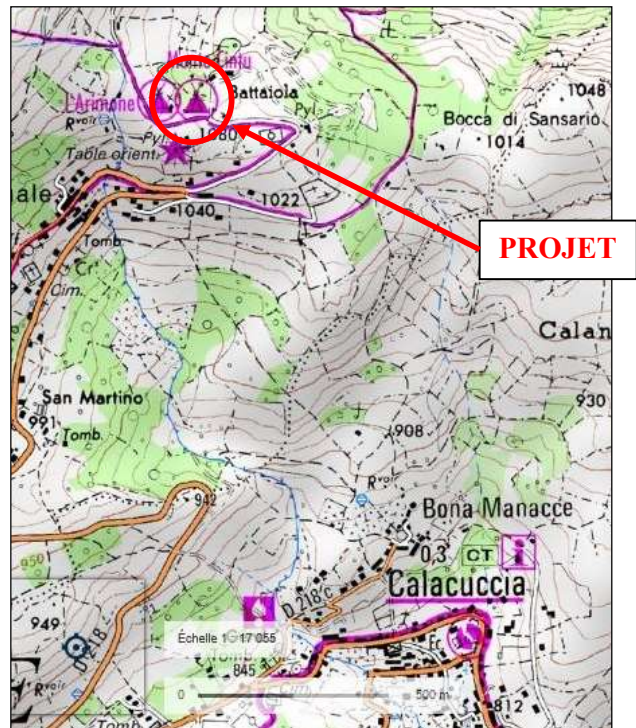
ZONE 1



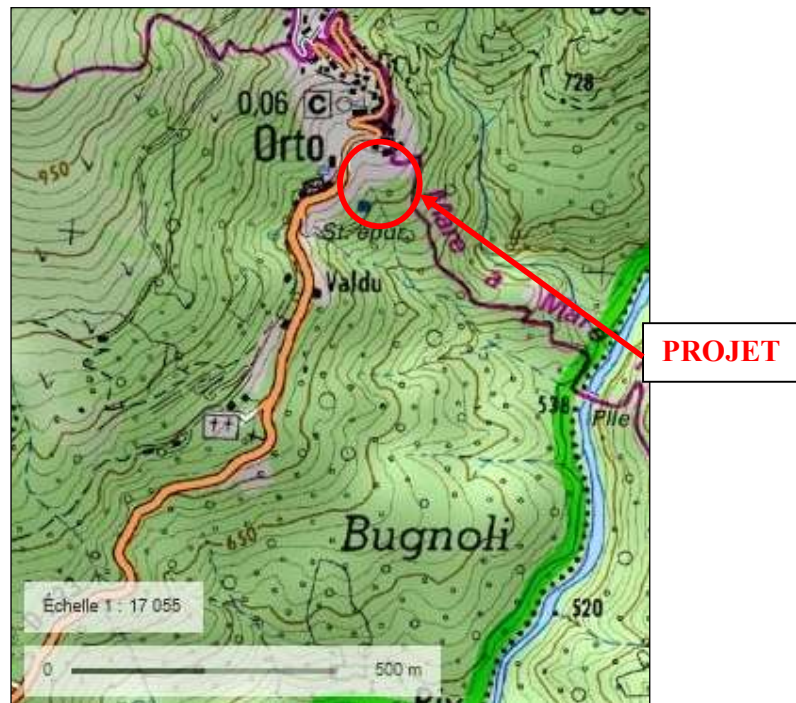
Site du projet et mesure de perméabilité
 $K = 210 \text{ mm/h}$



$K = 250 \text{ mm/h}$



$K = 209 \text{ mm/h}$



$K = 251 \text{ mm/h}$